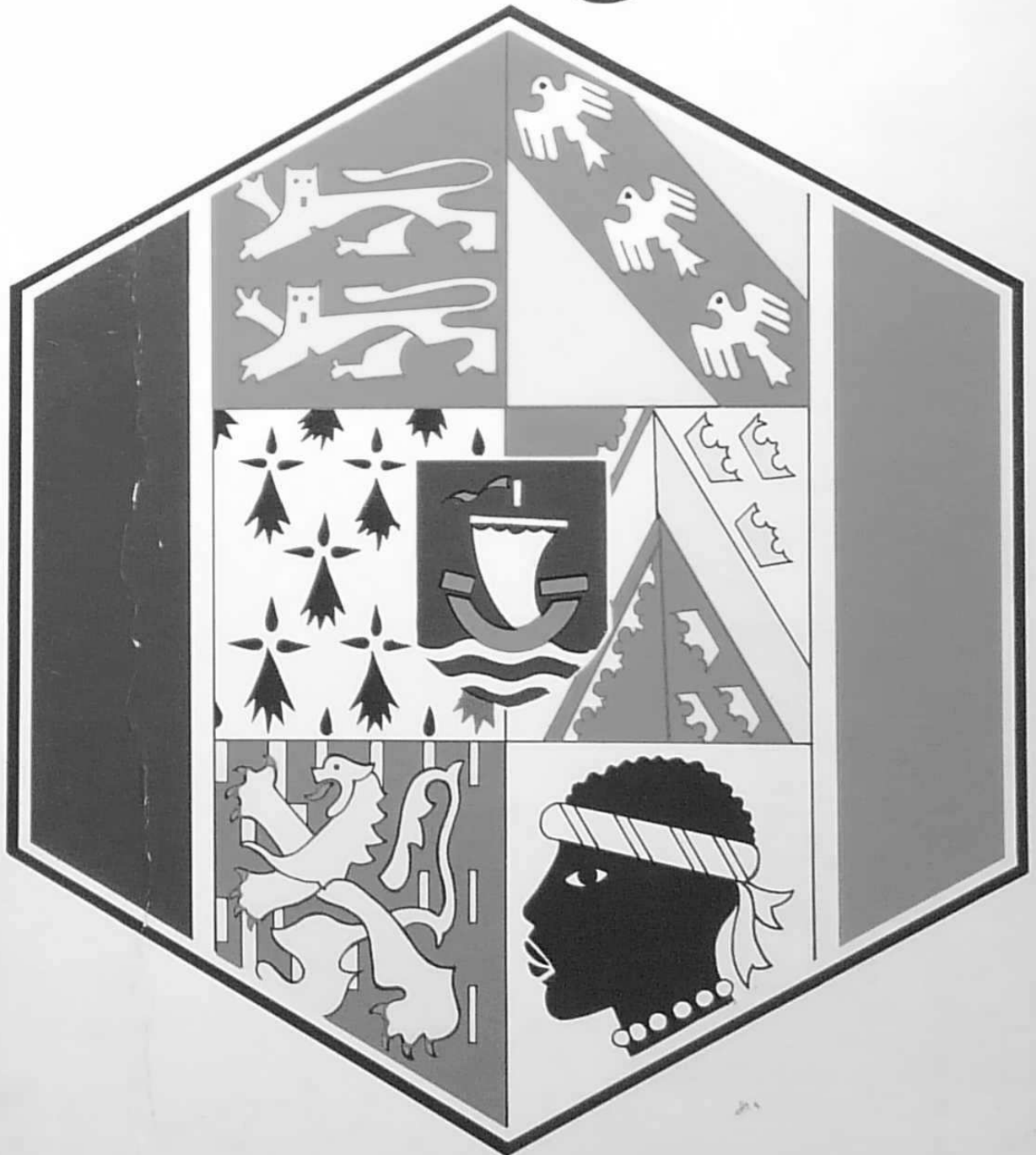


OLIER MORDREL

le mythe de l'hexagone



JEAN PICOLLEC

LE MYTHE DE
L'HEXAGONE

Olier MORDREL

Dossiers

Ouvrages déjà parus :

- Dassault, Douglas, Boeing et les autres* par Bernard Marck.
Le Défi soviétique par Claude Durand-Berger.
Une enquête de police sur le « Canard enchaîné » par Christian Plume et Xavier Pasquini.
La Guerre des Truands par Claude Picant.
Complots en France par Jean Renaud-Groison.
L'Affaire de Broglie par Jacques Bacelon.
Le Réseau Curriel ou la subversion humanitaire par Roland Gaucher.
Élysée, sens interdit par Jean Renaud-Groison.
Le 23 mars 1979, une provocation politique par Claude Picant.
Nous avons tué Mountbatten, L'IRA parle par Roger Faligot.
L'Argent nazi à la conquête de la presse française par Pierre-Marie Dioudonnat.
Dictionnaire maçonnique par Jean-André Faucher.
La deuxième porte : les exécutions capitales par Michel Gonod.

LE MYTHE DE L'HEXAGONE

Éditions Jean Picollec

47, rue Auguste Lançon - 75013 Paris
Tél. 589-73-04

© Éditions Jean Picollec, 1981
ISBN : 2-86477-038-5

DU MÊME AUTEUR

- Breiz Atao*, histoire du nationalisme breton – Alain Moreau, Paris, 1973 – 557 p.
- La Voie bretonne*, radiographie de l'Emsav – Nature & Bretagne, Quimper, 1975 – 207 p.
- La Civilisation des Celtes*, Étude (sous le pseudonyme d'Olivier Launay) – Éd. Famot, Genève, diffusion Garnier, Paris, 1975 – 285 p.
- L'Essence de la Bretagne*, essai – Éd. Kelenn, Kerivin, 29215 Guipavas, 1977 – 101 p.
- Les Hommes-Dieux*, récits de mythologie celtique, Copernic, Paris, 1979 – 304 p.
- La Bretagne dans la Littérature*, Histoire de la littérature bretonne en breton et en français – Éd. Crémille, Genève, 1980 – 307 p.
- Le Folklore breton*, étude de la civilisation rurale bretonne (O. Launay) – Éd. Crémille, Genève, 1980 – 341 p.
- L'idée bretonne*, histoire idéologique du mouvement breton – Éd. Albatros, Paris, 1981 – 297 p.

Pour paraître prochainement :

L'Étonnante Vérité sur l'Hexagone, étude de la genèse historique de la France moderne.

et un ouvrage faisant suite au présent livre :

La France repensée, esquisse d'une nouvelle expression politique de l'isthme européen.

Dédié avec reconnaissance à mon ancien collaborateur et à mon maître, Roger Hervé, qui a inspiré et guidé les recherches historiques qui sont à la base de cet essai.

O.M.,
Léchiagat, juillet 1981.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Le livre qu'on va lire est écrit par un homme dont on a dit qu'il était le plus européen des Européens. Il a fait ses études à Rennes et à Paris. Il sort d'une de nos grandes écoles. Il a voyagé partout. Il a habité l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne... l'Argentine et le Canada. Il parle cinq langues. Les points de comparaison ne lui manquent pas, ni l'expérience des sociétés et des hommes. Il a connu les deux guerres mondiales. Et pendant tout ce temps-là il n'a eu qu'une idée en tête : briser le carcan qui étouffait son pays : la Bretagne. Il a tout sacrifié à cette passion. Il s'est engagé jusqu'au bout. Il a payé et souffert. Il a acquis le droit d'exprimer son opinion. C'est ce que j'ai pensé quand il m'a confié son manuscrit. Il étonnera quelques-uns. On n'est pas habitué à entendre des Bretons parler de la France. On les voit plutôt confinés dans le rôle de dévots du folklore et d'agents de la publicité touristique. Olier Mordrel rompt, non sans éclat, avec la tradition.

Le romancier breton Alain Guel croit que personne n'est plus qualifié qu'un Breton pour parler de la France. Je lui laisse la parole :

« Si les Français parlent aux Français, ils ne peuvent que parler mal des Français. À tort, à travers. Sans jamais aller au fond. Trop de complaisance ou de

dénigrement. C'est la même attitude facile. Ils ne peuvent en avoir d'autre. L'objet ne peut se connaître et le sujet ne sort pas de lui-même. Les étrangers ne seront pas mieux avertis. Ils aiment ou haïssent. Ils ignorent, quand ils croient connaître. Ils ne vivent pas la vie intérieure des Français et ces rapports internes qui seuls font un peuple. Nous sommes seuls, Bretons, à pouvoir parler en vérité de la France. Nous sommes seuls à savoir ce qu'est un Français. En bien comme en mal. À la fois hors et dans la France, au plus profond d'elle et le peuple le plus opposé. Parfois même on nous dit le fondement demeuré pur de la France, pour ricaner de nous à d'autres moments. Nous sommes citoyens français. Nous payons nos impôts. Nous avons porté tous les uniformes de cette nation et, comme dans une pièce d'Ionesco, nous lisons les journaux français, nous mangeons les fromages français. Nous sommes allés à l'école française, et le français, pour la plupart d'entre nous, est notre langue maternelle, même s'il arrive qu'il nous gêne aux entournures. Nous sommes les Durand-Dupont qui savent, en secret, qu'ils ne le sont pas. Nous seuls avons ce recul et cette connaissance intime qui permettent de connaître la vérité. Rien ne nous distingue, en apparence, des Français, sinon cette connaissance qu'ils ne peuvent avoir d'eux-mêmes et qui sera toujours refusée aux étrangers les plus avertis. Notre jugement est total : nous voyons les Français de l'intérieur et de l'extérieur. Français, mais étrangers. La Bretagne reste « province réputée étrangère ». Qui mieux que nous connaîtra les siens? »

INTRODUCTION

Il y va de la France comme de tous les États qu'une longue Histoire a entraînés dans tant d'aventures autour d'un drapeau.

Ils ont perdu le souvenir des patients efforts et des heureux hasards qui les ont rassemblés. Il ne leur vient pas à l'idée qu'ils auraient pu ne pas être ou qu'ils auraient pu être différents.

Tous, ils se sont forgé une légende nationale, où il semble que c'est Dieu, en personne ou par l'intermédiaire de ses saints et de ses saintes, qui a guidé leurs pas à travers les dangers. Tous croient qu'ils ont toujours été dans leur bon droit, et que les guerres injustes, les actes barbares ont été le fait de voisins rapaces, envieux ou criminels.

Leurs grands hommes, à force de concevoir le peuple ou les peuples qu'ils gouvernent à travers des symboles et le réseau uniforme des institutions, ont fini par perdre contact avec les ressorts profonds et les sources naturelles de la vie nationale. Ils ne savent plus prendre leur inspiration ailleurs que dans leur propre monde d'idées et dans les partis pris d'écoles ou de castes fermées. Et, quand une crise survient qui met en jeu l'existence de la nation, ils se révèlent incapables de prendre le mal à sa racine et de rebrasser la société en perdition en partant de ses fondements, qu'ils ne connaissent plus.

Le cas de la France est particulièrement frappant, du fait qu'à la base de sa formation se trouvent des peuples très divers, des régions d'affinités géographiques opposées, des zones économiques aux intérêts contradictoires. Cette diversité était reflétée autrefois par une autre diversité qui en rendait l'approche plus facile, celle des institutions protectrices des libertés locales, sectorielles et régionales. La France, quoique étant un royaume d'esprit unitaire, était en fait une sorte de fédération plus ou moins volontaire, un assemblage assez hétéroclite et bariolé, où il arrivait que le bon bourgeois de Paris ne se sentît plus en France quand il débarquait en Avignon, à moins que ce ne soit à Strasbourg, ou encore quand le sort malicieux le faisait échouer à Quimper-Corentin. N'oublions pas que, quand Danton tonnait à la tribune de la Convention, les deux tiers des Français parlaient une autre langue que la sienne.

La Révolution, en appliquant à l'ensemble du territoire et des pays nouvellement conquis le damier uniforme des départements, a pertinemment voulu mettre fin aux diversités des hommes, à leurs cultures et à leurs traditions. Qui reconnaîtrait la Provence dans « Var », une rivière qui coule dans les Alpes-Maritimes!), la Bretagne dans « Côtes-du-Nord », alors que le « Nord » est le département qui groupe la Flandre et le Hainaut, ou bien encore le célèbre Palatinat dans « Mont-Tonnerre »?

Ces idéologues en perruque et souliers à boucle d'argent, qui se disaient représentants du peuple, voulaient voir dans le mot « France » une création de l'esprit d'égalité, alors qu'elle était une rencontre, une association d'éléments inégaux; ils l'ont vidé de son sens et ont instauré entre les institutions et les administrés un malentendu qui dure encore.

De même qu'ils ont voulu voir dans le Français l'Homme, de partout et de nulle part, ils ont voulu voir

dans la France l'unité idéale à laquelle ils rêvaient – et qu'elle n'était aucunement – et dans ses frontières changeantes au hasard des héritages, des combats et des marchandages – n'excluant pas les royaux pots-de-vin – une figure voulue par le Destin. L'Hexagone dans lequel on allait la sertir évoquait l'harmonieux cristal qui naît spontanément dans la vie minérale ou les précipitations chimiques. Deux mille ans d'Histoire n'auraient eu pour but que de produire cette masse territoriale régulière, si aisément renfermée dans une ligne brisée. L'Alsace-Lorraine devait y revenir, parce que sans elle l'Hexagone aurait eu l'air d'avoir reçu un coup sur le nez. La Bretagne ne pouvait en être exclue, parce que sans elle la figure géométrique se serait inclinée de travers. Et personne ne songeait à se demander depuis combien de temps Nice ou Nancy étaient en France. Ils étaient dans l'Hexagone, cela suffisait : tout était réglé.

Cette cristallisation de la chose France dans l'abstrait d'une figure doublée d'une formule, l'une-et-indivisibilité, a fait preuve depuis deux siècles de sa nocivité. Les problèmes qui se posent dans le territoire français, où les D.O.M.-T.O.M. s'ajoutent à la métropole, qu'il s'agisse de productions agricoles, d'industries ou de métiers, de chômage ou de démographie, ne sont pas les mêmes ici et là. Ils exigent des solutions différentes, ou pour le moins nuancées. À vouloir tout considérer en bloc, en ramenant tout à cette entité mythique : « la France », on ne peut rien voir, rien distinguer. À vouloir tout résoudre en bloc, on se condamne à adopter des lois nulle part appropriées, partout insatisfaisantes ou inapplicables. À vouloir de cette façon la justice par l'« égalité », on instaure en tous lieux l'injustice.

Il est nécessaire de lever le voile sur la genèse de cette France, pour comprendre ce qui dans son esprit public est dû au déterminisme historique irréversible, mais aussi aux excès du pouvoir et qui peut être corrigé.

Depuis l'Assemblée constituante en 1789, les députés qui veulent ce qu'on appelle aujourd'hui le « changement » siègent à gauche et ceux qui entendent conserver ce qui est, à droite. Les appellations sont restées, mais elles n'ont plus la même signification. L'ancienne droite monarchique – l'ordre de la noblesse – représentait la France traditionnelle, avec ses inégalités de statut, mais aussi sa diversité d'institutions. La droite actuelle, par contre, est l'héritière directe de la gauche bourgeoise du XVIII^e siècle. Elle entend toujours « conserver », mais quoi?... La propriété, l'individualisme social, la démocratie libérale, qui ont plus de parenté avec les idées du Tiers-État de 1789 qu'avec celles de l'ancien ordre aristocratique. La gauche actuelle est une nouvelle gauche qui a peu à voir avec l'ancienne, puisqu'elle s'inspire des théories des réformateurs sociaux du siècle dernier, et qu'elle veut renverser l'ordre bourgeois (qui était celui des Jacobins).

De ce fait, la France traditionnelle n'est plus représentée. On est en droit de dire qu'il n'y a pas seulement deux France qui se regardent de travers, celle de gauche et celle de droite, mais aussi une troisième France, à laquelle on a depuis longtemps imposé silence, celle des réalités territoriales nouées aux plus anciens souvenirs.

Prétendre que les Français sont conservateurs est leur accorder une vertu qu'entre les Ardennes et le Limousin ils n'ont jamais eue. Ils sont routiniers, par suite du manque des informations qui leur permettraient d'imaginer l'avenir. L'école, depuis 1890, où elle est devenue obligatoire, enseigne une Histoire mythologique de fraîche mouture – puisqu'elle date de Jules Michelet – et cultive l'ignorance de tout un passé sur lequel ne repose pas le culte de l'Hexagone.

C'est ainsi qu'on peut entendre Charles de Gaulle proclamer à Quimper, en 1969, devant un vaste public,

où ne se trouvent pas que des illettrés, que l'unité française est vieille de mille ans, alors que la Bretagne n'a été soumise au régime commun qu'en 1789, après être restée indépendante jusqu'en 1532. C'est ainsi qu'on peut entendre un personnage politique de premier plan confier à l'auditoire de sa commune natale : « ... la nation, c'est une vieille habitude... et une même histoire... Depuis Philippe le Bel, nous sommes de bons et loyaux sujets du roi. »

De la part du maire de Lille-en-Flandre, la référence historique est inattendue. Philippe le Bel ne s'est pas fait faute d'envahir par trois fois la Flandre et de mettre deux fois le siège devant Lille, mais il dut restituer la ville en 1305 au comte de Flandre. Elle ne fut conquise et annexée qu'en 1668, par Louis XIV. Pierre Mauroy anticipe de quatre siècles...

Il est curieux de constater que c'est au moment où, conformément au vieux rêve des Bourbons, la France nivelée par le centralisme est en train de s'unifier effectivement, au moment où les différences sont en train de s'effacer entre Français, devenus de plus en plus interchangeables d'un bout à l'autre de l'Hexagone et des D.O.M.-T.O.M., que se manifeste pour la première fois parmi eux le violent désir de retrouver l'origine des lignées familiales, de se réenraciner dans un terroir et dans un parler, d'exalter ces multiples différences que l'État essaie en vain d'effacer depuis qu'il existe.

C'est peut-être pour cela que le pouvoir central, qui sent son prestige au plus bas, tente plus que jamais de constituer en religion le culte de lui-même, abusivement identifié avec le concept même de la France. La classe politique, qui a partie liée avec lui, tient le même discours, qui exclut ou marginalise toute position, toute revendication qui ne respecte pas le tabou de l'« unéindivisibilité » de l'Hexagone. Tous les mythes de nos parents se sont évanouis, sauf un, celui de l'Hexagone. Il

reste comme un monument intangible et sacralisé, alors que tous les autres ont roulé dans la poussière. Les penseurs politiques peuvent exposer tous les projets révolutionnaires du monde et bafouer joyeusement les sentiments qui furent respectés par les générations précédentes, cela ne compte pas tant qu'ils ne touchent pas au mythe de l'Hexagone. Parce qu'alors toutes les portes se fermeront devant eux, en attendant qu'une d'elles ne se referme derrière eux, si leur protestation a été trop bruyante. Le mythe est la barrière absolue aux réformes de structure de la société française; grâce à lui, les meilleurs projets de refonte sont condamnés à rester de futilités constructions dans l'azur.

En attendant, les Français sont administrés malgré eux, quand ils voudraient l'être « avec eux ». Ils commencent à être excédés de ce vain discours politique qui prétend couvrir du mot « France » (qui suffit encore à les faire taire) les prérogatives abusives du pouvoir central, son hégémonie étouffante et ce qui fut trop longtemps son insupportable arrogance.

Il est à peine croyable que c'est au moment où l'athéisme devenait l'attitude officielle de la France, où l'esprit français s'abandonnait sans réserve au scepticisme et au rationalisme le plus sec, que s'est développé, depuis 1880, la déification de la « personne » France, sentie et voulue à la fois, à l'origine, comme préparation psychologique à la guerre de revanche contre la Prusse. Le thème a été repris par l'aventure réussie, au-delà de toute raisonnable espérance, par le gaullisme, alors que le régime resté au pouvoir dans le pays l'avait abandonné, parce qu'il ne répondait plus à la nécessité pour les Français de faire un retour sur eux-mêmes et d'attaquer leurs maux à la racine.

Les Français en sont venus à posséder de leur pays une idée si rigide qu'elle se heurte de front avec la nécessité de construire une Europe efficace, qui ne peut être

qu'une plus grande patrie, celle de notre commune civilisation, et un véritable État disposant, au moins en matière de signe monétaire, de politique économique et de défense, de prérogatives souveraines.

Les Français se trouvent donc devant la nécessité à la fois impérieuse et pressante de repenser la France. Les grands mots dont, dès l'école primaire, on leur a rempli la tête, les préparent mal à analyser la situation avec un esprit libre et positif. Ils savent pourtant bien une chose, c'est qu'aucune des vieilles recettes, valables au temps de Déroulède et du général Boulanger, n'a conservé de sens. La meilleure manière de les aider à repenser la France est de leur conter la partie censurée de son Histoire. Elle est de leur montrer que leur pays n'est pas d'une autre nature que ceux qui l'entourent, ni meilleur ni pire, qu'il est un produit de l'histoire et qu'il pourrait être changé aujourd'hui, puisqu'il aurait pu être autrement hier.

Nous allons donc essayer de dégager les organes constitutifs du corps de la « personne » France, qu'une histoire trop riche a couvert de tant de brillants ou piteux uniformes, qu'on en est venu à ignorer quels os et quels muscles l'ont si longtemps tenue debout. Nous croyons que les forces vives de la France, dont la classe politique a la bouche pleine, mais qui sont si mal discernées par elle, sont inscrites dans son passé et enfouies dans ses réalités populaires – toujours niées, longtemps méprisées, mais toujours largement mises à contribution par le pouvoir central – bien plus que dans les abstractions des discours officiels et les mythes usés, péniblement remis à neuf, sous le règne mondial de l'*american way of life*.

Notre idée fondamentale est de montrer que les États-nations actuels – et non pas seulement la France – ont cessé d'exercer une fonction utile, qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient, quand ils avaient un rôle historique à

jouer. Ce rôle, actuellement, est terminé. Nous sommes entrés dans l'ère des continents, qui sera celle des cultures ethniques. Les États-nations et leurs cultures déracinées doivent passer le flambeau de la civilisation aux forces qui explosent et dont le tour est venu de s'exprimer. À notre avis, l'important pour la France n'est pas de s'accrocher à des concepts politiques étroitement liés aux idées directrices d'une culture universaliste qui a porté les fruits que nous voyons. Il n'est pas de s'hypnotiser sur un tracé de frontière-fétiche, puisqu'il ne s'agit en somme que d'une des nombreuses frontières – nous le verrons – qu'elle a eues. L'Histoire récente a fait la preuve que ce ne sont pas certaines formes hexagonales qui lui ont donné une force qu'elle n'avait plus, tandis que c'est le déséquilibre chronique des forces antagonistes que comprime le corset de l'Hexagone qui a fait sa faiblesse et continue à le faire, malgré les rodomontades coutumières.

L'important pour la France est avant tout d'adhérer à un principe de renouvellement interne. La force retrouvée reçoit fatalement l'espace et la forme qui lui conviennent. Mais d'abord la force et la volonté de vivre libres : ce qui manque. Vouloir la France statique, fixée pour toujours dans le même vêtement, comme une figure de musée, la vouloir éternelle, c'est la vouloir empaillée. La loi des collectivités est la transformation ou la mort. L'Histoire de la France est une succession de fulgurantes métamorphoses. Ses historiens romantiques lui ont rendu un mauvais service en lui faisant croire qu'elle existait de toujours et qu'elle n'avait jamais changé dans l'essentiel.

Qu'on n'attende pas de nous une théorie pour remplacer une théorie. Ce n'est pas de phrases dont notre jeunesse, qui n'y croit plus guère, a besoin. C'est des faits qu'on lui a cachés qu'elle est curieuse. Toute notre ambition est de les lui faire connaître et de tirer,

avec elle, les conclusions qu'impose leur respect.

La langue française a des ambiguïtés; elle confond à plaisir les notions de peuple, nation, État. Il faut mettre fin à ces quiproquos et oser opposer l'État français aux Français. Imposer l'asservissement politique aux Français en leur propre nom est une imposture à démasquer. Quand un personnage déclame : « La France exige de vous... », nous devons donner tout son sens à la phrase en remplaçant le mot « France » par « le système qui m'assure la rente de situation dont je profite ». Car le système qui fait du personnage un privilégié détenteur de pouvoir fait de nous des zombis politiques.

C'est dire qu'un problème que nous avons envisagé ici avant tout sous son aspect idéologique aurait pu l'être d'abord sous l'angle des intérêts en jeu. L'Hexagone rapporte beaucoup d'argent à ses grands prêtres. Les exemples abondent, qui montrent que les grosses affaires bien en cours à Paris écument les provinces et les exploitent comme des colonies. Elles ne font que suivre les lignes de force du régime. Nous avons voulu placer plus haut le débat, dans la zone de l'esprit et du cœur où se répercutent douloureusement les effets du mythe de l'Hexagone en action.

Cet essai a été esquissé il y a quarante ans. Les idées qui s'y trouvaient exposées ont alors été jugées impies et sacrilèges et si dangereuses que la pensée d'en faire un livre a dû être écartée. Leur bien-fondé n'était pas contesté. Le reproche qu'on leur faisait était de scier les pieds de l'idole. L'heure n'était pas encore venue de regarder en face son visage de Gorgone sous son masque d'Athéna.

Aujourd'hui, ces idées sont devenues si courantes qu'il nous aurait été possible d'écrire ce livre rien qu'avec des citations, dont la majorité aurait été extraite d'œuvres récentes.

Sic transit gloria mundi.

PREMIÈRE PARTIE

I. PRÉSENTATION DU MYTHE

*L'illustre nation de France a Dieu pour
fondateur.*

*Prologue à la loi salique
(28 juin 1593).*

Nous avons tous souvenir de nos livres de classe où la carte montrait la figure de la France enfermée dans un hexagone presque parfait. Nous en retirions l'impression de nous trouver devant une œuvre achevée, à laquelle il n'y avait rien à ajouter et encore moins rien à retrancher, où les zones montagneuses alternaient harmonieusement avec les vastes plaines et où tous les climats, toutes les orientations de l'Occident européen se réunissaient pour constituer un ensemble inégalable.

C'était l'effet recherché. Il était obtenu par l'amalgame produit dans les esprits, grâce à une simple astuce graphique, d'un fragment de l'Europe aux frontières politiques somme toute récentes et séculièrement instables, et d'une figure géométrique par définition éternelle et interchangeable.

Si bien que les vocables « France » et « Hexagone » sont devenus synonymes. On peut employer l'un pour l'autre. L'identification est si absolue que le Français – ce fameux Français auquel « on ne la fait pas » – effectue

le long parcours qui sépare la salle de classe du caveau familial sans que s'éveille en lui la moindre curiosité au sujet de ce qu'a pu être la genèse de l'entité politique à laquelle il appartient. Il accepte la France comme il accepte la République, la Science, le Progrès, auxquels un enseignement insidieux, dispensé depuis la modeste chaire de l'instituteur public jusqu'aux plus prestigieuses tribunes des lettres et de la politique, l'a associé.

Si quelque Français de fraîche date est tenté de se poser des questions sur la vraie nature de son appartenance à la France, il les chasse de son esprit aussi vite qu'on retire sa main du feu dont on l'a imprudemment approchée. Il se trouve en face du sacré. Il recule devant la profanation. Seuls quelques-uns osent transgresser le tabou. Ce sont des héros solitaires.

Les écrivains qui se sont donné pour tâche, principalement entre les deux guerres franco-allemandes, de définir la France ne sont pas des héros. Ils sont les véritables constructeurs du mythe de l'Hexagone. Il ne faut pas chercher chez eux une approche critique de la question. Ils ont abordé l'histoire en zélotes ou en poètes. Leurs écrits sont des péans à la gloire de leur idole. Ils se chargent, sans qu'on les sollicite, de nous la montrer sous toutes les faces qu'ils lui prêtent.

Je crois que leur idée commune et profonde est que la France a existé de tout temps. C'est un acte de foi dans une personne morale, à laquelle ils n'hésitent pas à prêter une sorte d'existence charnelle, qui recouvre une présence réelle à laquelle il est impossible de trouver un commencement. On doit nécessairement la déceler à toutes les époques de l'histoire des terres bénies d'entre Rhin et Pyrénées.

« À l'époque de la pierre taillée, dit tel archéologue, la France ne devait pas compter plus d'un ou deux millions d'habitants. » Ce qui revient à laisser entendre que, plusieurs milliers d'années avant que n'apparaissent une

langue et un peuple français, on pouvait déjà parler d'une France.

» Au milieu du VII^e siècle, dit Julien Benda, qui fut le grand croyant en l'Hexagone, après la mort du roi souverain d'à peu près toute la Gaule (Clovis II, 657) il survient que la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne exigent chacune un roi pour soi et veulent des existences distinctes; c'est peut-être l'éclipse la plus grave et la plus décidée qui se soit produite en deux mille ans dans la volonté des Français d'être une nation¹. »

De telles paroles sont communément prises pour du bon pain. Il est difficile pourtant d'accumuler autant de sottises en si peu de mots. D'abord, il n'y eut qu'un seul Clovis, et qui mourut en 511. Et ses fils se partagèrent ses conquêtes. Un nouveau partage a lieu en 567. À chaque décès d'un rassembleur de terres, ses fils s'en disputent les morceaux. C'est la coutume franque, qui se continuera pendant un millénaire sous la forme des apanages distribués par les rois à leurs proches. Où M. Benda voit-il des Français? Les contemporains et compatriotes de Clovis, comme de Charles Martel, parlaient germanique et se considéraient comme « Romains ». Et il en fut de même de Charlemagne... que les Allemands considèrent comme leur premier empereur!

« L'unité vint avec les Carolingiens (de 752 à 758), ajoute Benda. Elle est pleinement reconstituée avec Charlemagne. Mais, alors, la France déborde la France...¹. »

Pas de chance avec les dates. Les Carolingiens régnèrent de 751 à 987. Et l'unité qui fut réalisée n'a vraiment rien à voir avec la France, puisque l'empire de *Karl der Grosse* réunissait – outre ce que nous appelons « France » – Belgique, Hollande, Allemagne de l'Ouest, Autriche, Suisse, Italie du Nord et du Centre, Nord-

1. *Esquisse d'une Histoire des Français.*

Ouest de l'actuelle Yougoslavie et versant espagnol des Pyrénées, mais sans comprendre la Bretagne. Benda aurait aussi bien pu dire que « l'Allemagne débordait l'Allemagne »!

On serait en peine de citer tous les écrivains qui exigent de l'Histoire qu'elle prouve la pré-existence de la France.

« Quand la France n'était pas la moitié de ce qu'elle est, dit l'un d'eux, elle aspirait inconsciemment à l'unité. » Car, complète un autre, « notre patrie n'était pas encore achevée ». Tandis qu'un troisième se désole que du temps des principautés médiévales « le territoire national restait morcelé ».

La porte est ouverte à tous les anachronismes. On parlera, en plein IX^e siècle, de France, d'Allemagne et de Belgique, alors qu'aucun des États modernes qui portent ces noms n'était en vue.

Nous verrons plus loin quel est le vrai sens des mots qui autorisent de tels jeux.

La seconde croyance fondamentale du mythe de l'Hexagone est que la France forme une unité naturelle, prédestinée par la nature à former un tout et une nation, ce qui confirme bien qu'elle a toujours virtuellement existé, même quand il n'y paraissait rien. La volonté des hommes n'a fait qu'obéir à « la nature des choses ».

Un tout doit nécessairement comporter des frontières qui permettent de l'appréhender. Et, puisque l'unité est naturelle, ses frontières doivent l'être aussi. Donc, toute frontière de la France, même si elle change au cours de l'Histoire, est naturelle. Elle est encore naturelle si elle sort impudemment de la figure géométrique consacrée. L'Hexagone en a vu d'autres, pourrions-nous dire.

L'idée d'une frontière naturelle ne peut se passer de référence. Il y a eu, à l'ouest de l'Europe, tant de formations historiques, dans le passé, et tant de frontières différentes, qu'à tout faire autant choisir la version

la plus avantageuse. Jules César la fournit. Il donne les Alpes et les Pyrénées comme limites à la Gaule Transalpine, mais aussi le Rhin, ce qui comble les vœux des rois de France qui se sentaient un peu à l'étroit au temps de Philippe de Commines, lequel avouait que « nous vient joindre Almaine partout vers la Champagne ». Dans ce cas, pas d'hésitation, la tradition qui veut que la France ait précisément, de par « nos pères » les Francs, son origine et sa source outre-Rhin, est mise en réserve, et on s'approprie les Gaulois comme ancêtres.

« Les limites anciennes et naturelles de la France (lisez : Gaule) sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, affirme Lazare Carnot dans son rapport à la Convention. Les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation; il n'y aurait donc, suivant les règles ordinaires, nulle injustice à les reprendre... »

Pour l'historien Jacques Bainville, on passe de l'argumentation franque à l'argumentation gauloise, selon qu'il est opportun, et sans la moindre gêne : « Ses trois petits-fils [de Charlemagne] Charles, Louis et Lothaire démembrèrent l'empire à Verdun (843)... Désormais, la France aurait à reconquérir ses anciennes frontières (*sic*)... »

Ils l'ont démembré, en effet, mais en créant la France en deux versions, une France occidentale à l'ouest et une France orientale à l'est, avec un État-tampon entre les deux, la Lotharingie, point de départ de la future Lorraine. Si Bainville n'avait pas substitué subrepticement la Gaule à la France, la frontière orientale de l'Hexagone aurait été reportée sur l'Elbe, ce qui eût créé des problèmes. Napoléon en a su quelque chose.

Le Rhin, c'était déjà un gros morceau, sur lequel Clemenceau et Mangin se sont cassé les dents en 1919. Bainville, nonobstant, est inconsolable et se lamente qu'« après mille ans » la France n'ait pas encore réussi à atteindre « sa frontière naturelle ».

Le troisième article de foi du mythe de l'Hexagone est que personne n'est devenu français contre son gré. Qui pourrait déceimment décliner l'honneur de prendre place au foyer même de la civilisation? C'est le point de vue. Ce fut la volonté constante des habitants de ce pays « de former une seule nation »; à défaut, ce fut sans doute une aspiration constante de leur subconscient. Les provinces se sont réunies au royaume « par un mouvement naturel », pour former un tout « harmonieux » où les éléments les plus divers, Celtes, Ligures, Ibères, Francs, Burgondes, Wisigoths, Latins (et, aujourd'hui, harkis, Antillais, immigrés) se sont « doucement fondus » (ou se fondront) pour former le peuple le plus unifié humainement, linguistiquement et culturellement du globe.

Les mauvais esprits font allusion aux résistances et aux révoltes armées qui ont eu lieu dans certaines provinces périphériques. Comment le nier? Mais, s'il y a eu des opérations militaires, on les passe sous silence quand faire se peut, ou on les mentionne, sans insister, sous forme d'un incident déplaisant, comme si tout le monde était d'accord pour qu'on n'en parle plus. On laisse entendre que le même résultat aurait été obtenu sans dégainer le sabre, avec un peu plus de diplomatie.

L'Histoire, toutefois, est têtue. Par mille témoignages elle est toujours présente et a la fâcheuse habitude de rappeler les réalités gênantes. Mieux vaut, après tout, prendre les devants et dire ce qu'il faut penser des événements qu'il n'est pas possible de masquer par un écran protecteur. Le fait rapporté par lui-même est brut. Il permet une interprétation. L'Hexagone a la sienne.

Charles le Chauve, dit Bainville, « fut égaré par la chimère impériale ». En effet, Charles acquiert l'Italie et est couronné empereur par le pape. Il était naturel qu'ayant reçu la couronne il songe à reconstruire l'empire de ses pères. Juger de la politique d'un roi franc

du point de vue qui serait celui d'un roi de France de l'époque moderne est un procédé osé pour doter la conscience nationale française d'une antiquité qu'elle n'a pas.

La même remarque peut être faite au sujet de Jeanne d'Arc, de laquelle on s'autorise pour décréter qu'« après 1429 (l'entrevue de Chinon), grâce à elle, les Français ont pris conscience qu'ils formaient une nation différente de la nation anglaise... Le principal résultat de la guerre de Cent Ans a été ainsi la naissance du sentiment national ou, comme on l'a dit aussi, du patriotisme français. »

C'est ce que disent les manuels. En réalité, si Jeanne d'Arc fut un être d'exception, doué d'extraordinaires presciences, et s'il est possible qu'elle ait eu, entre autres révélations, celle de la future nation française, il n'en reste pas moins qu'à son époque une bonne moitié des Français se considéraient comme loyaux sujets d'Henri VI, roi de France et d'Angleterre; que Jeanne fut faite prisonnière par des « Français » (n'étaient-ils pas Bourguignons?), jugée et condamnée par des juges français, parisiens pour la plupart; que l'autre roi de France, Charles VII, celui de Chinon, qu'elle avait fait sacrer à Reims, ne leva pas un doigt pour la racheter, alors qu'il en avait la possibilité. Un certain nombre de faits, en somme, qui ne confirment pas la thèse soutenue et dont les manuels préfèrent ne pas parler.

Dire que Philippe VI, au début du XIV^e siècle, ne pouvait pas renoncer « aux plus belles provinces françaises », Guyenne et Gascogne, c'est encore un point de vue rétrospectif. Ces provinces avaient été franques un moment, mais n'avaient, par la suite, gardé qu'un titre de vassalité nominale vis-à-vis du roi de France. Elles formèrent des entités politiques diverses, indépendantes de la couronne. Quand Aliénor, duchesse d'Aquitaine, épousa Henri II, tout le pays passa très légalement sous

la domination des rois Plantagenêts d'Angleterre. Curieuses provinces « françaises » que les troupes royales durent conquérir, en croisant le fer avec les Gascons, qui luttaient épaule contre épaule avec les Anglais pour conserver leurs libertés.

Cependant, la vérité échappe parfois aux mieux intentionnés des chroniqueurs. « À l'ouest, écrit Bainville, le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc (c'est un petit trucage, car il était duc souverain), un Capétien qui avait mal tourné (une façon de dire qu'il avait pris le parti de défendre les libertés bretonnes contre les ambitions françaises), avait appelé les Anglais à son aide. Il fut également battu, et des garnisons royales occupèrent les principales places bretonnes. Quelle tâche longue et malaisée que de faire la France²¹ ! »

Aveu qu'au xv^e siècle elle restait encore à faire?

Voyons ce qu'il en est. De 1428 à 1433, les Français avaient attaqué trois fois la Bretagne, mais sans jamais réussir à atteindre Nantes ou Rennes. Quant aux « principales places bretonnes », elles se résumèrent à une seule, Saint-Aubin-du-Cormier.

Nous verrons, en avançant dans ce livre, que le mythe de l'Hexagone repose sur la légende historique que nous venons de faire pressentir, mais aussi sur toute une mythologie de héros nationaux qui lui donnent une chaleur humaine. Ces héros ne sont pas tous ceux des hommes nés sur notre sol qui ont été grands par leur bravoure et leurs sacrifices, mais seulement ceux d'entre eux qui ont contribué à la grandeur de l'État, le roi hier, la république aujourd'hui.

Nous verrons aussi à la suite de quelles métamorphoses le mythe est devenu offensif et a poussé les Français à croire qu'ils étaient porteurs d'une mission de civilisation dans le monde.

2. *Histoire de France*; v. Bibl.

II. LE MYTHE ET LA GÉOGRAPHIE

Ni monarchique, ni nationale, la politique des frontières naturelles n'a été, sous l'Ancien Régime, que le fait de quelques isolés, quelques esprits chimériques.

Gaston Zeller
(*La France et l'Allemagne depuis des siècles*, 1932.)

La première illusion à dissiper est que la France, traduite en hexagone, est un ensemble géographique voulu par la Nature. Pour se persuader du contraire, il n'est que de contempler la carte physique de l'isthme européen placée à l'envers. Le procédé est suffisant pour oblitérer les habitudes visuelles et permettre de regarder reliefs et cours d'eau sans parti pris. Il en est de même avec un texte sacré dont on répète les mots par une opération de mémoire pure sans en avoir le sens présent à l'esprit. Il suffit d'en avoir sous les yeux le texte dans une autre langue pour qu'immédiatement il retrouve tout son sens et sa force d'impact.

La France à l'envers est pour nous une terre nouvelle. Le fameux Hexagone saute-t-il aux yeux? Nullement. La frontière du nord-est que nous avons indiquée en pointillé gras apparaît comme un non-sens : elle passe

par le travers de deux zones naturelles (5 et 6). A première vue, on distingue un système montagneux bien axé, en haut à gauche (4), à droite une puissante avancée maritime bien dégagée (3), en bas à gauche une vaste plaine où court un grand fleuve et un fleuve moyen (5). Au centre, un groupement de débouchés maritimes (6). A sa droite, une autre plaine, peu encadrée, axée sur un fleuve moyen (1). Reste, en haut à droite, un bassin fluvial relativement isolé entre ses contreforts montagneux (2). Si l'on cerne des unités géographiques bien définies, il reste parfois entre elles des zones mal délimitées, dont l'attribution à l'une ou l'autre unité n'est pas évidente. On pressent que ce seront des zones de transition à tous points de vue, parfois des marches dont le destin historique sera variable.

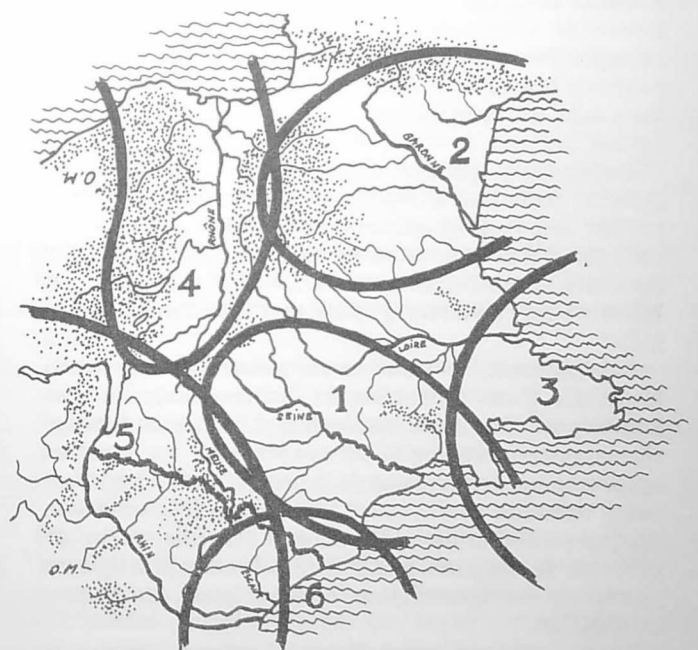
On imagine tout de suite un système politique s'établissant en 1 et son extension naturelle dans la « zone neutre » entre 1 et 2. C'est en effet ce qui se produira dans l'Histoire : le domaine royal groupera d'abord les principautés du bassin de la Seine, puis cherchera à s'introduire tant dans le nord du Massif Central que dans le seuil du Poitou. Jusque-là, rien que de très naturel.

En 2, nous verrons se constituer l'Aquitaine, sous diverses apparences. Elle n'arrivera jamais, en fin de compte, à maîtriser son problème, qui est l'imprécision de ses limites. Elle restera partagée entre trois pôles d'attraction : Toulouse, qui la rattache au Midi, Bordeaux, qu'appelle l'Océan, et Poitiers, qui appartient au Nord.

La vallée du Rhône, en 4, apparaît comme un système foncièrement autonome, mais qui aspire ses voisins du nord vers la Méditerranée. L'Histoire confirmera son rôle de couloir et porte de sortie, au grand dam de son destin particulier.

Le sort de 3 ne pose pas de problème. Le destin

I. LA FRANCE À L'ENVERS



1. Bassin de la Seine; 2. Bassin de la Garonne; 3. Massif Armoricain, presqu'îles du Cotentin et de Bretagne; 4. Bassin du Rhône; 5. Bassins du Rhin et de la Meuse; 6. Bassin de l'Escaut.

maritime de l'Armorique est évident et présage son indépendance. La zone du Rhin, en 5, est aussi une évidence, qui annonce la naissance d'un groupement humain organique, mais offrant des variétés du fait de sa longueur et de ses connections latérales. La région qu'il forme, en débouchant en mer du Nord, en est un exemple. Elle tendra de bonne heure à former une entité politique séparée : les Pays-Bas. Un contraste comparable à celui qui se manifeste entre Bordeaux et Toulouse, Rouen et Paris.

Six formules politiques se dessinent donc spontanément en cet isthme européen, que la nature a nettement préfigurées, mais qu'elle destine également à s'unir et à collaborer. 2 ne peut se passer de liaison avec 1 et 4. Ce dernier est la sortie naturelle de 5 et de 1 vers la mer du Milieu. 1 est l'arrière-pays de 3, et 6 tient à la fois à 5 et à 1.

Logiquement, nous aurions dû assister à la formation historique d'une fédération de l'isthme européen. Les hommes en ont disposé autrement. L'esprit de domination a prévalu sur celui de coopération. La vocation apparemment armoricaine de la presqu'île du Cotentin a été la cause du conflit entre la Bretagne (3) durant son époque royale, et de la Normandie (1). Elle servira de prétexte, de nos jours, à la partition de cette prestigieuse province entre deux régions, haute et basse, qui en sont la négation.

Entre 1 et 2, les terres disputées entre la Loire et le bassin de la Garonne resteront pendant plusieurs siècles une poire de discorde. Elle met aujourd'hui la régionalisation devant un problème difficile, qui est le résultat de consciences régionales mal définies, dont la solution bâtarde aboutit à la création de régions non viables, comme l'inénarrable région des Pays de la Loire. La rivalité entre 1 et 2 pour la possession des terres intermédiaires aura un déroulement propre dans le

Massif Central, et l'empêchera de faire son unité. La Basse-Auvergne tombera dans le giron bourbonnais et le droit coutumier, tandis que la Haute restera entièrement liée au Midi.

Conflit aussi, interminable, entre 1 et 6 : guerres des Pays-Bas, mésentente des Flamands et des Wallons, annexionnisme français, annexionnisme allemand, le projet « Grande-Néerlande » qui fait front à l'expansionnisme rhénan.

Entre 4 et 2, la divergence des orientations géo-économiques fait obstacle à la prise de conscience de l'unité de civilisation occitane. Entre 5 et 1, ce sont les annales sanglantes de la rencontre de la poussée française vers le Rhin et de la résistance pied à pied tant des formations autonomes (Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, Alsace, Sarre) que de l'ensemble du *Deutschum*.

Pour finir, entre 4, 5 et 6, ce sera l'histoire passionnante de la tentative toujours avortée et toujours recommencée de la constitution d'un grand État-couloir nord-sud, une première fois esquissée par la création de la Lotharingie au IX^e siècle.

La Corse, naturellement, reste en dehors de tout cela. Elle a fait partie du système italique, jusqu'à ce qu'une tractation commerciale, ponctuée par une guerre de conquête, la fasse passer sous la domination française.

L'isthme européen n'a pas que la particularité d'être très compartimenté, il a encore celle d'être dissocié entre trois orientations maritimes et trois orientations continentales différentes. Il est donc à la fois un point de rencontre et un point de dispersion, et non pas ce que le mythe prétend qu'il est : un creuset. La façade de la Manche associe naturellement les pays qui la bordent, Flandre, Boulonnais, Normandie, Bretagne nord avec les îles Britanniques, et partagent leur destin en direction de l'Amérique du Nord.

La façade océanique oriente par contre la Bretagne méridionale, la Vendée, les Charentes et la Gascogne vers l'avancée ibérique, et surtout vers l'Amérique méridionale et l'Ouest africain; la façade méditerranéenne lie la Provence et le Languedoc d'une part à la Catalogne et au Levant espagnol, d'autre part à la Ligurie italienne. Elle les inclut dans ce système clos d'échanges de toutes espèces qu'est la Méditerranée occidentale, qui fait du rivage algérien le partenaire naturel du rivage européen méridional.

Sur le plan terrestre, les montagnes, qui séparent par leurs pics mais unissent par leurs cols, mettent en relations de voisinage l'Occitanie et l'Espagne d'un côté, l'Occitanie et l'Italie de l'autre. De Lyon à Belfort, la France continentale est aspirée par le Piémont et l'Helvétie, qui sont pour elle des sources et des débouchés. À l'est, l'Argonne et les Ardennes font bouclier. C'est d'ailleurs là que se fixa la frontière du royaume pendant mille ans. Mais, au-delà, la Lorraine verse vers l'Allemagne, à laquelle l'Alsace, séparée radicalement de la France par les Vosges, a toujours appartenu.

Ces orientations frontalières correspondent naturellement à plusieurs orientations climatiques. Les rives de la Manche connaissent un climat analogue à celui de la côte du sud de l'Angleterre, avec les mêmes variations selon la latitude. Au sud, la Gascogne a le climat cantabrique. Au sud-est, la zone méditerranéenne jouit d'un climat dont la Côte d'Azur offre l'exemple typique. À l'est, de la Bresse au Hainaut, le climat dit continental, aux étés chauds et secs, aux hivers durs et neigeux, fait une forte avancée dont la pointe atteint l'Auvergne. Dans son ensemble, l'Hexagone subit un régime de vents qui le divisent alternativement en deux zones : est et ouest, c'est-à-dire, en gros, maritime et continentale; mais, le plus souvent, nord et sud, en fonction de la

latitude et des orientations foncièrement différentes. C'est un fait que le Midi est plus souvent ensoleillé que le Nord, que la température y est plus élevée et les pluies moins persistantes.

Sous d'autres rapports, on chercherait en vain une unité géographique quelconque à l'Hexagone.

La dispersion des orientations de l'Hexagone a été la cause de l'échec final de toutes les entreprises extérieures de la France pendant quatre siècles. Guerres d'Italie, guerres d'Espagne, chevauchées d'Allemagne, tentatives répétées de débarquement en Angleterre, pointe sur le Saint-Laurent, la Louisiane, les Antilles, autre pointe sur les Indes, qui n'ont servi qu'à donner raison au proverbe : *qui trop embrasse, mal étreint*. Seule l'Angleterre pouvait se permettre cette ubiquité, parce qu'elle n'était pas engagée sur le continent et pouvait se défendre sans entretenir une armée ruineuse.

La France n'a mené à bien ses entreprises que lorsqu'elle s'est concentrée sur un seul objectif et en accord avec ses voisins, tel que la création de son empire colonial sous la Troisième République.

Le dernier argument géographique est celui des frontières naturelles. Il en est peu qui aient si mal vieilli. La frontière naturelle est un mythe comme celui de l'Hexagone, dont elle est un des plus fermes soutiens. On a souvent donné, comme exemple de frontière naturelle, la chaîne des Pyrénées. Elle n'a pourtant jamais arrêté une invasion dans les deux sens. À l'époque préhistorique, les Ibères du Languedoc venaient de la péninsule. Six siècles avant J.-C., les Celtes, descendus de la Belgique, s'étaient déversés au-delà de la Bidassoa. Les Carthaginois dans un sens, les Romains dans l'autre, n'avaient guère été gênés par les dernières arêtes des Pyrénées. À l'époque de l'effondrement de l'Empire romain, les Basques, venant de leurs terres d'origine en Navarre, Aragon et la Rioja, avaient occupé tout le

pays jusqu'à la Garonne en lui donnant leur nom, qui devint « Gascogne ». Les Wisigoths, qui les poussaient, avaient à leur tour envahi la Gaule du Sud-Ouest et fondé un empire, dont les Pyrénées étaient l'épine dorsale et qui dura plusieurs siècles. Quant aux Catalans, ils s'établirent jusqu'aux Corbières et étendirent leur influence jusqu'à Montpellier. Étrange frontière naturelle que cette montagne qui n'arrête personne.

Il en est des fleuves comme des montagnes. Les cols et les ponts sont des robinets. Pour les fermer, on passe de l'autre côté, c'est le principe des têtes de pont. Le Rhin est une passoire, disait de Gaulle. Partout on voit le même peuple occuper les deux rives d'un fleuve, les deux versants d'une montagne. Les Basques sont au sud de la montagne en Alava, et, au nord, de la Biscaye au Labourd. Les Tyroliens vont tremper leurs pieds dans l'Adige par-delà le Brenner. Les Gallois, d'un côté vont à la mer, de l'autre à la Severn. Les Savoyards se penchent sur le Rhône à l'ouest et, par Aoste, à l'est sur la vallée du Pô.

Le royaume des Burgondes chevauchait le Jura et les Alpes. Ni les Carpates, ni les monts de Bohême, ni le massif transylvain n'ont davantage arrêté un déplacement de peuples. Les langues, comme les hommes, franchissent les montagnes et les fleuves, partout. Seuls les déserts séparent.

Les mers ne furent jamais non plus un obstacle aux relations des peuples. Elles unissaient autant et plus qu'elles ne séparaient. Les routes maritimes, aux temps anciens, étaient plus rapides et plus sûres que les routes de terre. Aujourd'hui, les transports y sont meilleur marché. Les Grecs appelaient la mer Égée « le Pont ». Ce fut toujours le cas de la Manche. Ses deux rives furent aux Gaulois, puis aux Romains, puis aux Saxons, puis aux Normands. La Bretagne, pendant cinq siècles,

fut d'une rive et de l'autre et les mers celtiques furent les artères de la communauté religieuse de même appellation.

Les fleuves, mers en miniature, ne furent même pas des obstacles en réduction. Celui dont la légende a fait, en France, une frontière naturelle a toujours été un berceau, un creuset, celui des Celtes, du Main à la Meuse, celui des Francs, de part et d'autre de son cours inférieur. Il a été l'axe de la Francie mérovingienne et celui de l'empire de Charlemagne. La civilisation médiévale allemande a fleuri sur ses deux rives. Aujourd'hui encore, la séparation entre Rhénans joyeux et Westphaliens moroses s'établit très à l'est de sa rive droite, de même que le dialecte alémanique règne, semblable à lui-même, des Vosges à la Forêt-Noire.

Par contre, nous verrons qu'il est commode de désigner comme « frontières » certains fleuves aux abords desquels s'effectue un changement de civilisation. Dans un sens conventionnel, on peut parler d'une frontière de l'Elbe qui séparait le monde slave du monde germanique, avant la poussée colonisatrice des Allemands vers l'est, et qui, aujourd'hui, est redevenue plus redoutable qu'au Moyen Âge. On peut parler de la plaine de la Loire comme limite, au sud, de l'influence ethnique franque, et extrême extension, au nord, de la culture occitane au XII^e siècle. Aux frontières mythiques s'opposent les frontières méconnues.

Les historiens et cartographes modernes sont coupables d'anachronisme, quand ils s'efforcent de tracer des frontières précises entre les nations aux époques passées, quand la notion même de frontière n'existait pas. Les grands traités négociés sous Louis XIV s'en tiennent aux notions de souveraineté, ou, mieux encore, de suzeraineté sur des juridictions, qui peuvent être des « pays », des communes ou des biens ecclésiastiques, dont les limites étaient simplement traditionnelles ou établies par

des accords privés. « Ce ne sont pas des territoires qu'on annexe, ce sont des fiefs qu'on détache d'une couronne pour les rattacher à une autre, eux, leurs appartenances et dépendances, lesquelles ne sont pas nécessairement d'un seul tenant. »

Gaston Zeller nous recommande de « bannir de notre esprit l'image d'une France analogue à celle de notre temps, appliquée à clore son territoire comme un paysan clôt son champ, en le séparant soigneusement de ceux de ses voisins¹. »

Nelly d'Albissin, dans sa remarquable thèse sur la frontière franco-belge, nous propose une explication : « Sans doute, et pour une assez large part, faut-il rendre responsable de l'ancien morcellement du territoire de la France l'absence de tout sentiment national chez les sujets et le peu d'attrait chez les hommes de gouvernement pour la notion d'unité territoriale, à tel point qu'on peut se demander si les Français de l'Ancien Régime ont jamais clairement conçu cette notion. »

Cependant, là où la limite de la juridiction royale coïncidait avec un cours d'eau, la notion s'en concrétisait. Les bateliers du Rhône distinguaient forcément les bureaux fiscaux de l'empereur, qui étaient sur la rive gauche, de ceux du roi, sur la rive droite : la rive d'*Empi* et celle de *Riau*.

Dans le Nord, une modeste rivière jouait le rôle du Rhône. « Chaque année, au premier jour de mai, le prévôt du comte, accompagné du sautart de Valenciennes, sergents et autres, va au lieu-dit Saint-Amand, et, étant sur le pont de la Scarpe, avec un "Mai" ou rameau en sa main, le jette au milieu de la rivière, en disant : " Je jette cela en mémoire de ce que la puissance du comte de Hainaut s'étend jusque-là ". »

Ailleurs, les zones de transition étaient nombreuses,

1. *La France et l'Allemagne depuis dix siècles*, v. Bibl.

où s'entrecroisaient les juridictions. On les appelait les « marches ».

Ce fut probablement Mazarin qui réalisa le premier l'idée d'une frontière stratégique. Il échange Bergues et La Bassée, qu'il rend aux Espagnols, contre les places de Philippeville et de Marienbourg, parce qu'elles couvrent la trouée de Chimay, route éventuelle d'invasion. L'acquisition d'Avesnes, qui couvre le Thiérache et la Champagne, est dans le même esprit. Jusqu'en 1521, Tournai était une enclave française dans les Pays-Bas, où les Français conservent Théroouanne, à la limite de l'Artois, « la clé et le boulevard du royaume », dont elle est « la plus forte ville ». Prise par Charles Quint et rasée en 1553, elle est rendue à la France par le traité du Cateau-Cambrésis (1559), mais à la condition de n'en jamais relever les fortifications. Cadeau dérisoire : elle ne vaut plus rien. (Aujourd'hui, elle ne compte que 908 habitants.)

Ces considérations expliquent pourquoi Louis XIV n'hésitera pas à rendre aux Espagnols la Franche-Comté, pour garder Ath, Charleroi et Tournai, qu'il leur avait enlevées et qui avaient l'avantage sur la Comté de couvrir Paris.

La frontière du Rhin, idée de littérateurs et de latinistes, n'est pas dans la tête des négociateurs français du traité de Westphalie (1648), qui, à part le Sundgau alsacien, laisse toute la rive gauche du Rhin à l'Allemagne, mais prend possession de Brisach, sur la rive droite. C'est encore, en fait d'éthique nationale, la foire d'empoigne qui a depuis Clovis régi toute l'histoire de France.

Il semble que la France ne soit devenue une personne, dans l'esprit public, qu'après la mort de Louis XVI, qui la personnifiait en la sacralisant. Il était impossible de demander à un peuple de renoncer à sa foi dans la patrie-personne. Le passage de la vénération du roi-

patrie au culte de la France-personne fut sans doute naturel parce qu'il se situait dans la continuité et la logique psychiques des Français.

La séparation de l'Alsace-Lorraine en 1871 fit « saigner la France » comme le couperet de la guillotine avait fait saigner le corps du roi.

III. LE MYTHE ET LES HOMMES

*La France n'est pas UNE dans sa terre
et dans sa race.
Ce pays hautement majeur est fait de
minorités.*

Jean Giraudoux,
ministre de la Troisième République.

Qu'il s'agisse de types physiques, de parlers et de coutumes populaires, de foi religieuse et de nature humaine, de modes de culture et de paysages, de maison, de costume, de mobilier, d'art grand et petit, on trouve, rangés sous le vocable « français », une mosaïque de contraires. La conclusion logique serait que le mot « français » ne définit rien. Au lieu de cela, on s'extasie, et devant la contradiction on crie à la merveille, au miracle. Cette attitude apologétique ne retire pas leur puissance aux faits. Il importe de les connaître, car c'est eux qui font la France et non les formules dont on l'affuble.

L'idée que la France égale la Gaule et que de cette origine elle tire son caractère et son homogénéité n'est pas corroborée par ce que nous savons. La Gaule (*Gallia*) n'était pas le pays des Celtes, mais une conception administrative romaine : *Gallia Trans-*

alpina. La Celtie s'étendait bien au-delà. Elle occupait les îles Britanniques, elle franchissait amplement le Rhin à sa belle époque, occupait l'Helvétie, l'Allemagne méridionale et le bassin du haut Danube, elle avait des colonies en Ibérie, dans la plaine du Pô et jusqu'en Asie Mineure. Le dernier pays où le celtique continental a été parlé est probablement le canton de Saint-Gall, en Suisse.

Le fond de la population, dans le Midi, était resté ibère à l'ouest et ligure à l'est. Dans le Nord, les Teutoniques avaient franchi le Rhin, dans les premiers siècles de notre ère et avaient occupé progressivement une grande partie du sol gaulois. Avec les conquêtes franque, alémanique, burgonde et wisigothique, la marée germanique recouvrit l'ensemble de la Gaule avec des densités variables, forte dans le Nord et l'Est, faible et même très faible dans le Centre et le Sud.

Les peuples de l'extrême Nord – d'où venaient Gaulois et Germains – et ceux de l'extrême Sud – d'où venaient les Ibères – se sont donc rencontrés sur le sol de l'Hexagone, en dosages éminemment variables. Pour cette raison, l'opposition manichéenne Gaulois-Germains, préfaçant l'opposition moderne Français-Allemands, n'a pas de sens. À l'époque de l'indépendance celtique, d'ailleurs, l'opposition celto-germanique ne se manifestait pas. Hubert¹ a dit que les Celtes avaient été les instituteurs des Germains. Les chefs des Cimbres et des Teutons, qui donnèrent du fil à retordre aux Romains, un siècle avant J.-C., portaient des noms celtiques. Arioviste, le roi des Suèves, qui vers 70-60 envahit la Gaule par la vallée de la Saône, entraînait avec lui des contingents de Boïens et d'Helvètes parfaitement celtes. Ils furent

1. *Les Celtes*, Paris, 1932/1980.

repoussés ensemble, de même d'ailleurs que le peuple helvète, tout gaulois qu'il était, quand celui-là voulut traverser la Gaule pour s'établir sur la rive océane. La seule opposition sensible dans l'Antiquité était celle entre Romains et Barbares, et, plus tard, celle entre chrétiens et païens.

Le rappel de faits historiques vieux de deux mille ans n'est pas oiseux. Seul, il peut fournir une explication à la variété des types physiques qu'on observe en France. Au cours des siècles, bien des mélanges ont eu lieu, mais on trouve quand même infiniment plus de types clairs dans le Nord de la France que dans le Sud. Il est caractéristique de noter que les vingt-deux départements les plus « blonds », exception faite pour le Vaucluse, où il semble que les Gaulois Vocontes renforcés par les Burgondes aient laissé de la graine, se trouvent au nord de la Loire, et que les vingt-deux départements les plus « bruns », exception faite pour l'Yonne, se rencontrent au sud de ce fleuve.

Nulle part en Europe il n'existe de types tranchés s'identifiant à des nations. Cependant, des enquêtes sérieuses – notamment à l'occasion des conseils de révision – ont révélé que certaines caractéristiques prédominaient dans certaines régions. C'est éminemment le cas des sangs. Les types A, B, O se rencontrent partout, mais pas dans les mêmes proportions. Cela établit une différence entre les groupes sanguins suivant les régions, comme à travers le continent européen, où le groupe B diminue régulièrement d'est en ouest. Fort de 20 à 25 % en Russie, il passe à 11-15 % en Allemagne, pour se réduire à 6-8 % en Espagne.

« Il en est de même en France, dit V. Vallois², où tout se passe comme si la ligne qui va de la Bretagne aux Alpes, qui jouait déjà un si grand rôle dans la

2. *Anthropologie de la population française*; v. Bibl.

distribution de la stature et de la couleur, avait la même importance pour le sang. Au nord-est de cette ligne, le groupe B est le plus commun, au sud-ouest le plus rare. » Le groupe A est répandu d'une manière plus uniforme, mais le groupe O est de mieux en mieux représenté à mesure qu'on s'approche du Pays basque, où il représente plus de la moitié de la population. C'est une proportion unique en Europe, qu'on ne retrouve qu'en Guipuzcoa, c'est-à-dire en Pays basque espagnol.

En France, on trouve donc une telle variété de types humains qu'il n'est pas permis de parler de « type français ». Il n'y en a pas, surtout depuis que le plus beau Noir de la Martinique ou le Vietnamien naturalisé sont des Français à part entière, qu'il serait impie de distinguer des autres. En France, on peut prendre chaque jour dans la rue certains Français pour des Italiens, des Anglais, des Orientaux, des Allemands ou des Espagnols. Mais, si confondus que soient tous les types qu'on trouve en France dans les grandes villes et leurs zones industrielles, il est encore possible d'affirmer que les départements les plus « blonds » parmi les « blonds » sont la Manche, le Nord, la Seine-Maritime, l'Orne, le Pas-de-Calais et le Morbihan; les six plus « noirs » parmi les « noirs », le Var, les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales, les Basses-Alpes, le Lot et les Bouches-du-Rhône. L'examen des yeux donne des résultats concordants. Les vingt-deux départements les plus « clairs » sont, sauf la Charente-Maritime et la Drôme, au nord de la Loire, et les vingt-deux plus « foncés », sauf le Loir-et-Cher, au sud. Cette fois, trois départements bretons comptent parmi les plus « clairs », Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord. Et c'est l'Ain qui est en tête. L'Histoire nous dit pourquoi. C'est là que sont fixés en majorité les Burgondes, qui étaient d'origine scan-

dinave. En groupant les deux statistiques, nous avons établi un schéma qui montre qu'au point de vue anthropologique la seule frontière digne de ce nom serait, en Europe occidentale, la zone de la Loire.

L'étude de la stature donne des résultats approchants, quoique ici la nourriture pauvre en calcaire dans certaines régions ait certainement eu au cours du temps une influence sur la taille tant des hommes que des animaux. Le Nord, l'Est, la Normandie et la région à l'est de Lyon ont le quasi-monopole des hommes grands. Nous ne nous arrêtons pas à l'indice céphalique, puisqu'il ne permet pas de distinguer les Nordiques des Méditerranéens. On peut cependant noter que les têtes les plus rondes se trouvent dans le Jura, la Haute-Saône, la Lozère, le Cantal, la Haute-Loire, la Savoie, la Saône-et-Loire, c'est-à-dire à l'est de la ligne englobant les hauteurs de plus de cinq cents mètres.

Au point de vue linguistique pur, c'est-à-dire si l'on fait abstraction du travail d'assimilation réalisé par l'enseignement public et l'administration, si l'on s'en tient aux parlers paysans qui sont bien malades, mais aussi en pleine convalescence, il saute aux yeux que l'unité française ne s'inscrit pas dans le domaine du parler. L'abbé Grégoire s'indignait, devant la Convention, que plus de la moitié des Français ignorassent la langue nationale. En 1835, on ne parlait exclusivement français qu'entre la Somme et le Massif Central, la Champagne et l'Anjou. En Basse-Normandie, en Lorraine, on le lisait. Ailleurs, c'était, en dehors des villes, une langue pratiquement inconnue. On n'entendait que des dialectes (picard, normand, gallo, poitevin, lorrain, savoyard) ou des langues minoritaires (flamand, allemand d'Alsace et de Lorraine, breton, occitan, basque, catalan, italien de Corse).

En 1863, on peut encore dire que presque personne ne sait parler français en Basse-Bretagne, en Alsace, en

Moselle thioise³, en Flandre maritime, en Corse, et dans tout le Midi, au sud d'une ligne allant d'Arcachon à Clermont-Ferrand et à Gap. En 1901, moins de 5 % des jeunes mariées de Basse-Bretagne sont capables de signer le registre des mariages, car le français et l'école vont de pair.

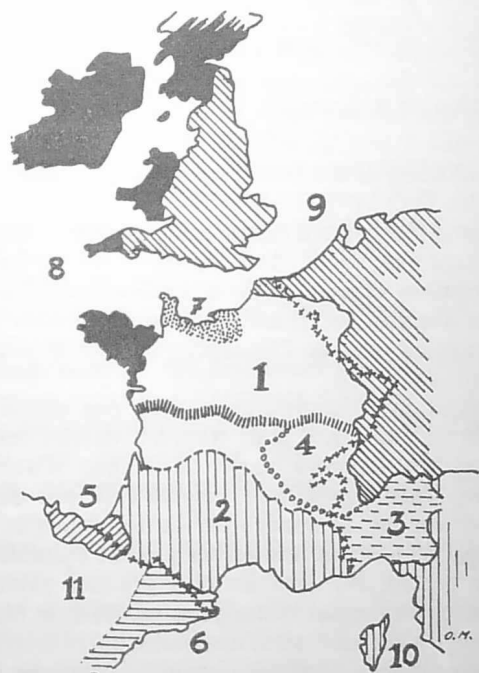
Il appartient au mythe de l'Hexagone de présenter les parlers régionaux comme une corruption du français. Il n'en est rien. Les dialectes d'oïl descendent tous directement du bas-latin, et le français de l'instituteur n'est autre que le dialecte parisien imposé à la fois par l'administration centrale et par son rayonnement littéraire. Il n'est pas indifférent de savoir que le flamand a été parlé jusqu'en Picardie et le breton jusqu'à Rennes et à Nantes, car ces anciens États linguistiques expliquent pourquoi aujourd'hui les Flamands francophones et les Artésiens sont si intimement apparentés aux Pays-Bas et pourquoi les Haut-Bretons de langue française se sentent aussi Bretons que leurs compatriotes restés de langue celtique.

Philologiquement, donc, pas trace d'Hexagone. Partout, les parlers « de France » chevauchent les frontières pour se continuer au-delà. Le français en fait autant. Il atteint Bruxelles et Liège en Belgique, Lausanne et Genève en Suisse, le Val d'Aoste en Italie, Jersey sous les plis de l'Union Jack; il bondit allègrement à travers l'Atlantique pour fleurir sur les lèvres de six millions d'Américains, il est resté en Afrique dite francophone, où il est en train de devenir la langue de culture de cinquante millions d'Arabes, de Berbères et de Noirs.

Il n'y a que les petits pays qui peuvent prétendre à l'homogénéité, l'Irlande ou la Corse, par exemple, ou encore la Flandre, la Savoie, le Danemark, la Bretagne. Les grands pays, par contre, possèdent toujours une

3. Germanisante.

II. LES LANGUES AU X^e SIÈCLE



----- LIMITE SUD DE L'INFLUENCE LINGUISTIQUE FRANQUE
 +---+ FRONTIÈRES DE L'HEXAGONE
 - - - LIMITE ACTUELLE DE L'OCCITAN
 ooooo ZONE D'IMPLANTATION BURGONDE

Les aires linguistiques, fixées au X^e siècle, ont peu varié pour l'essentiel jusqu'à l'époque actuelle, qui, pour la première fois, met en péril les langues populaires. Sept langues se partageaient alors le territoire de l'Hexagone : 1. Le français d'oïl; 2. L'occitan; 4. Le franco-provençal; correspondant à l'aire d'implantation du vocabulaire burgonde; 5. Le basque; 6. Le catalan; 7. Le norvégien, le danois et le saxon; 8. Le celtique (breton); 9. Le saxon et le francique (bas-allemand) et, au sud du Main, l'alémanique (haut-allemand).

Hors de l'Hexagone, en 3, l'italo-occitan (à tort désigné comme « italien »); 10. Les dialectes italiques; 11. Le castillan.

certaine variété de paysages. La France n'échappe pas à la règle. Parler du « village français », du « paysage français » ou du « ciel français » est illusoire. Car le paysage et le ciel du Nord de la France sont ceux de la Belgique, l'Alsace ressemble à s'y tromper au pays de Bade, qui lui fait face. La Côte d'Azur française est identique à la Ligurie italienne et rien ne distingue le maquis corse de son homonyme sarde. Et nous ne parlons pas des D.O.M.-T.O.M.!

Sont « français » d'aspect et de caractère les pays des vallées de la Seine, de la Loire et de la Saône. Les descriptions classiques de la France leur sont plus ou moins applicables. Il est abusif d'en étendre les particularités au reste de l'Hexagone par des généralisations gratuites.

Quand la mécanisation n'avait pas uniformisé les modes de culture, il était frappant de voir les champs comme les hommes parler la langue d'une culture propre. Dans l'*open field*⁴, le blé était mis en grandes meules rondes, terminées par un toit conique. Dans le Bocage armoricain, les gerbes étaient empilées autour d'une perche ou, dans les plus grandes exploitations, disposées en meules rectangulaires. Dans le Nord de la France, les gerbes étaient disposées, après la moisson, en longues rangées, appelées « chaînes », pratique inconnue en France proprement dite mais qu'on retrouve en Allemagne. Aujourd'hui se sont développées des différences moins pittoresques, mais plus profondes. Dans la région de l'*open field*, la culture industrielle règne : céréales, betteraves, petits pois; les exploitations y sont menées comme des usines et appartiennent souvent à des sociétés anonymes. L'Ouest pratique la culture familiale, et sa puissante industrie alimentaire comme son

4. Terme désignant la zone des champs non enclos, par opposition au « bocage ».

élevage sont le plus souvent propriété des exploitants. Le faire-valoir direct domine dans l'Est et dans le Midi, mais il n'est le même que sous le rapport juridique. L'agriculture méridionale est fragile, tandis qu'elle est financièrement solide en Alsace. Les régions montagneuses, qui ne peuvent plus produire dans les conditions exigées par le marché, se dépeuplent. Il résulte de l'extrême variété de ce tableau des campagnes de l'Hexagone que les problèmes qui se posent dans les différentes régions sont foncièrement différents et ne peuvent pas être étudiés et surtout résolus sur un plan national et par des organismes centralisés à Paris. Parler d'« agriculture française » est aussi insane que d'évoquer une « race française ».

Les constructeurs des résidences secondaires savent qu'il est impérieux de proposer à leurs clients des maisons de style différent suivant la région d'où leur parvient une demande de prix. Toits plats, tuiles romaines, persiennes ajourées dans la partie haute et peintes en vert en Provence. La même chose en Roussillon, mais avec des persiennes à l'espagnole. Pans de bois en Normandie et entourages de fenêtres de granit en Bretagne. Tuiles plates en Bourgogne et à recouvrement en Alsace. Nous n'en finirions pas de décrire les cent types de maisons qu'on peut voir dans l'Hexagone, qui, sur la périphérie, sont toujours le prolongement des styles des pays voisins.

Il n'y a pas plus de « village français » que de « maison française ». Le mode de répartition des cultures et les points d'eau, les vicissitudes historiques aussi, ont déterminé la forme des agglomérations. Il y a la France des gros villages, celle des villages fortifiés, celle où les villages – dans le Midi – sont des petites villes; la France des habitations disséminées. Quel rapport peut-il y avoir entre un village breton dont trois cents habitants sur quatre mille sont groupés autour de la mairie et de

l'église et un village lorrain dont toutes les maisons serrées les unes contre les autres bordent une longue rue? La raison du premier est qu'il y a des sources partout et que le paysan trouve plus commode de résider au milieu de ses champs plutôt qu'au village. La raison du second est que la disposition prise permettait, aux XVII^e et XVIII^e siècles, de boucher chaque extrémité de la rue avec des charrettes pour empêcher l'entrée des bandes de maraudeurs à cheval qui, dans cette terre classique des invasions, désolaient périodiquement les campagnes.

Il résulte de ces différents modes de peuplement des habitudes sociales qui ont produit des attitudes mentales distinguant aujourd'hui le Lorrain du Breton et le Picard du Limousin, même si le remembrement, la mécanisation, les résidences secondaires et les H.L.M. ont quelque peu bousculé le paysage traditionnel. La mentalité d'une population met des siècles à se former et plusieurs générations à se modifier. Bien d'autres facteurs de différenciation existent, tels que la pratique religieuse ou les métiers dominants.

Arras et Lille sont dans l'Hexagone, Bruges est à l'étranger. Cependant, l'annuaire pontifical pour 1950 donne les chiffres suivants : diocèse de Bruges, 1 002 904 habitants, 1 554 prêtres; diocèse de Lille, 1 008 695 habitants et 1 501 prêtres; diocèse d'Arras, 1 168 645 habitants et 1 125 prêtres. Plus au sud, en allant vers Paris, la proportion des prêtres tombe à la verticale. Pourquoi cette similitude et cette différence? Les statistiques du nombre des naissances, des usagers de la bicyclette, des fumeurs de pipe, des buveurs de bière, des tireurs à l'arc et des orphéons montrent que la Flandre française et la Flandre belge sont habitées par un même peuple. Si le diocèse d'Arras a un peu moins de prêtres que les deux autres, la raison en est que la moitié sud de l'Artois a parlé beaucoup moins longtemps le

francique que la partie nord et subit davantage l'influence de Paris.

Sous le rapport des coutumes, la même extraordinaire variété continue à se manifester d'une frontière à l'autre de l'Hexagone. Toutes ne sont pas mortes, certaines renaissent en se modifiant, mais toutes ont contribué à former les sensibilités et à constituer une philosophie de la société qui imprègne les mentalités. Sous ce rapport, la frontière qui a séparé le royaume de France du Saint-Empire pendant mille ans est restée inscrite dans les mœurs. Les folkloristes ont observé que les coutumes françaises les plus remarquables faisaient place aux coutumes du monde germanique à partir de la Meuse à l'est et de la Canche au nord : le légendaire de saint Nicolas, par exemple. La fête de la Saint-Nicolas est la plus belle de l'année dans les Vosges. On mange des « colas », – des beignets à forme humaine – depuis la Franche-Comté jusqu'à l'Elbe. Pourquoi l'Elbe et non pas plus loin? parce que, jusqu'au XI^e siècle, les terres au-delà de l'Elbe étaient slaves et ne furent longtemps par la suite que des colonies allemandes, où se développa en même temps qu'un esprit nouveau – l'esprit prussien – une manière de vivre nouvelle. C'est ainsi que la gastronomie allemande ne franchit pas ce fleuve-frontière. Au-delà, c'est plutôt la cuisine de l'Est qui règne, que d'aucuns qualifient de « polonaise ».

Il suffit de connaître les coutumes d'un terroir – même si elles se sont effacées – pour comprendre l'esprit des gens. Il existait en Provence, du temps du bon roi René, une coutume qui s'appelait le jeu des Valentins et Valentines. Le jour du saint, le 14 février, des liens de « fantaisie courtoise » pouvaient s'établir entre deux jeunes gens, par « jeu d'amour ». L'idée d'un jour des amoureux a été trouvée charmante et s'est répandue dans tout l'Hexagone et au-delà, mais pas celle que l'amour puisse être compris, en quelque circonstance

que ce soit, comme un jeu de société, idée sacrilège s'il en est dans un pays comme la Bretagne!

Certains usages, en revanche, se retrouvent dans des provinces éloignées les unes des autres, quand elles appartiennent à la même aire culturelle ancienne. Celles, par exemple, qui relèvent du sens de la famille élargie. Partout où s'est transmis un certain sens de la parenté des hommes de la tribu, du clan, par le sang, des appellations de caractère familial servent à manifester le respect. On appelle les vieilles femmes « ma tante » en Bretagne et « tantin » en Franche-Comté. Dans les pays de tradition patriarcale, le sentiment de la parenté se concentre jalousement sur la famille, au sens étroit du terme.

Les différences d'orientation géopolitique, de climat, de langue, de traditions, d'usages, quand elles coïncident, constituent des frontières entre les peuples, plus importantes, plus réelles que celles que concrétisent un poteau et un poste de douanes à la suite d'un traité de paix. Parmi ces frontières méconnues, il en est une en France qui compte plus que les autres, celle qui partage l'Hexagone entre un Nord et un Sud que tout sépare. Elle mérite un examen particulier que nous ferons plus loin.

En attendant, une conclusion est à tirer des observations que nous avons faites au cours de ces deux chapitres qui ont confronté le mythe de l'Hexagone aux réalités physiques et humaines. Elles nous font constater que si le mythe exprime bien l'unité des institutions politiques, l'uniforme damier des départements, des cours d'appel et des évêchés, s'il tient de la toile d'araignée des chemins de fer l'aspect d'un impératif, il ne reflète, en revanche, aucune des grandes divisions que la science établit dans les faits naturels et humains.

Au point de vue du relief, une partie de la France se

rattache à l'Europe centrale, tandis que l'autre se soude à la plaine nord-européenne. Au point de vue de l'orientation générale, la France se répartit entre trois façades, qui se tournent le dos, l'une sur la Manche et l'Océan, l'autre sur le continent européen, la dernière sur la Méditerranée, séparées entre elles par une zone centrifuge, le Massif Central. Au point de vue des passages, ouverte à la fois vers le sud et vers le nord, elle est tiraillée par des vocations d'expansion contradictoires et elle est appelée, par disposition naturelle, à recevoir le choc de deux mondes et de deux cultures qui se la partageront à peu près.

A aucun endroit ses frontières politiques n'épousent une variation de climat, de flore ou de faune, sinon peut-être sur une partie des Pyrénées. Nulle part, en tout cas – avec l'exception mentionnée – elles ne séparent des hommes, si l'on s'en tient à leur type physique, à leur langue, à leurs coutumes, à leurs maisons, abstraction faite des préjugés xénophobes que leur a inculqués l'école primaire, temple du mythe.

Soumis à une critique objective, l'Hexagone s'effondre, et avec lui la légende d'une France voulue par le destin dans ses limites d'un jour, sans qu'il soit besoin de signaler quel coup sans rémission lui porte l'existence de Français « à part entière » de race noire ou de religion musulmane et la nouvelle formule d'une France pluriculturelle qui a été lancée pour les englober dans le dogme unitaire, envers et contre tout bon sens.

Délivrés de la religion de l'« une-et-indivisibilité », l'État auquel nous appartenons cesse alors d'avoir cette figure rébarbative, conventionnelle et si profondément inhumaine que lui a donnée une philosophie totalitaire. Il reprend la couleur de ses versants et de ses ethnies; il retrouve sa vérité dans la diversité. Délivré de la clôture hexagonale, il se laisse à nou-

veau pénétrer par les grands courants qui l'unissent aux diverses expressions de l'Europe et les distribue entre ses différentes orientations. Il cesse d'être une momie pour devenir un corps vivant. Il devient acceptable en devenant réformable.

IV. LA LÉGENDE DU RHIN

*Nous l'avons eu, votre Rhin allemand,
Il a tenu dans notre verre.
Les pieds de nos chevaux
Tremplant dans votre sang
Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.*

Alfred de Musset
(Chanson).

Le Rhin, frontière de toujours entre la Civilisation et la Barbarie, entre le Celte et le Germain, a toujours été un grand thème de propagande dans les guerres franco-allemandes.

Le Rhin, pourtant, n'a été frontière qu'à deux périodes bien distinctes, et fort éloignées l'une de l'autre, de l'Histoire européenne.

Une première fois quand l'occupation romaine s'établit en Gaule. L'Empire visait en effet à refouler les « barbares » au nord des deux grands fleuves, Rhin et Danube, qui à cette époque formaient des obstacles naturels, pour peu qu'ils soient bien surveillés. Encore la limite de l'Empire ne fut-elle pas fixée du premier coup sur le Rhin. Elle avait d'abord été poussée jusqu'à l'Elbe. Un autel d'Auguste aux environs de Magdebourg en fait foi. Il fallut en quelque sorte un hasard historique, le

succès de la rébellion d'Arminius, pour ramener au Rhin la frontière définitive, d'où elle ne se déplacera guère quatre siècles durant, en dépit du va-et-vient de la colonisation et des invasions.

Une seconde fois, dans les temps modernes, depuis le traité de Westphalie (1648) jusqu'au début du xx^e siècle – avec une parenthèse (1870-1919) – lorsque le fleuve forme sur une partie de son cours la limite de l'expansion française vers l'est. Mais la puissance française n'atteint le Rhin qu'à la manière du boxeur qui frappe et qui s'accroche, recule et frappe à nouveau. Elle ne colonise pas. Si elle s'installe en Alsace, en Rhénanie, aux Pays-Bas, elle est délogée. En Sarre, malgré tous ses efforts, elle est deux fois rejetée. Si l'influence française s'est fait sentir sur la rive gauche du Rhin pendant l'occupation napoléonienne, elle s'était depuis longtemps plus profondément implantée en Bavière, en Saxe, surtout à Berlin. Le Rhin a été pour les Français avant tout la porte d'entrée de l'Allemagne.

La monarchie française n'entreprit la marche au Rhin que lorsqu'elle se sentit en force de défier le Saint-Empire et – on pourrait le dire – l'Europe. Jusqu'à Richelieu, elle s'accommoda de sa frontière sur la Meuse. Les citations des auteurs classiques plaçant la frontière de la Gaule sur le Père des fleuves fut la justification mise en avant par les intellectuels de l'époque. La Révolution s'en servit aussi, mais s'autorisa surtout de sa mission de « délivrer les peuples de leurs chaînes ».

En dehors de ces deux périodes historiques, le cours du Rhin n'a formé à aucun moment de l'Histoire millénaire de notre monde une frontière réelle entre deux groupements humains différents, si l'on excepte l'éphémère tentative de constituer un royaume de Lorraine entre Meuse et Rhin (de 843 à 987)!

Le Rhin, en effet, non seulement n'a été que rarement une limite, mais sa vallée et l'ensemble de son bassin ont été le berceau de civilisations et de dominations politiques en expansion, dont deux au moins ont conditionné l'Histoire de l'Occident.

Le recoupement des découvertes faites depuis un siècle et plus par les différentes disciplines scientifiques établit que le peuple celtique originel s'est formé, dès avant l'âge du bronze, dans la zone du Rhin et du haut Danube, pour essaimer ensuite d'un côté vers la Gaule, et, de là, vers les îles Britanniques au nord et l'Espagne au sud, d'un autre vers les Balkans et au-delà. La position centrale de la Celtie originelle explique seule l'expansion simultanée des Celtes dans des directions aussi variées. L'évolution insensible et sans heurts, dans ces régions rhénanes et danubiennes, des arts et des techniques, depuis les débuts du bronze jusqu'en plein âge du fer, prouve la continuité et l'homogénéité de leur peuplement. C'est alors qu'apparaît, sans doute en contact avec l'art grec, le style dit de « la Tène », typique de la civilisation celtique.

Attirés par les riches terroirs de la Gaule, que peuplait une race pacifique d'agriculteurs communautaires, les Celtes transportèrent plus à l'ouest leur centre vital. La Champagne fut un de leurs foyers de culture les plus brillants. Bientôt le pays des Carnutes (Chartres), celui des Bituriges (Bourges), enfin celui des Arvernes (Auvergne) prirent figure de pôles de la nationalité. Mais ce serait une erreur manifeste que de répéter le contresens historique de Jules César, en assimilant dorénavant la Celtie à la Gaule, comme il est dit dans les *Commentaires*. Déjà, au temps de César, on recensait d'authentiques Germains en deçà du Rhin : les Tongres, Éburons et autres Condruziens, de même que de vieilles nations celtes, Helvètes et Tigurins, Boïens et Turons, au centre de la classique Germanie. Il n'y avait nulle trace de Rhin

frontière entre les peuples, en dehors de l'imagination du proconsul.

Quand vint, au v^e siècle, l'époque des grandes invasions, les Germains submergèrent l'Empire romain. Dans tout cela, on le voit, aucune base à la « légende du Rhin », mais bien plutôt le souvenir d'une grande unité ethnique et proto-politique celte, inconciliable avec la notion toute romaine de *limes*, limite fortuite de puissance et commode délimitation administrative.

Les Francs se révélèrent, au v^e siècle, dans la région de la rive droite du Rhin, en face de Cologne. Ils développèrent rapidement, avec l'accord des Romains, une vaste entreprise de colonisation en zone gallo-romaine, que les études de noms de lieu et de cimetières d'époque permettent de retracer, montrant que sa densité est allée en décroissant vers la Loire¹. Le centre du nouvel État franc, qui, à vrai dire, ne fut longtemps qu'un campement militaire, se stabilisa dans la région de la Seine moyenne. Mais ce que les historiens français n'ont pas voulu voir ou mettre en valeur, c'est que, dès le règne de Clovis et de son fils aîné Thierry, l'expansion de la puissance salienne naissante se faisait au même moment en direction de l'est, comme pour réunir en un seul royaume les fractions restées en arrière des tribus germaniques, à commencer par les Francs dits Ripuaires, réunis par Clovis lui-même. L'écrasement des Alamans, concurrents des Francs pour la suprématie, à Tolbiac, et leur rejet au sud du Main, la conquête de la Thuringe, l'absorption de la Hesse, ce sont là les étapes de la constitution d'une seconde « France », sur la rive droite du Rhin.

Ainsi se créa une véritable nationalité franque, à double ascendance germanique païenne et gallo-romaine chrétienne, de telle sorte que désormais, des sources du

1. *Les Origines des peuples romans*; v. Bibl.

Main aux bouches de la Loire, on circulera « en France ». Le passage d'une langue à l'autre ne gênait personne, puisque la langue d'Église, donc d'État, était le latin. On se donnait rarement la peine, quand il s'agissait de « langue vulgaire », de préciser si celle-ci était du latin populaire, du celtique ou du germanique. Encore heureux si l'on ne se contentait pas de la qualifier de « langue des païens ». Ces précisions ne sont pas de trop pour mettre en garde les modernes qui sont tentés de prêter à nos lointains ancêtres des idées comparables aux nôtres.

L'axe de force, après les guerres entre les descendants de Clovis, se reportera vers l'est, vers les bassins moyens et inférieurs du Rhin, où encore aujourd'hui persiste la chaîne ininterrompue, de Bamberg à Utrecht, des parlers franciques. La dynastie carolingienne, que les historiens conformistes incorporent sans sourciller à l'Histoire de France, sera dans son comportement une dynastie plus rhénane que « française ». Charlemagne fonde un vaste royaume unitaire des Francs, charpenté sur l'épine dorsale du Rhin, dirigé d'Aix-la-Chapelle, qui englobe indistinctement, dit le chroniqueur Eginhard, outre les royaumes vassaux, toutes les parties de la Gaule et de la Germanie situées entre la Loire et l'Elbe. Cette concentration de la puissance politique entre Meuse et Rhin est sans nul doute à l'origine de l'idée de fonder un État sur cette souche, la Lotharingie – qui deviendra la Lorraine – puis la grande Bourgogne. Une idée étrange pour qui s'est accoutumé à l'existence d'une frontière commune franco-allemande, mais qui a eu son heure de gloire et qui fascine encore parfois les imaginations.

Les deux rives du fleuve étaient, on le voit, trop soudées l'une à l'autre pour pouvoir être séparées. Les Francs étaient devenus une puissance dans le même cadre de douces collines et de sombres forêts qui avait vu

s'épanouir le celtisme. Dans le haut Moyen Age, la puissance de la dynastie des Hohenstauffen s'établira à cheval sur le vieux fleuve, entre Mayence et Constance. Elle règnera de Besançon à Eger, là où quelques siècles plus tôt s'était assise la domination alémanique, et là même où avait fleuri la civilisation de la Tène. La frontière du Saint-Empire romain germanique se stabilisera pour des siècles, à l'ouest, sur la Meuse. À la veille de la Réforme, la distribution des archevêchés, qui chevauchent le Rhin, unissant les populations « franques » de langue tudesque et de langue française, perpétue l'unité carolingienne. Par contre, les évêchés de la France occidentale s'arrêtent à la Loire. Nous entrevoyons là une frontière qui, à tous points de vue, se montrera plus significative que celle du Rhin.

Le christianisme n'arrêtera pas davantage ses progrès au Rhin, mais à l'Elbe, où Charlemagne avait établi sa ligne de protection. Au-delà, ce n'est plus l'Europe, mais le pays des païens slaves qui, après l'évacuation par les Goths de la région qu'ils occupaient de l'Oder à la Vistule, ont pris leur place. Ils sont tous plus hirsutes et plus inquiétants les uns que les autres, Abotrides, Sorves, Wendes et Lusaciens. Quand Napoléon confirmera l'annexion de la Rhénanie, il reprendra la marche de Charlemagne et arrêtera lui aussi sur l'Elbe sa frontière militaire.

Ainsi le Rhin apparaît-il, au cours de l'Histoire, comme un principe vital, autour duquel a lieu le flux et le reflux des influences ethniques ou politiques entre Elbe et Loire. Son extraordinaire destin a voulu qu'il soit une matrice de peuples et de systèmes politiques. Celtes, Français, Néerlandais, Allemands, sont en droit de le considérer, chacun à leur manière, comme le symbole de leur principe national originel.

Sous tous les rapports, la région rhénane a conservé son homogénéité et son caractère particulier. Ce n'est

pas le Rhin, mais la Weser, deux cents kilomètres plus à l'est, qui peut être considérée comme une limite pour la confession catholique, comme pour l'idiosyncrasie rhénane. Les deux rives du Rhin ont leurs minorités, soit protestantes, soit catholiques. L'esprit rigide des Prussiens rencontre autant de résistance, à droite du fleuve en Hesse, qu'à gauche dans le Palatinat. Les mêmes types de villages se succèdent de part et d'autre du Rhin : en aval de Cologne, c'est l'habitation disséminée, en amont le *Gewanddorf*. Les pignons alémaniques d'Alsace sont, comme son dialecte, la réplique de ceux de Bade. Car les différences linguistiques ne sont pas longitudinales, mais perpendiculaires au fleuve. On parle bas-francique d'Amsterdam à Bruxelles, ripuaire de Maestricht à Essen, francique moyen de Sarreguemines à Francfort, alémanique de Saverne à Fribourg-en-Brigau et même Fribourg en Suisse. Aux dialectes correspondent des types humains, des vocabulaires particuliers, des coutumes originales. Ce qu'une propagande sans scrupules a baptisé « parler luxembourgeois », « dialecte alsacien », « lorrain thiois », « patois flamand », n'est pas autre chose que l'une des formes dialectales de la langue allemande, comme le français a eu longtemps les parlers champenois et normand et a encore le picard ou le gallo².

Ce livre n'aborde pas le point de vue économique, sinon incidemment. Mais il convient de noter qu'économiquement parlant le bassin du Rhin est une unité indivisible. Les intérêts de la Suisse, de la France, de l'Allemagne fédérale, des Pays-Bas, s'y rencontrent et s'y enchevêtrent. Sa division entre quatre souverainetés politiques qui entrechoquent leurs intérêts égoïstes, retardent ou paralysent les décisions d'intérêt général, créent des situations bloquées comme celle que soulève

2. Le gallo, ou dialecte français parlé en Haute-Bretagne.

le problème très grave des pollutions industrielles, ne marque aucun progrès sur l'époque de Charlemagne.

Ce n'est pas sans raison profonde que Paris, dès Philippe le Bel, s'est constitué en capitale de combat contre l'Empire, puis la Maison d'Autriche, enfin la Prusse et, pour finir, contre l'Allemagne moderne. S'étant défini comme bastion de la latinité, il ne pouvait se sentir en sécurité si près des avant-postes de la « Barbarie » et devait tendre à pousser sa frontière vers l'est, pour se donner de l'air, comme disent les militaires.

Si Paris était resté la ville francique qu'il fut dans le haut Moyen Age, il n'aurait pas repris la marche de César vers le Rhin et au-delà. Devenu métropole d'obédience méditerranéenne, il s'est senti, depuis la fatale Renaissance, investi de la mission d'Auguste. Il a voulu porter ses étendards et sa culture vers le fleuve, comme le Romain y avait poussé ses enseignes et planté ses arcs de triomphe. La puissance française, là où elle est restée en terre rhénane, s'est bâtie sur les ruines du germanisme : un lourd contentieux entre les deux peuples, qu'on ne supprime pas en le taisant.

On peut imaginer que Paris pourrait se définir comme un trait d'union, entre Rhin et Loire, entre le germanisme, le latinisme et le monde anglo-celtique. Un très grand rôle si l'on y réfléchit bien.

V. UNE FRONTIÈRE MÉCONNUE

Le Midi de la Gaule a été essentiellement romain, le Nord essentiellement germanique. Les mœurs, les institutions, les influences germaniques ont dominé le Nord de la Gaule; les mœurs, les institutions, les influences romaines dans le Midi... La civilisation de la France est la seule qui participe presque également des deux origines.

François Guizot
(Cours d'Histoire).

A côté des frontières mythiques, il existe des frontières méconnues. La Loire en est l'exemple qui nous intéresse de plus près.

Quand on a franchi la Loire on respire sous un ciel soudain lumineux, au sud de Nantes, une atmosphère déjà méridionale. Les toits plats dans les vignes annoncent le Bordelais et donnent un avant-goût aux Armoricains des maisons ocre rouge de Provence au milieu de leurs champs de lavande. Peu de paysages sont aussi « classiques » que ceux de l'Angoumois, dont les fermes encadrées de cyprès jettent leur note romaine dans une aquarelle aux tons délicats et légers. En descendant vers la Gironde, les villages poussiéreux à maisons à

étages, où l'on vit dehors, appartiennent à la civilisation de type urbain du Midi latin. Un Breton, un Picard, y sont à l'étranger. Pour l'un, telle fraîche vallée de l'ouest de l'Angleterre, pour l'autre tel vallon verdoyant du *Westhoek*¹ évoquent davantage la terre natale.

L'homme lui-même est différent. Au sud de la Loire, le fond de la population est ibère et ligure. Le flot celtique et les conquérants wisigothiques ou francs n'y ont déposé qu'un sédiment ténu et dispersé. Au sud-ouest les Vascons, au sud-est les Grecs, partout les Romains, dont les cohortes charriaient tous les sangs de l'Orient, les Arabes encadrant leurs Berbères, y ont laissé des souches absentes des pays du Nord. C'est avec l'aide des Maures que les Aquitains et ensuite les Provençaux tentent de repousser la mainmise des Francs. Ils succombent, et leur assujettissement entraîne la ruine progressive de leur vie économique vivifiée par deux mers. Le Midi, lentement, très lentement, devient la France. Mais la civilisation française, si elle découle directement des formules romaines, emprunte fort peu à la civilisation originale qui s'ébauchait dans ce Midi qu'elle a tout de suite dominé et appauvri, ce qu'a oublié de dire Guizot. Malgré tous ses efforts, elle n'a pu faire disparaître des différences inscrites dans la chair des hommes et dans la nature des choses. Les oppositions entre les deux grands terroirs français sont si nombreuses, si concrètes, qu'elles peuvent s'exprimer à l'aide de schémas. Mais il faut jeter un coup d'œil sur l'Histoire pour comprendre que ces tracés, quand ils ont trait aux usages et aux institutions, ne sont pas dus au hasard et qu'ils perpétuent jusqu'à nous des faits fort anciens, que les manuels d'enseignement négligent à dessein de souligner.

1. Le « Coin de l'ouest », nom de la partie française de la Flandre occidentale.

Tandis que se formait, à partir du v^e siècle, un royaume de France occidentale, encore embryonnaire et intermittent, au sud de la Loire prenait forme une entité politique qui prendra bien des visages, mais qui réussira à maintenir, en face du Nord, une personnalité propre. Un nom lui est resté : Aquitaine, dont une autre forme est le mot « Guyenne », auquel s'associe celui de Gascogne, qui en est en quelque sorte le cœur et la partie la plus caractérisée. À partir du vii^e siècle, cette Gascogne se constitue comme l'antithèse vivante de la France franque. Vers le ix^e siècle, au temps de l'individualisation des langues vulgaires et des consciences nationales naissantes, s'est trouvée consommée la séparation radicale par le couloir de la Loire de l'ancien territoire gaulois en deux zones dialectales et deux climats culturels parfaitement distincts : au nord, les pays de langue d'*oïl* (oui), où la déformation de la langue latine s'était faite sous les influences successives des habitudes de prononciation des Gaulois et des Francs et avait donné le français. Au sud, les pays de langue d'*oc* (oui), où l'évolution de la langue romane avait continué sans influence étrangère notable celle du bas-latin, comme en Italie et en Espagne, aboutissant au provençal classique du xii^e siècle, langue des *troubadors*, qu'imitèrent dans le Nord les *trouvères*.

Clovis, en écrasant Syagrius en 486, avait établi son autorité jusqu'à la Loire. Plus au sud, d'autres Germains, les Wisigoths (les « Goths de l'Ouest ») avaient fondé en 419 le royaume de Toulouse, qui jouxtait au nord celui des Francs. C'était la première apparition d'une entité politique dans le Sud-Ouest de la Gaule, depuis l'Aquitania des Romains. Elle tombe sous la domination des Francs après la bataille de Vouillé (507), et y resta, malgré la chaude alerte que causa l'invasion arabe du viii^e siècle. Vaincus à Poitiers (732) par le Franc tudesque Charles Martel, les Arabes, auxquels

s'étaient joints des contingents aquitains qui saisissaient l'occasion de se libérer, jugeant sans doute les arabes plus tolérants que les Francs, se retirèrent en Espagne.

Cependant, l'habitude des rois francs de partager leur domaine entre leurs descendants devait fournir à l'Aquitaine une nouvelle occasion de revenir à la vie. De 817 à 877 apparaît un royaume franc d'Aquitaine, où se succèdent quatre rois. Le dernier, Louis le Bègue, en héritant de la couronne de France, met fin à l'aventure. Mais l'Aquitaine n'avait pas dit son dernier mot. Rannulf II, comte de Poitiers, aussi rapace que tous ceux de sa race, tente à nouveau de s'attribuer des prérogatives royales. Il n'y réussit pas, mais le duché féodal de Guyenne s'est établi solidement. Un des premiers grands fiefs de la couronne de France, il se maintiendra plus de deux siècles dans son intégrité et sa grandeur quasi royale, entouré sous le règne de ses plus brillants souverains, tels les ducs Guillaume V le Grand, Guillaume IX le Troubadour, d'un renom de puissance et de culture étendu à toute la chrétienté, qui laissait loin derrière lui le prestige vacillant du faible suzerain capétien – purement nominal – de Paris. Et si la pensée dominante de ce dernier fut dès lors la réunion et l'assujettissement à son domaine de ces riches contrées méridionales, à peu près étrangères à la nature de la France du Nord, il n'y parvint que lentement et très incomplètement, même après la première aliénation de l'autonomie aquitanique par le premier mariage de la duchesse héritière Éléonore avec Louis VII (1137).

À maintes reprises, les barons poitevins, limousins et gascons se soulevèrent en faveur d'éventuels restaurateurs du duché, principalement les Plantagenêts Henri II (1152) et Henri III (1242), mais aussi le prince de Galles Édouard (1355) – le célèbre Prince Noir. Ils préféraient ainsi, comme leurs voisins septentrionaux les

Bretons, faire appel à l'Anglais, un maître que son éloignement rendrait libéral, que de laisser entrer le Français, qui campait à leur porte, et dont la réputation d'avidité sans scrupules était bien établie.

L'Anglais, en paiement de ses services, se constitua autour de Bordeaux, pendant une durée de trois siècles, un véritable dominion, dégagé, depuis le traité de Brétigny, de toute vassalité envers la France. Les Bordelais, qui n'avaient jamais vendu si cher leur vin, devinrent vite Anglais de cœur. La victoire de Castillon (1453), qui mit fin à la guerre de Cent Ans, assure la réunion définitive de la Guyenne au royaume de France, mais la vieille délimitation ethnique et politique de la Loire, correspondant français de la ligne du Main allemande, ne disparut pas pour autant : elle avait seulement perdu ses attributs juridiques et, surtout, elle avait largement glissé au sud.

Parallèlement, en effet, à l'accroissement considérable de force et de prestige de la dynastie capétienne depuis l'avènement de Philippe-Auguste (1180), les us et les langages du Nord avaient commencé leur expansion victorieuse, gagnant progressivement les terres d'Aquitaine, le long de la côte jusqu'à Saintes, qu'ils atteignirent au XV^e siècle : l'expansion ne s'arrêta pas là. La langue et les institutions indigènes se maintinrent mieux dans le Massif Central, où la refonte administrative qui suivit la crise de la guerre de Cent Ans, va les rencontrer et en cristalliser les limites de façon désormais officielle. De cette époque date, en effet, l'organisation administrative en partie double de la monarchie française, tenant compte de la division naturelle du pays en deux langues, accompagnée d'une décentralisation générale des grands corps de l'État : Parlement et Cours de justice supérieure, assemblée des trois États, universités, etc. Même après la suppression par les États-Généraux de Tours (1484) de l'autonomie des États du Languedoc,

cette opposition d'une France du Nord et d'une France du Midi, à peu près à l'époque de Jeanne d'Arc, se perpétua, du moins dans le domaine du droit privé et des institutions judiciaires. On distinguera dès lors avec soin jusqu'à la Révolution, de part et d'autre d'une ligne joignant les abords de Bordeaux à Limoges, puis par la marche du Limousin, à Aurillac et à Lyon, les juridictions pratiquant le droit coutumier d'avec celles du droit écrit, distinction fondamentale, quoique fort peu éclairée par nos modernes commentateurs, où revit en termes voilés le vieil et brutal antagonisme entre les multiples lois « barbares » de caractère tribal et strictement personnel et le code latin, unitaire et universaliste, entiché de formalisme et de jurisprudence.

Les provinces du Midi resteront « réputées étrangères » et un certain dualisme persistera à travers toute la construction administrative de l'Ancien Régime, dans les finances en particulier. L'intendance royale de Languedoc, réduite aux sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, conserva jusqu'en 1789 ses États provinciaux, son autonomie financière et son particularisme culturel. Elle restera le dernier vestige à l'époque moderne de l'ancien antagonisme mettant aux prises l'Aquitaine et la France.

La Révolution brisa tous les particularismes et centralisa tous les pouvoirs à Paris, mais elle ne balaya pas pour autant les diversités humaines et les contrastes physiques. Il suffit, pour s'en persuader, de voyager aujourd'hui, par la route, de Dijon à Marseille ou de Tours à Pau, de regarder et d'écouter autour de soi pour être édifié.

On n'entre pas tout de go en Occitanie. Dans son recul, l'occitan a laissé derrière lui une zone de décomposition, où les gens ont conservé l'accent sans parler la langue et où les noms de lieu en *-ac* sont aussi nombreux qu'en Gascogne. C'est le « croissant », qui ceinture au

nord le Massif Central et qui, hélas, mord toujours davantage sur ce qui reste du Midi.

Zone de transition ou frontière, il n'empêche qu'on passe d'un pays dans l'autre, d'une pratique agricole à l'autre, de l'agriculture des champs associés à celle des champs libres, de l'assolement triennal à l'assolement biennal, de la charrue à l'araire, des attelages de chevaux aux attelages de bœufs! On me dit que la mécanisation a effacé tout cela. En partie, certainement. Mais le passé n'est jamais mort. Il reparaît sous d'autres formes quand on le croyait enseveli dans l'oubli. Dans le Midi, nous dit l'Histoire, les vilains étaient armés chevaliers, quand dans le Nord l'investiture était réservée aux nobles. Pendant la Ligue, nous dit-elle encore, toutes les provinces pour les huguenots étaient au sud, toutes les provinces ligueuses au nord. Passé que tout cela? Sans doute, mais qui a tout son sens aujourd'hui. Il y a des constantes électorales, de Bordeaux à Nice, qui sont le contraire des attitudes politiques qui, de l'ouest à l'est, en passant par le nord donnent raison à De Gaulle, quand le Midi lui tourne le dos. Et sans le Midi, qui a voté pour lui en bloc, François Mitterrand n'aurait pas pris le pouvoir en 1981.

Alors, parlons du passé, de ce passé qui dit la vérité des sols et des âmes, quand le présent cache tout sous le masque de la mode, du conformisme et fait de nous des robots. Disons ce qu'était le Sud, pour qu'il sache et ose redevenir ce qu'il est.

Au commencement, il y avait au nord une société à substrat tribal, au sud une société du type contractuel; d'un côté, le féodalisme, l'armature cléricale; de l'autre, la vie municipale, le clergé contesté, la liberté individuelle. Voyons les choses de plus près: au nord, les villages se groupent autour des châteaux, des abbayes; au sud, les *consulats* sont une imitation de l'institution italienne. Et, par suite de la participation des nobles qui

ont résidence urbaine, ces organisations municipales prennent un caractère aristocratique et militaire que n'ont pas les conseils d'échevins du Nord, élus par le peuple.

Les gens ont l'esprit de leurs institutions, et inversement. La culture méridionale est à prédominance laïque et ne déteste pas un fin libertinage, celle du Nord est moralisatrice, l'une aime l'amour courtois, l'autre fatal : l'une écrit des poèmes d'amour, l'autre des épopées héroïques; le Nord est militaire et terrien; le Sud, bourgeois et citadin. Le contraste, certes, est schématisé, mais il aide à imaginer l'incompréhension qui régnait (et règne encore?) entre les deux pays.

Quand Robert le Pieux prend pour femme Constance, fille du marquis de Provence, « on vit la France inondée d'une espèce de gens, dit le chroniqueur, les plus vains et les plus légers de tous les hommes. Leur façon de vivre, leur habillement, leur armure, les harnais de leurs chevaux, étaient également bizarres. Leurs cheveux descendaient à peine au milieu de la tête : vrais histrions, dont le menton rasé, les hauts-de-chausses, les bottines ridicules, terminées par un bec recourbé, et tout l'extérieur mal composé, annonçait le dérèglement de leur âme. Hommes sans foi, sans loi, sans pudeur, dont les contagieux exemples corrompirent la nation française autrefois décente, et la précipitèrent dans toutes sortes de débauches et de méchancetés ».

C'était la réponse de la discipline à la fantaisie.

Trois siècles plus tard, le poète Jean Racine, étant pour quelques jours à Uzès, pâtit de son ignorance de la langue locale; il ne comprend personne, et personne ne l'entend. Parlant au nom des autochtones, il écrit à un ami : « Nous appelons ici la France tout le pays qui est au-delà de la Loire : celui-ci passe comme une province étrangère. »

Il n'était donc pas tout à fait exact de dire qu'en ce temps-là il y avait deux France, celle du Septentrion et

celle du Midi. Il y avait la France tout court et sa belle colonie d'oc.

Depuis, les choses ont changé. Mais moins qu'en apparence. La diversité a pris un autre visage. D'un côté, chopes de bière et bolées de cidre, coups de biniou, orphéons et cabrettes, football et tir à l'arc; de l'autre, vin rosé et vin clairnet, pétanque et rugby, sans oublier tutu-panpan. Et corridas? « Honte! Vous mettez cruellement à mort des animaux innocents! – Alors, répond le Gascon, le Provençal, dans le Nord, ce sont des combats de coqs empaillés? »

Non, on ne trouve plus les Méridionaux immoraux. Sur ce chapitre, Paris n'a de leçon à recevoir de personne. Seulement, Daudet a inventé Tartarin de Tarascon, dont on ne peut pas dire qu'il met les Méridionaux à l'honneur. Et, Daudet mort, un autre a inventé Marius et Olive. Innocent? Hélas, non. Ce sont les caricatures qui font la réputation des peuples. Tout le XIX^e siècle a mis en scène des Anglais méprisants et imbus de sots préjugés, mais il en faisait toujours de somptueux millionnaires. Ils sortaient grandis de l'aventure. Marius est aussi blessant en soi que Bécassine, ce qui n'est pas peu dire.

Il y a des façons plus vicieuses d'enfoncer la banderille dans l'encolure du taureau de Camargue; Leopold Senghor, l'inventeur de la négritude, s'en charge :

« L'on sait aujourd'hui que la musique, le chant et la danse des peuples méditerranéens participent toujours de l'Afrique noire. Le chant par excellence y est le *bel canto*, et on l'entend, le même, depuis le Sénégal et le Niger, jusqu'à la Loire. Ma surprise, au long de mes expériences, d'entendre telle mélodie, que je croyais sénégalaise, au Maroc, tel rythme malien en Irak, d'entendre Lanza del Vasto me chanter un poème de troubadour que j'avais entendu au "Royaume d'Enfance". »

Pour qu'un pays autorise de tels rapprochements, c'est, à n'en pas douter, qu'il a une originalité qui ne doit rien au climat séquanien. Cependant, la musique occitane étant mise en cause, nous croyons bien venu de demander son avis sur le sujet à Robert Lafont² :

« ... C'est à l'abbaye Saint-Martial, en Poitou occitan, que se développa la musique liturgique. Mais on lui doit aussi en quelque sorte, dit-il, l'invention de la musique profane. Le Sud devait en passer la formule au Nord, au-delà même de la France, à l'Allemagne du *Minnesang*... On y trouve peu de romances, de ballades, de pastourelles, estampies et autres danses, mais essentiellement la *cançon*. Émile Vuillermoz, le célèbre musicologue, observe même « un spiritualisme plus avancé chez les troubadours, créateurs du genre, instruits pour la plupart dans les monastères limousins³ ».

Réponse de l'occitanité à la négritude.

2. Professeur à l'Université de Montpellier, dont les œuvres ont puissamment contribué à la renaissance de la conscience occitane.

3. *Le Sud et le Nord*.

VI. LA GENÈSE DE L'HEXAGONE

On a comparé cette période du haut Moyen Âge à un creuset où se fondent les éléments qui allaient constituer notre race, et il faut avouer que ces éléments ne présentaient rien entre eux qui puisse faire pressentir l'unité française. Sarrasins, Latins, Scandinaves, sur le fond celtoligure, forment la masse la plus disparate qui soit – la plus instable aussi.

Régine Pernoud
(*L'Unité française*, 1949).

La conquête romaine avait ensanglanté la Gaule, mais n'y avait rien bouleversé. Les invasions qui se succédèrent à partir du v^e siècle démembrèrent son territoire et y firent l'ébauche de pouvoirs politiques nouveaux, sans souci des anciennes frontières romaines. Les nouvelles principautés durèrent plus ou moins longtemps, mais coïncidant souvent avec les unités géographiques naturelles. Dans la mesure où c'était le cas, elles mirent en place des formations territoriales qui eurent tendance à se maintenir ou à réapparaître après une éclipse. Il arrive aujourd'hui qu'une volonté autonomiste y plonge ses racines. Il n'y aurait pas eu de Normandie sans les hommes du Nord (North-Man) qui la construisirent, ni

de Lorraine sans un roi Lothar qui reçut en partage les terres entre Meuse et Rhin. Beaucoup de provinces françaises portent un nom que rien n'explique, sauf l'arrivée d'un peuple « barbare » qui lui donna celui qu'il portait : Bourgogne, Gascogne, France, Bretagne. Quand les conquérants ne s'identifièrent pas avec leur conquête, ils lui donnèrent un nom qui est simplement un signe distinctif, les Romains *Provincia* (Provence), les Français *langue d'oc* (Languedoc), les Francs *Nederland* (Pays-Bas).

Les Francs, les Sicambres et les Alamans commencèrent à pénétrer en Gaule au milieu du III^e siècle. Les Saxons et les Frisons, sur les côtes, sur sa fin. Les Goths arrivèrent en Italie et en Espagne, puis en Aquitaine au siècle suivant. Les Bretons occupèrent l'Armorique au cours des deux siècles qui suivirent et les Basques passèrent les Pyrénées au VI^e siècle. Au nord, les Scots, venant d'Irlande, firent l'Écosse. Il est capital de connaître ces faits, car seuls ils fournissent la compréhension de la suite des événements. Quand toute l'architecture politique d'un continent s'effondre, la seule réalité qui surgit est la personnalité ethnique soutenue par une langue, des coutumes et, si elle a de la chance, l'appétit de pouvoir d'un chef doué. L'Empire allemand est en germe dans l'œuvre de Charlemagne. Alfred le Grand a forgé l'Angleterre. À une échelle plus réduite, Nominoë a fait de l'Armorique la Bretagne. Un autre monde a surgi vers 700-800. Il a jeté les fondements de celui où nous vivons.

Aucun grand mouvement de population n'a eu lieu depuis, si l'on excepte les migrations intérieures de main-d'œuvre et les cas particuliers, comme celui de l'Alsace dévastée par la guerre de Trente Ans et repeuplée par des Badois et des Wurtembergeois.

Dans les nouvelles délimitations de l'Europe occidentale, le mélange des sangs et la synthèse des traditions et

coutumes donnèrent des types humains stabilisés, nettement avant que le premier roi de France ne ceignît la couronne. L'enseignement officiel néglige ces événements fondamentaux et n'a pas un mot pour les souches ethniques. Pourtant, quand les paysans formaient 90 % de la population de nos pays, c'était eux qui définissaient la culture, dans le sens que donne au mot la géographie humaine (*Kulturboden*). L'Histoire politique n'a rien changé à cela. La vie dans les cours et les châteaux était à un autre niveau et suivait ses modes propres. La masse sédentaire – les « presque serfs » dont parle César – change très lentement. Elle est fille du ciel, de la terre et du sang.

La classe dirigeante, au Moyen Age, fut plus cosmopolite qu'elle ne l'est actuellement. Les clercs n'avaient qu'une langue, le latin, et ne connaissaient d'autre patrie que la chrétienté. Les seigneurs ne tenaient qu'au sol qu'ils possédaient, où qu'il se trouve. Les gens d'épée changeaient de camp selon leur humeur ou la paie qu'ils voulaient. La classe instruite dédaignait les parlers populaires. Elle abandonnait le latin pour une autre langue commune : le provençal, l'italien, puis le français, dont la suprématie dura trois siècles et qu'aujourd'hui l'anglais met à mal.

Le peuple, en dessous des aristocraties dont tout le sépare, vit dans son jus. C'est cette vie commune, à l'échelle de la paroisse, du clan, du canton, de la petite principauté, qui forge les communautés populaires, les ethnies et, si elles trouvent une forme politique durable, les nations de chair. Les grands systèmes politiques, qu'ils soient romain, franc, anglais, russe, castillan ou français, peuvent couper et trancher dans cette chair, sans modifier ses traits. La politique, l'administration, ne créent rien. Le fond des pays d'Europe est resté, à l'orée du XX^e siècle, ce qu'il était mille ans auparavant. Nous ne parlons pas d'un passé évanescant, mais d'un

passé qui a conditionné notre présent et peut orienter notre avenir.

Nous avons vu que l'idée de l'Hexagone n'a pas effleuré les deux premières dynasties franques. Comment l'aurait-elle fait puisque le concept de « nation », tel que nous l'entendons, n'existait pas? Une nation, c'était l'ensemble des natifs d'un pays, c'est tout. Le mot « patrie » n'avait pas cours. La seule forme politique que l'on concevait était l'empire, car si Rome avait perdu la puissance, elle n'avait pas perdu le prestige. Le but suprême pour un roi chrétien était de ceindre la couronne impériale et d'être intronisé à Rome. Dans l'Empire d'Orient régnait la même psychose. Byzance jouant le rôle de Rome. L'empereur de toutes les Russies se dit *tzar* ou *czar*, qui est la slavisation du mot *caesar*.

Le « royaume barbare » des Mérovingiens est une ébauche instable, faite de l'association, plutôt que de la combinaison, de la force militaire de la *truste* germanique, c'est-à-dire une confraternité des guerriers et des restes bien implantés de l'administration civile romaine, constituée par la noblesse gallo-romaine, pouvoir terrien, et les évêques urbains, pouvoir spirituel.

Le royaume des Carolingiens représente déjà le premier stade de la féodalité : serment de fidélité des *leudes*, ou hommes libres, Francs et Gaulois confondus, appui sur l'Église et le pape de Rome. Dorénavant, le roi « oint du Seigneur » (la sainte ampoule de Reims) remplace le chef ethnique, hissé sur un bouclier.

Au *x^e* siècle, il est reçu que le royaume de France se compose de trois parties : la France, la Bourgogne et l'Aquitaine, gouvernées chacune par un duc. L'Aquitaine englobe le Toulousain, la Gascogne et la Gothie (Septimanie ¹.)

1. Partie de la Gaule méridionale, conservée par les Wisigoths, après la bataille de Vouillé (507), allant du Rhône à Perpignan, réunie à la couronne en 1229.

Le marquis de Flandre et le comte de Vermandois, Carolingiens par les femmes, ne sont pas vassaux du duc de France, et les ducs de Normandie et de Bretagne non plus.

Hugues Capet, qui, à la fin du siècle, évinça l'héritier légitime de la couronne, pour se faire élire à sa place par une assemblée de chefs, donna le départ à une nouvelle dynastie par un coup de force, symbolique des procédés par lesquels la caste royale saura, sans s'embarrasser de scrupules, agrandir son domaine, contre vents et marées, pendant six cents ans. La recette était bonne, elle fut suivie par la dynastie dernière, celle des Bourbons.

Ce qui frappe dans ces dynasties successives, c'est l'extraordinaire continuité des desseins politiques. Qu'on ne s'y trompe pas. Ces rois, « en mille ans », ne se préoccupèrent pas de « faire la France », sinon dans les deux derniers siècles, mais avant tout de faire main basse, sous tous les prétextes et par tous les moyens, sur tout héritage qui pouvait exciter leur convoitise ou leur vanité. L'idée d'arrondir le « pré carré » et de clore des frontières sur un territoire d'un seul tenant fut très tardive. On l'attribue à Vauban (1633-1707). Dès les Mérovingiens, les rois de France (cette France qui allait jusqu'à l'Elbe et ne descendait pas plus bas que la Loire) surent se donner les moyens de leurs ambitions, en imposant le service militaire et les frais inhérents à tous les hommes libres de leur État. Une telle mesure n'était possible qu'avec une population ataviquement docile aux pouvoirs publics. Elle assura aux rois une force permanente de cinq cents cavaliers, qui leur donnait au départ un avantage sur leurs adversaires éventuels, obligés d'improviser à chaque fois un corps de bataille. Les souverains de Paris s'assurèrent en outre l'appui sans réserve de l'Église, en prenant son parti, dès Clovis, contre les hérétiques qui tenaient les deux tiers de la Gaule, Wisigoths à l'ouest, Burgondes à l'est. Le calcul

fut le même, quand ils prirent parti contre les protestants. C'est une fructueuse association : les Francs se font catholiques et apprennent le latin, les « Romains » entrent dans l'armée, où ils peuvent oublier leur condition de vaincus. (On néglige trop souvent de mentionner que Chlodowig – véritable nom de Clovis – ne put s'établir dans le bassin de la Seine qu'après avoir attaqué et battu Syagrius, le « roi des Romains » qui gouvernait le territoire compris entre Loire et Somme, et l'avoir ensuite fait traîtreusement assassiner.) Les plus renommés des rois de France, depuis le XII^e siècle, Philippe-Auguste, Philippe le Bel, François I^{er}, Louis XIV, et l'empereur Napoléon furent tous de grands prédateurs.

En ce qui les concerne, c'est toujours la même histoire, implacable et trop souvent sordide. Dans la famille royale, tous veulent la couronne, ou au moins une couronne. Clovis, l'ancêtre, prend les devants et fait crever les yeux de ses frères. Au cours des siècles plus policés qui suivirent, les frères gardèrent leurs yeux, mais les portèrent loin du domaine royal. Louis d'Anjou, le cousin de Charles VI, met la France au pillage pour se constituer une armée et part prendre possession du royaume de Naples, que lui a légué sa mère adoptive, la reine Jeanne, et que par surcroît lui a offert le pape. Un été méphitique a raison de ses blonds guerriers et de ses prétentions. On vit moult seigneurs, arrivés en palefrois caparaçonnés, remonter les routes de la Péninsule, déguisés en mendiants, pour sauver leur col (1380).

Philippe III, fils de Saint Louis, donne raison au proverbe : *qui trop embrasse mal étreint*. Il veut tout avoir : Toulouse, Naples, l'Aragon. Décimée en Italie au cours des Vêpres siciliennes (31 mars 1282), son armée se fait étriller en Catalogne. Alors que Cambrai, Nancy, Besançon, Chambéry, Rennes et Nantes ne sont pas français!

Cette avidité est dans le sang. Louis XI, jeune homme, envoyé en exil à Grenoble par le roi Charles VI, excédé de ses intrigues à la cour, s'emploie immédiatement à faire du Dauphiné un embryon d'État qui puisse lui servir de base pour enlever la couronne à son père. L'arrivée des troupes royales lui fait prendre la fuite (1455). Il sera assez malin pour se réconcilier avec le roi.

Louis XII, qui a sa ville d'Asti, en Piémont, veut avoir son duché de Milan, héritage de sa grand-mère, comme propriété personnelle, pour faire pièce à sa femme Anne, restée propriétaire, malgré son mariage, du duché de Bretagne. Il loue un condottiere et s'empare du Milanais. Une seule ville résiste, tous y sont massacrés. Il s'enfoncé, deux ans plus tard, en Italie méridionale, pour donner Naples à sa fille. C'est le désastre du Garigliano (1503). Il mate une révolte à Gênes (1507). Il marche contre les Vénitiens (1509). Finalement, c'est le désastre de Novare (1513). Les Français se sont déjà fait une solide réputation d'agresseurs et d'aventuriers.

La cupidité n'a pas de cervelle. À peine couronné, François I^{er} reprend la route de l'Italie. Après une première victoire à Marignan (1515), il y collectionne les défaites, dont Pavie (1525). S'il avait réussi, la France eût été en trois morceaux, ajoutant au principal le Milanais avec Gênes, son ouverture sur la mer, et le royaume de Naples avec son prolongement, la Sicile.

Au XVII^e siècle, la guerre de Succession d'Espagne, qui avait pour but d'évincer les Habsbourgs du trône, pour y placer le petit-fils de Louis XIV, Philippe d'Anjou, et qui vit le règne se terminer dans l'affreuse misère du peuple, montra que l'ère des ambitions familiales n'était pas close. Les Bourbons conservèrent le trône. (Ils y sont récemment revenus.) Mais qui s'est soucié du peuple de France dans cette opération?

Le plus grand de tous les usurpateurs de couronnes,

Napoléon, reprendra à son compte la tradition royale, renforcée chez lui par la tradition corse de solidarité familiale. Il distribuera des royaumes à tous les siens².

Une fois de plus, c'est la France qui paya la facture de ces magnificences.

La politique des rois de France fut-elle seulement de foire d'empoigne? On peut se poser la question, malgré l'éloquence des innombrables manifestations de convoitise au parfum des cadavres se décomposant sur les champs de bataille et dans les ruines des maisons des pauvres gens. Il semble bien qu'ils aient tous plus ou moins caressé le rêve, chaque fois que l'occasion se présentait, de ceindre ce qui était pour eux le grand but enviable, la couronne des couronnes : celle du Saint-Empire.

Le précédent remonte haut. Théodebert, petit-fils de Clovis et roi de la France germanique de l'Est, n'a aucune visée « française ». Il dévaste l'Italie, accumulant les vilennies, et se prépare à marcher sur Constantinople pour s'emparer de la couronne impériale, la seule qui restait disponible; car Rome, dépeuplée, en pleine décadence, ne représentait plus rien. Une malencontreuse chute de cheval le débarrasse de ce souci, et de la vie (534).

C'est Charlemagne qui restaure la dignité impériale à Rome, où il n'y avait plus d'empereur depuis trois cent vingt-quatre ans, avec la complicité d'un pape chanceux, trop heureux d'affermir sa tiare par l'acquisition d'un bras séculier. Ce n'est pour l'instant encore qu'un titre honorifique ne correspondant à aucune structure politique. Les Germains ont pris un virage décisif, qui ne

2. Ses trois frères, Joseph, Louis, Jérôme, nommés respectivement rois de Naples puis d'Espagne, de Hollande et de Westphalie.

sera renversé que par le Troisième Reich, mille ans plus tard. Ils ont adopté l'idée cléricale d'empire, qui n'est plus ni l'*auctoritas* des vieux Romains, ni la *Gefolgschaft* (la fidélité au chef) des Nordiques, mais un impératif religieux et un contrat d'homme à homme. Ce point de vue devait amener un empereur d'Allemagne, Henri IV, à Canossa (1077) et soumettre la « nation allemande » à une théocratie mal définie et impuissante en face du voisin *welsch*³, si bien armé pour vaincre et dominer.

Philippe-Auguste fut le premier Capétien rassembleur de terres, mais il n'entrevoit pas la figure mystique de l'Hexagone. Interrogé par un de ses barons qui le voyait rêver, le roi, à peine âgé de vingt ans, lui répondit : « Je pense si Dieu accordera à moi ou à l'un de mes héritiers la grâce d'élever la France à la hauteur où elle était au temps de Charlemagne. » La réflexion nous ramène à la France en deux versions, orientale et occidentale, sous la même couronne.

Philippe le Bel, en 1308, pose la candidature d'un prince de sa famille à la couronne impériale. Il sera détourné de ce but par son conflit avec les Plantagenêts. Le drame de la grande politique française commence : elle ne peut à la fois faire front à l'est et à l'ouest, au nord et au sud.

Quand Philippe VI de Valois bat les Flamands à Cassel (1328), il est le prince le plus puissant de l'Europe. Cela le conduit à nourrir des desseins sur l'Italie et... l'Empire. Son descendant Charles d'Anjou n'est pas encore Charles VI quand il fonce sur les royaumes que le pape lui offre. Il brigue encore la couronne de Jérusalem et celle de l'Empire d'Orient!

François I^{er}, malgré ses échecs et l'humiliation de sa

3. « Étranger ». Sur le continent : « roman », français ou italien. En Angleterre *welsh* a le sens de « breton », réduit aujourd'hui à celui de « gallois ».

captivité à Madrid, reste en proie à la mégalomanie de sa famille. Il s'allie au pape pour s'emparer de la couronne impériale. Il n'hésite pas, dans ce but, à s'allier aux princes protestants et aux Turcs musulmans pour se venger de ses déconvenues en Allemagne. S'il avait réussi, il refaisait l'empire de Charlemagne, moins l'Italie. Mais tout porte à croire qu'il ne serait pas resté en si bon chemin.

Les « justes prétentions » de Louis XIV sur l'Empire étaient à l'ordre du jour tout au long de son règne. Elles faisaient l'objet de dissertations et de mémoires qui provoquaient l'exaspération en Allemagne. Elles n'étaient pas académiques. Elles préfaçaient la marche au Rhin, qui instaura une ère de guerres fratricides en Europe.

VII. TOUS LES MOYENS SONT BONS

La réunion de la France du Nord au Midi a été le résultat d'une extermination et d'une terreur continuées pendant plus d'un siècle.

Ernest Renan
(Conférence à la Sorbonne, 1882).

Sous l'Ancien Régime, et jusqu'à la monarchie de droit divin sous la forme absolutiste qu'elle prit avec le Roi-Soleil, le seigneur des lieux est tout le gouvernement. L'hommage qu'il doit au roi lui impose certains devoirs, mais n'inflige en rien ses droits de souverain sur ses terres. C'est pourquoi le seul moyen que le roi avait de réunir au domaine royal la propriété d'un vassal était de lui faire contracter un mariage avec l'un de ses proches descendants, pour en assurer l'héritage. La politique, ainsi, devenait une affaire de négociations matrimoniales, de fiançailles laborieusement calculées, de divorces de circonstance, d'annulations en cour de Rome, tous démêlés dans lesquels la papauté avait un rôle souvent décisif à jouer; quand elle n'y suffisait pas, les armes avaient leur mot à dire.

Il n'était pas toujours nécessaire de penser au mariage, si le fief était déjà dans la famille royale et y

revenait automatiquement. Mais quand le domaine convoité appartenait à un seigneur sans progéniture directe, tout l'art, dans lequel excellèrent les Capétiens, était de se faire léguer le gâteau. Quelque don généreux en espèces sonnantes et trébuchantes assurant une vieillesse paisible au légateur accélèrent le processus. L'exemple le plus admirable du procédé a été la manœuvre soutenue et de longue haleine de Louis XI, appuyée par le canon, pour faire tomber la belle Provence dans son escarcelle.

Un seul mariage pouvait changer le cours de l'Histoire. Jean le Bon, qui ne voyait pas plus loin que le bout de son nez, donna la Bourgogne, qu'il avait reçue en héritage, en apanage à son quatrième fils (1364). Mal lui en prit, car le siècle suivant l'État bourguignon était le plus puissant de l'Occident et mettait en grand péril le royaume de France. Grâce d'ailleurs à une sottise de Charles V, qui avait eu la fâcheuse idée de pousser son frère de Bourgogne à épouser l'héritière du comté de Flandre, dans l'espoir de récupérer le tout, par retour à la couronne. Son idée était d'envelopper Calais, qui était aux Anglais, et ensuite de pousser vers les bouches du Rhin. Il eut même la naïveté, pour mettre les Flamands dans son jeu, de leur rendre Lille, Douai et Orchies, qui étaient entre les mains des Français depuis soixante-quatre ans. Il perdit tout. Louis XI, malgré son extraordinaire habileté, n'en récupéra qu'une partie.

Les Capétiens furent en général des hommes capables et avec de la suite dans les idées, bonnes ou mauvaises. Mais Louis VII fut probablement le plus imprévoyant d'entre eux, du moins dans l'optique des historiens, qui prêtent par principe aux rois de France le souci constant d'arrondir le « pré carré ». En épousant Aliénor ou Éléonore, duchesse d'Aquitaine (1137), il augmenta le domaine royal d'un territoire cinq fois plus grand. Pour des motifs strictement privés, il répudia sa femme,

malgré les remontrances de son ministre Suger. La femme s'en alla en emmenant sa dot. Quand, veuve joyeuse, elle épousa le roi Plantagenêt peu après (1152), elle lui apporta la moitié de ce qui sera la France. Et ce fut bientôt la guerre de Cent Ans.

Parfois, le mariage n'est qu'un des ingrédients d'une manœuvre complexe. Othon III, comte de Bourgogne, ayant grand besoin d'argent, ne trouve rien de mieux que de vendre sa Franche-Comté à la France, en fiançant sa fille au fils de Philippe le Bel. Mais les comptes capétiens de Bourgogne se révélèrent un mauvais calcul.

Charles VI veut que les Anglais abandonnent le château de Brest, qu'ils occupent indûment et qui constitue une porte ouverte à l'invasion, et qu'en outre ils rendent Cherbourg. Le duc de Bretagne, à qui appartient Brest, est bien entendu d'accord. En échange, le roi de France offre sa fille en mariage, assortie d'une dot énorme pour l'époque. Richard accepte, ayant jugé sur une miniature que la fiancée était jolie. Elle avait sept ans.

En 1552, Henri II avait occupé sans coup férir les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui se trouvaient enkystés en territoire lorrain, sans en faire partie, et qui n'étaient défendus, sans doute, que par des bedeaux. Au traité du Cateau-Cambrésis, il s'en fait reconnaître la possession par l'Espagne, mais doit rendre la Savoie, le Charolais, le Bugey et la Bresse. Là-dessus, son allié anglais a la bonté de lui rendre Boulogne en échange de 400 000 écus d'or comptant et Calais sur la promesse d'un versement ultérieur de 500 000 écus du même métal, dont ils ne virent jamais la couleur. Mais Calais resta français.

Les marchandages restèrent à l'ordre du jour à l'époque moderne, pour constituer l'Hexagone. Après Magenta et Solférino (1859), Napoléon III obtint son

salaire : Nice et la Savoie. Après Sadowa (1866), sous prétexte qu'il n'était pas accouru au secours de l'Autriche, il demanda Mayence à Bismarck, qui se refusa à accorder ce « pourboire ». Napoléon III se rabat sur la Belgique. Refus. Il se contente du Luxembourg. Explosion de haine au Parlement de l'Allemagne du Nord. Bismarck répond que la volonté populaire l'empêche de céder cette terre germanique. Nul doute que si l'un de ces territoires convoités avait été cédé à la France, et qu'un plébiscite y eût été organisé, il n'eût donné les mêmes attendrissants résultats qu'en 1866 en Savoie et à Nice, comme à Brigue et Tende en 1947¹.

Nous avons gardé pour la bonne bouche, dussions-nous revenir en arrière, le scénario de la conduite de Charles VIII, qui fut de tous les souverains « nationaux » celui qui se soucia le moins de poursuivre la construction de l'Hexagone, puisque, pour satisfaire sa fringale de terres italiennes, il n'hésita pas à démolir ce qui avait été si péniblement construit avant lui. Son souci est d'assurer ses arrières. On connaît la première manche. Il consolide l'heureuse issue de la guerre franco-bretonne (1465-1488)² en épousant, plutôt de force que de gré, en 1491, la jeune duchesse éplorée. Puis, pour neutraliser l'Angleterre, il renonce à Calais, en 1492, avec 745 000 écus d'or à l'appui. Pour désintéresser l'Espagne, il brade l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais, l'année suivante. Il pourra ensuite revendiquer l'héritage

1. Hautes vallées niçoises qui avaient été laissées à l'Italie en 1860, au traité de Turin, sur la demande du roi Victor-Emmanuel II, qui y avait ses chasses. En 1947, elles ont été annexées par Paris.

2. Louis XI, en conflit avec la Bretagne depuis 1465, lance son armée contre elle en 1468. Obligé de se retirer, il récidive en 1472 et de nouveau doit renoncer. Sa fille, Anne de Beaujeu, attaque à son tour en 1487 et échoue devant Nantes. L'année suivante, elle reprend l'offensive avec des effectifs doublés et remporte la victoire à Saint-Aubin-du-Cormier, où les Bretons ont 50 % de tués.

italien de la Maison d'Anjou, s'embarquant dans une guerre insensée de vingt-cinq ans. A ce sujet, on n'a pas assez remarqué qu'elle avait été amorcée progressivement, du côté français, par l'annexion de territoires ouvrant les passages des Alpes : Dauphiné (1343-1364), duché de Bourgogne (1482), Provence (1486).

Quand il n'y avait pas de rejetons à marier, les rois de France (depuis Philippe le Bel, qui avait découvert à quel point pouvaient être utiles des conseillers légistes pour justifier tous les actes de son bon plaisir, en brandissant des parchemins) ont eu volontiers recours aux arguments juridiques pour donner quelque apparence de bon droit aux interventions sans douceur des piquiers, dragons ou chevaux-légers. Jean Dubois, conseiller juridique de Philippe le Bel, lui démontra la « légalité » de l'annexion d'Arles. Jean Raboteau, autre juriste, chassa ses lunettes pour établir les droits de Charles VII sur Metz « tant par chartes que chroniques et histoires ». Nous avons fait allusion aux arguments fournis aux appétits territoriaux de Louis XIV par ses « chevaliers ès lois ». Citons Bernard Tanguy³ :

« Mettant à contribution auteurs anciens et modernes, Antoine Aubéry (dans une dissertation *Des justes prétentions du Roi sur l'Empire*) se livrait à une démonstration "historico-juridique" qu'E. Thuau résume en ces termes : "La première partie, d'ordre juridique, établit que la monarchie française est sous Louis XIV la même que sous Clovis : le domaine et les droits de la Couronne ne peuvent être ni aliénés ni prescrits. La deuxième partie est historique et pose que le roi de France peut légitimement annexer la plupart des états allemands, comme étant "le patrimoine et l'héritage des princes français, ayant été possédés par

3. *Aux origines du nationalisme breton*, par B. Tanguy, coll. « 10/18 », U.G.E., Paris, 1977.

Charlemagne en tant que roi de France : la monarchie française a succédé à celle des Romains; le titre de roi est plus auguste que celui d'empereur. Dieu l'a signifié : il est communément appelé le roi des rois et " le service divin ne se faisait autrefois que par des rois ". À cette monarchie (la plus ancienne, la plus auguste, la plus puissante du monde) doit revenir le titre impérial, au profit de Louis XIV ou de son héritier. »

Ces mensonges et déformations historiques, ces impudents amalgames montrent que la tartufferie en matière de politique internationale ne date pas des procès de Nuremberg. En 1689, les prétentions du Roi-Soleil sur le Palatinat, appuyées par les arguments qu'on a vus et par l'allégation que l'épouse de son frère Philippe d'Orléans était princesse palatine, furent rejetées. Les Français, qui avaient occupé le pays, n'en laissèrent pas pierre sur pierre avant de le restituer. N'avaient-ils pas le droit de disposer librement de leur bien?

Un procédé de « réunion » qui fut employé avec un bonheur inégal, car il était quand même assez cavalier, fut celui des confiscations par voie judiciaire. Le premier exemple que nous en avons est précoce. Philippe-Auguste confisque les domaines continentaux du roi anglais Jean sans Terre pour « immoralité et indignité ». Le motif n'était pas hypocrite puisque l'inculpé venait de faire lâchement assassiner Arthur de Bretagne, que le roi regardait comme son protégé. Cependant, l'édit serait resté lettre morte si Philippe n'avait pas disposé d'une forte armée et si son adversaire n'avait pas été un incapable. Normandie, Maine, Anjou, Touraine, vinrent ainsi se joindre au domaine royal (1204-1205).

Vis-à-vis de la Bretagne, Charles V eut la main moins heureuse. À la fin de 1378, voyant les Bretons lassés des excès commis chez eux par leurs alliés anglais, il crut le moment psychologiquement favorable pour agir. L'idée lui vint de citer le duc Jean IV devant le parlement de

Paris – sans lui accorder de sauf-conduit, afin de l'inciter à faire défaut – sous l'inculpation de félonie et en affirmant sa prétention de confisquer le duché. Tous les Bretons, sans exception, protestèrent que le roi ne pouvait reprendre un territoire qui ne lui avait jamais appartenu. C'était le moindre des soucis du roi. La Cour des pairs déclara comme prévu la culpabilité du duc et proclama la Bretagne rattachée à la France (18 décembre 1378). L'arrêté provoqua un véritable soulèvement national en Bretagne, et l'expédition militaire française échoua misérablement. En 1381, le roi reconnaissait, à Guérande, l'indépendance de la Bretagne⁴.

Après une période de préparation, cherchant principalement à créer une « cinquième colonne », l'armée française prit l'offensive en 1472. Sans grand effet. La menace de Charles le Téméraire à l'est et au nord de Paris empêchait Louis de s'engager à fond. L'affaire aboutit à une trêve et à la paix.

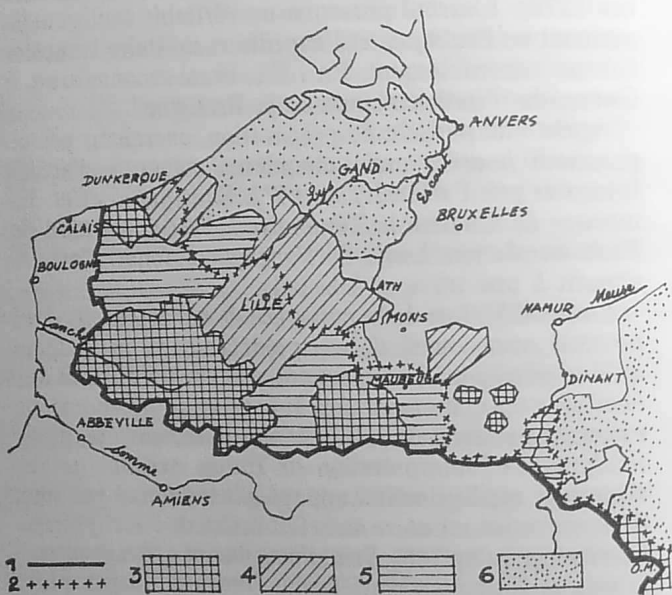
Louis XIV, fort de la puissance de ses armes, fit d'un procédé occasionnel de ses prédécesseurs un système qu'il appliqua méthodiquement, et avec un aplomb qui éberluait ses contemporains. Il consista à incorporer au royaume par arrêt de justice le territoire convoité, en se fondant sur l'interprétation de traités existant ou de n'importe quel grimoire, appuyé généralement par une démonstration militaire ou le fait brutal de l'occupation. C'est ainsi qu'en 1681 *Strassburg* devint « Strasbourg » et que la Franche-Comté devint française un peu plus tard.

Nelly d'Albissin nous fait saisir sur le vif comment se déroulait le processus :

Lorsque Louvois se rendit, en juillet 1679, dans la

4. On consultera à ce sujet *Olivier de Clisson*, par Y. Gicquel, qui apporte une précieuse contribution à la connaissance de cette époque. Éd. Jean Picollec, 1981.

III. LE GRIGNOTAGE DES PAYS-BAS



1. Frontière du traité de Vervins (1598) et de Westphalie (1648); 2. Frontière résultant du traité d'Utrecht (1713); 3. Territoires acquis au traité des Pyrénées (1659) et de Vincennes (1661); 4. *Idem*, au traité d'Aix (1668); 5. *Idem*, au traité de Nimègue (1678); 6. Territoires restitués en 1697 et 1713.

forteresse de Charlemont, près Givet (dans les Ardennes), récemment cédée par l'Espagne, pour en étudier les défenses, il avisa deux gros bourgs situés plus haut sur la Meuse, qui auraient été fort gênants si le roi d'Espagne s'avisait de les fortifier. Il s'en ouvrit à l'intendant Faultrier, qui, zélé, commença ses recherches et crut pouvoir appuyer les droits de la France à prendre possession des deux bourgs sur une donation faite le 13 août 762 – soit neuf cent dix-sept ans avant – par le roi Pépin le Bref. Dans un autre cas, il invoqua un diplôme de l'empereur Henri l'Oiseleur, de 932, et un titre du comte de Namur, de 1131. Et ces arguments étaient soutenus par trop de mousquets pour qu'on eût songé à en sourire. Il ne restait plus au roi, après cela, qu'à promulguer un édit de réunion, suite auquel les dragons prenaient possession des lieux et faisaient main basse sur les poulaillers, tandis qu'un héraut signifiait aux habitants qu'ils étaient sujets du Roi Très Chrétien, et non plus du Roi Très Catholique. En 1706, quand l'Autriche eut succédé, dans les Pays-Bas, à l'Espagne, les annexions par arrêt du Parlement se produisaient encore.

La politique française de « réunions », pense Gaston Zeller, même quand la décision appartenait aux commissions franco-espagnoles de délimitation de frontière, nommées par le traité de Nimègue (1678) étaient de véritables provocations à l'Europe. S'appuyant sur des archives mangées aux vers où l'on pouvait trouver tout ce qu'on voulait, elle inquiétait à juste titre les voisins de l'insatiable royaume. Les réactions étaient à prévoir, si l'on se souvient de celle d'Édouard III, qui répondit à la confiscation de la Guyenne, en 1337, par Philippe VI, en revendiquant le trône de France, avec les suites que l'on sait.

Les pays situés entre le marteau et l'enclume s'en tiraient comme ils le pouvaient. La Thiérache, coincée

entre le Hainaut et la Champagne, qui avait vu en 1437 à la suite des dévastations de la guerre, des bandes de paysans affamés sillonner ses campagnes, fit de ses fermes des maisons fortes, pour servir de refuge contre les pillards de toute sorte. Les églises également se fortifièrent. Elles comprennent, selon la description de M. de la Gorce, un donjon massif, flanqué de tours rondes et d'échauguettes, percées de meurtrières et assises sur de solides contreforts de grès. Tout y est aménagé pour y soutenir un siège de plusieurs jours. On s'y approvisionne d'eau par un puits creusé sous l'édifice ou par un souterrain menant à un puits.

La vallée de la Somme, parcourue par de trop grosses armées pour que des défenses individuelles soient efficaces, pratique l'opportunisme des attitudes politiques. En 1463, Louis XI a racheté au duc de Bourgogne les villes de la Somme. L'envoyé du roi vient en prendre possession. Il est reçu avec des *Te Deum*, au milieu des cris de joie : « Noël! Noël! ». Mayeurs, échevins et bourgeois, nous dit J. Lestocquoy, s'engagent par lettres scellées à « faire bonne garde des portes et demeurer bons, vrais et loyaux sujets et obéissants à la couronne de France ». Mais deux ans plus tard les Bourguignons, entrés dans la Ligue du Bien public qui s'est formée en réaction contre l'« impérialisme » de Louis XI, forcent la ligne de la Somme. Les villes se rendent, sauf Amiens, qui croit avisé de rester fidèle au roi. Mal lui en prend, car le roi abandonne les villes de la Somme à son rival. « La cérémonie de prise de possession se renouvelle : même cérémonial, mêmes protestations d'attachement; les noms seuls changent. » Tout, cependant, n'en reste pas là. En 1470, le roi trouve une occasion propice et ordonne à ses lieutenants de se saisir des domaines de Bourgogne les plus à sa portée. Le comte de Dammartin arrive aux portes d'Amiens et délivre aux notables un ultimatum de vingt-quatre heures pour faire leur choix.

La question qu'il leur pose est : « Voulez-vous être Français? » Ils sont là plus d'un millier. Tous répondent d'une seule voix : Oui! Mais ils exigent, en retour, que le roi garantisse leurs privilèges et libertés. Le roi acquiesça d'autant plus volontiers qu'il savait qu'il ne tiendrait, selon son habitude, aucun compte de ses promesses. Alors Dammartin fit son entrée dans la ville, avec un *Te Deum* et des vivats, analogues à ceux de la première entrée des Français, sept ans plus tôt⁵.

Quand le seigneur dont dépendait un domaine convoité avait besoin d'argent et n'était pas étouffé de scrupules, il suffisait au roi de connaître son prix. Le Dauphiné était une principauté pauvre, mais aussi le remarquable résultat d'un effort séculaire de la dynastie régnante pour réunir en un tout une poussière de seigneuries jalouses de leur indépendance. Quand le dauphin Humbert, étant sans héritiers, songea à épouser la sœur du comte de Savoie, la France, qui craignait que se forme ainsi un trop puissant État alpin, s'empressa d'agir. Philippe de Valois commença par s'introduire dans la place en faisant profiter un certain nombre de dignitaires de ses libéralités. Puis il offrit à Humbert, plus désargenté que de coutume, la belle somme de 120 000 florins, plus une somptueuse résidence à Paris, plus une rente annuelle de 10 000 livres, en échange de quoi le bénéficiaire s'engagerait à léguer le Dauphiné à la couronne à sa mort. Mais il avait seulement trente et un ans!

Quand les premiers versements eurent laissé un solde de 80 000 florins, celui-ci fut porté gracieusement à 100 000, mais en stipulant que le Dauphiné reviendrait nommément au fils aîné du roi. Cinq ans plus tard, l'impatience du roi le rendit libéral. Pour un versement de la main à la main de 200 000 florins, une pension

5. *Histoire du nationalisme en France; op. cit.*

annuelle de 24 000 livres, le Dauphiné fut empoché (1349). C'est ainsi que, selon Benda, « les Français, poussés irrésistiblement par un instinct profond, s'unirent les uns aux autres ». Il y a parfois un fonds de vérité dans la formule, mais elle demande quelques restrictions.

Enfin, il y a des cas difficiles à classer ou dans lesquels se combinent toutes les tactiques capétiennes et bourbonniennes, avec sans doute prédominance de la diplomatie secrète. Quelques exemples :

L'héritier de René, comte de Provence, meurt, dit-on, empoisonné. Son descendant direct meurt en 1473, d'un mal d'entrailles inexplicable. Sur ces morts se penche une ombre, celle de Palamède de Forbin, conseiller de la cour. La Provence semble vouée à qui veut la prendre. Louis XI est ouvertement candidat. Il lorgne la possession de Marseille, qui lui permettrait de faire échec à Venise et de drainer à son profit le commerce avec l'Orient. Comme toujours, l'araignée tisse patiemment sa toile. Le roi se méfie des seigneurs provençaux de vieille souche, aux nuques trop raides. Il a repéré Palamède de Forbin, si l'on admet que ce n'est pas lui-même qui l'avait poussé à son poste. Il flaire un homme de main dans ce seigneur de fraîche date et « Provençal de hasard ». Il voit en lui ce qu'il est, un commerçant marseillais aspirant à la richesse, sans regarder de trop près aux moyens.

En 1474, le roi René fait son testament, mais au lieu d'instituer comme héritier universel son petit-fils, qui est duc de Lorraine, il ne lui laisse que le duché de Bar, et lègue la Provence à son neveu Charles du Maine, qu'il adopte pour son fils. C'est la première phase de la manœuvre de Palamède.

Louis XI saisit les duchés de Bar et d'Anjou et met René en jugement pour crime de lèse-majesté. Puis, en position de force, il négocie. René prend le monde à

témoin de ce déni de justice et outrepassement de pouvoirs, et a le bon esprit de mourir.

Ce qui devait arriver arriva : les deux prétendants en viennent aux mains. L'entrée en lice des troupes du roi pour chasser les « Lorrains » ouvre la seconde phase de la manœuvre de Palamède. Charles III est intronisé et, malade, meurt au bout de dix-sept mois. Alors, phase finale, réapparaît le sieur Palamède de Forbin, avec le titre de lieutenant-général du roi et pleins pouvoirs. Il assure la pénétration française et se remplit les poches sans la moindre vergogne. En 1487, les États acceptent de voter la ratification de l'édit d'union, mais en l'assortissant de la condition que les franchises provençales soient respectées. La couronne y consent. Au siècle suivant, la Provence est profondément colonisée. En 1535, par son édit de Joinville, François I^{er} supprime les derniers restes d'autonomie en soumettant le pays au régime administratif centralisé.

La manière dont a été subtilisée la Lorraine est un chef-d'œuvre. Son duc Léopold, qui n'avait aucune illusion sur les intentions de son voisin de l'ouest, fit ratifier en 1728 la neutralité perpétuelle du duché, à l'imitation de la Suisse, par la France, l'Angleterre et l'Empire, signataires du traité de 1542. François III lui succède. Futur empereur-consort d'Autriche, il troque son duché contre la Toscane en 1736. Un accord international confie le trône de Lorraine au roi exilé de Pologne, beau-père de Louis XV, Stanislas I^{er}. C'est la phase de transition nécessaire pour habituer les Lorrains, vieux fidèles de l'Empire, aux fleurs de lys, qu'ils n'avaient connues jusque-là que comme fleurs de larmes et de sang.

Le nouveau duc est pourvu d'un conseiller français, M. La Galaigière, qui prépare excellemment le terrain. À sa mort, son testament lègue la Lorraine à la France (1766).

Depuis Clovis, la France avait connu une succession de monarques avides et peu embarrassés de scrupules dès qu'il s'agissait d'acquérir de nouveaux contribuables à leur magnificence. La série devait finir dans une apocalypse au compte du plus grand aventurier de l'Histoire, l'ogre qui faisait trembler dans leurs lits les petits Européens.

Énumérer les passe-droits, les coups de force, les vols, les pillages, les brutalités et violences qui marquèrent les étapes du règne de Napoléon Bonaparte, depuis l'ignoble assassinat du duc d'Enghien (1804), dépasserait les limites de cet ouvrage. Mais il est permis de dire que lorsque, d'un seul trait de plume, il supprime les droits séculaires de quarante-cinq villes allemandes, fait enlever le pape comme un malfaiteur par ses gendarmes, dépossède les princes pour nommer ses favoris à leur place, agrandit Prusse et Bavière pour diminuer d'autant l'Autriche, il montre un dédain du droit, une désinvolture méprisante, qu'on n'avait jamais vu à ce degré chez un chef d'État français.

Il restait, malgré tout, dans une vieille tradition, mais nous autorisait à penser, vu Waterloo, que la fin n'en valait pas les moyens.

VIII. PAGES SOMBRES

*Ils ont incendié Coblençe,
Les fiers dragons de Noailles,
Et pillé le Palatinat!
Ils ont incendié Coblençe!*

*Les Dragons de Noailles
(chanson).*

Il est accoutumé, dans les manuels scolaires, d'évoquer l'union d'une province à la France comme un fait d'ordre naturel, logique, inéluctable, comme s'il s'agissait de la simple sanction d'un ordre de chose préexistant, dans le décor paisible d'une conférence à tapis vert ou d'une hyménée au son des violes et des cithares. Il en fut la plupart du temps autrement.

Il est peu de procédés juridiques d'union, dont on fait grand cas dès qu'il est besoin de s'expliquer, qui n'aient été précédés d'une ou plusieurs guerres, toujours cruelles, laissant généralement des pays en ruine et dépeuplés. Quand la province récalcitrante avait compris qu'il s'agissait pour elle de choisir entre l'anéantissement ou l'union, le but était atteint, et il est permis de prendre un soupir de soulagement pour une exhalaison d'amour.

En dehors du domaine royal aux « réunions » paisibles, puisqu'elles n'étaient que des retours d'apanages à la

couronne qui les avait octroyés, toutes les provinces périphériques, sans exception, furent conquises par les armes et obligées de s'incliner par la force. S'il faut les nommer, faisons-le : Alsace, Artois, Auvergne, Béarn, Bourgogne, Bretagne, Comtat-Venaissin, Corse, Flandre, Franche-Comté, Gascogne, Guyenne, Hainaut, Languedoc, Lorraine, Normandie, Niçois, Roussillon, Savoie, Toulousain, et je passe les plus petites, qui ne furent pas mieux traitées que les grandes, comme Avignon, le Charolais, le Bigorre ou le Labourd. Qui se doute, parmi nos bacheliers, qu'il fallut une guerre de cent années pour faire flotter les couleurs françaises sur la Gascogne, qu'il fallut quatorze mille hommes et sept ans de campagne pour écraser les Béarnais, deux corps expéditionnaires successifs pour mater la Corse, et un total d'une dizaine de guerres en Bretagne du IX^e au XV^e siècle, avant que Paris ait le dernier mot?

Un seul exemple suffira à faire justice du mythe des réunions allant de soi, celui de la Savoie, qui, comme chacun sait, vota à la quasi-unanimité en 1866 son union à la France. L'idyllique histoire des relations franco-savoyardes commence en 1536, quand François I^{er} fait envahir la Savoie – elle était indépendante – et l'occupe pendant vingt-trois ans. Son duc Emmanuel-Philibert commande l'armée de Charles Quint qui défait les Français à Saint-Quentin en 1557. Du coup, il recouvre ses États, mais transfère sa capitale de Chambéry à Turin, pour être plus à l'abri des convoitises de son vorace voisin.

En 1597, c'est au tour du bon papa Henri IV d'envahir la Savoie, avec les déprédations habituelles. Il repart, après une transaction.

1630. Louis XIII déclare la guerre et Richelieu envahit lui-même la Savoie. Il démantèle les forteresses. Famine et peste. Richelieu est battu et se retire.

1690. Catinat, au nom de Louis XIV, ravage la Savoie et le Piémont.

1703. Le duc de Vendôme envahit le Piémont et le maréchal La Feuillade occupe la Savoie.

1704. Le prince Eugène de Savoie remporte victoire sur victoire et écrase les Français à Turin.

1792. Les Savoyards font leur propre révolution sociale. Cependant, Montesquiou envahit la Savoie, nation reconnue neutre par les puissances. Une insurrection populaire se produit contre l'envahisseur. Répression sanglante. Enrôlement forcé dans l'armée républicaine. Insoumissions nombreuses. (Dans la Maurienne : 85 %).

1796. Bonaparte envahit le Piémont, le Val d'Aoste, Nice et annexe Genève en 1798.

1799-1803. Annexion de la Savoie et du Piémont. Libérés en 1815.

1866. Partition de l'État savoyard entre l'Italie et la France. La Maison de Savoie, fixée à Turin, choisit l'Italie au traité de Turin (1866) et abandonne Grenoble, Annecy et Nice à la France. Le plébiscite intervenant après le fait accompli est de pure forme. Il approuve le changement sous réserve de la conservation des privilèges douaniers permettant les échanges avec les cantons suisses frères. En 1920, la France les supprime unilatéralement.

Résumé. En cent soixante-sept ans, la Savoie a dû subir cinq invasions françaises. Cela éclaire les motifs du renoncement à l'indépendance de 1866.

Un grand thème de la propagande de guerre contre l'Allemagne, qui garda toute sa virulence après que les canons se furent tus, en 1918, fut la phrase du chancelier Bethmann-Holweg, qui, mal inspiré, avait traité le protocole instaurant la neutralité de Belgique de « chiffon de papier », au moment où, en 1914, les troupes de son pays en violaient la frontière. La France, elle, respectait sa parole!

C'était bien la première fois, car elle s'était jusque-là

distinguée par sa prédilection à mettre en pratique son droit préféré, celui du plus fort. (Un exemple entre beaucoup : elle envahit la Franche-Comté, en 1668, malgré le traité de neutralité qu'elle avait signé.) L'histoire des rapports du gouvernement central avec les pays conquis, mal nommés « provinces » conquises, puisqu'avant d'être conquis ils n'étaient pas des provinces de France, est faite des manquements à la parole donnée de respecter les coutumes et libertés, confirmée le plus souvent par des traités de caractère international. C'était presque devenu un usage du roi, depuis la fin du Moyen Age, que de s'engager à respecter les institutions autonomes du pays vaincu par les armes, pour le décider soit à solliciter lui-même l'union, soit à l'accepter formellement. Ensuite, le conseil et l'intendant du roi se chargeaient de grignoter une à une, au bluff ou à la menace, les libertés solennellement garanties.

Peu d'exemples des mésaventures des nationalités « provinciales » sont aussi illustratifs, à cet égard, que celui de la Bretagne. Mariée successivement à deux rois de France, en 1491 et 1499, la duchesse Anne avait toujours eu soin de stipuler dans ses contrats de mariage que le duché reviendrait à sa mort en toute souveraineté à l'un de ses enfants. La politique royale avait réussi à écarter ce danger en substituant, avant la mort de Louis XII, l'héritier au trône de France au futur empereur d'Allemagne dans les fonctions de fiancé, puis d'époux de Claude, la fille d'Anne, et son héritière. Mais François I^{er} comprit qu'un lien matrimonial ne suffisait pas pour amarrer définitivement la Bretagne à la France. En 1532, il vint personnellement à Vannes, pour obtenir des États (le Parlement breton) qu'ils sollicitent eux-mêmes l'union. Comme d'habitude, les négociateurs avaient été précédés d'entremetteurs qui distribuèrent aux points stratégiques les dons et les pensions, et prêchèrent, auprès des intègres, l'inutilité de la résistance

à l'inévitable. Ils n'hésitèrent pas à brandir la menace d'une intervention militaire, qui laisserait le pays nu comme la main, si l'union était rejetée. Le succès de la manœuvre fut complet. La roue de l'Histoire tournait. Mais les Bretons mirent une condition absolue à leur consentement, à savoir que le roi et tous ses successeurs, à leur tour, s'engageraient à respecter ce que nous appellerions aujourd'hui l'autonomie bretonne dans le cadre du royaume, une autonomie qui allait très loin, puisque aucune loi ou aucun impôt qui n'aurait pas été voté par les États de Bretagne serait resté lettre morte. Les Bretons gardaient même le droit de refuser le service militaire en dehors des frontières de leur pays.

L'accord fut fait et consigné dans l'édit du Plessis-Macé du mois d'août. Par la suite, chaque roi de France venant en Bretagne devait renouveler solennellement les engagements de la couronne. Malgré cela, l'histoire des relations franco-bretonnes, de 1532 à 1789, fut celle d'une résistance pied à pied allant jusqu'à l'insurrection armée aux empiètements, sournois ou brutaux, du pouvoir royal. Pour finir, ce fut le coup de force de la nuit du 4-Août 1789, faisant du solennel acte d'union un « chiffon de papier » avant la lettre, la Terreur, les Girondins, la chouannerie.

L'Alsace, la Lorraine, la Provence, le Béarn, la Flandre et bien d'autres provinces ont connu des variantes de la même histoire. La position officielle consiste à dire que les « anciens droits provinciaux » sont tombés en désuétude. C'est sans doute vrai de certains. Mais il est impudent de confondre par exemple le droit qu'avait le sieur de Montlhéry d'exiger d'Hugues Capet qu'il paie dix sols pour traverser ses terres, entre Paris et Étampes, avec un instrument de droit international comme celui du traité franco-breton, qui conserve toute sa légalité et vigueur tant qu'il n'a pas été dénoncé par les deux parties. Il est indéniable que vis-à-vis de

plusieurs de ses provinces la France a pratiqué l'abus de confiance. Il est, hélas, nécessaire de le rappeler, puisqu'on nous remplit les oreilles de son respect des traités qu'elle a signés, et de ce prétendu *genius loci*, qui aurait été, selon le géographe M. Vidal de la Blache, la force bienfaisante qui a préparé notre existence nationale. On a pu voir en quoi a consisté le « génie des lieux », en œuvre en Franche-Comté, en Artois et ailleurs.

Parler de la « merveilleuse Histoire de France » est devenu un lieu commun. Il n'est même plus la peine de la lire, encore moins de l'enseigner : on sait qu'elle est merveilleuse, cela suffit. Cela suffit surtout à donner aux Histoires qui ne sont pas la sienne une couleur banale, trop vulgairement humaine pour qu'on se soucie de les connaître. Que peut avoir de merveilleux une Histoire d'Aquitaine ou de Bourgogne? Le mythe de l'Hexagone s'en passe, il ne leur doit rien. Et pourtant il est essentiel d'apprendre à les connaître, ces Histoires passionnantes, enfouies au fond des placards des bibliothèques, car ce sont ces histoires-là où est consignée la vérité. Elles ont fait des Catalans, des Basques, des Rouergats, des Artésiens, des Charolais et aussi des Tourangeaux, des Parisiens, les hommes qu'ils sont.

Pour avoir envie de se pencher sur elles, il est indispensable de ne pas croire que tout un pan de l'histoire est obscur parce que l'autre serait resplendissant. Une Histoire faite à coups d'épée, sur une trame de mensonges, d'impostures, d'impudences et de parjures, n'est pas merveilleuse, elle est simplement humaine. Car elle a aussi ses côtés honorables, ses pages de gloire et de vertu. Frédéric II, roi de Prusse, qui n'était pas un moraliste, se contentait de dire des annales de la France qu'à part de courtes époques de sagesse elles étaient « une longue histoire de folies ». Ceux qui se souviennent qu'elles ne cessent d'être une chronique de massacres sont bien tentés de dire « l'horrible Histoire de France ».

C'est vrai, une Histoire faite d'espairs déraisonnables, toujours déçus, et d'agressions de voisins se terminant en catastrophes n'a rien de merveilleux. La merveille, c'est que la France n'ait pas disparu depuis longtemps, ou – à moindre mal – qu'elle n'ait pas déjà été réduite à la portion congrue en 1815; ou encore qu'en 1945 elle ait été rangée par les circonstances au rang des vainqueurs d'une guerre où elle avait été battue à plate couture.

Le miracle est au moins autant là qu'à l'époque de Jeanne d'Arc, à laquelle d'ailleurs s'était comparé le général de Gaulle. Mais si celle qu'à Domrémy on appelait « Jeannette » fut certainement un être d'une stature spirituelle qui force l'admiration, il est peut-être imprudent, si l'on veut tirer des leçons profitables de l'Histoire, de lui attribuer par surcroît un génie et un rôle qui n'ont pas été les siens. Fut-elle bien inspirée et clairvoyante en donnant à ses troupes l'ordre d'attaquer le connétable Arthur de Richemont qui arrivait avec une troupe de cavaliers de renfort? Un ordre insensé auquel s'opposèrent ses capitaines, La Hire, Xaintrailles et Dunois, qui dirent « préférer le connétable à toutes les pucelles du monde ».

Elle avait ajouté foi, sans le moindre discernement, à une abominable calomnie, lancée par ses ennemis à la cour, où il était détesté à cause de son franc-parler. Elle remporta avec son assistance la victoire de Patay.

« C'est seulement trois ans après le martyre de la Pucelle que Charles VII comprit que Richemont était nécessaire, pour achever son œuvre, et lui rendit ses prérogatives de connétable. Avec sa poigne de fer, le Breton remit de l'ordre dans l'armée, y fit régner la discipline et put conquérir pour le roi les provinces entourant Paris, puis la capitale elle-même. (Devant laquelle Jeanne avait échoué.) Il remporta en 1450 la victoire de Formigny qui chassa les Anglais de Nor-

mandie : en définitive, c'est lui qui les bouta hors de France¹. »

Jeanne d'Arc était une sainte. Les rois de France n'étaient pas des saints. Nous avons vu Louis VII, Philippe le Bel inventa le procès des Templiers pour leur dérober leur trésor, et fut le plus grand fabricant de fausse monnaie de notre Histoire : il rendit jusqu'à cinquante-six ordonnances pour la refonte de la monnaie. Henri de Navarre, qui par fanatisme huguenot avait fait passer au fil de l'épée les étudiants catholiques après la prise de Cahors, renie sa foi pour se faire catholique devant Paris et devenir Henri IV. François I^{er}, le roi vaniteux du camp du Drap d'or, parjure du traité de Madrid, n'hésita pas à faire détruire de fond en comble la Provence, qu'il était incapable de défendre contre l'empereur, et ensuite la Champagne, réduisant ses peuples à la plus affreuse misère, et son règne se termina par le massacre des Vaudois² entre Rhône et Alpes, si affreux que parfois les forçats réquisitionnés pour prêter main-forte se refusaient à l'ouvrage (1545).

Il faut dire : assez ! sans aller plus avant dans les annales de l'horreur, qui sont loin de se clore avec la dynastie des Valois, et conclure. Le moteur de l'Histoire de France a été en permanence l'ambition insatiable d'une famille ou d'un homme, et non le doigt de Dieu, la Providence divine ou laïque, ou encore du *genius loci*, comme le veut l'explication après coup. La loi de sa croissance à travers les siècles a été d'envahir ses voisins, sous tous les prétextes, mêmes les plus saugrenus et contradictoires, chaque fois qu'elle s'est crue la plus forte. Mais son gouvernement n'a jamais eu la franchise de sa conduite. César, Alexandre, les Croisés, Mahomet, Gengis-Khan, Albion, Hitler, ont fait des guerres de

1. *Histoire de la Bretagne*, Yann Brekilien.
2. Secte protestante.

conquête en proclamant leurs buts. La France, jamais. Elle s'est toujours prétendue désintéressée, la main sur le cœur, le soldat de quelque chose, le Christ, la légitimité, la liberté, le droit ou la paix. Le traité de Westphalie, en 1648, mijoté par Richelieu pour réduire l'Allemagne à l'impuissance et dont l'effet dura deux siècles, ouvrit à la France la route du Rhin, lui livra à court ou à long terme l'Alsace, la Sarre, la Lorraine. Elle lui aurait livré d'autres lambeaux de la terre germanique si l'Allemagne ne s'était pas relevée de l'état de division où elle avait été abaissée. Saint-Aulaire, chambellan de Napoléon I^{er}, commentant ledit traité, pensait qu'il a sauvé l'Allemagne d'elle-même *pour son propre bien*, autant que pour la joie et le repos de l'humanité; il l'a rendue à son génie philosophique et musical!

Si l'Histoire a une morale, celle-ci n'aurait-elle pas été, alors, de souhaiter la déconfiture totale à la France pour le bonheur des hommes?

La devise *Liberté, Égalité, Fraternité* est de la même veine que le vieux « *Gesta Dei per Francos* »; elle est moins loyale que ne le serait : « Qui veut la fin veut les moyens ».

On conçoit, en attendant, qu'il était difficile aux légistes royaux de faire passer pour des « menées » ou des « troubles » aux motivations imprécises des résistances au pouvoir central justifiées par des contrats portant le sceau du roi. Aussi, depuis la monarchie absolue, le souci des juristes fut-il de prouver, par des chartes ou autres documents abusivement sollicités, que le roi était dans son bon droit en agissant comme il le faisait. L'argutie la plus souvent employée était d'interpréter comme une reconnaissance de souveraineté ce qui n'avait été au Moyen Age qu'un hommage de courtoisie ou la reconnaissance d'une dignité supérieure. Un moyen plus radical également fort employé fut, chaque fois qu'il était possible, de faire disparaître les minutes des actes

officiels reconnaissant les libertés ou le légal propriétaire de tel territoire passé sous l'autorité de la couronne.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, c'est-à-dire peu après l'union de la Bretagne et de la France, des commissaires du conseil du roi avaient, sans autorisation, enlevé des sacristies des cathédrales de Nantes et de Rennes toute la documentation entourant la négociation et le vote du traité d'union, de même que les chartes et titres établissant les droits et pouvoirs de l'assemblée des États de Bretagne. Indignés de ce « pillement », lesdits États avaient, par les voies les plus légales, demandé sans résultat, puis exigé, le retour des pièces subtilisées. Le conseil du roi ne put faire autrement, devant le scandale, que de prendre des arrêtés successifs, de plus en plus impératifs, pour que la restitution ait lieu. Mais, en sous-main, des influences jouaient pour que rien ne se fasse. D'abord, on disait ne point savoir où se trouvaient lesdites pièces; puis on disait ne pas les avoir encore toutes rassemblées. Tout cela dans l'espoir que les Bretons se lasseraient et finiraient par oublier l'affaire. C'était mal les connaître. Génération après génération, les magistrats bretons revinrent à la charge. Enfin, en 1625, soit au bout de cinquante-neuf ans de réclamations, la restitution eut lieu, mais elle fut incomplète. Naturellement, lors de l'annexion totale de 1790, les titres historiques reprirent le chemin de Paris. Ils sont aujourd'hui aux Archives de France ou à la Bibliothèque nationale, mais, dans ce dernier lieu, sous la rubrique « incommunicable », ce qui laisse beau jeu aux menteurs.

Louis XIV continua les méthodes de Louis XIII, d'une manière encore plus systématique. En 1668, il ordonna de rechercher et de détruire tous les documents concernant les affaires publiques des années 1648-1652 (époque de la Fronde) en faisant toutes les coupures nécessaires dans les procès-verbaux de la municipalité

de Paris, du Parlement et autres autorités de la capitale, pour faire disparaître jusqu'au souvenir de ce qui s'était passé « contre son service » pendant sa minorité. De là, la légende fabriquée de toutes pièces d'une révolte pour rire, assumée par des aristocrates intrigants et faite d'anecdotes frivoles.

Un historien du Charolais, Hubert Elie, faisant état d'un arrêt bien connu du Parlement de Paris, du 28 mars 1684, prononçant la saisie du comté, fit des recherches aussi vaines que laborieuses pour en retrouver l'original. Après avoir épluché tous les cartons où l'acte en question pouvait se trouver ou être mentionné, le seul indice le concernant qu'il remarqua fut l'absence de quelques feuillets, qui avaient été arrachés précisément à la même date, dans une liasse de « saisies réelles » (X IA 8943). En effet, cette saisie était tellement irrégulière, nulle de plein droit à l'égard du roi d'Espagne, qu'il semble que son élimination ait fait partie de l'épuration ordonnée par le roi³.

De la même tactique ressortissent les récits badins et savoureux des guerres dites « en dentelles », pour faire oublier les petites tueries et pendaisons qui les ont accompagnées.

3. *Le Charolais dans l'Histoire européenne*, Lardanchet, Lyon, 1957.

IX. LA CHAIR DU MYTHE

La nation gallo-franque a commencé par se cantonner dans le bassin parisien, pour s'y replier sur elle-même et pour devenir un centre d'attraction et d'alliage, puis un foyer de rayonnement, à l'égard des multiples nationalités qui n'étaient plus rattachées à elle que par des liens ténus et fragiles.

Jacques Flach
(*Les Origines de l'ancienne France.*)

Le point faible des doctrines autonomistes et régionalistes en France est qu'elles ne se soucient pas assez du sort qui incomberait aux régions centrales, qui, dans l'ensemble, ne se sentent pas intéressées au problème. L'attribution d'autonomies régionales plus ou moins prononcées aux régions revendicatrices qui sont toutes à la périphérie créerait un dualisme avec le « reste » – qui en fait est le principal – préjudiciable au bon fonctionnement de l'ensemble.

Les autonomies ne doivent-elles pas s'inscrire dans un programme général de renouvellement de la France, où chacun trouve satisfaction? C'est pourquoi, avant de songer à un programme dans cet esprit, nous devons d'abord nous pencher sur le cas du noyau de la France, qui fut, selon Flach, le « centre d'attraction et d'alliage »

et n'est plus malheureusement aujourd'hui que le centre d'une domination paralysante.

Cette France du noyau mérite d'être connue et comprise. Il est trop facile de lui lancer l'anathème, ou de l'ignorer. La mode est, depuis qu'on a découvert la diversité d'origine des provinces du pourtour, de dire que la France n'existe pas. Avant d'indigner, l'exagération doit faire sourire. Il n'est pas permis de dire d'un peuple, si hybride soit-il, qui a rempli le monde connu du fracas de ses armes, mais aussi des feux de son intelligence, qu'il n'existe pas. Le peuple est là, original, inattendu, séducteur, exaspérant, qui attend depuis toujours une définition de lui-même qui ne soit pas invective ou flagornerie. Ce qui n'existe pas, c'est l'unité française, qui est aussi mythique que l'unité prolétarienne ou l'unité féminine. La France, si l'on entend par là un peuple bien caractérisé, existe, mais elle n'est pas partout où elle croit être. Elle est chez elle sur les bords de la Marne ou du Cher, mais pas sur les rives de l'Odette, de l'Adour ou du Var, encore moins sur les plages des Caraïbes et de l'océan Indien.

L'histoire nous montre que l'édifice de la France repose sur la base d'une masse démographique qui fut, jusqu'au XVIII^e siècle, la plus dense, la plus vigoureuse, la plus éduquée de l'Europe. C'est tout le secret de l'audace imperturbable des Capétiens, comme en sens inverse c'est celui de la timidité du roi de Bretagne qui, après avoir atteint Caen, Tours ou Chartres, battait en retraite parce qu'il sentait le vide derrière lui. La masse, la richesse, font les conquérants. Elles ont tourné la tête de Charles le Téméraire, qui les avait, et ont, pour avoir été mises en jeu inconsidérément, causé la chute de la Bourgogne.

C'est la recherche de la masse qui a poussé les rois francs à quitter entre l'an 850 et 1150 le centre de leur race, qui était situé au nord de la Somme, pour se fixer

plus au sud, en définitive à Paris. En s'alliant aux Gallo-Romains, ils ont choisi le nombre, et en acceptant le catholicisme, de préférence à la forme arienne du christianisme qui était celle des autres Germains, ils ont contracté une alliance avec l'Église qui, à la longue, leur assurait la suprématie. Mais, une fois la masse acquise, ce n'est pas la voix du peuple qui a réalisé la France, c'est l'appétit du pouvoir, la faim des richesses, le manque de scrupule d'ordre moral et la volonté alliée à l'intelligence politique. Il n'était pas de meilleurs atouts pour réussir, mais qui contenaient une malédiction secrète, dont l'instrument de la puissance, le peuple, devait subir les effets sous forme de ravages, de famines et de misères.

Les débuts de la *Francia Occidentalis* sont fragiles. Quand le duc de France, Hugues Capet, se fit élire roi des Francs en 987, les comtes de Flandre, de Troyes, d'Aquitaine et quelques évêques ne le reconnurent pas. C'était un homme sans instruction, ne parlant que le picard (*capet* pour *chapet*, petit manteau). Ce seul fait indique que le creuset du bassin de la Seine avait déjà rempli son office et fait des envahisseurs germains et des Gallo-Romains vaincus un seul peuple. Mais la France, telle que nous l'entendons, n'est pas encore en vue. Il n'existe que l'ambition d'un homme de faire de son titre une réalité en termes de possessions et de richesses, mais sans y faire entrer la notion de continuité territoriale, essentielle à l'Hexagone. Les rois carolingiens qui se suivirent étaient si faibles que la défense contre les incursions normandes dut être organisée par les seigneurs et les évêques locaux. Ceux-ci se font nommer comtes (*comites*), et leur domaine reçoit le nom de « comté ». C'est l'origine des pays (*pagi*) qui sont devenus des noms de régions (Vermandois, Mauges, Vexin, Gâtinais, etc.) ou de provinces (Touraine, Berri, Anjou).

À cette époque, les nationalités, considérées comme des réalités populaires, sont formées. C'est pourquoi les grands apanages, comme la Champagne ou l'Anjou, qui ne reposaient sur aucune conscience ethnique particulière et qu'attirait naturellement à lui le courant civilisateur du noyau, opposèrent à Paris une résistance sans espérance de durée. Le peuple du noyau, qu'on nomme volontiers « francien », par opposition à « français », stabilisa assez vite ses limites naturelles sur la Meuse à l'est, la Somme au nord, le seuil de la presque île armoricaine à l'ouest, les contreforts du Massif Central au sud. Les passages vers le sud-ouest et le sud-est conduisaient vers des pays d'une civilisation différente de celle des Gallo-Francs. Ils figuraient une frontière qui, pour être mouvante, n'en existait pas moins.

La langue n'était pas le seul critère du « francisme ». C'est ici qu'il faut faire intervenir la notion de « zone de culture » (*Kulturboden*). Le premier nom du noyau fut la « Neustrie », mot francique voulant dire « le plus récent empire » (*Nieuwest Rijk*). Ce noyau fut longtemps bilingue. Il en fut de même dans de larges portions de l'ancienne Gaule. C'est dire que la conscience d'appartenir à un tout politique ne s'identifia nulle part avec le monolinguisme. Ce qui explique pourquoi des Artésiens, des Lorrains, des Bourguignons, des Haut-Bretons, des Comtois et des Normands de langue française ne se considéraient nullement comme français. Quand, au plus tard au XII^e siècle, les derniers restes de langue francique se furent effacés en « Francie », une sorte de conscience ethnique de second rang, reposant uniquement sur la langue, commença à se manifester. Mais, si elle s'étendit peu à peu à tous les pays de langue d'oïl, préparant dans les esprits d'ultérieures réunions au noyau malgré des résistances de nature politique, il n'en fut pas de même dans les régions ayant gardé une conscience ethnique plus ancienne et reposant sur une

réalité linguistique différente. En attendant, les limites du royaume sont nettes. Au XII^e siècle par exemple, la Bresme sépare le diocèse de Châlons du diocèse de Verdun et le comté de Champagne du comté de Verdun. Les habitants du pays, interrogés en 1288, savent très bien distinguer « ces qui sont par deçai le dit ru, qui sont de l'Empire, et ces qui sont par delai le dit ru, qui sont dou roialme de France ».

C'est par un travail de fourmis que les rois font disparaître les enclaves à l'intérieur de leur domaine, établissent des ponts entre les parcelles séparées du tronc et lancent des tentacules au loin. Philippe IV (1268-1314) fait commerce avec les évêques. Il achète à celui de Maguelonne la mouvance de Montpellier; il fait reconnaître sa suzeraineté par celui de Viviers et lui achète la moitié des droits directs sur le Vivarais. Il profite du différend entre le pouvoir central et l'évêque, à Lyon, pour, en anticipation sur la fable de l'huître et des deux plaideurs, l'annexer.

Cette situation dure en gros jusqu'au XIV^e siècle. En 1328, Philippe VI, le premier Valois, sort de son domaine quand il veut aller d'Orléans à Tours, où il est également chez lui, car il en est séparé par le Blésois, qui est du comté de Champagne. Il possède Mâcon et Lyon, mais il en est séparé par la masse de la Bourgogne, du Bourbonnais et du comté d'Auvergne (Clermont), où il ne fait pas la loi. Pour aller de Paris à Caen, il doit passer par Évreux, qui relève de Blois. Plus grave encore, il est complètement coupé d'est en ouest de sa grande province languedocienne.

Il est donc impossible de tracer la « frontière » du royaume. On est forcé de s'en tenir au point de vue juridique. La limite du royaume est celle de l'autorité judiciaire du roi et la fin du ressort du Parlement de Paris. Mais, avec la langue, les idées et les mouvements de l'âme collective passent. D'instinct, chaque fois qu'il

faut choisir, on est pour le roi de France contre l'intrus dont on ne comprend pas la langue et dont la présence ne présage rien de bon, qu'il soit Anglais, Armagnac ou Allemand. C'est cette unité morale qui fait le pays francien, celui de la première floraison de l'art gothique et qui, plus tard, recevra l'empreinte profonde du régime seigneurial au plus haut degré, et de l'administration directe et de l'impôt d'office. C'est le pays des « cinq grandes fermes ». Là est le noyau. Entre la mer, les Alpes et les Vosges, il réunit le plus grand potentiel politico-humain. Tout est joué, serait-on tenté de dire.

Avec Philippe le Bel, le Midi romain monte à Paris, en l'espèce des légistes formés à l'école de Toulouse qui s'offrent pour doter l'État d'une doctrine de gouvernement. Époque décisive. La monarchie autocratique et centralisée s'installe là où régnait la formule d'une société soumise aux coutumes et non aux caprices d'un seul. Déjà est rendu possible le conflit latent des provinces et de la capitale.

Saint Louis (1214-1270) n'est pas attiré par le mirage aquitain. Il troque avec les Anglais le Périgord, le Limousin, l'Agenois, une partie du Quercy et de la Saintonge pour la Normandie, la Touraine, l'Anjou et le Maine, qui renforcent directement le domaine royal. Les populations du nord de l'Aquitaine, qui déjà se sentent d'oïl, ne le lui pardonnent pas et refusent de célébrer la Saint-Louis suivante.

Du X^e au XII^e siècle, c'est l'époque où le dialecte parisien, fort du prestige de rois qui s'imposent sur les champs de bataille et d'une université qui gagne une autorité inégalée dans la chrétienté, commence à dominer les autres dialectes d'oïl. C'est l'époque où il conquiert la moitié de l'Aquitaine, descend la vallée du Rhône, remonte les vallées auvergnates et domine le breton en Haute-Bretagne. Paris a 100 000 habitants,

c'est la plus grande cité occidentale. Les recherches théologiques qui ont pour finalité d'apaiser l'énorme inquiétude philosophique de l'époque, sont la souche où prend corps la culture occidentale. C'est une explosion de civilisation. « La science de Paris, dit le pape Alexandre IV en 1225, est dans la Sainte Église comme l'arbre de vie dans le paradis. »

Au XII^e siècle, le premier art gothique naît et s'épanouit entre Fécamp et Genève, Angers et Reims. Au XIII^e, c'est le débordement. Toute la France de demain, sauf la Bretagne à l'exception de Dol qui suit l'exemple anglo-normand; toute l'Espagne, sauf le Sud mauresque; toute l'Italie sauf l'extrême Sud et les îles, dont la Corse; la Rhénanie et l'Allemagne centrale, jusque dans les colonies qu'elle lance dans les pays slaves, à Posen (Poznań), à Cracovie; toute l'Angleterre, qui déjà, à Canterbury et dans les abbayes du Nord, avait connu la première étape. L'art roman, plus lié à la tradition romaine, n'avait pas connu cette épopée. Son berceau fut plutôt la Catalogne, si tant est qu'il en eut un. Et c'est loin du domaine royal qu'il s'était épanoui, en Aquitaine, en Auvergne, en Bourgogne.

La Francie n'a pas le monopole de la floraison monastique, dont les deux sources sont l'Irlande et la Bourgogne, mais c'est elle qui renferme la plus grande densité de monastères, c'est-à-dire des uniques centres d'instruction, de culture et d'art qui existaient à l'époque. Les talents accourent à Paris. Suger, l'abbé de Saint-Denis, inaugure la tradition des grands commis de l'État, qui, à chaque génération royale, sauront, souvent mieux que leurs maîtres, tenir la barre de la nef royale. Il eut le mérite, nous l'avons vu, de s'opposer à la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine. Il voyait clair comme le jour que si son maître abandonnait ce gâteau il ne resterait pas perdu pour tout le monde.

Henri IV est probablement le premier souverain qui

eut le sens du terroir. S'étant emparé de la Savoie, il la rend à la paix et troque le marquisat de Saluces, sur le Pô, pour les territoires savoyards touchant le Rhône. « Chacun chez soi, disait-il à ses critiques, chacun pour soi. » Puis, se retournant vers les Bressans, qui du soir au matin se trouvent être Français : « Il était raisonnable, puisque vous parlez naturellement français, que vous fussiez sujets à un roi de France. Je veux bien que la langue espagnole demeure à l'Espagne, l'allemand à l'Allemagne, mais tout le français doit être à moi. » L'argument vaut d'être noté, quoique, évidemment, il sera laissé de côté pour celui des frontières naturelles, quand il s'agira de « réunir » des Allemands.

Henri IV a laissé derrière lui un conglomerat de peuples stabilisé et qui le serait sans doute resté, si ses successeurs ne lui avaient pas ajouté un supplément d'allogènes et n'avaient pas soumis les provinces autonomes au régime d'administration qui leur faisait violence. Ce faisant, ils engrangeaient des problèmes pour l'avenir.

Car, façonné par un État autoritaire et une loi uniforme, le peuple du noyau est devenu entre les mains de ses dirigeants un instrument hautement performant et surtout docile. Aucun n'est aussi peu démocrate. Il a toujours eu des maîtres. D'instinct, il a le culte du chef « poignard ». Il attend tout du gouvernement. « Ils grognent, remarquait Napoléon de ses vieux soldats, mais ils marchent toujours. » Si le gouvernement trompe son attente, s'il se croit trahi, bafoué, alors sa colère est grande. Les révoltes de Paris sont célèbres. Autour, dans les provinces franciennes, il n'y en a pas. Celles qui se produisent dans la périphérie sont d'une autre nature et ont d'autres motifs. Les unes et les autres ne sont pas synchroniques. Les Franciens ne vivent, ne respirent que par Paris. Ils ont une vie locale à l'instar et au ralenti. C'est chez eux que la province est grise et sans avenir.

En joignant le domaine royal, Troyes, Angers, Rouen, Dijon, Reims, Tours, qui eurent chacune leurs heures de grandeur, qui furent des capitales dignes de ce nom, ont abandonné toute espérance d'une vie propre. Ce grand corps de Neustrie n'a plus qu'un poumon : Paris. C'est là, entre Somme et Loire, entre Meuse et Maine, que s'est ou plutôt qu'a été façonné le peuple français. Quand on parle des Français, c'est son portrait que l'on fait, où ni un Lorrain, ni un Corse, ni un Breton ou un « Chtimi » ne se reconnaissent.

Si on ne tient pas compte de la genèse de ce peuple français, son idiosyncrasie est inexplicable. Bien des écrivains se sont risqués à le définir, aucun n'y a réussi. Ils n'ont mis en relief que des contradictions :

« Dynamique par excellence, ce peuple est statique (...). Tenace, économe de ses deniers, calculateur, prudent (...), il s'abandonne à un État déprédateur et concussionnaire, à la dilapidation des finances publiques, aux caprices des gouvernants (...). Ce prévoyant installe au pouvoir l'imprévoyance (...). Cet ami de l'ordre appelle la duperie du désordre auquel concourent les fous et les sages, les trublions, l'idéologue (...). À maintes heures de son histoire, le Français, modèle de raison avisée et disciplinée, donne au monde, en ses démarches publiques et son comportement social, le spectacle de l'indolence, de l'indiscipline, de l'anarchie, de la déraison et de cette fameuse et inexpiable " légèreté " ¹. »

Lucien Mauny n'a pas fait là que le portrait du Français, mais aussi celui de ses institutions. Car, s'il se les ait données – au moins depuis deux siècles – il les subit aussi. Quand il n'existe aucun contrepoids au pouvoir central, il est fatal que celui-ci tombe dans l'arbitraire. Et, n'ayant aucune responsabilité à exercer,

1. *Définitions de la France*; v. Bibl.

étant pour tout entre les mains de l'État, il est normal que le peuple devienne insouciant et léger dans son comportement social, tout en continuant à manifester de solides qualités dans sa vie privée. Il n'y a là ni contradiction ni mystère.

« Pendant neuf cent années, dit Voltaire, le génie des Français a été presque toujours rétréci sous un gouvernement gothique » (ce qui voulait dire suranné, arriéré). Mais le remède allait apporter d'autres maux. Voltaire remplace le « hasard », car c'est ainsi qu'il appelle l'empirisme, par la raison. Il ne conçoit, comme Rousseau, de régime valable que celui imaginé par la pensée. Hélas, il ne suffit pas de la baptiser « raison » pour lui retirer un gramme de ses folies. La pensée peut tout, seul l'expérience arrête. La maladie chronique du peuple du noyau est de suivre aveuglément Paris, et la maladie de Paris est de se laisser guider par une mince couche d'intellectuels qui suit les fantasmes de ses idéologies.

Il y a entre le peuple du milieu et ceux du pourtour une différence profonde. Ils n'ont pas la même mémoire collective. Les Bretons, les Toulousains, les Flamands, les Corses, les Auvergnats ont des ancêtres dont ils se souviennent, dont le souvenir les inspire. Les Franciens n'en ont pas. Ou ils en ont trop, ce qui revient au même. Ils ignorent la chaleur et la rectitude d'une tradition ethnique. Ils ont toujours pratiqué la table rase.

Quelle fulgurante succession de métamorphoses que l'Histoire de France! Elle est faite de reniements successifs. La Celtie païenne s'efface devant la Gallia chrétienne. La terre romaine devient le « Reich » frank, parlant tudesque. Et pas l'espace d'un matin : cinq siècles! Les Francs renient leurs dieux et se font chrétiens pour un plat de lentilles (et même beaucoup plus). La patrie des cathédrales gothiques se couvre, en l'espace de deux règnes, de la pâtisserie de l'architecture

italienne, qui elle-même a rafistolé l'architecture romaine, celle-ci s'étant contentée de copier les modèles grecs. La littérature fait comme l'architecture, elle imite : les Bretons au Moyen Age, les Italiens ensuite, puis les Espagnols. La politique n'a pas plus de continuité. Elle abandonne la tradition française, au XVIII^e siècle, pour se mettre à l'école des théoriciens anglais. La monarchie aux régimes divers cède le pas à la République jacobine. La « fille aînée » de l'Église se mue en mangeuse de curés; l'État qui ne se souciait pas des « arpentés de neige » du Canada renverse son éthique au point de devenir un jour, en quelques décennies, la seconde puissance coloniale du monde. En quoi la France d'aujourd'hui, étatisée, socialisée, uniformisée, est-elle la continuatrice de la France d'hier aux multiples langues et régimes administratifs, au goût de l'initiative individuelle? Il y a, dans chaque cas, mutation, rupture.

S'il y a pourtant dans cette confusion une permanence, c'est celle du caractère français. Le tempérament d'un peuple se transmet biologiquement et ses manifestations spontanées comme ses réactions contre des institutions qui le briment sont prévisibles. Il y a une sorte d'unanimité dans les portraits que de bons observateurs ont fait du Français. « Les Français sont naturellement légers et inconstants; ils mettent de la mode dans tout, et ils la suivent aveuglément dans les choses les plus essentielles et les plus sérieuses, comme dans les plus frivoles et indifférentes... » C'est ce que disait Louis XVI, qui les connut trop bien. À nos yeux, n'est-ce pas là une attitude de déracinés que rien ne fixe?

« Le concept de liberté est à jamais inintelligible aux Français », notait Mallet du Pan, qui vécut toute la Révolution et ne fut pas dupe des phrases ronflantes. La frénésie d'égalité qu'il a noté chez eux, par contre, est pour nous la réaction naturelle, inévitable, d'un peuple

au vieil atavisme de fierté contre les privilèges de la classe dirigeante dans un système autocratique qui humilie et brime.

« Catholicisme, cartésianisme, clacissisme, égalitarisme, administration : le Français, pour se défendre contre sa propre substance, veut du fini, du défini et du définitif. » Élie Faure prend l'État pour le Français, car c'est lui qui a moulé les esprits qui, à leur tour, trouvent les recettes d'un carcan spirituel pour maintenir l'affolante diversité de la France dans une unité factice. Louis XVI se trompe aussi quand il croit qu'il est « dans l'essence » du caractère des Français d'être « murmureurs ». Il est bien naturel qu'ils se plaignent que le gouvernement les maltraite : on ne leur a jamais demandé que de payer et de se taire.

Une façon qu'ont les Français de se relever à leurs propres yeux et de se réconcilier avec eux-mêmes, c'est encore Louis XVI qui nous la dit : « Les Français sont railleurs et médisants : ils tournent les choses les plus sérieuses en plaisanterie, et sont toujours prêts à donner du ridicule à ce qui leur déplaît. »

Il est normal que dans un pays où des hommes ayant des sentimentalités aussi différentes que les Marseillais et les Bretons, les Corses et les Normands, se rencontrent et se mêlent, aucune part ne puisse être faite aux émotions profondes dans la vie de l'esprit. Les Français de toutes provenances ne pouvaient établir une communauté de pensée qu'en surface. Un Celte, un Germain, au milieu de Parisiens, doit cesser d'être profond : il ferait rire ou bâiller.

Il résulte pour les non-Français de l'Hexagone une grande lassitude de vivre dans un système où ils ne peuvent pas se laisser aller à être eux-mêmes, témoin cette confiance d'un Breton rappelant les causes affectives de la tragédie qui frappa son pays en 1940 :

« Nous étions fatigués des Français, de leur fatuité, de leur esprit compliqué et de leurs paradoxes sans autre but que le rire, de leurs provocations sans y croire, de leur volonté bien ancrée, malgré leurs discours sans lendemain, de ne rien changer. Nous n'attendions rien de ce royaume de la routine, dont la soupape de sûreté était le bavardage, que Céline venait de baptiser le bla-bla-bla². »

En vivant en osmose avec l'État, le Francien s'imprègne de sa suffisance et de sa superbe. Son mépris souverain de la « province », son incompréhension imbécile de tout ce qui n'a pas été conçu ou reconnu à Paris, ont fait de lui le prince de ce qu'on appelle aujourd'hui l'« ethnocentrisme ». Le Londonien, le Romain, le Madrilène et bien entendu le New-Yorkais n'arrivent pas à la cheville du Parisien sous ce rapport. Ce type de Français incapable de s'assimiler à un autre milieu que le sien et même de le tolérer autour de lui a fait tache d'huile dans tout l'Hexagone. Nous en reparlerons.

2. *L'Idée bretonne*, par O. Mordrel, Paris, Albatros, 1981.

X. LES GRANDES ALTERNATIVES

L'État français me semble avoir apparu en plusieurs moutures, au cours des temps, déparées par de graves crises où il a failli disparaître et laisser la place à d'autres formations territoriales.

Roger Hervé.

Une des croyances du mythe de l'Hexagone est que la formation de la France était voulue par le destin, inscrite pour ainsi dire dans le devenir avant qu'elle n'existât et que, par conséquent, toute tentative pour en empêcher la naissance, comme aujourd'hui, pour en contrarier la maintenance, est contraire à la nature des choses.

Cette croyance est un des éléments d'une légende historique construite après coup, surtout par l'école publique, pour sacraliser l'image de la patrie et faire du sentiment patriotique un fanatisme passionnel. Ce conditionnement des esprits était senti comme une préparation psychologique indispensable à la guerre de revanche. L'affaire Dreyfus (1894-1906) représente probablement le sommet de la courbe de cette mouture du nationalisme français, à partir de laquelle il eut à compter avec une opposition de plus en plus forte et motivée.

La croyance dans l'inévitabilité de l'Hexagone est cependant restée aujourd'hui si communément acceptée qu'il serait vain de prétendre vouloir lui substituer un mythe plus en harmonie avec la réalité humaine et l'intérêt général, si l'on ne commençait pas par en montrer l'inanité.

Il est erroné de croire que la France a commencé à se former dès la dislocation de l'Empire romain. Elle ne s'est pas affirmée comme puissance dominante entre Rhin et Océan avant le xv^e siècle. Les dates le démontrent. Sous Louis XI, elle ne dépasse pas le Maine à l'ouest et la Champagne à l'est. Sans la Bretagne, base traditionnelle des invasions anglaises, sans la Bourgogne à l'est qui était en passe de devenir l'Etat le plus puissant de l'Occident, de quelle France peut-on parler? La Bretagne fut réunie en deux temps (1491-1532) et la Bourgogne en 1477, l'une et l'autre à la suite de dures campagnes militaires. Ce double agrandissement n'aurait pas constitué l'Hexagone, sans la conquête de la Gascogne et de Bordeaux (1453), l'incorporation de la Provence (1481) et l'annexion de la Catalogne du Nord (1463-1475). Donc, le xv^e siècle.

Pour encore, l'Hexagone n'avait pas atteint ses frontières idéales, puisque la Flandre, l'Artois, le Hainaut du Sud, l'Alsace et Strasbourg ne devaient y entrer qu'au xvii^e siècle, la Lorraine comme la Corse qu'au xviii^e siècle, et la Savoie et Nice au xix^e!

Pour savoir de quelles convulsions est sortie l'ébauche de la France, pas avant le xii^e siècle, il est bon de voir quels groupements politiques d'une figure bien différente se sont réalisés à sa place ou ont manqué de peu leur réalisation. L'avenir de l'Occident européen s'est trouvé en plusieurs occasions sur le fil du rasoir. Il eut suffi de bien peu de chose, que le hasard génétique eut donné aux petits-fils de Charlemagne l'ampleur de la vision politique de l'empereur, à Jean sans Terre le

jugement et à Philippe-Auguste la folie, pour qu'au lieu de l'Hexagone il y ait aujourd'hui un empire gallo-allemand ou franco-anglais.

Charlemagne avait partagé, de son vivant, son empire entre ses trois fils, à Thionville en 806, en tenant compte des réalités ethniques, dont il avait fait l'expérience pendant son règne. Louis, qui sera dit « le Pieux », reçut la partie franque au nord de la Loire et du Danube d'un seul tenant et par conséquent bilingue; Pépin recevait l'Aquitaine et Charles l'Italie. C'était le cadre pour que s'épanouissent trois civilisations alors en gésine, la première germanique, la seconde occitane, la troisième latine; avec trois capitales qui eussent dominé l'Occident et éclipsé Lutèce, qui n'était encore qu'un îlot de la Seine : Aix-la-Chapelle, Toulouse et Rome.

Le destin en décida autrement, Charles et Pépin moururent, laissant leur héritage à Louis, qui à son tour le laissa à son fils Lothaire, qui manifesta aussi la ferme volonté de conserver intact le vaste domaine franc. Mais c'était compter sans la voracité de ses frères, Louis le Germanique et Charles le Chauve, qui, s'étant unis contre lui par le fameux serment de Strasbourg, lui imposèrent par les armes le traité de Verdun (843) qui remettait en cause le partage fait sagement par le vieil empereur à la barbe fleurie. Au lieu de la séparation en une zone nord et deux zones sud, épousant fidèlement les versants géographiques et les formules ethniques, ils coupèrent l'empire comme un champ, en trois bandes verticales, une Francie occidentale à l'ouest de la Meuse et du Rhône, une Francie médiane entre la Meuse et le Rhin, descendant au sud jusqu'aux États du pape, une Francie orientale allant de la Saxe à la Bavière sans tenir compte ni de la géographie ni des peuples. Désormais, le cours de l'Histoire était à prévoir. Au lieu d'un Empire gallo-germanique, on allait voir à l'ouest une France étriquée cherchant à s'agrandir, une Allemagne à l'est

coupée des centres vitaux du germanisme, attribués à une partie centrale inviable et créée à plaisir comme une poire de discorde entre les deux autres.

Que serait devenu l'Empire gallo-allemand? Il est difficile de le dire. Peut-être eût-il manqué de l'idée-force qui l'aurait maintenu, car la couronne impériale va tomber totalement sous l'influence de Rome. L'empereur Othon III, à la fin du X^e siècle, poussé par le pape, un Aquitain, mourut en Aquitaine alors qu'il essayait non pas de reconstituer l'unité carolingienne, mais de réunir sous une théocratie impériale fixée à Rome toute la chrétienté occidentale. L'empire sera désormais « de nation allemande », mais conservera son caractère d'insitution religieuse, qui en fera pendant longtemps une force politique négligeable, tandis que le royaume de France gagnait sans cesse en puissance offensive.

On peut penser aussi que si Charles et Pépin, héritiers du partage de Thionville, avaient vécu quelques années de plus, la dislocation de l'Empire eût commencé en 814 et peut-être la dignité impériale eût-elle disparu, puisqu'il n'en est déjà plus question dans le projet de 806. Le funeste traité de Verdun n'aurait pas été fait. On serait arrivé aussi à un État gallo-germanique, une « étonnante préfiguration de l'Europe des Six », dit Jean Mabire, qui conclut :

« Paris ne parvenait pas à s'affirmer capitale, tandis que Toulouse se développait comme une rivale inquiétante et ensorcelante. Désormais, la France allait, durant toute son Histoire, placer sur le Rhin une frontière que les lois du climat et de l'ethnie situaient naturellement sur la Loire. L'Europe était morte avec les Carolingiens. Les Capétiens vont essayer de bâtir un autre domaine en réduisant l'Occitanie¹. »

Pendant longtemps, la *Francia occidentalis* n'exerça

1. D'un manuscrit inédit.

aucune influence au sud de la Loire, pour elle terre aussi inconnue que l'Afrique. Et l'ignorance, la répugnance même étaient réciproques, Rodolf III, roi de Bourgogne-Provence, se trouvant sans héritiers, en 1032, ne légua pas son « royaume d'Arles » au roi de France, comme le fit plus tard le comte angevin de Provence, mais à l'empereur Conrad II de Franconie, en reconnaissance de l'aide que lui avaient prêtée les Francs de l'Est contre des vassaux rebelles. De ce fait se constituait un empire qui a dominé l'Europe par sa masse et par sa position stratégique, et qui fut à la fois le bouclier contre les invasions asiatiques à l'est et le modérateur des ambitions françaises à l'ouest.

L'esprit qui l'imprégnait, de respect des libertés locales, et ses liens préférentiels avec l'Italie devaient l'empêcher de prendre place dans la course au pouvoir dominateur des chefs politiques de l'Ouest, qui réunissaient l'impétuosité barbare à la diplomatie ecclésiastique et au génie organisateur romain.

On sait comment le duc de Normandie, Guillaume, se trouvant à la tête d'une entité territoriale supérieurement bien organisée, ayant à sa disposition des effectifs nombreux et bien entraînés, se laissa tenter par la proie qui lui était offerte de l'autre côté de la Manche : l'Angleterre. Une seule bataille, Hastings (1066), en fit le roi. Son exemple devait hanter les songes des rois de France pendant quatre siècles, avant que la proie italienne, plus attirante avec son soleil et son vin pétillant, moins coriace aussi et plus accessible, n'ait détourné leurs convoitises dans une direction opposée.

Le premier Français à empocher l'Angleterre fut Henri, duc de Normandie, fait duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor, et roi d'Angleterre par héritage du chef de sa mère. La menace d'un État franco-anglais, dont la réunion de l'Angleterre à la Normandie amorçait l'existence, mobilisait toutes les craintes du roi de

France, au milieu du XII^e siècle. Sa situation était dramatique. La bonne moitié de la France occidentale était réunie à la couronne d'Angleterre. À l'est de Paris, à une journée de cheval, commençait le comté de Champagne, théoriquement fief vassal, en pratique un rival qui bafouait son autorité. L'objectif primordial de la couronne ne pouvait être que la conquête d'un débouché sur la mer et la récupération de la terre ancestrale, la Flandre, source de la force franque. Il devait être ensuite de briser l'épine dorsale de la puissance des Plantagenêts, la route Caen-Bordeaux, en la coupant à Tours et à Angers. La possession de ce point fort avait permis l'empire d'Henri II. Sa perte devait rendre celui d'Henri V impossible. Au cours de la lutte pour atteindre ces buts se joua vraiment le sort des Capétiens et, on peut le dire, de la France.

En dehors de cela, les deux grands centres religieux de la France, Tours (saint-Martin) et Reims (le sacre) étaient en dehors du domaine royal : écrasante perte de prestige. La Champagne, statique, était un voisin incertain. La conjonction Anjou-Normandie représentait un pouvoir politique d'organisation, d'un accroissement potentiel sans limite, qui répondait avec insolence à la progression française dans le Vexin et l'Orléanais. Mais il s'agissait moins d'une lutte pour la terre de France que pour l'hégémonie sur les deux rives de la Manche. Dès l'origine du conflit.

En 1212, Innocent III prêche la croisade contre Jean sans Terre et charge le roi de France, Philippe-Auguste, de l'exécution. Jean se soumet et paie tribut. Mais Philippe veut quand même envahir l'île. Il établit un accord avec des chefs irlandais et gallois. La défection du duc de Flandre le dissuade; le pape le détourne sur la Flandre.

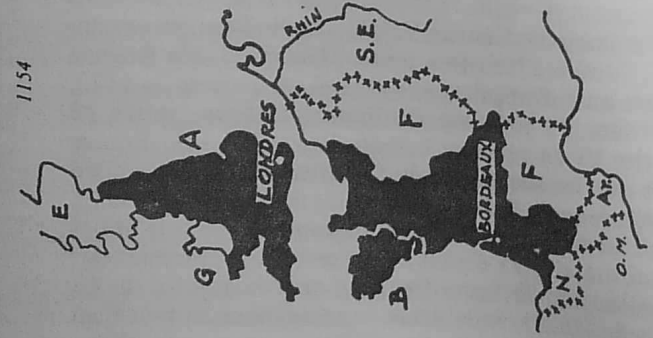
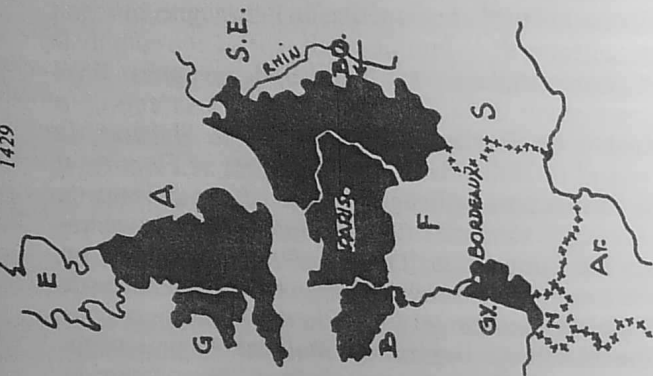
Son fils Louis VIII reprend le projet. Il veut se mettre à la tête des barons anglais révoltés. Il débarque en 1206.

Comme le Conquérant, il entre dans Londres en vainqueur. Il ne tient qu'un an en terre anglaise. Plus heureux sur le continent, il reprend le Poitou et l'Aunis.

Philippe le Hardi, le Capétien de Bourgogne, qui était la tête politique de la famille, avait repris à son compte le projet franco-anglais, avec le dessin de conquérir l'Angleterre à partir de la Flandre. Il marie ses enfants dans la Maison de Bavière, qui possédait le Hainaut, la Zélande et la Hollande et serrait de près sa Flandre. Il réunit dans le port de Bruges près de 1 500 vaisseaux de tous tonnages rameutés de la Baltique à la mer cantabrique. De Rouen et de Tréguier, 72 nefes apportent un immense camp retranché de bois en pièces détachées de 3 000 pas de diamètre (1366). Charles VI accourt pour prendre la tête de l'opération. Mais les Anglais négocient. Le duc de Berry ne se montre pas, l'hiver arrive, le duc de Gueldre fait défection. C'est manqué.

Au cours de ce qu'on a appelé la « première guerre de Cent Ans » (1154-1259) la France était divisée du haut en bas. Au cours de la seconde guerre de Cent Ans (1337-1453), elle est divisée d'est en ouest, retrouvant exactement la vieille frontière de la Loire; elle laisse au sud les terres de Charles VII, le « roi de Bourges » et, au nord, l'antique Neustrie, toute à Henry VI. Un Anglais qui est aussi français que son rival. A Troyes, en 1420, l'héritière du royaume de France Isabeau, veuve de Charles VI l'a reconnu comme légitime roi de France (titre que les souverains de Londres portèrent jusqu'en 1802!). Jean de Thoisy, chancelier de Bourgogne, tente d'unir formellement les deux couronnes. Jamais le projet n'aura été si près d'aboutir. Il en restera toujours les séquelles jusqu'à l'acte final qui sera la reprise de La Rochelle (1626), vraie place forte anglaise. Il faut bien voir que ce long conflit n'a pas été une lutte entre deux propriétaires pour s'arracher mutuellement un bout de terrain ou l'autre. Du XII^e au XV^e siècle, l'interpénétra-

IV. L'EMPIRE ANGLO-FRANÇAIS EN DEUX VERSIONS



En 1429, l'empire franco-anglais est centré sur Londres et Bordeaux. En 1154, il est centré sur Paris et Bordeaux.
 A) Angleterre, Ar.) Aragon (Catalogne), B) Bretagne, Bo) Bourgogne, E) Ecosse, F) France, G) Pays de Galles, Gy) Guyenne et Gascogne, N) Navarre (Pays basque), S) Savoie, S.E.) Saint-Empire Romain Germanique.

tion des royaumes français et anglais, partageant la même langue et la même culture, est infiniment plus intime que les relations toutes extérieures, établies dans la haine et poursuivies dans la contrainte, entre l'Île-de-France et le Languedoc, que langue et type de civilisation séparent.

Si l'on doute que le conflit fut la rivalité d'une dynastie pour supplanter l'autre, certains détails éclairent. On pourrait avoir l'impression, en lisant les manuels, que Philippe-Auguste, en préparant l'invasion de l'Angleterre, voulait simplement se conformer à la mission que lui avait impartie le pape. Il n'en était rien, car il en avait l'idée depuis longtemps. Il était allé chercher la fille du roi du Danemark, Ingeborg, pour s'assurer l'alliance des Vikings en vue du jour où elle se concrétiserait. Puis, il s'en était débarrassé, grâce à un subterfuge fondé sur le droit canon, l'avait enfermée et s'était remarié avec Agnès de Méran. À la mort d'Agnès, Ingeborg, qui avait passé vingt ans en prison, est remise sur le trône, car l'invasion est décidée. Ingeborg avait été bien choisie : elle descendait de Kanut le Grand, qui avait régné sur l'Angleterre. La soumission de Jean sans Terre au pape fit crouler le projet (1213).

Un empire franco-anglais aurait laissé l'Est de la France à l'Empire, où la langue allemande aurait probablement atteint la Meuse au cours du temps. Mais on aurait certainement parlé français en Angleterre et, par la suite, aux États-Unis d'Amérique.

Le philosophe Renouvier était inconsolable qu'il n'en ait pas été ainsi.

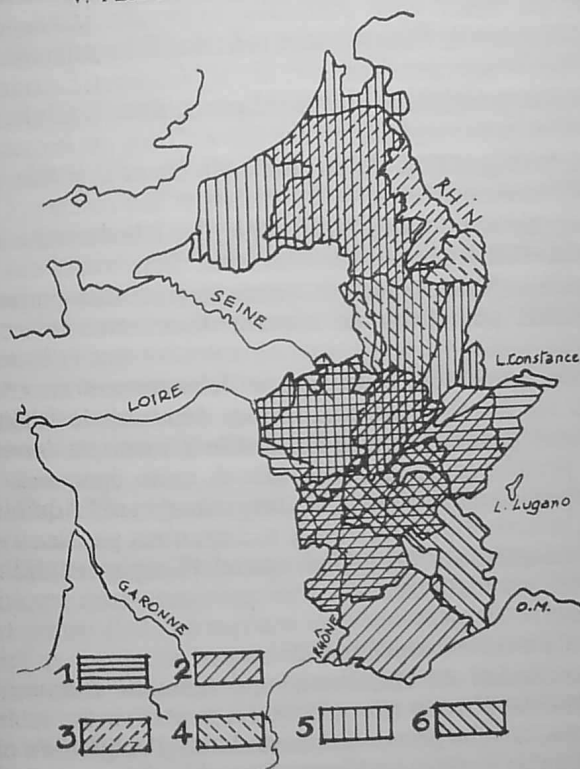
La troisième grande alternative au royaume de France a été l'idée lotharingienne, celle qui présida, en 843, à la naissance de la *Francia Media*, entre Meuse et Rhin. Certes, les réalités physiques et humaines qui formaient le substrat de ce découpage entrèrent peu dans les raisons de Lothaire de s'y décider. En traçant ce ruban

territorial, du Zuyderzee aux Apennins, il avait un double souci, celui de s'adjuger la prestigieuse capitale de l'empire carolingien, Aix-la-Chapelle, et les terres ensoleillées du Sud, mirage auquel les Germains n'ont jamais résisté.

En réalité, il y avait, enfermées dans ce tracé arbitraire, deux possibilités que l'Histoire devait séparer en deux projets bien distincts, qui furent les deux Bourgognes, celle du nord et celle du sud. Vers le sud, ce fut le royaume d'Arles du haut Moyen Age; vers le nord, ce fut le grand-duché d'Occident. Ces deux projets s'articulaient sur un noyau primitif, le premier royaume de Bourgogne, qui coïncidait avec l'aire de colonisation des Burgondes. Elle s'étala pendant la seconde moitié du v^e siècle, entre nos futurs départements de l'Yonne et des Basses-Alpes, et de celui du Rhône au milieu de la Suisse. Le royaume burgonde ne dura qu'un siècle. Il fut dominé militairement par les Francs, mais il légiféra et laissa des traces linguistiques importantes. Il a marqué dans l'Histoire un point d'équilibre entre le Nord et le Sud. Aucune des formations politiques qui sont issues de lui, la Bourgogne au nord, qui porta son nom, la Savoie, au centre, qui fut ethniquement la plus imprégnée et qui parle le dialecte intermédiaire entre celui d'oïl et celui d'oc, nommé gauchement le franco-provençal, n'a gagné son pari avec la durée. Mais elles ont bien montré – comme le Bourbonnais plus à l'ouest – que l'influence d'un pouvoir sis sur la Seine moyenne s'arrêtait naturellement là où se faisaient sentir les influences simultanées de l'Europe centrale et de la Méditerranée. C'est si vrai qu'un royaume de Bourgogne « transjurane » se reforma, spontanément, en 888, à Saint-Maurice, dans le Valais.

La lance bourguignonne de Saint-Maurice correspond à l'oriflamme de Saint-Denis, comme se correspondent les deux abbayes. Les empereurs d'Allemagne ont prétendu

V. PERMANENCES LOTHARINGIENNES



Au cours de l'Histoire, des formations historiques se sont succédé dans l'espace qu'a occupé la Lotharingie mérovingienne, ou « Francie moyenne ». Ce sont en ordre chronologique :

1. Le royaume des Burgondes (443-534);
2. Le royaume d'Arles, issu de la Bourgogne transjurane, sur le versant est du Jura (879-1246);
3. Le duché de Basse-Lorraine (959-1300);
4. Le duché de Haute-Lorraine (959-1756);
5. Le Grand Duché d'Occident, ici figuré au moment de son extension maxima (1364-1477);
6. Le Duché de Savoie, au maximum de son extension (1056-1866).

La Lotharingie correspondait à l'ensemble des surfaces rayées, moins la Flandre, la Picardie et la Bourgogne ducale. Par contre, elle se continuait en Italie. La Franche-Comté, où trois formations historiques se recourent, en figure le cœur.

légitimer leur souveraineté sur le royaume de Bourgogne, en créant une confusion entre une sainte lance italienne qu'ils détenaient et celle des Bourguignons. Du Valais, le royaume fusa vers le sud, subissant l'attraction d'Arles, prestigieux centre religieux, dont il prit le nom en s'intitulant « royaume d'Arles ». C'est, curieusement, une préfiguration du royaume de Savoie, à cela près qu'il incorpore la vallée du Rhône et la Provence. C'est un mouvement tout à fait comparable à la descente de la monarchie française sur Marseille. Bien avant eux, les Gaulois (Saliens) étaient venus se fixer aux portes de Masilia, pour avoir un contact direct avec le monde grec.

Les empereurs d'Allemagne l'absorbèrent au XI^e siècle. La frontière avec la France dépassait le Rhône à l'ouest, pour englober le Forez et le Vivarais, et demeura là pendant cinq siècles. Mais, à cette époque-là, les ambitions de la France se dirigeaient vers l'Aquitaine. La poussée française vers le sud-est n'eut pas lieu avant la conquête du Dauphiné, quand l'Empire se désintéressa graduellement de ces provinces trop excentriques.

Il y avait eu cependant de sa part un retour en force, sous Rodolf de Habsbourg, qui tenta de restaurer le royaume d'Arles (Ca. 1285). La tentative est intéressante, car elle groupe Édouard, le roi d'Angleterre et le comte de Savoie, également favorables à la constitution d'un État sur les Alpes et le Jura, le Rhône et la Saône, qui mettrait contre la France un verrou sur le Sud-Est. Le pape, inquiet d'une telle coalition de forces à sa porte, parvint à faire avorter le projet de justesse.

D'autre part, dans le Nord, se forgeait une autre expression de la Bourgogne. Les *pagi* de Charlemagne tendaient un peu partout, pendant la période féodale, à s'agglomérer en plus vastes seigneuries. Il se constitua un duché de Bourgogne par le même processus qu'il se

constituait un duché de France, tous les deux sous la coupe de la famille capétienne. En 1361, la lignée de Bourgogne s'éteignit. Le roi Jean le Bon avait, comme toujours, une intelligence dans la place, Jean de Bourgogne, président du conseil ducal, qui avait si bien travaillé en sourdine, que l'union à la couronne ne fut plus qu'une formalité. C'en eût été fini de la Bourgogne si d'abord les États, réunis à Cîteaux, n'avaient pas respectueusement mais fermement insisté sur le fait que le duché entendait rester duché, qu'il ne pouvait y avoir annexion, mais juxtaposition, et que, en fait d'union, il ne pouvait s'agir que d'une union personnelle. Si, ensuite, le roi n'avait trouvé là une occasion de montrer sa reconnaissance et son amour paternel à son cher fils Philippe le Hardi. A quatorze ans et huit mois, il lui avait sauvé la vie sur le champ de carnage de Poitiers, en guidant ses coups d'épée des mises en garde : « Père, gardez-vous à droite!... Père, gardez-vous à gauche! » Le roi lui donna le duché en apanage.

La Bourgogne ne revenait pas à la vie, elle naissait. Si la Lorraine est une voie de passage, la région de Dijon est un centre d'où l'on rayonne dans toutes les directions, un grand centre de possibilités politiques comme l'était Paris. Les Valois, comme les Capétiens, ont le gouvernement dans le sang. La Bourgogne, en un temps record, de 1363 à l'apogée du règne de Charles le Téméraire, en cent ans, est devenue un vaste État qui réunit l'ensemble des Pays-Bas et le Luxembourg, la Bourgogne proprement dite, la Franche-Comté et le Charolais, tenant sous sa suzeraineté la Champagne. Ce couloir de richesses qui va des bouches du Rhin à sa source est devenu une puissance politique, dont les promesses tournent la tête de celui qui sera le dernier duc de Bourgogne. Les villes françaises sont des marchés agricoles, les villes du « couloir » sont des places de commerce international. Aux États de Bourgogne, en 1473, le duc dévoile trop ses

batteries. Il parle du « royaume de Bourgogne que ceux de France ont longtemps usurpé et d'icelui fait duché, que tous les subjects doivent bien avoir à regret, et dict qu'il avoit en soy des choses qu'il n'appartenoit de sçavoir à nul que luy ». C'étaient des paroles inquiétantes, pour le roi comme pour l'empereur. Charles est atteint de mégalomanie. À défaut d'être empereur, il veut être son « vicaire » et roi de Gaule Belgique... ou de Bourgogne. L'empereur se rapproche de la France. Charles profite de la jeunesse du duc de Lorraine pour aller parader à Nancy comme chez lui. Il entre en Alsace en conquérant, s'aliène la population et bafoue les Suisses dans le Sundgau, où ils ont des droits et des alliances. Les Suisses retirent le droit de concitoyenneté qu'ils avaient donné aux Comtois et fourbissent leurs armes. C'est pour Charles une suite de batailles sanglantes et de lourdes défaites. Il laisse sa vie devant Nancy, au cours de la dernière rencontre, en 1477.

La Bourgogne se défait et le patient Louis XI ramasse le duché. Jamais on ne vit si rapide ascension et si brutale chute. La faute de Charles fut double. Il eut deux fois le roi de France à sa merci et il hésita à lui dicter sa loi. Il s'était incliné devant l'onction du sacre. Un faiseur d'empire doit être imperméable à de tels scrupules. Pris entre deux forces, il devait éviter de se les aliéner en même temps. Il fut présomptueux en donnant voie à la force, quand la diplomatie aurait fait des merveilles. On a beaucoup insisté sur le manque d'homogénéité de ses États, où l'on parlait trois langues : français, néerlandais, allemand, et dix fois plus de dialectes. Une telle diversité ethnique ne gênait pas les rois de Paris. On se prend à rêver, quand on imagine les résultats qu'aurait pu atteindre, à la place du Téméraire, un homme à la hauteur du projet, à la fois audacieux et réfléchi, brave et prudent, et surtout politique avant tout. Car un Louis XI, qui n'était ni audacieux ni brave,

aurait certainement fait mieux à sa place. La chance des Capétiens!

Il est resté de la catastrophe finale l'opinion, plus sentie que raisonnée, que l'idée bourguignonne (ou lotharingienne) n'est pas morte de mort naturelle, qu'il y a en elle la source d'une inspiration, un potentiel resté inexploité.

Son importance réside moins dans ce qu'elle a réalisé en si peu de temps, et qui étonne encore, que dans ce qui aurait pu se passer. Le grand-duché d'Occident, s'il s'était consolidé et s'il avait su jouer d'alliances successives et renversées, n'aurait-il pas atteint le Rhin d'un côté et la Seine de l'autre? Il eût étouffé la France encore en gésine et l'aurait rejetée, comme au siècle précédent, vers la Loire; sa capitale eût été alors Tours ou Poitiers. À l'est, il eût définitivement rendu impossible l'Empire allemand tel qu'il s'est constitué en 1871...

La mystique bourguignonne avait surtout pris corps dans les Pays-Bas, là où était le plus fort potentiel humain et financier, ainsi que la plus forte conscience ethnique. C'était une idée large qui sauvait les Flamands du provincialisme. Quand Joris Van Severen, dans les années 30, voulut donner plus d'échelle au mouvement national flamand et en faire une force politique qui compte en Europe, il brandit à nouveau l'étendard de Bourgogne. Il avait trouvé le moyen de rallier les frères ennemis, Flamands et Wallons, autour d'une idée. Autant en emporta la guerre. Mais un autre larron subtilisa l'idée. Heinrich Himmler songea, en 1943, à créer un État SS de Liège à Mâcon, où il aurait réalisé son rêve d'un État païen germanique sur un sol épuré de ses occupants welsches et chrétiens. Il faut croire que le projet SS n'était pas encore révélé, quand le président Roosevelt songea, dit-on, à créer un État « wallon » comprenant la rive gauche du Rhin, le Benelux, la

Lorraine et l'Alsace. L'idée ne serait pas allée loin, car il était le seul assez dégagé de préjugés européens pour la concevoir.

De telles survivances n'ont rien d'exceptionnel. Il est rare qu'une grande idée meure totalement. Il arrive qu'elle revienne à la surface, sous une forme ou sous une autre. Ainsi en a-t-il été de l'idée européenne sous ses aspects successifs : romain, chrétien, napoléonien, hitlérien, euromarchand; de l'idée de l'empire anglo-français, ressuscitée en toute hâte, en 1940, par Winston Churchill, pour galvaniser les courages; de celle d'un empire économique franco-allemand caressé par certains milieux depuis la dernière guerre.

De même, il serait vain de songer à enterrer la France. C'est, malgré sa relative jeunesse, une idée déjà vieille et très enracinée. Elle changera, parce que rien ne vit sans changer. Et elle devra changer, changer beaucoup, pour garder un sens dans le monde qui se fait devant nous.

XI. LES TENTATIVES PARALLÈLES

Il fut un temps dans notre Histoire où rien n'était fixé, où tout semblait possible à un homme puissant, auquel son lignage, ses possessions, ses alliances, permettaient des rêves grandioses.

Amédée Rivois
(Correspondance).

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que la France est restée longtemps plus un espace géographico-ethnique, et, sous un autre aspect, une dénomination féodale, qu'un projet politique et surtout une nation.

Nous avons vu que le prestige des plus grandes lignées s'effaçait devant celui de Rome et que le titre le plus ambitionné des souverains du Moyen Age et de la Renaissance n'était pas celui de roi de France, mais celui d'empereur d'Occident.

Nous avons vu qu'à deux reprises un grand projet politique, le premier voulu par le plus grand de tous les Francs, Charlemagne, et le second voulu par des rois français ou de souche française, a été bien près de reléguer ce qui serait resté du royaume de France aux proportions d'une principauté de second ordre, « une petite puissance », dit l'historien Ranke.

Nous avons vu que le génie politique, la prudence, l'astuce et le manque de scrupules ont été plus souvent du côté des Capétiens, des Valois (et plus tard des Bourbons) que de celui de leurs adversaires; et que le dieu hasard leur a plus souvent souri qu'à leurs concurrents.

Il nous reste, avant d'abandonner ce sujet, d'évoquer d'autres projets politiques qui ont été rêvés, ou qui ont reçu un commencement d'exécution, mais qui, faute de quelques-uns des ingrédients du succès, sont tombés dans les oubliettes de l'Histoire. Il n'est pas vain d'en retracer les grands traits, car ils furent bâtis sur la suggestion de réalités physiques et humaines qui n'ont guère évolué depuis, et qui réservent peut-être des surprises.

Amusons-nous, pour une fois, en marge d'un sujet grave, de refaire l'Histoire de l'isthme européen avec des « si ». Le premier fantôme évoqué sera le « royaume du Soleil ». Il ne fut jamais réalisé, ni près de l'être. Il fut seulement esquissé et n'a existé qu'à l'état de projet plus dans la logique des choses que dans celle d'une ambition. Avec quelques « si », il aurait pu être. Nous aurions vu alors naître un État embrassant le golfe du Lion, dont presque toutes les villes eussent été des ports, des palmiers d'Alicante à ceux de Nice, une nouvelle Grèce d'Occident, avec la mer comme boulevard central, appuyée sur de riches pays, la Catalogne intérieure, la Provence rhodanienne, le Toulousain...

Pour que naisse un empire, il faut un foyer d'expansion et il faut un homme. Le foyer fut l'ardente Barcelone, et l'homme Jaume le Conquérant, que les Espagnols appellent « Jaime ». Né à Montpellier, en 1208, il enlève les Baléares aux Arabes et il leur arrache Valence. Il a trente ans. L'élan est donné. Les Catalans, qu'à cette époque on désigne du nom de leur royaume, l'Aragon, ajoutent à leurs domaines la Sicile et la

Sardaigne. Mais ils subissent une perte irréparable; la Provence leur échappe en 1245. C'en est fini de l'alliance la plus fructueuse qu'a connue l'époque, qui avait constitué la première puissance maritime de la Méditerranée et donné à la civilisation provençale un éclat que ne remplacera pas la grisaille de la domination capétienne. Du coup, l'espoir de réunir la Catalogne par terre avec la Provence s'évanouit. Pourtant, les affinités du Languedoc avec la Catalogne étaient profondes, le Quattrocento languedocien en témoigne. Montpellier resta la capitale intellectuelle catalane jusqu'à son annexion à la France. Mais les Français, en 1228, étaient installés dans la forteresse des Corbières, après avoir subjugué le Midi.

La situation est tendue entre les deux voisins. On se décide à traiter. En 1258, à Corbeil, Saint Louis et Jaume se font des concessions mutuelles. Le Catalan renonce à ses droits sur l'héritage du comte de Toulouse, sur celui des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, de même qu'à ses prétentions sur Narbonne, Nîmes, Albi, Cahors, Arles et Marseille. De son côté, le Français renonce à toute prétention sur la Cerdagne, le Roussillon et le comté de Barcelone. Depuis la défaite de Muret (1213), qui avait mis fin à l'espoir des Catalans de lier leur sort à celui des Occitans pour refouler les « Franchimands » hors du Midi, les comtes de Barcelone étaient devenus prudents. De leur position des Corbières, les regards des Français plongeaient dans la vallée très catalane du Têt. Quand les bourgeois de Carcassonne offrent au fils du roi Jaume leur fidélité, celui-ci la récuse et il les dénonce à Philippe le Bel, dont il se veut l'ami.

Dorénavant, les Catalans pousseront leurs ambitions dans une direction unique, l'expansion maritime. Ils s'allient à Venise, contre Pise et Gênes, fondent des comptoirs au Levant et, dans un coup d'audace, arra-

VI. LE ROYAUME DU SOLEIL



Deux impulsions ont poussé à la création du Royaume du Soleil. L'une venant de Toulouse, qui étendit sa domination jusqu'au Marquisat de Provence; l'autre, de Barcelone, qui se manifesta notamment au moment des efforts de Jaume (Jaime) I^{er} (1236-1246) pour coaliser contre Saint Louis Raymond VII de Toulouse, Hugues de Lusignan, du Limousin, et Raymond-Béranger V de Provence aux côtés d'Henri III d'Angleterre.

1. Catalogne; 2. Aragon; 3. Valence; 4. Baléares; 5. Provence; 6. Septimanie; 7. Toulousain; 8. Armagnac; 9. Soule et Béarn; 10. Bigorre, Comminges (Saint-Gaudens) et Couserans (Saint-Girons); 11. Foix.

La ligne double limite la zone d'occupation des Goths, lors de leur tentative d'unir l'Italie à l'Espagne (v^e siècle).

chent aux Byzantins le comté d'Athènes, qui reste entre leurs mains pendant un siècle et demi. Cette envolée se termine par la fatale union à la Castille (1469), qui permettra, grâce à l'or catalan, la conquête de l'Amérique et aura pour conséquence finale la puissance espagnole et la déchéance de l'ancien royaume d'Aragon.

L'idée du « royaume du Soleil » est si bien inscrite dans la nature, qu'elle a été caressée par des souverains capables et ambitieux pendant mille ans, épousant une profonde idée géopolitique, ce qui n'était pas le cas de l'hétéroclite royaume de France, en deux versions, Nord et Sud, né des circonstances au XII^e siècle.

Le premier qui avait eu l'idée d'un État-pont entre la péninsule Ibérique et l'Italie avait été Théodoric, le roi des Ostrogoths, dans les premières années du VI^e siècle. Restaurateur de l'ordre romain, on a voulu voir en lui un précurseur de Charlemagne. Ce grand souverain avait en effet le sens et le goût de la civilisation. Sa présence fut une bénédiction pour les populations de l'Occitanie maritime. Là où Clovis tuait et pillait sans vergogne, il respectait les libertés et relevait les murs. On lui doit cette admirable pensée : « La justice n'est parfaite que quand elle a découvert les opprimés avant d'avoir été inclinée vers eux par des mains suppliantes. »

Seul le succès moissonne la gloire et conquiert la célébrité. On a bien oublié le « royaume du Soleil ». Quelques souvenirs en sont demeurés, qu'on ne comprendrait pas sans le secours du passé. Narbonne a son *grau* (port), comme Valence; Toulouse et Saragosse se savent « villes jumelles ». Seul, sans doute, Mistral s'est souvenu avec mélancolie du temps où sa Provence avait connu l'apogée de son épanouissement, sous ses comtes catalans, et a tenté de renouer, sur le plan culturel, l'ancienne fraternité.

Le duché de Bretagne fut au XV^e siècle, à l'ouest de la

France, ce que la Bourgogne fut à l'est. Il n'était pas du même poids. Moins peuplé, moins industriel, moins riche, il était aussi trop éloigné des lieux où se jouait la partie, et il était attiré par la mer en sens contraire, pour pouvoir intervenir militairement au moment décisif. Ses hommes de guerre, pourtant, étaient redoutés. Sans l'impatience et l'impéritie militaire de Charles le Téméraire, qui ne daigna pas attendre l'arrivée des Bretons pour engager l'armée royale, la bataille de Montlhéry eût été une franche victoire, au lieu d'un demi-succès, et le sort de l'Histoire en eût peut-être été changé.

Les Bretons colonisèrent l'Armorique du V^e au VI^e siècle. Les gens d'Église les ont représentés comme des fuyards ployant l'échine sous le courroux de Dieu, qui aurait livré leurs foyers aux flammes de l'invasion pour les punir de leurs fautes. On sait aujourd'hui que l'émigration bretonne fut tout autre chose. Dès le IV^e siècle, des contingents militaires bretons, équipés à la romaine, furent appelés en Gaule, notamment pour défendre le littoral contre les incursions saxonnes. Plus tard, ils arrivèrent nombreux, avec leurs familles et leurs chefs traditionnels, non point comme auxiliaires puisqu'ils étaient citoyens romains, mais comme colons. Dans le Nord, les Francs étaient installés à titre d'auxiliaires et fédérés. Il y a un certain parallélisme entre les deux mouvements. Il était inévitable qu'ils se rencontrent quelque part et, en l'absence d'un pouvoir supérieur pour les départager, se heurtent.

Ils n'y manquèrent pas. De la fin du VI^e siècle au début du IX^e, les Francs essayèrent de soumettre les Bretons à leur autorité. Sans succès. Charlemagne se piqua au jeu. Sa dernière expédition punitive ravagea le pays de bout en bout, n'épargnant ni les femmes, ni les enfants, ni les moines. Les Bretons lui opposaient une insaisissable guérilla, multipliant les attaques surprises, les embûches, le harcèlement des communications. L'armée

franque se retira décimée et démoralisée. Charlemagne avait eu le dernier mot partout, sauf là. Son empire était entouré de marches et de peuples soumis payant redevance. Seule, la Bretagne restait indépendante.

Son fils, Louis le Débonnaire (778-840), empereur d'Occident, voulut faire cesser ce scandale et fonça à son tour sur la Bretagne rétive. Malgré un combat heureux, au cours duquel fut tué un grand chef breton, le légendaire Morvan-lez-Breizh, Louis comprit qu'il devait prendre son parti de l'existence d'une Bretagne autonome. Il eut recours à une solution habile, ménageant l'amour-propre des deux parties. Il chargea un chef breton, Nominoë, de gouverner la Bretagne en son nom. Le Breton accepta et prêta serment. Il tint parole pendant quinze ans, jusqu'au jour où, Louis étant mort, il considéra que son serment à l'empire défunt ne le liait pas vis-à-vis de Charles le Chauve, simple roi. Ayant solidement assuré son autorité personnelle en Bretagne, il entreprit lui aussi de se tailler un royaume.

Ayant vaincu Charles à Ballon, près de Redon, en 850, il conquiert d'un seul élan le Maine, la Touraine, le Blésois et marcha sur Paris. Il était à Vendôme quand il mourut subitement. Il n'est pas à écarter qu'il ait été empoisonné par ses ennemis. Les Francs excellaient dans l'art de la guerre par tous les moyens...

Revenus chez eux, les Bretons acclamèrent son fils, Erispoë. Charles le Chauve crut venue l'occasion d'une revanche; il se remit en campagne et fut une fois encore défait au Grand-Fougeray (851). Le roi sauva sa vie grâce à la vitesse de son cheval. Le traité signé à Angers reconnut formellement le royaume de Bretagne et ses frontières, qui, à part la brève période d'extension dont nous allons parler, n'ont jamais changé depuis.

Mille ans sans varier d'une toise sont assez pour assurer à des frontières le caractère d'immuabilité. Il faut comprendre qu'au IX^e siècle cette notion était

inconnue des Bretons. Depuis leur débarquement en Armorique, ils considéraient comme leur tout sol qu'ils occupaient avec l'intention d'y rester. Ce sont leurs tardifs descendants qui exaltèrent le « pays de nos pères ». En fait, la Bretagne, en tant que pays, était une notion élastique. Elle s'était arrêtée longtemps sur le cours de la Vilaine; puis elle avait englobé les pays de Rennes et de Nantes. Nominoë ne voyait aucune raison pour s'arrêter en si bon chemin. Son fils était du même avis. Lui-même et son successeur, Salaün, étendirent le territoire breton jusqu'à Angers et Sablé, englobant au nord Vire et Saint-Lo, au sud le pays vendéen jusqu'au Lay.

C'était une extension naturelle, tendant à faire coïncider un organisme politique avec son socle géographique, en l'espèce le massif armoricain, qui présente une grande unité de sol, de climat, de cultures. La Bretagne historique n'est qu'un « reste », la partie péninsulaire du massif, qu'aujourd'hui encore bien des traits de sa vie économique et de sa population apparentent au Cotentin, à l'Avranchin, au Bas-Maine, à l'Anjou occidental et au nord de la Vendée.

L'expansion bretonne ne résista pas aux luttes intestines entre des prétendants rivaux au trône, conjuguées avec les incursions des pirates normands de plus en plus dévastatrices. Quand, en 939, le duc Alain, dit Barbe-Torte, eut chassé le dernier Normand, la reconstruction du royaume commença, cependant qu'il n'était plus question que d'un duc, et non d'un roi, de Bretagne (sans que pour autant ses attributions souveraines aient souffert aucune amputation ni changement).

Là est le signe qui ne trompe pas d'un coup de barre du destin. Ailleurs, des pays moins importants que la Bretagne gardent jalousement leur titre de royaume et le défendent avec acharnement ou, s'ils ne l'ont pas, le recherchent, se l'attribuent ou l'obtiennent. Pourquoi ce

renoncement chez les Bretons? Il a manqué à la dynastie bretonne d'être une famille de grands prédateurs. Qu'étaient, aux XII^e et XIII^e siècles, le margraviat de Brandebourg, le grand-duché d'Autriche, le comté de Savoie? Le premier, en 1525, devenait le duché de Prusse, et, en 1701, le royaume du même nom. Le nom du second n'apparaît pour la première fois qu'en 996, c'est-à-dire mille ans après que César eut fait connaître le nom de la Bretagne. Un petit seigneur suisse, Rodolf de Habsbourg, réussit à se faire élire empereur, s'empara de l'Autriche et en fit sa possession personnelle. Voilà le cœur de l'Empire d'Allemagne. Le troisième est dans la même situation que la Bretagne, en butte aux incessantes tentatives françaises de mainmise. La Savoie se défend comme elle peut pendant quatre siècles, puis entrevoit une issue à son ambition d'être quelque chose, en direction de l'Italie, qu'elle est mieux placée que la France pour conquérir. En 1720, elle s'adjuge la Sardaigne et en même temps le titre royal. C'est pourquoi on assiste à cette bizarrerie d'une nation savoyarde qui se fait nommer « sarde ». (Cela nous rappelle les Catalans devenant Aragonais en échange d'un titre royal!) On sait ce qu'il en est advenu. En 1861, la Savoie annexe l'Italie! Et que dire de la « grande » principauté de Moscou qui, en 1300, avait une superficie égale au tiers de la Bretagne? Mais ils eurent Ivan le Terrible. Et Pierre le Grand.

Il apparaît, par ce jeu de comparaisons, qu'il a manqué quelque chose à la Bretagne pour réaliser son destin d'une puissance correspondant au bloc armoricain et acquérant, de ce fait, un poids suffisant pour résister victorieusement aux entreprises de domination françaises. Ce qui lui a manqué, c'est, à nouveau, un homme de la stature d'un Nominoë. Elle a bien eu, par mariage, à sa tête un Capétien, en 1212, Pierre de Dreux dit Mauclerc, qui comme tous les souverains étrangers

devint, du fait de sa nouvelle vocation, plus Breton que les Bretons. Comme tous les Capétiens – dont le premier exemple nous avait été donné dans le Dauphiné par Louis XI quand il était encore dauphin – il a immédiatement œuvré à faire du duché un État moderne et efficient. Mais ni lui ni ses successeurs ne sont allés plus loin. Aucun historien ne s'est penché sur ce problème. Il en vaut pourtant la peine. Nous ne prétendons pas avoir résolu l'énigme. Pourtant, il nous semble que ce qui a manqué c'est la confiance en soi et, par conséquent, l'ambition. La confiance en soi et l'ambition existaient du temps de Nominoë, Erispoë, Salaün¹. Le problème à résoudre présente deux données. Quel rapport existait-il entre le potentiel de la Bretagne au IX^e et au XIII^e siècles et celui de la France à ces deux époques? Posée de cette manière, la question s'éclaire.

Au IX^e siècle, les Bretons étaient un peuple en pleine possession de sa nationalité. Ils avaient d'eux-mêmes et de leur destin une conscience très nette qui leur dictait une conduite : ils avaient un bien précieux à défendre, et chacun sait qu'on ne défend avec quelque chance de succès qu'en attaquant. Au XIII^e siècle, la personnalité bretonne avait été gravement amoindrie. La langue nationale avait perdu la moitié du territoire. Dévoyée par ses alliances et par l'invasion des francophones ayant suivi l'intronisation du Capétien, toute l'élite dirigeante, clercs et nobles, était devenue de langue française, ce qui veut dire au moins qu'elle avait la conscience confuse d'appartenir au même tout que le « reste » de la France.

L'explication est-elle suffisante? On peut en douter si l'on songe que ce vieux pays d'Empire que fut la Hollande, qui parlait bas-allemand – ce qu'est en réalité

1. Les trois rois des Bretons, qui furent au pouvoir de 843 à 874.

le néerlandais, comme toute la partie nord de l'Allemagne, – s'est cependant fortement distinguée d'elle dans les temps modernes, au point d'être devenue une nationalité totalement différente et même défiante à son égard. Mais on revient de son doute si l'on tient compte du fait que les Pays-Bas ont bénéficié de deux circonstances qui ont manqué à la Bretagne. D'abord, la résistance contre une domination doublement étrangère, parce qu'espagnole et catholique, alors qu'ils étaient protestants, leur a donné pendant un siècle une cohésion particulière derrière un homme exceptionnel, de ceux qui façonnent une nation : Guillaume le Taciturne. Ils ont acquis la conscience d'une destinée propre au cours de leur guerre de libération contre l'Espagne (1572-1576). Ensuite, l'identification de toute l'activité nationale avec celle de la Compagnie des Indes, qui – pour faire pièce aux Espagnols – dota le pays d'un empire colonial et acheva de séparer les provinces du Nord (des Pays-Bas) du reste de l'Empire, pour toujours.

Si, à la place d'un François II hésitant, fatigué avant d'avoir rien entrepris, la Bretagne avait eu, au XV^e siècle, un souverain de la trempe d'un Taciturne, d'un Jaume d'Aragon, d'un Frédéric-Guillaume de Prusse, d'un Victor-Emmanuel II de Savoie, si son ministre Pierre Landais, qui avait l'étoffe d'un Cavour, n'avait pas été supprimé par une oligarchie de barons indignes, si, si... avec des « si » on referait l'Histoire à sa façon.

D'autres tentatives, parallèles à l'élaboration du royaume centré à Paris, méritent une brève mention. Ne parlons pas de la Champagne, qui, dans les premiers temps, dépassait en étendue et en puissance le minuscule domaine royal des premiers Capétiens. Elle l'a longtemps, grâce à ses possessions du Blésois, tenu dans une tenaille fort gênante. Mais il ne s'agissait là que d'une querelle de famille, et le roi fut bientôt naturellement chez lui en Champagne.

Différent fut le rôle de la Maison de Bourbon. Là, nous nous trouvons véritablement en face d'une tentative, de la part d'une famille orgueilleuse, de faire pièce à la dynastie royale, avec l'idée sournoise de la renverser. Plus près du centre géographique de ce qui commençait à annoncer l'Hexagone, elle était mieux en contact avec les provinces, avec l'Empire et l'Italie. Sa puissance était récente et le pur produit de l'alchimie féodale qui, par le jeu aveugle des mariages et des héritages, peut dissoudre un État et en faire naître un autre. Avant 1327, le sire de Bourbon est un petit seigneur qui rend hommage au roi pour sa baronnie. Au xv^e siècle, il est devenu un prince sur ses terres, lève les impôts, possède ses soldats et a doté son État, puisqu'il faut bien l'appeler ainsi, d'institutions copiées sur celles du royaume, dont une Chambre des comptes. Louis II (de Bourbon) arrondit encore son domaine en achetant la seigneurie de Château-Chinon et en annexant le Beaujolais. Il n'hésite pas à sortir du royaume et empiète sur l'Empire, entrant dans la vassalité du duc de Bourgogne et du comte de Savoie. Il prépare l'annexion de ce qu'il n'a pas encore de l'Auvergne. Il y réussit en 1422. Le Centre de la France est à lui. Ouvertement défié, le roi est obligé d'intervenir militairement.

Que se passerait-il dans un cas semblable en Bretagne, en Franche-Comté, en Roussillon, en Artois? La population entière se soulèverait pour défendre la liberté. En Bourbonnais, rien de semblable. La population ne manifeste pas la moindre velléité de résistance. Le duc doit s'incliner.

Cet exemple, après celui de la Champagne et de tous les apanages qui ont fait retour à la couronne sans histoire, est la preuve – s'il en était besoin – qu'une édification politique due aux combinaisons féodales ne présentait, quelle que fût son importance, aucun danger réel pour l'unité de la monarchie. Dans le domaine des

Bourbons, l'armée royale était sentie comme celle d'un ordre supérieur et non point comme celle d'un ennemi. De part et d'autre de la frontière légale, on se savait également français et sujets du même roi.

Cette disposition psychologique explique sans doute pourquoi, lors de la Ligue du Bien public, ce soulèvement presque général contre Louis XI, le roi n'eut pas de peine à maintenir dans l'inaction le duc de Bourbon. Il n'aurait certainement pu résister à la conjonction de ses troupes avec celles du Bourguignon et du Breton.

François I^{er} fait une expérience analogue avec le connétable de Bourbon, dont les efforts pour mettre dans son jeu le roi d'Angleterre et l'empereur contre son propre souverain, assaisonnés de l'offre qu'il fit à Henri VIII de la couronne de France, reprenant en cela l'idée encore présente dans les esprits d'un condominium franco-anglais, échouèrent misérablement, toujours et d'abord par manque du solide tremplin de départ qu'eût été une nationalité ou au moins une ethnie provinciale.

Un exemple presque caricatural des tentatives parallèles vouées à l'échec de ces puissances féodales cacophoniques est celui de la branche Lorraine-Anjou qui, avec René I^{er} (1409-1480), réunit la Lorraine au Barrois. Le duc était possessionné en Anjou, en Provence, il était titulaire du royaume de Sicile et de Naples, prétendant au trône de Jérusalem et à celui de Hongrie. Il était héritier en Hollande. Lui aussi songe à refaire la Lotharingie : un songe creux.

Que pouvaient faire contre l'unité du royaume ces seigneurs qui ne représentaient que leur ambition personnelle? L'Histoire de France est remplie de leurs agitations sans lendemain. Le roi, au moins, avait derrière lui un grand peuple, où il puisait le sens d'une mission située plus haut que les vanités humaines.

En décrivant les variantes historiques qui ont été des alternatives de l'Hexagone, nous avons négligé trois hypothèses dont Régine Pernoud² a été l'auteur. Des hypothèses tout à fait vraisemblables : 1° Que se serait-il passé si la fille du Téméraire avait épousé le fils de Louis XI, au lieu du Habsbourg? 2° Si les guerres d'Italie avaient bien tourné? 3° Si le plan de Gustave-Adolphe³ avait réussi?

Dans le premier cas, la figure de la France eût perdu en équilibre mais gagné en dimension, en faisant vers le nord une pointe englobant les Pays-Bas et le Brabant, et à l'est la Franche-Comté et l'Alsace.

Dans le second cas, l'hexagone aurait été plutôt un pentagone, mais il aurait deux annexes, un quadrilatère, le Milanais, et un trapèze adjoint à un triangle, le royaume des Deux-Siciles. Ceci vaut bien cela.

Dans le dernier cas, l'hexagone eût été un heptagone, mais un si bel heptagone qu'il aurait consolé de la disparition de son prédécesseur. La France aurait alors englobé toute la rive gauche du Rhin, dont le cours fait une brisure à Mayence. De là, un côté rentrant jusqu'à Genève, puis un côté filant vers le sud-est pour saisir la Provence, ensuite de quoi, nous retrouvons la figure connue.

2. *L'Unité française*; v. Bibl.

3. Roi de Suède (1594-1632), un des principaux acteurs de la guerre de Trente Ans.

XII. LES CAPITALES SYMBOLIQUES

Paris, cité criminelle, disait déjà Alain Chartier au XV^e siècle, attaché par esprit frondeur à la cause anglo-bourguignonne, comme elle le sera deux siècles plus tard à la cause espagnole contre Henri IV.

Julien Benda
(*Histoire des Français.*)

Le tracé des frontières d'un État n'est pas sans rapport avec la localisation de sa capitale, et vice versa, quand celle-ci rassemble les organismes dirigeants d'un système centralisé. Ce fut toujours le cas en France. Des Romains à la République gaullienne, pendant deux mille ans, le territoire situé entre les Alpes et l'océan a été autocratiquement dirigé par une capitale, dans les phases d'expansion comme dans celles de repli.

Il est intéressant de voir comment, à l'occasion des grands mouvements de l'Histoire, la France s'est articulée pour s'établir ou se maintenir entre des pôles d'attraction opposés. Oscillation entre l'influence du Nord et l'influence du Sud, balancement de capitale en capitale, suivant que le pays s'ouvre vers une orientation ou se ferme à une poussée, telle est bien, sous l'angle géopolitique, l'Histoire de la France, dont Paris n'a pas toujours été le siège de gouvernement.

Les Celtes anciens répugnaient à vivre dans des villes. Ils n'avaient pas de capitales. Leurs réunions cycliques, rassemblant parfois pour plusieurs jours des foules énormes, leur en tenaient lieu. Divisés en nations couvrant un territoire de l'importance d'un ou plusieurs départements, ils ne s'unissaient que pour résister à une attaque étrangère ou entreprendre une expédition militaire. Dans ce cas, une des forteresses de la nation qui

avait pris la tête de la fédération remplissait le rôle de capitale. Gergovie, qui fut le foyer de la révolte contre Jules César, symbolisa la résistance gauloise à l'impérialisme romain. Par sa situation au débouché de la voie d'invasion du Rhône, c'était une capitale de combat. Après la conquête, Lyon, siège du Conseil des Gaules institué par les Romains, lui fera face, répliquant par ses toges à ses braies, par ses temples de pierre à ses bois et à ses fontaines sacrées; Lyon, autre capitale de lutte, à portée de la main romaine, mais bien enfoncée dans le corps gaulois. Quand le Celte aura été domestiqué, par les recettes dont Rome avait le secret, et que le danger sera, au nord, la turbulente Germanie, la capitale militaire sera portée, dans la seconde moitié du IV^e siècle, sur la Moselle, à Trèves, zone de force où se jouera le sort de l'Empire.

Lutèce, depuis Paris, capitale de la France, encore une affabulation apologétique à passer aux rayons X. Pour les Romains, Lutèce n'était rien qu'un agréable séjour pour taquiner le goujon. De Lyon, ils avaient lancé vers le nord deux lignes stratégiques, destinées à relier à leurs bases leurs troupes du Rhin et de Grande-Bretagne. Ce furent aussi d'intenses routes commerciales. Elles passent à l'est du futur Paris. Ce réseau romain est prémonitoire, car il révèle la permanence de l'axe vital Rhin-Meuse-Rhône; il trace le canevas tant de la Lotharingie que de la Grande Bourgogne.

Sous la pression des premières invasions, la capitale de combat de la Gaule romaine, Trèves, avait été transférée à Arles en 395, où Honorius, le premier empereur d'Occident, convoqua en 418 le Conseil des Gaules. Désormais, on abandonnera la capitale mosellane à son triste sort. Elle est brûlée en 407 et en 413, et de nouveau en 420 et 428. Sa fameuse porte triomphale, calcinée, s'appellera la *Porta negra*.

Puis vint l'heure des envahisseurs germaniques. Les Francs, avides de se doter d'instruments de domination efficaces, comprirent vite l'utilité d'un poste de commandement qui offre plus de commodités qu'un camp sous la tente. Ils utilisèrent tout de suite les villes formées autour des sièges épiscopaux pour faire rayonner leur autorité, en s'appuyant sur les dignitaires de l'Église, auxquels ils trouvèrent bon de faire la concession du baptême, ne fût-ce que pour la forme. Car, chrétiens, ils n'abandonnaient aucun de leurs usages. Les excès de leur tempérament sauvage n'étaient plus tempérés par les commandements de la religion païenne qu'ils avaient abandonnée, sans pour autant se plier à l'obligation d'aimer leur prochain autant qu'eux-mêmes. Leur capitale, fixée d'abord à Tournai, descendit à mesure de leur progression vers le sud, à Thérouanne, Soissons, Lutèce, qu'on nommait déjà *Parisi*. A Tournai, d'où s'élance Clovis, répond Soissons où l'attend le roi Syagrius, dont c'est la capitale. Soissons, Reims, Sens, ne sont que des gîtes d'étape vers le sud. À l'est, Clovis se heurte à ses concurrents Ripuaires, venant du Rhin moyen. Il évite Verdun et Troyes. Il ne fait que passer à Lutèce et va finir ses jours à Tournai, son pays natal. Clovis ayant partagé son domaine entre ses quatre fils, ceux-ci choisirent pour capitales respectives Soissons pour le Nord, Reims pour l'Est (jusqu'à l'Elbe), Paris pour la Neustrie (la Bretagne indépendante exclue), Orléans pour les pays de la Loire. En choisissant ces capitales, décentrées par rapport à leurs domaines, mais à deux journées de chevauchée l'une de l'autre, ils voulaient pouvoir se concentrer rapidement sur des mesures les intéressant en commun. Ce furent des capitales tactiques, de véritables Q.G. de l'occupant. Ils avaient trois colonies dans le Sud-Ouest, contrôlées à partir de Javols (Lozère), Toulouse et Bordeaux. Lyon et Dijon étaient dans le royaume indépendant de Bourgogne.

Après la mort de Clotaire, un nouveau partage écarte davantage les capitales de Soissons et de Reims, qui s'éloignent à Tournai et à Metz. C'est-à-dire que nous assistons à des efforts instinctifs pour faire des fragments de terres arbitrairement découpés des organismes mieux centrés. Charlemagne devait mettre tout le monde d'accord en rassemblant toutes les terres conquises sous son sceptre avec la capitale à Aix-la-Chapelle, véritable renaissance de l'Empire romain, cette fois « de nation germanique », conduit par une « nouvelle Rome ».

L'idée d'une capitale stratégique est reprise par Charlemagne. Le centre de gravité de son empire se situait vers Luxeuil. Il place son gouvernement à Aix, pour être plus près des Saxons païens, qui lui tiennent tête, à trois jours de cheval.

Philippe-Auguste invente Paris, pour s'en faire la place forte d'où il attaquera la Normandie et l'Angleterre. L'essor que la nouvelle cité connaît de 1200 à 1400 est remarquable, mais a peu à voir avec le destin qui sera le sien beaucoup plus tard. Capitale, Paris l'est, mais seulement de la France d'oïl qui l'entoure et dont il pompe la sève. Sa célèbre université en fait un foyer d'études cosmopolites, y développe un esprit particulariste si peu « français » de vocation, que Louis XI s'en détourne. Du xv^e au xvii^e siècle, les rois lui préfèrent les châteaux de la Loire, politiquement plus sûrs et mieux situés pour les communications avec le sud du royaume. François I^{er} lui revient, car il partage son fanatisme anti-huguenot. Henri IV doit en faire le siège, renier sa foi et verser par-dessus le marché 200 000 écus, pour pouvoir y entrer. Louis XIV en est dégoûté et se replie sur Saint-Germain, puis s'établit à Versailles, où les rois restent jusqu'à ce que les Parisiens coupent la tête du dernier d'entre eux. Capitale indiscutée de la France,

Paris ne l'est que depuis 1790, un soupir dans l'Histoire, si l'on songe à Rome, capitale du « monde » depuis deux mille ans, à Londres, capitale nationale depuis aussi longtemps et même aux plus récentes comme Madrid, qui se substitua à Tolède en 1561!

Paris, place d'armes contre le Nord et l'Est, est de ce point de vue un emplacement logique. En en faisant la capitale politique d'un ensemble dont la masse est plus au sud, on le met dans une position inversée, qui le condamne à s'occuper de guerres avant de songer au bien public. Tant que les premières garnisons espagnoles furent à 150 kilomètres de la porte Saint-Denis, personne au Louvre ne pouvait dormir tranquille. Une capitale régionale pouvait s'accommoder d'une frontière sur la Somme et l'Argonne, mais pas la ville qui était la clé du royaume. Il est à noter que l'idée de la frontière « naturelle » sur le Rhin a été mise en honneur à partir de la seconde moitié du xvii^e siècle, c'est-à-dire quand la France s'est vue assez forte pour pouvoir entreprendre une guerre de conquête, en partant de la Picardie et de la Bourgogne. Pour garantir la capitale, il fallait mettre à l'ombre des lys un grand morceau de terre allemande et « pour compléter la France au nord », selon les propres paroles du Roi-Soleil, venir à bout des Hollandais. Pourtant, la France n'avait aucun intérêt dans les bouches du Rhin. C'est un débouché allemand. Elle y provoque l'Angleterre. La France, dans les bassins de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, était perçue comme une intruse, de même que le furent plus tard la Prusse et l'Autriche, quand elles venaient rendre la visite, dans ceux de la Marne et de la Seine. Ce qui a bloqué l'avance de Louis XIV, malgré ses moyens, c'est la permanente coalition des intérêts alarmés des Anglais, des Néerlandais et des Allemands, qui voulaient conserver le contrôle d'une voie de communication vitale pour eux.

« Si l'on estime, a dit un historien plaidant pour l'agresseur, que Louis XIV a voulu aller trop loin, il faudrait dire à quels signes se fussent reconnues les limites auxquelles il devait s'arrêter. L'objet essentiel étant de protéger la France contre les invasions, de lui donner une ceinture solide, il était aussi rationnel d'avoir Mons, Namur et Maestricht que les places de l'Escaut et de la Sambre, Valenciennes ou Maubeuge, qui mettent à l'abri la vallée de l'Oise. Ce qu'on appelle les conquêtes de Louis XIV partaient d'un plan stratégique et de sécurité nationale. Elles étaient en harmonie avec le système de Vauban et, pour ainsi dire, dictées par lui... »

Le raisonnement est spécieux et vaut pour tous les pays dont la capitale serait mal placée. Il autorise tous les excès, dont en France aucun ne se fit attendre. Quand mourut le duc de Clèves, une infime principauté à cheval sur le Rhin, au nord de Cologne, Henri IV déclara : « Je ne tolérerai pas à Clèves l'Espagnol ou l'Autrichien. » Alertée, l'opposition au roi encouragea l'empereur à déclarer Clèves et Juliers sous séquestre et à les saisir. Napoléon aussi, quand il annexa Lübeck, sur la mer Baltique, songeait sans doute à sauvegarder le sol national de l'invasion des Suédois.

Hugues Capet, est si peu chez lui à Paris (dont les ponts ne lui appartiennent pas) qu'il doit émigrer à Orléans, première des « capitales de repli ». Bourges en sera une autre, quand les Plantagenêts, alliés aux Bourguignons, auront bouté le Capétien hors de la vallée de la Seine. Tours, puis Bordeaux seront les troisième et quatrième refuges, quand les Prussiens occuperont ou assiègeront Paris. Vichy clôt la série.

Le sort, en fixant la capitale de l'Hexagone à Paris, a fait à la France un cadeau empoisonné. Paris, dès sa naissance, a été une cité cosmopolite, ouverte à toutes les influences étrangères, une ville de déracinés et une ville

déracinante, beaucoup trop instable pour que le gouvernement qui y siège n'y subisse pas l'influence de son agitation chronique et de ses fougades irresponsables. En outre, la position avancée de Paris par rapport à la région rhénane, son éloignement démesuré des provinces méridionales, créeront des problèmes intérieurs et auront des conséquences extérieures graves, qui deviendront catastrophiques au XIX^e siècle, quand le peuple français, épuisé par deux siècles de guerres de conquête, ne fera plus le poids pour s'imposer sur le Rhin, c'est-à-dire à l'Europe. On n'a jamais prêté attention au fait que le premier village parlant ce dialecte bas-allemand qui s'appelle le flamand était à deux cents kilomètres à vol d'oiseau de la butte Montmartre, tandis qu'il en était à huit cent vingt de Berlin. C'est-à-dire, en d'autres mots, que le choix de Paris plaçait la capitale de la France si près d'un monde qui lui était étranger, qu'il était logique, inévitable, que les rois d'abord, la République ensuite, cherchent par tous les moyens à pousser la frontière plus loin. La Lorraine n'est pas à mi-distance entre Paris et Berlin, ce sont les hauteurs des *Sieben Gebirge*, sur la rive droite du Rhin!

On comprend que Louis XI n'ait pas pu tolérer qu'un royaume indépendant de Bourgogne se construise à toucher l'Ile-de-France. Mais on comprend aussi que Richelieu ne pouvait pas dormir tranquille avec la frontière de l'Empire sur la Meuse. Si la capitale du royaume avait été fixée plus au centre du territoire, il aurait pu dormir sur les deux oreilles, car l'Empire ne fut pas une force avant 1871; c'était un grand corps lent à se mouvoir et pacifique. Par contre, la France, qui depuis le Roi-Soleil déclenchait guerre sur guerre, s'était fait en Europe une solide réputation de chien enragé. La Prusse fut la réponse. Et il est difficile de nier que c'est l'oppression française, par les œuvres de Napoléon, qui forgea sa volonté de libération et de revanche.

La source de ces guerres inexpiables, dont nous payons encore le prix, est dans les fatalités historiques que créait inévitablement la position trop exposée de la capitale française.

On voit donc que si la France avait de bonnes raisons de vouloir arriver au Rhin ce n'était pas la mauvaise raison de la « frontière naturelle » qu'elle a mise en avant pour se donner bonne conscience. C'est ce qu'il fallait démontrer.

Paris a donc été la cause et le point de départ d'une série de guerres d'agression de la part de la France, travesties en guerres de défense nationale, chaque fois que la défaite ramenait les armées françaises sur le sol d'où elles étaient parties. Les Français y moissonnèrent la gloire militaire et la honte des débandades. Ils s'épuisèrent en vain pendant trois siècles pour atteindre l'impossible géographique. La France, qui, avec 25 millions d'habitants, était, à la veille de la Révolution, le premier État d'Europe, n'était plus, en 1914, que le cinquième.

Un périmètre de 400 kilomètres, tracé autour de Bourges, englobe l'essentiel de l'Hexagone, ne laissant en dehors que le Midi extrême, les deux tiers de la Bretagne, la Flandre flamingante et le nord de l'Alsace-Lorraine. À part une frange de la Suisse et de la Wallonie – françaises de langue – elle n'empiète pour ainsi dire pas sur les voisins de l'Hexagone.

Par contre, la circonférence de 400 kilomètres ayant Paris pour centre perd tout le Midi, sauf le nord du Massif Central – qui fut toujours sous l'influence de Paris –, la Bretagne bretonnante et Strasbourg. Mais, surtout, elle englobe toute la Belgique, le Luxembourg, une partie de la Rhénanie et de la Hollande. La plupart des guerres qui ont ensanglanté la France et qui, finalement, ont provoqué son déclin par épuisement, viennent de là. Une capitale au centre n'avait aucun

intérêt dans les régions du Rhin et de l'Escaut.

Toutes les capitales dans le Nord ont été des places offensives. Le Centre de la Gaule est de nature stable et pacifique. Gergovie se défend de César, qui attaque Bourges et assiège Alésia. Gergovie, haut lieu d'une victoire éphémère, n'est plus qu'une carte postale. Bourges, le siège des « rois du monde » de la Celtie légendaire, ne reparaît plus que comme le refuge d'un roitelet en fuite, que ses pas chancelants portent à Chinon, à Poitiers.

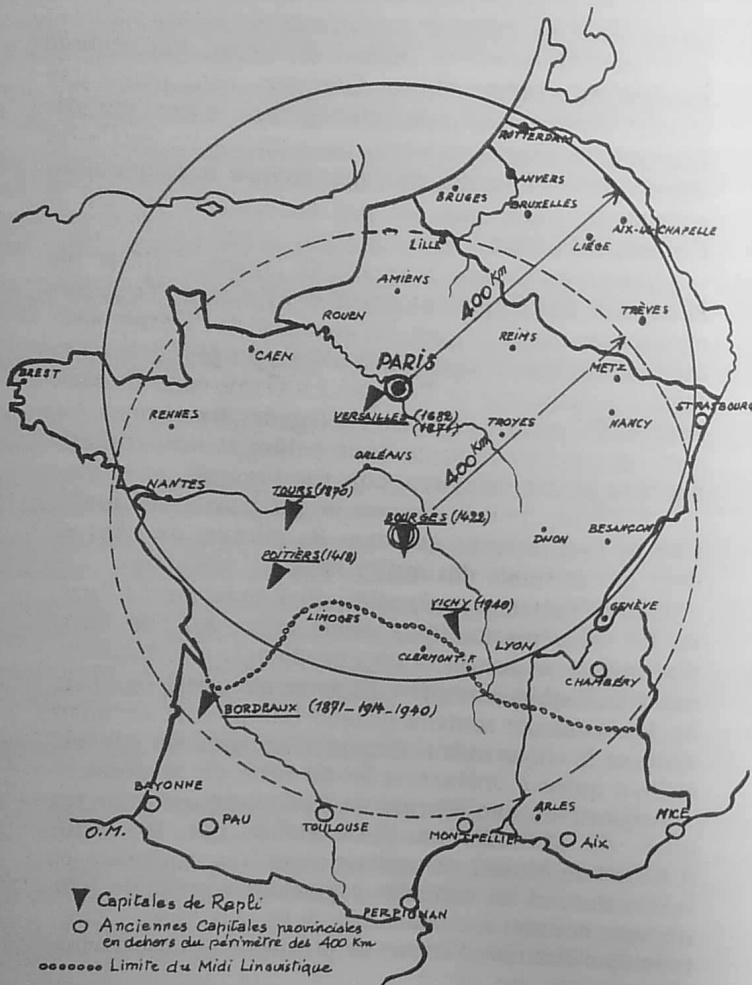
L'attrait du Centre, pourtant, est logique. Orléans fut la capitale des Capétiens aux X^e et XI^e siècles. Trois rois s'y firent sacrer. La figure harmonieuse de l'Hexagone le serait davantage si sa capitale n'était pas plus près de la frontière belge que de Bourges. La Gaule centrale était le point d'équilibre entre ses six façades divergentes. Ce sont les commandements de la nature et non « l'esprit anarchique des Gaulois », puis des Français, qui firent que la Gaule, puis la France, ne fut jamais une unité. Elle ne l'est devenue que dans les mirages du désir et dans la contrainte des institutions.

Un seul facteur a joué en définitive en faveur de Paris, ce fut le même au XVIII^e siècle qu'au XII^e : la force d'attraction de la ville la plus peuplée, la plus bouillonnante de l'isthme européen. Et parce que aussi, en 1793, les Parisiens ont soutenu chaque fois avec la dernière violence la clique minoritaire qui s'emparait du pouvoir et l'ont aidée à imposer sa loi au reste du royaume.

Aujourd'hui que les rues de Paris évoquent plus les quais de Marseille ou d'Alexandrie que la patrie d'Alfred de Musset, la capitale a perdu son pouvoir de fascination, et les capitales régionales sortent de leur torpeur, hésitant à reconnaître, dans leur longue habitude de n'être rien, l'avenir de plénitude qui est devant elles.

À l'ouest, trois villes ont été des capitales à part

VII. LES CAPITALES SYMBOLIQUES



entière : Rouen, creuset du premier État au sens moderne du mot et centre politique de portée internationale pendant deux siècles; Nantes, résidence des ducs de Bretagne depuis le x^e siècle, premier port français au xvii^e siècle, plus pressée de tourner le dos à Paris pour scruter l'océan qu'à s'y soumettre; Bordeaux, capitale de l'expansion anglaise sur le continent et restée attachée à son autonomie si longtemps!

Au sud, Toulouse, capitale spirituelle de l'Occitanie, et qui en est restée le pôle mystique; Montpellier, la capitale universitaire, d'où la culture occitane a rayonné sur les marches d'Espagne; Marseille, la ville libre par excellence, le lien entre l'Orient et l'Occident, qui ne se résoudra jamais, elle, déjà puissante et rayonnante il y a deux mille cinq cents ans (avant Rome!), à n'être plus que la préfecture d'un des 96 départements d'une république de parvenus.

À l'est, Lyon, siège du primat des Gaules, qui tenait autant de l'Italie, de la Savoie, de l'Empire que de la France, qui fut le lien entre le monde celto-germanique et le monde latin; Nancy, la mosellane, qui fut la sentinelle de la Rhénanie et le témoin de la culture française dans l'Empire, un lien elle aussi entre deux mondes.

Au nord, ce n'est pas une capitale, c'est la chaîne des nobles villes flamandes dont les beffrois n'ont jamais cessé de proclamer au ciel qu'elles entendaient au plus profond d'elles-mêmes être maîtresses de leurs destinées...

Nous pourrions en ajouter d'autres, puisqu'un temps fut où La Haye, Rome, Hambourg, Cologne et Genève étaient des préfectures, sans que Paris ait renoncé à une seule de ses prérogatives. Bruxelles, qui était une ville morte, où l'herbe poussait entre les pavés, quand elle était chef-lieu du département de la Dyle et dont tous ceux de ses fils qui voulaient faire quelque chose

devaient aller à Paris. Et ne parlons pas de Fort-de-France ou de Papeete, qui, pour n'avoir point la masse, la richesse et le nombre, ne sont pas moins, chacune d'elles, la vraie et sincère capitale d'une terre et d'une patrie.

Ses capitales symboliques font entendre à l'hexagone le chant de son réveil.

SECONDE PARTIE

I. EN PRENANT DE LA HAUTEUR

La nation française se compose d'au moins vingt nations différentes... Le Français est un être de convention.

Joseph Proudhon.

Il n'y a de France que grâce à l'État. La France ne peut se maintenir que par lui.

Charles de Gaulle.

Le mythe de l'Hexagone, c'est le mythe de la France cristallisée au point de perfection par l'artifice de la figure géométrique. Il est somme toute assez récent. Pendant de nombreux siècles, tandis que l'État, d'abord fait de terres éparses, se rassemblait d'un seul tenant, les Français n'eurent d'autre conscience politique que celle d'être sujets du roi. Pour les comprendre et pour comprendre aussi quelle importance a l'Hexagone sacralisé dans l'Histoire globale de la France, il faut prendre un peu de hauteur et considérer l'ensemble du processus historique qui a donné naissance au mythe dont nous nous occupons.

L'État, tel que nous le connaissons, est une création moderne. Au Moyen Age, chaque seigneur est pratique-

ment maître sur son domaine; les grands barons de France ont des droits régaliens : ils rendent haute justice, battent monnaie et font la guerre à qui leur plaît. Vous êtes pendu parce qu'Enguerrand III, dit le Grand, seigneur de Coucy, en a décidé ainsi, sans recours envers qui que ce soit. Dans ces conditions, de quel patriotisme pourrait-il être question? On troque son domaine contre un autre ou on le vend si on a besoin d'argent, en même temps que les gens qui sont dessus. Le plus beau cavalier a été fiancé par ses parents, quand il avait sept ans, avec une petite bossue plus âgée que lui, pour adjoindre deux lieues de terres à blé aux landes familiales. Nous qui nous sentons attachés à un terroir eussions été des vilains pour le noble dont la seule patrie était la guerre. Tancrede de Hauteville, en pays coutançais, eut douze fils. Dix d'entre eux partent à l'aventure. Ils s'emparent de la Sicile et de l'Italie du Sud, dont ils font un royaume, qui fut la perle de la Méditerranée!

Férus de leurs privilèges et unis par leur philosophie de la vie, les aristocrates se marient entre eux, sans se soucier des différences de langue ou de sang. Il est rare qu'un duc de Bretagne épouse une Bretonne ou un roi d'Écosse une Gaële. Henri II d'Angleterre était le propre petit-fils de Philippe le Bel de France. À la tête de chaque comté, de chaque baronnie, c'est un ballet de seigneurs venant de partout au gré des unions matrimoniales et des héritages.

Par mariage, Thibaud de Champagne devient roi de Navarre, où il n'a jamais mis les pieds, du chef de sa femme, fille du défunt roi. La veuve de son second successeur, Blanche, se remarie avec le second fils d'Henri III d'Angleterre, qui administre le comté de Champagne comme régent jusqu'à la majorité de l'héritière. Le roi de France lui a reconnu un titre comtal temporaire. Un Anglais comte de Champagne! Cela ne préoccupe personne : toute l'Angleterre n'a-t-elle pas eu

longtemps des seigneurs qui ne pouvaient s'entretenir avec leurs sujets que par interprètes interposés?

Il est très rare qu'un grand domaine ait une base ethnique et l'unité de langue et de lois. Quand Henri de Navarre songe à devenir Henri IV, la Champagne n'était plus dans sa maison depuis plus de deux siècles, mais il avait des propriétés innombrables, depuis Ver vins, au bord des Ardennes, jusqu'aux Pyrénées, et du Blésois aux Cévennes, le duché d'Alençon, le duché d'Albret (au cœur de la Gascogne), ceux de Vendôme et de Beaumont-le-Vicomte, les comtés de Marles (en Artois), La Fère et Soissons dans le Nord, ceux de Foix, Bigorre, Armagnac, Rodez, Gaure et Périgord, dans le Midi. Ajouter à cela plusieurs vicomtés dans le Centre et dans le Midi, sans compter ses fiefs personnels du Béarn et de Basse-Navarre, qu'il aura bien soin de n'apporter à la couronne que quand il la sentira affermie sur sa tête. En vertu de quoi, il sera roi de France et de Navarre, titre qui restera. Entre toutes ces possessions que séparaient de vastes espaces de terres françaises, et qui différaient par le parler et les usages, il n'y avait d'autre lien que la communauté de propriétaire.

La mouvance des seigneuries résultant le plus souvent de situations de famille, le hasard jouait un grand rôle dans leur destin. Voir dans leur rassemblement pour former un tout le résultat d'une volonté politique à visées lointaines est une interprétation de l'Histoire qui n'exprime pas les faits. Les exemples sont nombreux des héritages inattendus et providentiels dont bénéficia la couronne de France. Quand, par mariage encore, Alphonse de Poitiers hérite des possessions méridionales des Montfort, il se constitue à son profit un apanage énorme allant du Poitou, du Limousin et de l'Auvergne aux Pyrénées, et du Blésois aux Cévennes, surpassant en masse et en richesse le domaine royal. Administrateur insigne, allait-il succomber à la tentation de tous les

apanagistes capétiens, telles les branches de Nantes et de Dijon, de se construire un état rival de celui de Paris? Le sort en décide autrement : il meurt sans héritier. Philippe III le Hardi, gentil roi de France, son neveu, hérite du gâteau sans coup férir (1271). L'Aquitaine allait renaître comme puissance au siècle suivant, mais c'est une autre histoire.

Ainsi morcelé, l'isthme européen maintenait une incroyable diversité et des centres culturels en grand nombre, qui ne reconnaissaient pas toujours la suprématie de Paris. À l'époque du concile de Constance (1418) et de celui de Bâle (1442), les décisions de la sanction pragmatique et, plus tard, celles du concordat ne valaient que pour les provinces dépendant de la couronne, la *patria reducta*. Les provinces périphériques étaient sous la dépendance de la curie romaine au titre de *pays d'obédience*. Le mot « reducta » est intéressant. Il veut dire qu'il s'agit du pays (et non pas « patrie ») « ramené » (à ses vraies dimensions). Et c'est bien là la *patria* (pays natal) du gallicanisme, si peu apprécié de Rome.

Au XII^e siècle, la « nation » picarde parle, chante en picard, la « nation » normande en normand. Et il en va de même des Champenois, des Berrichons, des Poitevins, des Bourguignons, des Lyonnais. Et, bien entendu, des Occitans. Le « français », c'est le parler de l'Île-de-France, du Hurepoix, de l'Orléanais, du Gâtinais, de la Touraine, sans plus. Au XI^e siècle, le « normand » était la langue littéraire, du XI^e au XII^e c'était le « picard ». En guerre, on reconnaissait les chevaliers au cri qu'ils poussaient en chargeant. Les Français criaient « Noël! » et par la suite « Montjoie Saint-Denis! », les Bourguignons « Vive Bourgogne! », les Gascons « San Capdet! » les Aquitains (dits « les Anglais ») lançaient « Guyenne! » et les Bretons « Tor é benn! », ce qui veut toujours dire : « Casse-lui la tête! ».

La France, en glissant par l'intermédiaire de la Renaissance dans l'époque classique, rompit net avec sa tradition artistique. Beaucoup de ses usages exprimant une conception plus individualiste de la vie, une certaine fantaisie intellectuelle qu'elle avait conservée de temps plus anciens, se modifièrent sous le poids de l'absolutisme envahissant tous les domaines. Pourtant, bien des traits de la féodalité persistèrent jusqu'à la Révolution, sans brisure, quoiqu'en évoluant. L'autorité d'en haut se faisait toujours plus lourde, mais le pays n'en conservait pas moins, au-delà du domaine royal principalement, son étonnante diversité.

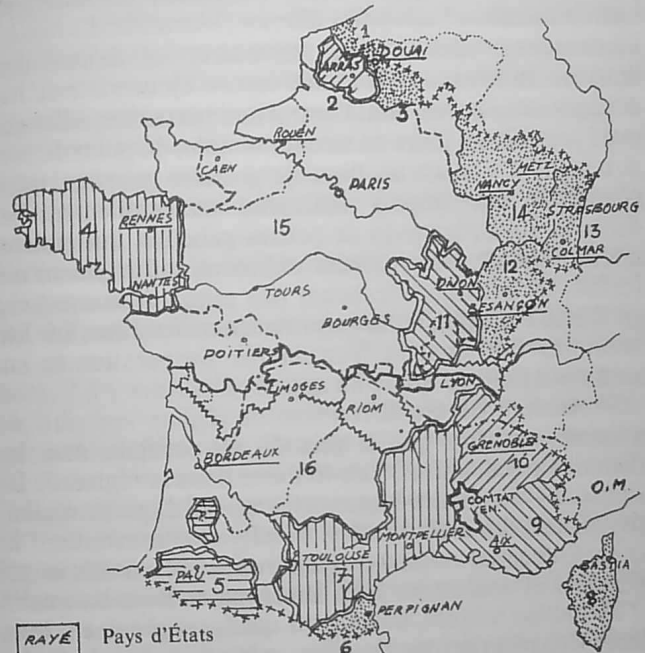
Les Français d'aujourd'hui, qui ne s'imaginent aucun autre régime que la centralisation et l'uniformité des institutions, pour ne rien connaître d'autre, savent-ils que chaque canton de la Suisse, même ceux qui ont le moins d'habitants comme celui d'Appenzell (R.I.), qui en compte 13 500, jouissent d'une autonomie complète, vivent sous leur propre gouvernement et leurs propres lois, et ne s'en portent que mieux? Ces cantons ne laissent au gouvernement fédéral que le commerce extérieur et la monnaie, la diplomatie et l'armée. Tout le reste leur appartient. L'exemple suisse doit les aider à comprendre la France monarchique.

En France, l'autorité du roi, directe et impérative dans l'ancien domaine royal, était plus ou moins bridée ailleurs. Les décisions du gouvernement ne s'appliquaient pas partout, automatiquement, comme aujourd'hui, et Louis XIV n'avait pas, et de loin, quoique roi « absolu », les pouvoirs d'un actuel président de la République. La société politique française avait un caractère contractuel. Quel que soit le mode par lequel les provinces avaient été rattachées au royaume, le roi s'engageait toujours à respecter les lois et usages du pays et, quand il y était contraint, il lui reconnaissait un statut d'autonomie.

Il prend ces engagements avec les provinces unies sous condition, et avec les provinces conquises : le Roussillon (1659), les villes alsaciennes (1648), la Flandre (1668), la Franche-Comté (1674), la Lorraine (1756). L'opération de réunion est parfois conditionnelle. Il exista une sorte de période de transition et de possibilité de renversement de la situation entre la Bretagne et la France, qui dura quarante ans, de 1491 à 1532. Le Béarn et la Navarre refusent de prêter serment au roi tant qu'il n'aura pas d'abord juré de respecter leurs droits. Cependant, si le roi se qualifie de « dauphin du Viennois » et de comte de Provence, s'il nomme ses fils duc d'Anjou, duc de Vendôme ou duc de Berri (ce ne sont là que des titres honorifiques, bientôt dépourvus d'apanages), il refuse par contre la couronne de duc de Bretagne, et ne veut pas du titre de comte palatin de Bourgogne ni de celui de landgrave de Basse-Alsace qui doivent hommage à l'empereur : le royaume n'est pas un État plurimonarchique ni inféodé à qui que ce soit.

Le royaume comportait donc une grande diversité d'institutions. Les différents systèmes juridiques politiques, fiscaux, douaniers, étaient loin de toujours coïncider. Ils se chevauchaient souvent. Du point de vue juridique, il y avait les pays de droit écrit et ceux de droit coutumier; du point de vue administratif, les sénéchaussées dans le Midi et les bailliages dans le Nord; du point de vue politique, il y avait les pays d'États, où les assemblées régionales détenaient des pouvoirs étendus, et les pays dits d'élections, où les États, s'il y en avait, ne jouaient pratiquement aucun rôle; du point de vue des douanes, Colbert était parvenu à unifier relativement l'intérieur du domaine royal (les cinq grosses fermes), que ceinturait le cordon douanier. Au-delà, les provinces « réputées étrangères » (Bretagne, Artois, Flandre, Guyenne, Provence, etc.) avaient des douanes vis-à-vis des provinces voisines comme de l'étranger. Quant aux

VIII. LA FRANCE ÉTAIT DIVERSITÉ



- RAYÉ** Pays d'États
 - Pays d'Etranger effectif
 - DOUAI** Parlement
 - +++++ Frontières du royaume en 1789
 - — — Limite sud des Cinq Grosses Fermes
 - - - - Périmètres des Grandes Gabelles
 - ~~~~~ Démarcation entre le droit écrit et coutumier
 - ===== Limites entre Pays d'États et Pays d'Élections
 - - - - Ligne de séparation des langues d'oïl et d'oc
 - Ressorts des parlements de Normandie et de Languedoc
 - Extension des parlers d'oïl et d'oc en dehors du royaume.
1. Flandre; 2. Artois; 3. Hainaut; 4. Bretagne; 5. Béarn; 6. Roussillon; 7. Languedoc; 8. Corse; 9. Provence; 10. Dauphiné; 11. Bourgogne; 12. Franche-Comté; 13. Alsace; 14. Lorraine; 15. Zone centrale d'oïl; 16. Zone de langue d'oc.

provinces « d'étranger effectif » (Alsace, Lorraine) et aussi plusieurs villes « ports libres » (Marseille, Bayonne, Dunkerque), elles étaient totalement en dehors des douanes du royaume. Il fallait encore ajouter à cela les douanes intérieures, dont l'octroi aux portes des villes est resté jusqu'à nos jours un dernier témoin; du point de vue impositif, il y avait les pays de grandes gabelles, nom générique des impôts indirects, essentiellement le domaine royal; les pays de petites gabelles, qui étaient moins imposés; les provinces rédimées, qui payaient un forfait, les provinces franches (les pays autonomes) et, en Basse-Normandie, le pays de quart-bouillon, où les habitants fabriquaient leur sel par évaporation et en abandonnaient le quart au roi.

Il résultait de ces différences de régime impositif et douanier qu'alors que le prix du sel oscillait, dans le domaine royal, entre 35 et 40 livres dans la région de la Loire, 54 en Haute-Normandie et 60 dans la région parisienne, il n'était que de 13 en Basse-Normandie, 7 à 8 en Guyenne, Artois et Flandre, 3 à 4 en Béarn et Bigorre, et seulement 2 en Bretagne et Pays basque!

Avantage certain, donc, pour quelques provinces que leur Constitution particulière mettait à l'abri de la voracité du pouvoir, mais inconvénient certain au regard d'une administration centrale dont l'ambition était de régenter tout le pays sans exception. Calonne, le contrôleur des finances de Louis XVI, qui succéda à Necker, proposa trois ans avant la Révolution une réforme générale pour faire disparaître les inégalités devant l'impôt. Il dut baisser pavillon.

« La France, disait-il, est un royaume composé de pays d'États, de pays d'administration mixte, dont les provinces sont étrangères les unes aux autres, où des barrières multipliées dans l'intérieur séparent et divisent les sujets d'un même souverain, où certaines contrées sont affranchies totalement des charges dont les autres

supportent tout le poids, où la classe la plus riche est la moins contributive, où les privilèges rompent tout équilibre, où il n'est possible d'avoir ni règle constante ni vœu commun; c'est nécessairement un royaume très imparfait, très rempli d'abus, et, tel qu'il est, impossible de le bien gouverner. »

Le jugement est sévère. Pourtant, un siècle plus tôt, le ministre d'Argenson notait que le « nouveau système » (c'est-à-dire celui instauré par Richelieu et Mazarin) était basé sur « la volonté absolue des ministres » et qu'on avait abrogé « tout ce qui partageait cette autorité ». Tocqueville est aussi de cette opinion, et l'accentue encore : « Sous l'Ancien Régime, comme de nos jours, il n'y avait ville, bourg, village, ni si petit hameau, hôpital, fabrique, couvent ni collège qui pût avoir une volonté indépendante dans ses affaires particulières ni administrer à sa volonté ses propres biens. »

Il semble que la vérité soit située entre les deux points de vue. Nul doute que le pouvoir ne s'exerçât d'une façon absolue dans le domaine royal, où les restes de libertés locales exaspéraient l'Intendant et les fermiers généraux. Mais, dans les provinces plus ou moins étrangères, les libertés locales étaient le plus souvent bien défendues, quoique le grignotage des pouvoirs locaux par les gens du roi ait été constant et souvent couronné de succès.

Quoi qu'il en soit, cette volonté de l'unité est devenue une tendance naturelle des natifs du noyau, que les institutions déracinent de plus en plus, et aux Parisiens, qui ont été très tôt des cosmopolites; plus encore peut-être à la classe intellectuelle, où dominait l'aristocratie, que la prédominance de la langue française, à partir du XVIII^e siècle, avait habituée à croire à l'unité du genre humain. De Brest à Saint-Pétersbourg régnait déjà l'internationale des penseurs, tandis que l'idéal du progrès humain s'identifiait avec l'usage de la langue

française. C'est un élément du mythe qui s'est dégagé à cette époque.

Quand le roi disparaît, le sentiment de patrie qui s'identifiait à lui reporte sur la nation le culte qui s'adressait à sa personne. Mais alors la nation est moins un peuple de chair qu'une notion abstraite, que véhicule un peuple, et qui répugne à se reconnaître des frontières terrestres, « car tous les peuples ne forment plus qu'une famille réunie par les principes éternels de la Raison et de la Vertu ». À la fête de la Fédération, sur le Champ-de-Mars (14 juillet 1790), le président de Bonnay, saluant les « citoyens des États-Unis », souhaite que les Américains et les Français ne forment plus dorénavant qu'un seul peuple. Les électeurs du Pas-de-Calais élisent député l'Anglais Thomas Paine, qui, lorsqu'il débarque à Calais, leur réserve la surprise de ne pas parler un mot de français.

Le mot « nation », désormais, ne veut plus dire un peuple natif d'un pays, mais une collectivité idéologique. En face de la « nation » française – ou républicaine, c'est tout un – se trouve la « nation barbare » stigmatisée par l'abbé Grégoire, qui en réclame tout bonnement la « suppression ». Ne s'obstinait-elle pas à parler sur le territoire de la République une autre langue que le français? Il n'était pas choquant, pour lui, de voir une seule nation dans les Bretons bretonnants, les Flamands flamingants, les Alsaciens germanisants, les Corses italianisants et autres du même acabit, puisqu'il était de ceux qui voyaient des Français dans tous les étrangers qui débarquaient à Paris avec des paroles d'adhésion. Les chouans lui rendent la pareille. Pour eux, la « nation », ce sont les soldats bleus, leurs ennemis.

Étienne Gilson va chercher très loin dans le passé cette idée qu'on a longtemps crue propre aux démocrates. « C'est au XIII^e siècle, a-t-il écrit dans son étude de la philosophie au Moyen Âge, et dans la mère des

universités européennes, que la France, en distribuant au monde entier une vérité commune qui fonde et définit la chrétienté, s'est imprégnée pour toujours du rêve messianique d'une humanité organisée et retenue par les liens purement intelligibles d'une même vérité. Elle a gardé du Moyen Âge, aujourd'hui encore, la conviction profonde que tout système social est basé sur un système d'idées... Le vieux rêve de l'université de Paris, qui fut d'abord le rêve de l'Église, habite encore aujourd'hui chaque cerveau français : penser le vrai pour l'humanité entière... »

Turgot, qui fut ministre de Louis XVI, rêvait de réunir politiquement toutes les parties du globe. C'est un pas de plus, où on est bien obligé de voir l'expression la plus naïve d'un ethnocentrisme que son caractère visionnaire, débordant toutes les bornes des expériences acquises, permet de qualifier de « pathologique ». Il renferme le germe du fanatisme niveleur qui s'abattra tant sur la métropole que sur les colonies et trouvera sa justification dans la croyance qu'hors de la France il n'est de salut pour aucun homme, aucun peuple.

Il est significatif que les contrastes que marquèrent les violences de la Révolution ne furent pas d'ordre intellectuel mais social. On s'est longtemps mépris sur ce point, en s'étonnant que la Restauration se soit si naturellement accommodée du centralisme jacobin. Pardi! C'était l'idée fixe de la monarchie depuis Philippe le Bel! Ce ne sont pas deux traditions politiques qui se sont heurtées, mais deux conceptions différentes de l'architecture sociale à l'intérieur du même universalisme philosophique. Aussi, quand les deux conceptions se sont fait des concessions réciproques, on a eu Louis-Philippe, le roi-citoyen, confirmant le précédent de son peu ragoûtant père Philippe-Égalité dont le vote décida, par une voix de majorité, la mort de Louis XVI, son cousin. Depuis, les Français se chamaillent sur bien

des sujets, mais pas sur celui de la mission de la France. On ne sait plus très bien en quoi elle consiste, mais on ne la met pas en doute. Ce serait porter atteinte à la dernière très vague raison qu'on a de croire en elle.

À nos yeux, la faille a moins été, durant la Révolution, entre les monarchistes et les républicains qu'entre les partisans des libertés concrètes et ceux de l'autocratie centrale sous l'emblème de la Liberté abstraite; entre Girondins et révoltés locaux de toutes sortes d'un côté et Jacobins et terroristes de l'autre. La révolution française, à ses débuts, n'était ni anti-monarchiste, ni centralisatrice. La Constituante de 1791, encore pleine de ressentiment contre l'arbitraire du pouvoir central, avait décrété une décentralisation radicale. Chaque département eut son assemblée élue et son exécutif, sans l'ombre d'un représentant du gouvernement. La résistance des provinces aux innovations de Paris entraîna la réaction de 93. Les représentants en mission accaparèrent tous les pouvoirs. Thermidor, ayant éliminé les terroristes, tempéra fortement les mesures autocratiques qu'ils avaient prises, mais sans revenir au libéralisme du début, et pas pour longtemps. Bonaparte, en 1800, institua le despotisme de l'administration centrale. Nous sommes depuis deux siècles dans ce régime de caserne. Il a subi des retouches, mais, dans le fond, n'a pas été modifié.

Bien des éléments disparates et même contradictoires se rencontraient dans l'idée française, dès qu'on tentait d'en réunir les versions de « droite » et de « gauche ». Il devait appartenir à des poètes d'en faire la synthèse. Jules Michelet, qui trouva son inspiration et ses thèmes dans l'Histoire, chanta une grandiose tradition politique qui ne vécut pas ailleurs que dans son esprit; il découvrit un génie national là où il n'y en avait pas encore, et une continuité nationale là où ne se manifestèrent que des conflits et des ambitions de personnes. Mais il fournissait

des thèmes aux Français, unanimes, après 1871 à désirer une éclatante revanche de la défaite de Sedan. L'école publique devint le creuset de la préparation militaire portée au rouge. On enseignait aux enfants à devenir des soldats « pour tuer beaucoup de Prussiens » et donner au pays « tout leur sang ». Le tribun Gambetta, qui était antimilitariste en 1867, prononça, en 1875, un discours où il demandait de mettre à côté de l'instituteur le gymnaste et le militaire « afin que nos enfants [...] soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie¹. »

L'affaire Dreyfus, qui maintint plusieurs années en haleine l'opinion publique, tempéra quelque peu cette frénésie guerrière et permit que se reforme, derrière Zola, le parti humanitaire et pacifiste, autre face de l'idée française. Mais celui-ci resta minoritaire. La loi de trois ans (de service militaire) fut votée avec enthousiasme en 1913 à une écrasante majorité.

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la patrie en 1919 mit un baume sur une plaie saignante en reconstituant l'Hexagone, que quarante-quatre ans de séparation avait mutilé. L'identification de l'idée française avec la figure géométrique était complète. Désormais, revenue de ses rêves de grandeur, une première fois avec les chevauchées de Napoléon, une seconde fois avec la conquête de « la plus grande France », de Dunkerque à Cotonou, une troisième fois avec son ambition avortée d'annexer la rive gauche du Rhin (1919-1923), la France se repend secrètement d'avoir été infidèle à l'Hexagone, qui garantit sa sécurité, sa permanence et son inviolabilité.

N'ayant plus ni le nombre, ni la force, ni les moyens matériels, elle ne se croit plus amenée à jouer au

1. *Certaines Idées de la France*, v. Bibl.

réformateur du monde. Elle n'a plus rien à proposer aux peuples, ne sachant elle-même où elle va. Cherchant à trouver un sens à la mission dont elle s'efforce encore de se croire investie, elle s'imagine des rôles divers, toujours flatteurs, exempts de risques, dépourvus de gloire à jamais : championne des droits de l'homme ou exportatrice de techniques de pointe!

L'idée française s'est enfermée dans son Hexagone comme l'escargot dans sa coquille.

Serait-elle prête à entrer en sommeil après une si courte vie?

Car si la France n'est pas née hier, il n'en est pas de même de la croyance dans le mythe de sa préexistence et de sa prédestination. C'est au cours du XVI^e siècle que le royaume a commencé à figurer la forme d'un hexagone, mais ce n'est pas avant Vauban, qui conseillait à Louis XIV de faire son « pré carré », qu'a pris un sens la continuité territoriale. Turgot innovait, quand, dans sa *Géographie politique*, il établissait une différence entre les « Puissances » qui possèdent des territoires divers et dispersés, et les « États » qui se réduisent « aux bornes que la nature leur a assignées ». Nous dirions aujourd'hui « État » à la place de « puissance » et « nation » à la place d'« État », mais il est évident qu'une pensée nouvelle se dessine à la veille de la Révolution. On ne peut en douter si l'on voit que d'Argenson, qui n'était l'aîné de Turgot que de cinq ans, pensait que de son temps, c'est-à-dire au cœur du XVII^e siècle, on n'avait pas seulement idée de ce qu'était un état ou une nation, dans le sens où nous l'entendons. À son avis, ces mots « nous venaient d'Angleterre ».

En résumé, le mythe de l'Hexagone n'est pas né en un jour. Il s'est lentement constitué de plusieurs éléments qui se sont agglomérés et fondus progressivement. D'abord, la conscience de l'unité que forment le territoire et le peuple qui l'habite, à la fin du XVIII^e siècle,

puis l'idée qu'une nation était une réunion d'hommes libres appelée à faire régner dans le monde un idéal de liberté et d'Égalité au cours des guerres de « libération » de 1792 à 1815. À partir de la Restauration, changement : l'idée française s'allège de celle d'une mission démocratique, qui est relevée par l'opposition. Une synthèse de conciliation est entreprise par les historiens, de Michelet à Lavissee, mais elle n'aboutit pas au mythe de l'Hexagone avant l'idée de « revanche », à partir des années 1880, que la renaissance de la pensée nationaliste, avec l'*Action française*, porte à son plus haut degré de fanatisme.

Une dernière illusion à dissiper au sujet de l'Hexagone est de se le représenter comme une figure stable. Si l'on peut admettre qu'il s'était stabilisé à la veille de la Révolution, dans un cadre à peu de chose près semblable à la figure actuelle, on doit reconnaître que, depuis, il a eu une existence mouvementée. Depuis 1532 ses deux côtés orientaux ont souvent changé d'ampleur, comme un accordéon qu'on étire et qu'ensuite on comprime, non sans qu'il s'en échappe quelques gémissements de douleur. Donnons quelques dates, postérieures à l'Ancien Régime :

- 1797 : annexion des Pays-Bas autrichiens.
- 1799-1803 : annexion de la Savoie et du Piémont.
- 1801 : annexion de la rive gauche du Rhin.
- 1805 : annexion de Parme.
- 1807 : annexion de la Toscane.
- 1809 : annexion des États du pape.
- 1809 : annexion de l'Illyrie (Yougoslavie maritime).
- 1810 : annexion de la Hollande et du Nord-Ouest de l'Allemagne.

- 1815 : la France perd toutes ses acquisitions et, en plus, Deux-Ponts, Landau, Philippeville et Bouillon (Ardennes).
- 1866 : « réunion » de la Savoie et de Nice.
- 1871 : perte de l'Alsace (moins Belfort) et de la Lorraine mosellane.
- 1919 : récupération de l'Alsace-Lorraine.
- 1940 : nouvelle perte de l'Alsace-Lorraine.
- 1945 : seconde récupération de l'Alsace-Lorraine.
- 1946 : création des DOM-TOM.
- 1947-1958 : départementalisation progressive de l'Algérie.
- 1947 : annexion de Brigue et de Tende.
- 1962 : perte totale des départements algériens.

Alors seulement commencent les beaux jours pour l'Hexagone, enfin stabilisé, devenu la fin après avoir été le commencement. Il y a bien entendu les DOM-TOM, qui quoique étant la France, ne rentrent absolument pas dans l'Hexagone, pas plus que la Corse d'ailleurs. Mais la forme géométrique parfaite les renferme quand même mystiquement. Il faut bien l'admettre, sans quoi : ou bien la figure hexagonale n'aurait aucun sens, ou bien les territoires qui n'y entrent pas ne feraient pas partie de la France.

La conclusion sera, hélas, que la France, s'étant constituée à l'aveuglette et à la fantaisie des circonstances, est devenue un hexagone comme elle aurait pu devenir un trapèze ou une sorte d'étoile. Dans ce dernier cas, le symbole eût à coup sûr évoqué une intervention directe du ciel.

En résumé, l'Hexagone a existé dans sa plénitude et dans les frontières que nous connaissons, auxquelles a

été attribué un caractère sacré et immuable, durant trois périodes : de 1866 à 1871, de 1919 à 1940 et de 1945 à aujourd'hui, soit exactement soixante-deux ans.

Un soupir dans l'Histoire de ces hommes qui peuplent l'isthme européen depuis un million d'années que l'*Homo sapiens* hante nos vallées et nos bois.

II. LE SENTIMENT NATIONAL FRANÇAIS

*Hag é véhen é penn er béd, doh Breih ma
hal on vé staget.
Même si j'étais au bout du monde, mon
cœur resterait lié à la Bretagne.*

Blei Lannvaos
(Poèmes).

*Pays, patrie, ces deux mots résument
toute la guerre de Vendée; querelle de
l'idée locale contre l'idée universelle.*

Victor Hugo
Quatre-vingt-treize.

*L'égoïsme et la haine ont seule une
patrie; (...) La vérité, c'est mon pays.*

Lamartine
(en réponse à Becker).

Les mythomanes du nationalisme français vont chercher très loin les manifestations du sentiment national français. Leur premier souci est d'assurer à l'objet de leur culte une antiquité si ancienne qu'elle en établisse la pérennité et en assure le respect. Il leur suffit pour cela de jouer sur les mots et d'attribuer à l'entité France tout ce qui a pu survenir, depuis des millénaires, sur le sol recouvert aujourd'hui par l'Hexagone. Les menhirs et

les dolmens qu'on rencontre en Europe occidentale entre l'Armorique et le Massif Central sont des monuments mégalithiques *français*. Ce qui garantit à l'épithète – et par extension à la France – une existence que le carbone 14 évalue entre 2 000 et 4 000 ans. L'affirmation n'est pas faite en clair, mais l'impression que la France a toujours existé reste imprimée dans les cerveaux.

« Le traité de Verdun, dit le manuel scolaire, a une grande importance; c'est à partir de ce moment qu'il a existé un royaume de France, distinct d'un royaume de Germanie. » Ici, l'affirmation est nette. Elle laisse entendre que c'est au traité de Verdun que la France (qui, bien entendu, existait déjà) s'est constituée en royaume, soit en 843. Plus loin, nous lisons que le premier roi de France fut Hugues Capet, élu en 987. Contradiction? Non, si l'on sait que dans les faits il n'y a de « France » ni avant, ni après le traité de Verdun. Il est résulté, du partage qu'il a institué, trois *Francia*, celle « d'Occident », les deux autres étant « médiane » et « orientale ». (Personne alors ne parlait de « Germanie ».)

Les dirigeants français avaient, pendant la guerre de 14-18, un programme « qui depuis des siècles, dit Mermeix, était le programme de la France, et réclamait la reprise de tout ce qui nous avait été pris par le traité de Verdun... »

Dire « nous » pour parler des Francs occidentaux qui, au IX^e siècle, étaient encore des conquérants sur le sol gallo-romain n'est pas mal. Dire que le traité nous a enlevé une partie de la France, la nôtre, est encore mieux. Car la seule « France » qui ait existé jusque-là, sans le mot, était celle de Clovis, qui n'atteignait pas la Loire, mais touchait l'Elbe, et celle de Charlemagne, qui s'étendait jusqu'en Espagne et en Italie. Toutefois, avec une restriction de taille. On réservait à ce vaste domaine

le nom d' « Empire ». Du VII^e au X^e siècle, *Francia*, c'est la France au nord de la Seine, la Belgique, le Limbourg, la Rhénanie, la Franconie et la Bavière. Au sud, ce sont les *Romani*. La France, à partir du XI^e siècle, dans l'esprit de tout le monde, n'était autre chose que le pays au nord de la Seine. Dans les trois siècles qui ont suivi l'an mille... « la France, dit André Chedeville, pouvait compter 17 millions d'habitants, presque tous ruraux ». Encore de la rétroactivité historique. Au XII^e siècle, les Bretons, les Normands, les Bourguignons, les Aquitains, les Provençaux, les Lorrains, ne sont nulle part énumérés comme Français; ils le sont sur le même plan que les Saisnes (Saxons). La chanson de Roland en fait foi. En jouant sur le sens du mot « France », on peut ainsi nantir l'Hexagone d'un pedigree frauduleux.

On voit que projeter rétroactivement notre notion moderne de la France à tout moment de l'Histoire où paraît le mot (ou un autre mot pouvant lui être assimilé) conduit à des interprétations fallacieuses. Il en est de même du mot « patrie ». On disait que Clovis subjugué les « patries ». Un concile de 673 interdit aux moines de vagabonder « par les patries ». Encore sous Charles VII, le mot désigne les divers pays du royaume. Dans la chanson de Roland, le « patriotisme », c'est l'amour et la défense de la chrétienté.

Français vient du latin *Francisci*, diminutif de *Franci*, les Francs. Il est synonyme de « Franc ». Aux croisades, les gens du nord de la Loire sont les *Francigenae*, terme qui insiste sur la race (-*genae*), ceux du sud sont les *Provinciales* (Provençaux). La langue des premiers est la *lingua gallica*, et non le franc ou français qui pourrait être entendu comme le tudesque. Quand le Gascon Jean d'Armagnac, au XV^e siècle, négocie avec les Anglais, un de ses porte-parole a recours au latin, parce qu'il dit ne pas bien parler l'*idyoma gallicum*. Il faut entendre le « français ».

Guibert de Nogent, qui était chargé de la propagande dans la croisade de Godefroy de Bouillon, inventa le fameux *Gesta Dei per Francos* (« Les Francs accomplissent les desseins de Dieu »). Le *Gott mit uns* des Prussiens, qui veut dire « Que Dieu nous accompagne » est timide en comparaison.

Les personnes qui prennent l'avion à Roissy-en-France ignorent généralement quel était le sens du mot quand il a été accolé au toponyme. C'était l'époque où le roi, petit seigneur, défendait par de semblables écriteaux l'entrée de ses domaines à son trop puissant voisin, le comte de Champagne. Tous les Puisieux, Bonneuil et autres Mareil, tous également « en-France », répondent à autant de Chaumes, Augers et Crevecœur, également « en-Brie ». *Patriote*, au XV^e siècle, veut dire « compatriote ». L'amour du pays natal (*patria*) n'a rien à voir avec l'attachement au seigneur, qui est la seule forme de sentiment politique connu. C'est encore ce sentiment bucolique, chez du Bellay, au XVI^e, qu'on appelle abusivement « patriotisme » avec le sens d'aujourd'hui. Lui-même et ses contemporains font usage du mot *patrie*, ce qui prête à confusion. Nous sommes fixés par ce reproche que lui adresse un de ses contemporains : « Qui a *pays* n'a que faire de *patrie* [...], le nom de patrie est obliquement entré en France, nouvellement avec les autres corruptions italiennes¹. »

On cite comme manifestations de sentiment français le don que parfois une ville fait d'elle-même au roi. Le sentiment n'entraîne pour rien dans le geste. Se donner au roi était un dernier recours contre l'insécurité chronique ou les excès de pouvoir d'un seigneur, de la part des habitants de Beauvais en 1149, de Valenciennes en 1291, d'Ouveillan, en Languedoc, en 1318. L'évêque de Saint-Malo se donne au pape, en 1386, puis au roi, pour

1. *Histoire du patriotisme en France*, par J. Letocquoy. V. Bibl.

échapper à l'autorité ducale. Charles VI, très sage, rend la ville à la Bretagne en 1415.

En 1513, Louis XII, qui craint que les villes de Flandre et d'Artois ne viennent en aide aux Anglais, fait appel à leur obéissance, non à leur patriotisme. Être Français, alors, et surtout au siècle suivant, signifie « habitant du royaume » et « sujet du roi ». Le mot n'entend rien signifier d'autre. On peut de la sorte être français avec la même force quand, comme le Flamand *Ian Baart*, dit Jean Bart, on parle mal français, ou, comme Turenne, on est né dans les Pays-Bas, sujet de l'empereur.

François I^{er}, écrivant de sa prison, à Madrid, aux grands du royaume, les félicite de se montrer en son absence « loyaux subjects et bons François ». C'est la première fois que le mot apparaît avec un sens faisant allusion au caractère national. Jeanne d'Arc, invectivant les *Godons* (Goddam) nous a donné une des premières manifestations de conscience ethnique de la part des « Romani ». C'est une réaction populaire. Ce sont les États-Généraux qui font opposition, s'insurgent, chaque fois qu'un Jean le Bon, un Louis XII, un François I^{er}, brade une ou plusieurs tranches du royaume. En 1352, Cahors et La Rochelle rechignent d'être restituées aux Anglais. Par contre, Bordeaux, ville anglaise, conquis par le roi en 1453, manifeste sa fureur et doit être domptée sous la menace du canon. Chaque fois, c'est le sentiment populaire qui s'exprime. La classe aristocratique et la bourgeoisie qui la singe ignorent la xénophobie.

Quand le corsaire Plucket est reçu, en Virginie, par Washington, après s'être présenté comme Français, le général lui offre du vin. Plucket lui répond qu'il préfère le thé.

« Comment, s'écria Washington en souriant, un Français préférer du thé au vin? »

Le corsaire répond qu'il est de Dunkerque, où l'on en fait grand usage.

Le double sens du mot « Français » dans cette anecdote est clair. Pour Washington, « Français » veut dire un homme qui appartient à une manière de vivre, nous dirions « une ethnie ». Plucket est sujet du roi de France. C'est sa carte de visite. Pour le reste, il est néerlandais et entend le rester. Sa famille est disséminée dans toute la Flandre « belge » et « française ». Il se mariera et vivra à Flessingue, en Hollande. Il parlait anglais mieux que français!

Sous Louis XIV, la religion de Versailles tend à supplanter celle de Reims. Le pouvoir absolu exclut le patriotisme. Le nationalisme – s'il n'est pas anachronique d'employer le mot – est l'affaire du peuple, avant 89. Les grands font des calculs d'intérêt, personnel ou dynastique, qui n'attachent pas une valeur sentimentale excessive à la terre natale.

Les petits peuples à forte conscience ethnique ont plus souvent des souverains près d'eux. Anne de Bretagne, malgré ses deux mariages français successifs, s'entête à conserver l'amour de ses Bretons, ne les oublie jamais, s'entoure d'eux à la cour, se livre à des machinations pour leur rendre la liberté sous une souveraine qui serait sa fille; elle sent « peuple » à n'en pas douter. Ce ne sont pas les petits seigneurs qui perdent les peuples celtiques, ils combattent à leur tête, ce sont les grands. Comme en France, les hauts barons bretons ne songent qu'à eux-mêmes, et oublient leurs devoirs vis-à-vis de leur souverain. Olivier de Clisson en est l'exemple illustre². Nous avons vu le connétable de Bourbon, qui, parce qu'il croit son héritage en péril, passe du côté de l'ennemi et se bat contre ses compatriotes. Il n'est pas seul. Le prince de Condé gagne pour le roi la bataille de Rocroi (1643)

2. *Olivier de Clisson, connétable de France ou chef de parti breton?*, d'Yvonig Gicquel, Éditions Jean Picollec, 1981.

contre les Espagnols et celle de Nordlingen (1645) contre les Impériaux. S'étant mis à la tête de la Fronde, il est vaincu par Turenne (1652) : il passe aux Espagnols. Pardonné, il rentre en France et fait pour elle la conquête de la Franche-Comté contre les Espagnols (1668). Turenne, sujet de l'empereur, entame sa carrière militaire en France, où il arrive au grade de lieutenant-général. En 1648, il essaie de soulever son armée pour défendre les possessions de sa mère, menacées par la couronne. Il prend le commandement des troupes espagnoles et se fait battre à Rethel (1650). Le calme revenu, il fait amende honorable, revient, et Mazarin le dédommage. Il reprend son service et fait une carrière éblouissante. Ce n'est pas le seul étranger qui fait bon marché de son pays d'origine. Maurice de Saxe, duc allemand de Courlande, gagne pour la France la bataille de Fontenoy (1745). Le Prince Eugène, fils du duc de Savoie, né à Paris, est déçu dans ses ambitions par Louis XIV. Il passe au service de l'Autriche, devient maréchal d'Empire et gagne contre les Français sa réputation d'un des plus grands hommes de guerre de l'histoire.

Ce dont on ne se rend pas suffisamment compte, c'est le degré de cosmopolitisme atteint par la bonne société sous l'Ancien Régime, alors que le peuple, dans ses campagnes, est resté le reflet sans mélange des ethnies les plus diverses et le dépositaire exclusif de leurs plus anciennes traditions.

L'Europe du XVIII^e a dépassé les nations, sans les avoir connues. Les armées sont de véritables légions étrangères. Celle de Wallenstein réunit les Irlandais aux Suisses et les Flamands aux Italiens. L'armée française a des régiments suisses, irlandais, écossais. L'armée du roi de Prusse compte 25 000 Français. Les généraux – nous l'avons vu – passent d'un camp dans l'autre. Louis XIV a un premier ministre italien et Marie-Thérèse d'Autriche

un conseiller militaire irlandais, qui lui vient de Russie. La tsarine a un amiral écossais. Un intrigant italien, Alberoni, mène la politique extérieure de l'Espagne et un aventurier suisse, Necker, les finances de la France. Un Flamand, Charles Quint, vient sur le trône à Madrid, un Allemand, George de Hanovre, prend de peu la suite du Hollandais Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre; une Allemande de Saxe est tsarine de Russie.

Il en est de même dans le domaine des arts. Les Italiens peignent à fresque dans tous les palais d'Europe, dont des Français ont élevé les murs. Descartes, Leibniz, l'abbé Prévost, Mozart, Voltaire, Cagliostro, Casanova sont d'incorrigibles globe-trotters, qui sont partout chez eux. Un écrivain français édite ses œuvres aussi bien à Londres ou Amsterdam qu'à Paris. Peu lui importe, car on parle français partout.

La politique est aussi mélangée. Les Français s'inspirent des institutions anglaises et les Corses demandent à Rousseau de programmer leur législation. Aucun « honnête homme » ne préfère une « patrie » à l'autre. Le prince de Ligne, né aux Pays-Bas, maréchal d'Autriche, écrivain français, avoue : « J'ai six ou sept patries : Empire, Flandre, France, Espagne, Autriche, Pologne, Russie et presque Hongrie... À la vérité, je pourrais aussi ajouter l'Écosse. »

Pendant la Révolution, 2 160 officiers en service ont déserté pour se rendre en exil. À Coblenz ils préparent une armée, à Londres un corps de débarquement, pour combattre en France leurs compatriotes. Pas un d'entre eux n'a le sentiment d'être un traître à sa patrie.

Ils devaient leur fidélité au souverain. Ils luttent contre ses ennemis : tout est bien.

En revanche, la mort du roi aurait laissé les révolutionnaires désarmés, si d'instinct ils ne lui avaient trouvé un successeur dans la nation, qui hérite du culte qu'ils avaient pour sa personne. Ils obéiront au Comité

de salut public, dans tous ses excès, avec la même docilité aveugle qu'à une divinité. De son côté, la masse de la population, qui n'a pas fait ce transfert d'obéissance et qui, dans son cœur ou ses habitudes, est restée monarchiste, boude la Révolution. La Constitution civile du clergé soulève en armes tout l'Ouest. La levée de 300 000 hommes enthousiasme le faubourg Saint-Antoine, mais consterne une grande partie du monde rural.

La fidélité au principe monarchique refait surface même parmi les soldats de la République. Dumouriez, vainqueur de Valmy et de Jemmapes, passe aux Autrichiens. Il a estimé sa fidélité mal placée.

Où est donc, alors, le sentiment national qui aux Français modernes semble aussi naturel que le sentiment filial? Nous allons assister à sa naissance. Albert Sorel a dit que le patriotisme allemand sortait des droits de l'homme. On peut en dire autant de son homologue français. Sur le pont de Kehl, devant Strasbourg, le poteau-frontière planté par les sans-culottes ne portait pas le mot « France », mais l'inscription « *Ici commence le pays de la Liberté* ». La France est une idée. L'acte de baptême du nouveau mythe national est signé.

Rien ne soude ensemble les hommes comme de grandes aventures. Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont donné aux Français une conscience commune, qui ressemble à un orgueil de caste. Est-ce cela le même patriotisme que l'attachement à une tradition et une mémoire collectives, que l'amour du sol natal? Peut-on parler d'un sentiment national français commun au paysan, au poète des champs et au ministre, au général d'armées?

Celui qui saurait dire quel support peut avoir aujourd'hui le sentiment national français, qui soit admis par les jeunes et suscite leur enthousiasme, résoudrait la quadrature du cercle.

III. L'ENVERS DU MYTHE

L'Histoire est une conspiration permanente contre la vérité.

Joseph de Maistre
(*Considérations sur la France*).

De même que l'Asie a les tigres, l'Afrique les singes, nous autres en Europe nous avons les Français.

A. Schopenhauer (1788-1860).

Les écoles de France, depuis que nous sommes en république, ont donné aux enfants une série d'archétypes de toutes les vertus en modèle. Bien des peuples ont de ces panthéons de héros sans peur et sans reproche, mais aucun ne peut rivaliser avec la galerie d'images d'Épinal qui, depuis un siècle, ornent les chaumières de France, pour le nombre et la qualité.

Elle commence avec Vercingétorix, qui, sur un cheval blanc caracolant, vient jeter ses armes aux pieds d'un César dédaigneux : la défaite des armes, certes, mais la victoire de la noblesse et du cœur. Clovis lui succède, en deux versions. Au près de sainte Clotilde, c'est le courage allié à la dévotion. Brisant le vase de Soissons, c'est la justice que rien n'arrête. Roland à Roncevaux, le son de son cor : c'est l'espérance qui triomphe de la défaite;

l'empereur à la barbe fleurie se profile à l'horizon, la revanche est assurée. Jeanne d'Arc au sacre : Dieu lui-même donne un roi à la France. Elle brûle sur son bûcher : les ennemis de la France sont des monstres. Henri IV à Ivry et son panache blanc : les Français se rassemblent toujours autour d'un chef valeureux. Le Roi-Soleil à Versailles : les splendeurs et la puissance de la France étaient sans égales dans le monde (c'est pourquoi l'attentat inoffensif du F.L.B. a été si unanimement réprouvé et ses auteurs condamnés à quinze ans de réclusion, une peine disproportionnée). Le chevalier d'Assas qui crie : « À moi, Auvergne, voici l'ennemi! » et tombe percé de baïonnettes : le sacrifice pour son régiment est le sort le plus beau. L'équipage du *Vengeur* qui coule en criant « Vive la République! » : l'amour de la République exige les mêmes sacrifices que l'amour de la patrie. Napoléon qui pince l'oreille de son soldat : tous les Français, du plus grand au plus petit, s'aiment comme des membres d'une même famille. Daumesnil, le gouverneur de Vincennes, à la jambe de bois, répond aux envahisseurs, en 1814 : « Je leur rendrai Vincennes quand ils me rendront ma jambe! » : le Français nargue ses ennemis, même au plus profond de la défaite. À Bazeilles, les turcos (qui en réalité étaient des mar-souins) tirent les dernières cartouches : le Français ne se rend pas tant qu'il a une balle dans sa gibecière. Les cuirassiers chargent à Reichshoffen : tout sera perdu fors l'honneur. Léon Gambetta s'envole en ballon de Paris pour continuer la résistance en province : la science au secours de la France. En Alsace, le vieux professeur donne à ses élèves la dernière classe de français : pensons-y toujours et n'en parlons jamais! D'une tranchée comblée, à Verdun, sortent des baïonnettes rouillées : enterrés, les poilus sont toujours là. Joffre et Foch défilent sur les Champs-Élysées : l'Histoire de France se termine dans une apothéose. Le général Leclerc en fait

autant : contrairement aux apparences, la France est toujours glorieuse...

On dira qu'il n'y a plus d'images d'Épinal et que les chaumières ont été remplacées par des H.L.M. Oui, mais le cinéma et la télé ont pris le relais. L'image d'Épinal a été dotée de son mouvement, sous la baguette magique d'Abel Gance et consorts, et les photos, prises sous bon angle, des cérémonies patriotiques occupent la première page des journaux. Les jeunes confondent Vercingétorix avec Astérix et prennent Reichshoffen pour la marque d'un article de ménage, mais ils n'en restent pas moins pénétrés des notions que les images d'Épinal qui les célébraient ont imprimées en eux et qu'ils transmettront à leur tour, sans y songer, parce qu'il s'agit d'une manière de penser plus encore que d'un assemblage de mots.

Cette imagerie, qui sous-tend une doctrine politique, celle de l'impérialisme et de l'étatisme, n'est que l'expression plastique d'une interprétation tendancieuse de l'Histoire. Là est la vraie source de l'inspiration des peintres et des poètes. Comment le petit Lavisse parle-t-il de la manière dont la France s'est faite, « avec l'épée », comme a dit le général de Gaulle? En ces mots :

« Les rois ont réuni petit à petit les duchés et comtés de France à leur domaine. Ainsi s'est formé le territoire de la France... En obéissant au même roi, les Français ont commencé à comprendre qu'ils étaient un même peuple... » En un mot, tous ceux qui aujourd'hui font partie de la France étaient Français sans le savoir, et ils se sont soumis sans piper à l'autorité absolue des rois! Il est difficile de prendre avec les faits historiques des libertés plus désinvoltes.

Puis, après la guerre de Cent Ans : « Notre patrie n'était pas achevée. Les différentes provinces se connaissaient mal les unes les autres. Elles avaient des lois

particulières. L'unité n'était pas faite ». C'est bien ce que nous disions : la France existait avant d'exister. La contradiction ne dérange pas les rédacteurs zélés des manuels scolaires.

Les événements de la Révolution sont contés comme si le royaume était une parfaite unité politique, quoiqu'on se soit indigné auparavant que tout, jusqu'aux poids et mesures, différait entre les provinces. Aucun cas particulier n'est évoqué. Quand on ne pourra pas faire autrement que de dire quelque chose d'un fait trop populairement connu pour pouvoir être impunément passé sous silence, on lui donnera le caractère d'une anomalie ou d'un anachronisme qu'il était naturel d'éliminer.

L'Ancien Régime, lit-on, était caractérisé par l'*inégalité* (ainsi est défini la *diversité*), donc condamnable sans appel. Puis : « la monarchie absolue s'était débarassée du contrôle des États-Généraux, mais elle avait *maintenu* dans *certaines* régions (qu'on se garde bien de nommer) ou pays d'États, les États provinciaux dont les députés votaient et faisaient percevoir les impôts. Ailleurs, dans les pays d'élections, c'étaient des fonctionnaires royaux qui fixaient les charges financières suivant les besoins du Trésor royal; aussi les impôts étaient-ils beaucoup plus élevés dans les pays d'élections que dans les pays d'états. »

Il ne s'agit plus ici de manipulation, mais de falsification. La monarchie n'avait pas « maintenu » les autonomies provinciales, elle avait dû les respecter parce que celles-ci se défendaient au besoin les armes à la main. Au sujet de l'expression « pays d'élections », qui donne une petite allure démocratique au domaine royal, en opposition aux provinces « privilégiées », le manuel laisse ignorer qu'on appelait « élections » des magistrats primitivement élus, mais dont très tôt les charges avaient été transformées en offices vénaux et héréditaires et qui,

de plus, étaient sous l'autorité des intendants royaux. La démocratie n'était donc pas où on la fait paraître. Ici, on peut parler de « manipulation ».

Ayant ensuite mentionné l'existence des douanes entre certaines provinces et le royaume et l'absence de douanes entre d'autres et l'étranger, le manuel conclut que la France est « inorganique », ce qui est, par l'emploi d'un seul adjectif, une disqualification sans appel de tout régime qui n'est pas uniforme et centralisé. La Suisse, les États-Unis, l'Allemagne, sont « inorganiques » si nous avons bien compris.

Sur les résistances à la centralisation, sur les complots, les révoltes, les répressions, les victimes, pas un mot. On ne parle pas de ce qui contredit la thèse officielle, ou, si on le fait, c'est sans les explications qui en éclaireraient les motifs. La vaste contestation girondine est réglée en deux lignes : « les *menées* fédéralistes furent promptement réprimées : Marseille fut reprise en août 1793 et Lyon en octobre. » Avec les mots « menées » et « promptement », on a mis les choses au point. La guerre de Vendée est expédiée en trois lignes : « la grande armée catholique et royale qui avait franchi la Loire et poussé jusqu'à Granville pour recevoir des renforts anglais fut écrasée près du Mans et de Nantes en décembre ». La chouannerie, qui a duré vingt-trois ans, est escamotée. La Terreur, qui a ensanglanté la France, est évoquée en dix lignes, sans entacher l'honneur de qui que ce soit.

Le silence fait sur la façon dont avaient été réunies les provinces de la « ceinture réticente » aurait atteint son but si l'on avait pu célébrer au milieu des hosannas l'anniversaire de leur « réunion ». De grandes fêtes furent organisées à Rennes pour le quatrième centenaire du traité du 7 août 1532. C'était compter sans les Bretons, qui avaient percé le mur du silence et le paravent des falsifications historiques. Le matin de

l'arrivée du président du conseil, le monument de l'union sautait à Rennes. Quand il revint en automne pour une autre cérémonie du même genre à Nantes, la voie de chemin de fer sauta devant son train spécial, au point précis où il franchissait la frontière que le traité avait prétendu abolir.

En 1975, pensant que les incidents de Bretagne étaient bien oubliés et effacé leur mauvais exemple, le gouvernement annonça son intention de célébrer le troisième centenaire de la victoire de Turckheim, en Alsace, où Turenne s'était illustré en tuant, violant, pillant et brûlant, pour préfacer le coup de force de l'annexion. On croyait en haut lieu les Alsaciens domestiqués. Pour une fois, ils se sont vertement rebiffés. On a dû renoncer aux causeries distinguées, retraites aux flambeaux, dépôts de gerbes et autres rantanplans.

Quand vint, en 1978, le troisième centenaire du traité de Nimègue, qui avait entériné la « mise en poche » de la Franche-Comté, on pensa que cette province francophone de toujours avait oublié les fastes d'une indépendance qu'elle avait farouchement défendue. On annonça des fêtes. Ce fut, sur les bords du Doubs, un beau tollé. On passa à un autre sujet.

Désormais, les réunions seront célébrées d'une façon plus discrète : par une émission de timbres-poste. En 1978, ce sera le tour de Valenciennes et de Maubeuge.

Il est moins risqué de célébrer les grands hommes qui ont fait le renom de la France. Aucun régime ne s'en fait faute. En avant, Saint Louis, Jeanne d'Arc, Louis XIV et Napoléon!

Loin de nous l'idée de nier que Louis IX fut un saint homme. Encore faut-il lui permettre de descendre un instant de son vitrail. C'est vrai qu'il fut le seul des Capétiens qui ait parfois manifesté un scrupule, par exemple quand il a restitué à l'Angleterre, en 1258,

plusieurs fiefs conquis par lui-même et son grand-père Philippe-Auguste. On a raison de le disculper d'avoir décidé la croisade des Albigeois, attribuée plus justement à sa mère, Blanche de Castille. Il n'empêche que le bon roi, le sage sous le chêne, donnait le conseil à ses amis de « plonger leur épée dans le ventre de quiconque tiendrait en leur présence des propos entachés d'hérésie ou d'incrédulité¹ ». Un langage d'ayatollah.

Jeanne d'Arc fut un personnage extraordinaire que tous les peuples peuvent envier à la France. Elle a assez d'étincelants mérites pour qu'il soit nécessaire de lui en attribuer qu'elle n'eut pas. Nous avons évoqué, plus haut, son étrange attitude envers le connétable de Richemont, accouru à son secours. Ce grand homme de guerre est rarement nommé quand on parle de la libération de la France, attribuée en bloc à la Pucelle. Pourtant, la miraculeuse intervention de Jeanne a duré exactement quinze mois et la guerre dite de libération plus de vingt ans. Enfin, la sainte est morte en 1431 et Paris, devant lequel elle avait échoué, a été repris en 1436... par Richemont. Ce même connétable, comme nous l'avons dit, arracha la Normandie par la bataille de Formigny (1450) et la Guyenne par celle de Castillon (1453) aux Anglais.

La désignation de Jeanne comme « sainte de la patrie » est encore un exemple de rétroactivité de nos mythes. Il n'est possible de le faire qu'en faisant un traître de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui a présidé le tribunal qui l'a condamnée. Mais il n'était pas seul. C'est la moitié de la France qui a sacré Henri VI d'Angleterre roi de France. Ces « Anglais » étaient en majorité des Français! Le « pouvoir intellectuel » était contre le roi de Bourges. L'Université de Paris, pour ne citer qu'elle, s'était prononcée pour une double monar-

1. *L'Enracinement*, Simone Weil.

chie franco-anglaise sous la couronne anglaise, en même temps que pour la supériorité du concile sur le pape.

Il reste Louis XIV et Napoléon. Il faudrait plus d'un livre pour dire ce que la gloire qu'ils ont moissonnée sur les champs de bataille a coûté de larmes et de sang. Le premier a laissé la France dans la plus affreuse misère. S'il l'a agrandie, c'est au prix de guerres menées dans le plus complet mépris des traités et au prix de crimes de guerre de toutes sortes, que le mot de « génocide » caractérise. Quant au second, dont on a fait le phare de notre Histoire, du pont d'Arcole aux adieux de Fontainebleau, sa vie fut celle d'un prodigieux aventurier, qui sacrifia un peuple, qui n'était pas le sien, à une ambition sans limite, et qu'aucun moyen méprisable n'arrêtait pour arriver à ses fins. L'affaiblissement historique de la France, qu'il laissa diminuée et privée de sa jeunesse fauchée sur les champs de bataille, date de lui. La France ne devait jamais se relever de Napoléon!

Les Français ont été littéralement empoisonnés par ces dithyrambes de gloire attribués à leur valeur militaire, au point d'inscrire au plus profond de leur psychisme que l'armée était la plus pure expression de leur nationalité. La meilleure cure de guérison qui peut leur être prescrite est de vérifier qui a gagné les victoires dont sont remplis les livres d'Histoire. Pour nous en tenir à un seul règne, celui de François I^{er}, sait-on que ce sont les 6 000 lansquenets allemands du duc de Gueldre qui décidèrent de la victoire de Marignan? Que le duc d'Enghien, qui remporta en 1544 la victoire de Cérisoles, contre les Espagnols et les Impériaux, avait sous ses ordres 5 000 Suisses alémaniques, 4 000 Suisses romands, 5 000 Gascons, 3 000 Italiens... et un corps de noblesse française? Ce n'était pas exceptionnel à l'époque, puisque les soldats étaient professionnels. De nos jours, en est-il autrement? La guerre d'Indo-Chine a été menée avant tout par la Légion étrangère, les Nord-

Africains et les auxiliaires autochtones. Et qui a sauté sur Kolwezi?

Mythe aussi, l'ennemi héréditaire, qui fut l'Anglais pendant sept siècles et qui se transforma en Allemand à partir de 1871. La date, qu'on le veuille ou non, est précise, puisque, avant, l'Allemagne n'existait pas en tant que puissance. Mythe, en conséquence, que le « patriotisme traditionnel de nos provinces de l'Est » fait de haine de l'Allemand, exacerbée comme il se doit. On verra ce qu'il en est des sentiments de la Lorraine et de l'Alsace quand nous en serons arrivés à elles.

« La France, dit Lavisse, ne fait la guerre que pour assurer la paix, elle fait toujours "la guerre à la guerre". C'est la plus humaine des patries. » Voire! On a pu dire qu'elle fut au contraire la puissance la plus belliqueuse du monde. Aucune ne peut se targuer d'un palmarès d'agressions armées comparable au sien. Au cours des derniers trois cents ans, pouvait-on écrire au milieu du siècle, il ne s'en est pas passé dix sans une guerre – étrangère, coloniale ou civile – ou une occupation ennemie – toujours en réponse à une agression – sur son territoire. Quel autre pays fut traité de « trouble-fête de l'Europe »? Les chiffres sont là. De 1480 à 1981, les Français ont participé à 74 guerres, les Allemands à 23!

Elle prétend avoir été injustement envahie cinq fois en cent ans. C'est inverser les rôles. En 1814 et 1815, c'est à la suite de la défaite de ses armes *en terre étrangère* que les troupes alliées l'ont envahie. En 1870, comme en 1914, c'est elle qui a déclaré la guerre la première. En 1939, il en a été de même. Les occupations allemandes en France ont duré en tout six ans, depuis 1814 les occupations françaises de territoires allemands trente-neuf ans (1792-1814, 1919-1930, 1945-1951).

Les Français adorent se croire aimés et admirés, sinon jalouxés, du monde entier. La vérité est qu'ils furent la

risée de l'Europe chaque fois qu'ils durent rentrer dans leur coquille, la première fois à la suite de la défaite de Poitiers au XIV^e siècle. Michelet, après avoir décrit le chapelet de fourberies que fut le règne de François I^{er}, ajoute : « la France ne comptait plus : elle était hors du droit en Europe... Nous étions isolés, haïs, méprisés. » Louis XIV fit à la Hollande une guerre de gangsters. Sous couvert de moralité. La grandeur morale fut pour Amsterdam, qui inonda ses richesses pour rester libre : deux ans sous l'eau. Retraite de l'envahisseur. « Quelle montagne de haine, dit Michelet, s'éleva contre nous, quelle fureur, indignation. On put en juger à Seneffe le 11 août 1674 (victoire indécise de Condé sur le prince d'Orange.) Elle rendit nos ennemis indomptables et d'un amas de soldats de toutes nations elle fit une armée aussi ferme que l'armée française. » Pour être complet, il aurait pu ajouter qu'il y avait une force française sous le drapeau des Provinces-Unies, conduite par M. de Souchis. Match nul, mais solde de cadavres positifs au bout d'une guerre inutile et condamnable, conduite par intolérance (réduire le protestantisme!) et cupidité. (La Hollande était riche et le roi était en besoin d'argent.)

Pour terminer ce coup d'œil sur les légendes qui s'effritent, citons-en deux dernières, cette allégation que la France est bonne fille et cette autre que les Français ont été unis par l'amour qu'ils se portent les uns aux autres.

« Terre de massacres », a dit Jacques Madaule, en parlant de sa grande patrie. Ils sont trop connus depuis celui de la Saint-Barthélemy jusqu'à ceux de l'Épuration de 1944-46, pour qu'il soit besoin de les énumérer. Je ne citerai qu'un trait de la « douce » France, parce qu'il est, je crois, absolument insoupçonné. On lit dans la coutume de Touraine, rédigée en 1461, que pour fait grave contre un sergent royal le châtement était le poing droit coupé,

même si le coupable était un seigneur. On comprend qu'à ce tarif-là on préférerait aimer et être aimé des agents du roi.

Sur ce point, lisons Benda : « On a souvent commenté ce fait remarquable : alors que sur tant d'autres terres l'indigène et l'envahisseur sont restés d'éternels ennemis, que le Celte n'a pas pardonné à l'Anglo-Saxon, que le Slave hait toujours l'Allemand, ici rien de pareil n'a sévi. Le Gaulois est tout de suite devenu l'ami du Romain, le Gallo-Romain a tout de suite lié avec le Franc, le Gallo-Franc avec le Normand... Il semble que les habitants de la France soient, par le seul fait qu'ils l'habitent, invités à s'unir; rien ne paraît mieux montrer que sur cette terre devait nécessairement se faire une nation... »

On a peine à en croire ses yeux en lisant un tel ramassis de sottises. Depuis le Moyen-Age, l'union morale et sentimentale des Gallois et des Anglais a été complète, car les souverains anglais se voulaient les héritiers du roi Arthur et considéraient les Gallois comme les plus authentiques propriétaires du sol britannique. De là, leur engouement à se désigner eux-mêmes comme « Britons ». Tout le monde sait que les meilleurs soldats en habit rouge ont été les Écossais, qui prirent la relève des fameux archers gallois. En Irlande même, où le conflit fut en grande partie une guerre de religion, avec toutes horreurs qu'elle implique, la fusion des éléments anglais en Irlande avec les Celtes a toujours été spontanée et intime, en dépit des lois pénales qui l'interdisaient. C'est le réveil des nationalités – nous disons aujourd'hui des ethnies – qui a créé l'antagonisme là où existait la bonne entente, à partir du XIX^e siècle dans les pays celtiques, Bretagne armoricaine comprise.

Il faut ne rien savoir de l'Histoire de l'Est européen pour ignorer qu'en pays polonais c'est l'opposition catholiques-orthodoxes et catholiques-luthériens, qui a

créé des conflits dits « de race ». En Haute-Silésie et en Galicie, où les Allemands étaient catholiques, la fusion des deux éléments a été fréquente, contrairement à ce qui se passait entre Polonais et Ukrainiens séparés par la religion, quoique slaves. De là la profusion de noms de familles allemandes en - *ski*.

En France, les antagonismes ethniques ont été durables et ne sont pas encore effacés aujourd'hui, malgré la terrible pression du moule unificateur.

Il est capital de retirer leur apparente légitimité aux mythes légendaires dans lesquels se drape la doctrine de l'étatisme en France, si l'on veut que renaissent les valeurs que la machine centralisatrice a étouffées.

IV. LE MYTHE EN FOLIE

En matière d'égoïsme national, d'orgueil national [...] les égards envers autrui, l'aveu des torts propres, la modestie, la limitation volontaire des désirs, deviennent dans ce domaine des crimes, des sacrilèges.

Simone Weil
(*L'Enracinement*, 1950).

Gerson, prononçant un sermon devant Charles V, l'appelait : « Roi très chrétien, roi par miracle consacré, roi spirituel et sacerdotal ». Bossuet, le jour des Rameaux 1662, disait, en s'adressant aux rois de ce monde : « Vous êtes des dieux ».

Quelque chose de cette sacralité est passée de la personne du roi à celle de la nation, quand elle a hérité de sa souveraineté. « La nation française, m'est-il arrivé de lire, est beaucoup plus qu'une Constitution ou qu'une structure juridique conventionnelle. Son histoire le prouve, elle est une âme vivante et vivifiante... non pas divine, certes, mais proche du divin par son immémoriale intimité avec ses sources chrétiennes, avec l'Église de Dieu. »

Avec Julien Benda, l'idée se laïcise, tout en montant d'un cran dans le fanatisme : « La France me semblerait

sage en bannissant de son sein ceux qui, par la liberté de leurs considérations à son égard, se montrent par trop dénués de cette foi qu'exige sa conservation, et en adoptant comme des dogmes, avec toute la raideur que veut ce mode de croyance, l'idée de l'éternité de son existence, de la nécessité de sa persistance, l'idée que cette persistance est liée à la logique du monde, et aussi du caractère quasi miraculeux de son Histoire, de la nature quasi divine de ceux qui y ont présidé... l'idée que la déesse France existe aujourd'hui chez maints Français, avec toute l'intolérance souhaitable ».

L'idée de la quasi-divinité de rois qui ont agrandi leurs domaines par l'assassinat, la tromperie, le parjure et, bien entendu, la guerre d'agression avec son cortège de victimes innocentes, de la quasi-divinité des chefs révolutionnaires décapitant des femmes et brûlant les églises, de chefs républicains athées et mangeurs de curés, est assez réjouissante. Elle implique un aveuglement qui est le propre de tous les croyants qui se croient des messies. Ce fut le cas des idéologues de 1789 et de nouveau, après la retraite forcée de la Restauration, celui de leurs émules de 1848, qui applaudirent à Edgar Quinet quand il annonça que « la France a pour mission de conduire l'humanité vers la brillante aurore ».

Un demi-siècle plus tard, dans la bouche du ministre Étienne Clémentel, c'est la même chanson : « [La France] a de son rôle humain une conception si haute, sa mission s'impose à elle de façon si claire, si impérieuse, qu'elle y voit moins l'œuvre de son propre génie que l'expression des lois éternelles. La conception française, c'est l'éternel humain¹. » Encore un demi-siècle plus tard, le même accès de modestie attaque André Malraux : « La France n'est la France que lorsqu'elle se

1. Conférence du 18 juin 1906 au Congrès colonial français.

charge du destin de l'humanité. » On n'apprendrait rien de plus en citant d'autres variantes du thème de Michelet sur la France, « qui a confondu son intérêt et son destin avec ceux de l'humanité ». Mais il est intéressant de voir à quelle mégalomanie cette exaltation incontrôlée peut conduire. Une mégalomanie dont Michelet – encore lui! – nous fait une obligation morale : « Quand un Français pense à la France, l'orgueil est pour lui un devoir... l'humilité serait trahison. » Ce n'était pas l'avis du poète Charles d'Orléans, qui déjà, au xv^e siècle, reprochait à la France « son grant ourgueil » et sa « convoitise sans justice tenir ».

Les Français n'ont pas conscience de cet ethnocentrisme qui leur fait croire que la vérité, la justice, le droit, se confondent avec la cause de la France. Là est la source directe de son naïf impérialisme, que Jules Ferry a clairement exprimé en pleine Chambre, en 1885 :

« Le parti républicain a montré qu'il comprenait bien qu'on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui de nations comme la libre Belgique ou la Suisse républicaine; qu'il faut autre chose à la France : qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre; qu'elle doit aussi être un grand pays, exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie. »

Il va de soi que ce délire s'accompagnait d'un racisme total, tant vis-à-vis des minorités de la France, auxquelles était nié jusqu'au droit d'exister, qu'à l'égard des peuples étrangers, placés un cran en dessous des peuples de couleur des colonies françaises, puisque ceux-ci, au moins, étaient frottés de langue et de civilisation française. « Un Sénégalais passe de beaucoup en grandeur et en beauté n'importe quel professeur d'université

de Munich ou de Berlin.» La phrase est de Georges Clemenceau, qui fut président du conseil des ministres de 1917 à 1920².

Il s'accompagnait aussi d'une très grande hypocrisie. Qui veut faire l'ange, dit Pascal, fait la bête. Mis en face des nécessités de la vie et de l'action, le plus sincère idéalisme doit baisser pavillon. Les Français, au cours de leur histoire, n'ont jamais hésité à tuer et à brûler quand leur sécurité était en jeu, à piller quand ils étaient dans le besoin, à massacrer et à dévaster quand ils étaient en rage. Qu'ils en aient éprouvé assez de honte pour essayer de tirer un voile devant les scènes qu'ils préféraient oublier, c'est à leur honneur, et personne ne saurait leur reprocher. Mais pourquoi cette prétention de toujours faire le bien quand ils font le mal? Cette hypocrisie nationale ne date pas de l'époque des grands mots par excellence, de la Révolution. Continuant la politique de François I^{er}, qui était d'empêcher l'Allemagne de faire son unité, comme la France l'avait faite, Henri II, traitant avec les princes allemands de la Ligue luthérienne, chargeait Marillac, son négociateur, de « tenir sous main les affaires d'Allemagne en la plus grande difficulté qu'on pourra », tandis qu'il déclarait aux Allemands qu'« il n'apportait dans la guerre aucune vue d'intérêt, qu'il ne se battait que par royale magnificence et pour défendre la liberté de la nation allemande³ ». Puis il occupait, pour ne jamais les rendre, les territoires qu'il convoitait.

Cette politique devait conduire au traité de Westphalie (1648), qui morcelait l'Allemagne en 2 000 principautés, évêchés, margraviats, villes libres et commanderies, dont plus de 200 formaient des États souverains pouvant contracter des alliances à leur gré. Mais c'était

2. Clemenceau, G. Michon.

3. *Le Testament politique de Richelieu*, F. Grimm; v. Bibl.

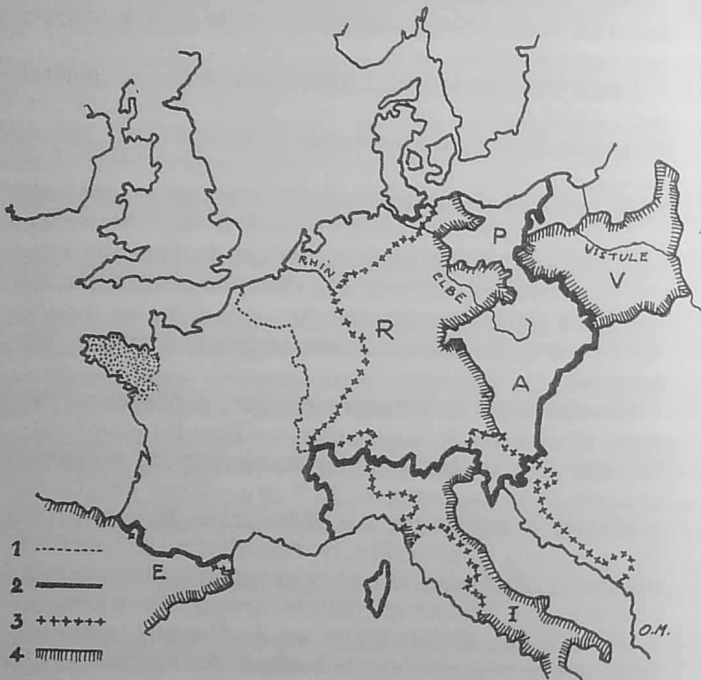
« pour son bonheur ». Pendant ce temps-là, avec Louis XIV, la France renforçait l'unité de son gouvernement, également pour le bonheur de ses peuples.

Les guerres de la Révolution commencent en général bien. Les Français sont reçus souvent en libérateurs, en Rhénanie surtout, du moins par la bourgeoisie intellectuelle, qui crie « Vive Rousseau! » aux soldats. Les généraux font de beaux discours. Mais les troupes ont faim et, à Paris, la situation financière est catastrophique. Alors on réquisitionne, on prélève des contributions, des protestations s'élèvent. On sévit : on emprisonne, on enrôle de force. Des révoltes ont lieu. Alors on tue, on fusille, on pille. C'est partout le même scénario. Un exemple :

Custine salue la première réunion, à Mayence, des Amis de la Liberté, en ces mots : « Tous les peuples ne forment plus qu'une famille, réunie par les principes éternels de la Raison et de la Vertu ». Leur journal en allemand a pour titre *La Révolution française*, en français. Puis, comme ailleurs : contribution de guerre et réquisition de main-d'œuvre pour travailler aux retranchements! La Terreur refroidit les ardeurs des Rhénans. « Notre devoir, dit l'un d'eux, est de dire que la liberté française ne peut pas faire le bonheur des hommes et ne convient pas aux Allemands ». En 1794, les Pays-Bas sont annexés sans consultation. Il s'organise une résistance passive. Une ordonnance du 4 nivôse prescrit : « Les citoyens appelés à remplir les fonctions publiques et qui ne s'y rendent pas seront condamnés à une amende de 500 livres par jour de retard ». Quelques mois plus tôt, Lazare Carnot disait dans un rapport à la Convention : « Tout peuple, quelle que soit l'exiguïté du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui, il est égal en droits au plus grand et nul ne peut légitimement attenter à son indépendance ».

Les Rhénans, qui avaient été abreuvés de discours du

IX. LE RÊVE IMPÉRIAL



1. Frontières du Royaume de France en 1500. 2. Frontière sud et est du Saint Empire romain germanique (et celles de « la plus grande France. »)

C'est l'empire franco-allemand qu'aurait réalisé François I^{er}, s'il avait réussi à se faire élire empereur, en 1519, contre Charles I^{er} d'Espagne (Charles Quint).

3. Frontières de l'Empire français en 1811. 4. Frontières des états satellites de l'Empire.

C'est l'Empire que voulait construire Napoléon I^{er}, composé de la France à 130 départements, grossie de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne et de l'Espagne.

A - Autriche, P - Prusse, R - Confédération du Rhin, V - Grand-Duché de Varsovie, I - Italie, E - Espagne.

Note : en pointillé, la Bretagne, rattachée au royaume à titre précaire par l'union personnelle de sa souveraine, et du roi de France, de 1491 à 1532.

même tonneau, proclamèrent à Coblenz, à Cologne, et à Bonn la République cisrhénane, en 1797. Le Directoire, immédiatement, donna au général Augereau l'ordre de mettre fin au mouvement et, au contraire, de favoriser la propagande pour la réunion à la France : « Il ne vous échappera sans doute pas, citoyen général, que l'idée d'une République cisrhénane n'a pu être suggérée que par les amis de l'Autriche et les anciens souverains du pays, pour priver la France des ressources qu'elle peut attendre du pays ».

De 1798 à 1801, toute la Rhénanie fut annexée, sans consultation préalable, et morcelée en départements, directement régis de Paris, le français étant proclamé langue unique et obligatoire de l'administration et de l'enseignement. L'allemand, « langue de la contre-révolution », devait disparaître. Les nouveaux départements reçurent des noms effaçant toute l'Histoire du pays. Ils étaient bucoliques : *Forêts*, géographiques : *Rhin et Moselle, Roer, Sarre*. Il en va de même ailleurs, où le Valais devient *Simplon*, la Toscane *Arno*, l'Oldenbourg *Bouches-du-Weser*, la Hollande *Bouches-de-la-Meuse*, à l'image des modèles français. La bagatelle de 44 départements nouveaux, bulles de savon dont quelques années plus tard il ne restera que le souvenir.

Ce fut dans les colonies de la Troisième République que l'hypocrisie de l'impérialisme atteignit ses limites extrêmes dans l'odieux. Jules Ferry, président du conseil à l'époque de la guerre du Tonkin, rabroue les députés qui prétendent que « ces populations de race inférieure ont les mêmes droits que nous » et déclare : « Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement que les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... » Le langage est nouveau, mais il participe toujours de la même mystique de la France chargée de mission dans le monde, depuis les Croisades. Comme par le passé, la France apportera la

civilisation, au besoin par la force. Le gouverneur de l'Algérie, l'amiral de Gueydon, précise, en 1899 : « L'élément français doit être dominant; c'est à lui qu'appartient l'administration du pays. Nul élément indigène, arabe ou israélite, ni l'élément étranger ne peuvent prétendre à une influence ou une part quelconque dans la direction politique du pays. »

Chargé des colonies par le général de Gaulle, René Pléven répète à Brazzaville la même doctrine d'autorité absolue de la métropole. La guerre finie, la propagande des Algériens en faveur de l'autonomie dans le cadre français, la seule à laquelle ils songent, est durement réprimée. Des manifestations, en mai 1945, tournent à l'émeute à Sétif, Guelma et Constantine. Une centaine de Français y perdent la vie. La répression française, sous l'impulsion de Charles Tillon, ministre communiste de l'air, est impitoyable. Les morts des deux sexes sont ramassés en tas. Il est interdit d'en établir le compte. Encore aujourd'hui, les estimations oscillent entre 5.000 et 40.000. (Pour les musulmans, c'est seulement une liste qui s'allonge. Ils n'ont pas oublié qu'un siècle plus tôt le maréchal Bugeaud, pour venir à bout de leurs pères, pratiquait la tactique de la terre brûlée. Ils n'ont pas oublié les 600 réfugiés de la grotte de Niekmarra (1853), lentement asphyxiés et brûlés vifs par le colonel Pélistier, ni Gallifet qui tirait sur « tout ce qui bouge », ni Médéa, un amas de ruines. « Une guerre atroce et impie », gémit Lamartine. Après la révolte, on avait pris aux rebelles, repoussés dans le désert, 450.000 hectares de bonnes terres pour les distribuer aux colons.)

Deux ans plus tard, c'est le soulèvement de Madagascar. Des colons français sont tués, leurs fermes brûlées. La répression est implacable, menée avec des moyens militaires : populations bombardées et canonées, suspects abattus à vue, prisonniers jetés du haut des avions qui les transportent. Le nombre des victimes,

évalué à 80.000 n'est jamais contesté. Pendant ce temps-là on pendait à Nuremberg pour crime de guerre!

Les hostilités se développent en Algérie. Terrible et grotesque illustration de la mise à l'épreuve du mythe de l'Hexagone. Trois éléments : le principe directeur, l'action sur le terrain, le baratin. Le premier, un ancien président du conseil, François Marsal, l'a défini : « J'estime que les colonies françaises font partie de la nation au même titre que nos plus vieilles et nos plus chères provinces. La formule de la République une et indivisible m'a toujours paru excellente; je ne peux donc concevoir qu'on puisse songer à abandonner telle île des Antilles ou tel territoire de l'océan Indien, plus facilement qu'on abandonnerait la Provence ou la Bretagne. »

L'action sur le terrain : douars bombardés au napalm, suspects liquidés, prisonniers abattus « en fuite », interrogatoires sous la torture, représailles collectives, populations entassées dans des camps de misère, et entre 600.000 et un million de morts.

Le baratin. Des officiers en étaient chargés. On arrivait avec un camion de farine, de sucre et de lait condensé. Quand les gens avaient mangé, on leur expliquait que la France les aimait et on donnait aux enfants une leçon de français.

Le modèle de tous les discours édifiants, Jean Jaurès l'avait donné à l'Alliance française d'Albi, en 1884, un an avant que Jules Ferry ne délivre le discours que nous avons cité. Le propre du baratin est de ne pas se soucier de logique. Mais ceux qui verraient une contradiction entre les deux morceaux d'éloquence sont de mauvais esprits, car ils expriment, à travers deux tempéraments différents, la même idée-clef, que la France est le soldat de l'idéal. Écoutons le grand tribun populaire :

« Là où la France est établie, on l'aime; là où elle n'a

fait que passer, on la regrette; partout où sa lumière resplendit, elle est bienfaisante; là où elle ne brille plus, elle a laissé derrière elle un long et doux crépuscule où les regards et les cœurs restent attachés. Voilà ce que gagne une nation à pratiquer envers les faibles l'humanité et la justice: le jour où elle doit produire son Histoire, elle peut la montrer tout entière et ne rien cacher de ce qu'elle a fait... »

Même, sans doute, les détails de la conquête du pays albigeois, dont est natif Jean Jaurès, mais dont il semble qu'il n'ait pas entendu parler.

Il faut avouer que, mis en face de telles contradictions, on a l'impression de se réveiller d'un rêve pour tomber d'un coup dans une réalité dont on ne soupçonnait pas l'existence. Les Peaux-Rouges disaient des intrus qui leur servaient de bonnes paroles et s'emparaient de leurs terres qu'ils avaient « la langue fourchue ». Les Gaulois, dont les Français aiment se dire les descendants, n'étaient pas connus pour avoir la langue fourchue. Ils disaient simplement: « Malheur aux vaincus! » Simone Weil a une explication:

« Même les plus odieuses des dames patronnesses hésiteraient à rassembler leurs protégés pour leur exposer dans un discours la grandeur des bienfaits accordés et de la reconnaissance due en échange. Mais un gouverneur français d'Indo-Chine n'hésite pas, au nom de la France, à tenir ce langage, même immédiatement après des actes de répression les plus atroces ou les famines les plus scandaleuses; et il attend, il impose des réponses qui fassent écho.

» C'est une coutume héritée des Romains. Ils ne commettaient jamais de cruautés, ils n'accordaient jamais de faveur, sans vanter dans les deux cas leur générosité et leur clémence. On n'était jamais reçu à leur demander quoi que ce fût, même pas un simple allègement à la plus horrible oppression, sans débiter

par les mêmes éloges. Ils ont ainsi déshonoré la supplication, qui était honorable avant eux, en lui imposant le mensonge et la flatterie. Dans *L'Iliade*, jamais un Troyen agenouillé devant un Grec et implorant la vie ne met la plus légère nuance de flatterie dans son langage.

» Notre patriotisme vient tout droit des Romains⁴. »

Voilà donc ce qu'on peut dire des discours par lesquels les laudateurs du mythe cherchent à donner le change.

L'hypocrisie cessait quand la France se croyait le soldat de la Vraie Foi. Car, alors, le crime était absous d'avance. Jules Michelet, le chantre patenté des immortelles gloires françaises, mais historien honnête, a consacré 68 pages de texte, dans le volume XIII de sa monumentale *Histoire de France*, aux atrocités perpétrées à l'encontre des protestants, de 1685 à 1688. La lecture en est souvent insoutenable. Mais on dira qu'il s'agit là de guerres de religion qui éveillent un fanatisme particulièrement redoutable. Soit. Mais, quand les conventionnels, un siècle plus tard, eurent besoin de lois pour instituer la Terreur, ils n'eurent qu'à faire un brin de toilette à celles édictées par le Roi-Soleil contre les parpaillots, pour être en possession d'un instrument ayant fait ses preuves et pour ainsi dire sanctifié par l'usage qui en avait été fait. Encore un aspect de cette continuité de l'État-tyran à travers les régimes en apparence les plus opposés.

Michelet, par contre, est discret sur le chapitre des atrocités qui ont accompagné les guerres d'agrandissement du territoire français, et même tout simplement sur les sentiments d'avidité et le manque de scrupule quant aux moyens qui les ont provoquées. Ce n'est pas lui qui nous rapportera cette lettre écrite par Richelieu à

4. *L'Enracinement*, Simone Weil; v. Bibl.

Louis XIII, en janvier 1629, où il dit : « On pourrait penser à la Navarre et à la Franche-Comté comme nous appartenans, estans contigües à la France et faciles à conquérir toutes fois et quantes que nous n'aurons autre chose à faire. » De la guerre de Dix Ans, où les Français ravagèrent la Franche-Comté du haut en bas, pas un mot. Pourtant ce ne fut pas une mince affaire, si nous en croyons la chronique⁵ :

«... Le blé brûle en herbe; douze mille têtes de bétail crevèrent en 1636, engendrant la famine et le dépeuplement. Les taillis, des futaies se consomment, alors que les salines s'éteignent. Les habitants se cachent pour échapper à la pendaison, à la crucifixion, au bûcher, à l'enfouissement vivant. Bourgeois pillés, femmes violentées font amende honorable, lancent leurs supplications à la Vierge Libératrice, ou prennent la fuite vers les cantons, la Savoie, Milan... »

Sur la première conquête (1668) et des manœuvres sordides qui la préparèrent, Michelet écrit une seule phrase : « Le roi menace de tout tuer ». De la seconde et définitive (1674), exactement trois lignes! Si on laisse parler la chronique, elle dit jusqu'où est allée la menace. Toute la population d'Arcey s'était réfugiée dans l'église. Elle fut brûlée vive dans le saint édifice par ordre d'un officier français. La conquête prit six mois. Elle se termina par la tragédie de Faucogney, pillée et brûlée, tous les habitants massacrés. Quand les réfugiés revinrent de la Suisse et de l'Italie, on fit le compte de la population : 215.000 âmes. Vingt ans plus tôt, elle était de 410.000.

L'Histoire officielle avoue les 20.000 victimes de la Terreur. Ne sont-ils pas tombés pour que vive la patrie hexagonienne? Mais on passe en détournant le regard

5. *Histoire de la Franche-Comté*, L. Lerat, J. Brelot et R. Marlin (« Que sais-je? »).

des 350.000 morts de la Vendée militaire, des deux sexes, de tous âges, ne laissant que 150.000 habitants sur 500.000. Le village des Lucs, qui avait mis, il y a quelques années, sur le panonceau qui en marque l'entrée, la devise « *l'Oradour vendéen* » – encore un! – dut le retirer sur ordre de la préfecture.

En Bretagne, le compte n'a jamais été fait des victimes de la guerre des chouans, la plus longue révolte populaire de l'Histoire de France. C'était une affaire d'embûches et de coups de main. Les morts et les blessés disparaissaient. Mais on se souvient du mot d'ordre donné par Napoléon Bonaparte aux troupes qui s'y rendaient pour « rétablir l'ordre » : « Agissez comme si vous étiez au milieu de l'Allemagne. »

V. L'INTROUVABLE UNITÉ FRANÇAISE

La France est un agrégat inconstitué de peuples désunis.

Mirabeau.

Les Français se fuient, se détestent, car ils vivent entre eux comme des étrangers. Ils ne sont jamais que des complices.

Paul Nizan.

La France aime à se donner comme un modèle d'unité nationale. C'est, hélas, en France que s'est constitué le type le plus parfait de l'État absolu, de Constitution uniforme d'un bout à l'autre du territoire. N'est-ce pas prendre le contenant pour le contenu ?

La thèse qui soutient cet axiome est un paradoxe. Après avoir admis qu'elle était essentiellement diversité, elle soutient que cette diversité fait son unité. C'est l'occasion de grands élans lyriques, dont Michelet a plaqué les premiers accords et Victor Hugo frappé les coups de cymbales. Un membre de l'Institut, Paul Gaultier, appelle à la rescousse l'argument de la synthèse historique :

« Son unité, qui est vie, ne lui vient pas, non plus que son organisation, du dehors, comme l'unité et l'organi-

sation allemandes qui furent imposées aux pays germaniques, mais du dedans, par la vertu d'une sorte d'élan créateur. »

Autant d'assertions, autant de contre-vérités. La référence à l'Allemagne est stupéfiante, puisque les influences qui sont venues du dehors ont été les ingérences de la France, pendant trois siècles, pour empêcher à tout prix les Allemands de réaliser leur unité. Cette unité, menée à bien en deux temps, 1871 et 1938, a été le résultat de grands mouvements populaires, tandis que le morcellement a été de nouveau imposé, en 1945, de l'extérieur. Quant à la France, il est assez osé d'appeler « élan créateur » la laborieuse entreprise de conquête par les armes, puis de laminage par la loi et l'administration des provinces « réputées étrangères », ainsi que la répression cruelle et plus d'une fois sadique des élans (ici, le mot est juste) religieux, minoritaires ou révolutionnaires tels que la Réforme, la chouannerie et la Commune.

Les guerres civiles sont de tous les pays. Mais ce qui est bien français est leur succession sans répit, leur prolongation en divisions profondes et irrémédiables, leur cortège de malentendus et de haines toujours reconduites. Au point que Renan a pu dire : « Dans le sein de notre pays [...] se battent deux peuples, dont l'un veut étouffer l'autre... ».

Il s'agit, en France, de tout autre chose que de divergences d'opinion, de rivalités de partis, quoique cela existe aussi. Il s'y produit entre régions, entre secteurs de la population, des conflits de fond aussi graves que ceux qui éclatent entre deux nations différentes et hostiles. Il n'est pas permis de dire que les croisés de Simon de Montfort voyaient des compatriotes dans les Albigeois, les dragons de Villars dans les camisards des Cévennes, les mobiles versaillais dans les communards, les F.F.I. dans les collaborateurs. L'exis-

tence d'une nation suppose un minimum d'entente, d'harmonie entre les partis que nous venons de citer. Il n'y en eut pas plus qu'entre bourgeois et ouvriers des barricades, entre dreyfusards et anti-dreyfusards, entre autonomistes bretons ou corses et Français unitaristes.

Où est la nation, quand les bandes protestantes de Montbrun, de Mouvas, de Des Adrets parcourent tout le Sud-Est avec des cruautés atroces, quand les juges du parlement d'Aix envoient à la mort, par représailles, près de mille hommes, quatre cent soixante femmes et vingt-quatre enfants? À un certain égard, l'Histoire de France est une macabre suite d'atrocités entre gens qui se haïssent. Entre deux guerres civiles, deux massacres, on retrouve toujours l'opposition de deux camps. Endémiques : croquants et nobles, Paris et provinces, favorisés du pouvoir et éternels oubliés, gens de discours et gens de travail, enracinés traditionnels et idéologues vagabonds, croyants et libres penseurs. Aiguës : catholiques et huguenots, ligueurs et royalistes, jésuites et jansénistes, ultramontains et gallicans, monarchistes et républicains, cléricaux et anti-cléricaux, socialistes et conservateurs, gaullistes et pétainistes régionalistes et centralisateurs...

Si c'est l'unanimité, quand la patrie est en danger, qui prouve la nation, la Bretagne en était une en 1379, quand, faisant litière des passions qui les avaient divisés pendant leur guerre civile, les Bretons rappelèrent leur duc d'exil pour se ranger unanimement derrière lui. Et la France n'en était pas une quand des Français aussi considérables que le duc de Bouillon et Gaston d'Orléans, frère du roi, signaient avec les Espagnols un traité secret, qui leur livrait la place de Sedan pour les enhardir à entrer en France (conspiration de Cinq-Mars, 1642). Ce n'en était pas une non plus quand le maréchal Bazaine et son parti n'hésitaient pas à sacrifier la France à des calculs politiques, au moment de Sedan (1870), qui

n'ont même pas le mérite d'être clairs, ou encore quand il se trouve un demi-million de Français, sous l'Occupation, pour en dénoncer un demi-million d'autres à l'ennemi¹? C'est toujours la France en deux personnes. Mais il est bien difficile de parler du mystère de la sainte dualité.

Bien avant 1789, cette France divisée contre elle-même pratique la révolte comme un sport national. Depuis l'insurrection des Maillotins (1392) jusqu'à 1968, en passant par la guerre des Farines (1775), « l'histoire de la France est celle d'une longue guerre civile, dit Alain Peyrefitte² pleine d'assassinats, de charges de police et de déraison ». C'est celle d'une inguérissable instabilité politique, qui appela toujours l'homme fort, le sauveur providentiel, pour sortir du désordre une société rendue incapable, par sa composition hétéroclite et sa domestication, de trouver en elle-même suffisamment de points communs pour élaborer un programme. Un peuple homogène et organisé, avec des responsables à chaque échelon, exclut le besoin d'un sauveur. Il n'est pas l'animal avachi qu'il faut stimuler au fouet et tirer par un collier. Entre 1789 et 1981, la France a connu vingt et un changements de régimes ou révolutions, en tous les neuf ans. Cette instabilité a sa source dans l'Histoire même de la France, qui est une suite de conquêtes étrangères et de dominations par la force des armes. Il en est résulté des antagonismes permanents. Elle a trouvé une seconde source, à l'époque moderne, dans l'habitude de porter les débats sur le plan des idéologies, le système français n'offrant pas d'organismes de confrontation et de décision aux collectivités naturelles. La France s'est condamnée elle-même aux stériles querelles.

1. *Le Mythe de la France*, R. Rudorff; v. Bibl.
2. *Le Mal français*, A. Peyrefitte, Plon, 1976.

La tare indélébile de l'État français est son caractère de pouvoir imposé et seulement enduré par le citoyen. Il est, qu'il le veuille ou non, l'héritier des méthodes instaurées par Philippe-Auguste en Normandie, au XIII^e siècle, quand il a remplacé en bloc, après sa victoire, les autorités locales par des fonctionnaires nommés par Paris. Le rythme est donné : peuple pressuré, révolte, répression, et l'on recommence. L'État est dessus, les peuples sont dessous. C'est pourquoi on peut compter sur les doigts de la main les souverains de France qui ont montré du cœur envers leurs sujets. Quand on a nommé Henri IV, Louis XVI et peut-être Louis-Philippe, on a tout dit. Le premier a été assassiné, le second décapité et le troisième renversé : un privilégié. Le fossé entre la camarilla gouvernante et la masse du peuple est permanent. L'une s'accommode de la défaite et de l'abaissement du pays, l'autre ne les accepte pas (1814, 1815, 1870, 1940). La bourgeoisie veut la paix et le peuple la guerre (1792, 1848, 1871, 1887). La bourgeoisie est jusqu'au-boutiste et le peuple demande la paix (1917). Des réactions différentes... et opposées.

Il existe cependant une époque, le XVIII^e siècle, où règne un large consensus sur un corps d'idées générales, morales et politiques, où l'on peut croire, enfin, que les Français sont devenus une nation. C'est hélas une illusion. Cette large entente n'est qu'une mode qui, en outre, n'est pas spécifiquement française, puisqu'elle règne dans tout le monde civilisé d'alors, en Europe, de la Russie à la France, aux États-Unis d'Amérique, et régnera, avec un décalage, en Amérique latine. Une unanimité de ce genre, plus profonde et surtout plus durable, avait caractérisé l'Europe des croisades, cette préfiguration de la Société des nations que fut la Chrétienté.

Cependant, l'unité française existe, elle saute aux yeux. Précisément, parce qu'elle est le fait de l'État,

qu'elle est visible dans ses signes, ses symboles, ses institutions et, dans une mesure croissante, dans les habitudes de pensée, le langage et les comportements qui en résultent. Il n'y a là rien d'admirable, rien de sûr, sinon le succès apparent d'un système de contraintes. On est même en droit d'y voir l'aveu implicite que la rigidité de l'appareil de l'État et son ubiquité sont en place pour contenir des forces par nature centrifuges.

L'Allemand Théodore Fontane, qui passa trois semaines comme prisonnier de guerre, pendant la guerre de 70, à Besançon, incarcéré accidentellement avec des prisonniers militaires français de toutes provenances, notait qu'ils n'avaient entre eux rien de commun, ni convictions, ni sentiments, si ce n'est « l'amour de la France et le souci de sa gloire ». C'est l'unification au niveau de l'État et de ses mythes. Elle n'a pas toujours été sans peine. « Il a fallu deux siècles, dit Henri Gorgaud, pour que les Occitans deviennent Français et bons catholiques. Deux siècles de Gestapo. Ceux qui ont connu l'occupation allemande, qu'ils l'imaginent pendant deux siècles. Ce fut rigoureusement cela. »

Une unanimité, par conséquent, à fleur de peau et de circonstances. Revenue la paix, on retourne aux vieux antagonismes que Fontane avait clairement constatés. Depuis la Révolution, il y a toujours eu une France et une contre-France en lutte, sous différentes étiquettes, dont l'une est le pays légal contre le pays réel, que personne ne peut mettre d'accord si ce n'est le « chef poignard » appelé par Maurras : Louis-Napoléon, Mac-Mahon, Boulanger, Pétain ou de Gaulle, « qui sont les jalons les plus saillants, dit Dominique Venner, et de qualité inégale, de ces mouvements sismiques venus des profondeurs de la géologie nationale³ ». L'analyse finale est un acte de foi dans une âme nationale profonde, si

3. *Éléments*, n° 35, Paris, 1980.

peu définissable qu'on en fait un inconscient minéral.

J'aime mieux une explication plus terre-à-terre, que me suggère l'amiral de Coligny, quand il s'accorde avec Charles IX (régnant de 1560 à 1574) pour refaire l'unanimité des Français au moyen d'une guerre avec l'Espagne (qui n'eut pas lieu, par peur d'une intervention de l'Angleterre et de l'Empire). C'est le truc infaillible. Julien Benda, qui professe que les occupants de la France ont eu dès le début de l'Histoire la volonté d'être une nation, est bien obligé de constater avec honnêteté que « cette volonté ne s'est vraiment réalisée qu'au bout de vingt siècles, le 2 août 1914; ce jour-là, et ce jour-là seulement, je vois la totalité des Français, nobles et roturiers, hommes d'armes et marchands, hommes des villes et hommes des campagnes, démocrates et absolutistes, capitalistes et ouvriers, communier dans l'unique sentiment de leur appartenance au même groupe; ce jour-là, et ce jour-là seulement, je vois se dresser, pour défendre la France menacée, les habitants de cette terre, sans exception... »

Une communauté ne subsiste, a dit un grand nationaliste français, que tant que parmi ses membres les causes d'amitié et d'union restent supérieures aux causes d'inimitié et de division. Si cette pensée maurrassienne est juste, il convient de dénier à l'Hexagone la qualité de communauté nationale. En revanche, il existe à l'intérieur de ses limites un certain nombre de régions qui la méritent; au premier rang desquelles ce grand peuple authentiquement français, qui n'est rien que français et que nous avons appelé le « noyau ».

Son unité est presque totale, mais loin d'être aussi profonde et riche que celle de peuples ayant conservé une tradition ethnique ininterrompue. Les régimes d'autorité qu'il a subis depuis des siècles l'ont largement déraciné et ont anesthésié chez lui le goût de la vie locale

et régionale. Mais il a devant lui un grand avenir, s'il sait se placer à son avantage dans l'irrésistible courant qui est en train de balayer les privilèges historiques qui l'ont perverti.

La démonstration que nous croyons avoir faite de la non-existence d'une nation méritant le nom là où il n'existe qu'un État n'aurait pas été nécessaire si nous avions pris au mot les thuriféraires de l'« uneïndivisibilité », qui professent comme un dogme l'unité du territoire national composé de l'Hexagone et des DOM-TOM réunis. Car, alors, il nous suffisait de poser une seule question pour n'avoir même pas besoin de recevoir une réponse.

Laissant de côté le cas des minorités nationales de France, dont les Musulmans, qui pourtant est déterminant, il fallait demander :

Est-ce que les Canaques de la Nouvelle-Calédonie qui sont des Noirs dont les pères portaient des plateaux dans la lèvre inférieure et mangeaient de la chair humaine, les Indiens Roucouyennes du Haut-Maroni qui arborent des plumes sur la tête, les Polynésiens de l'Océanie qui dansent le houla-houla, forment une seule et même nation avec les paysans du Quercy et les ouvriers de Tourcoing? Et l'on n'en parlait plus.

Nos officiels ont le don des formules et s'imaginent volontiers qu'un bon mot règle un problème. Ici, ils diront que la France est un État pluriculturel. C'est une piètre escapade, mais aussi un aveu.

VI. LE GÉNIE FRANÇAIS

[La France] doit choisir entre une âme et la conception romaine, cornélienne, de la grandeur.

Simone Weil
(*L'Enracinement*, 1950).

Génie? Âme? Nous avons hésité lorsque nous avons titré ce chapitre. On emploie souvent l'un pour l'autre, du moins en français, et on le comprend; car une définition, même approchante, de l'un comme de l'autre est au-dessus des forces du meilleur analyste. La France étant un pot-pourri fait des atavismes les plus divers, on voit difficilement quel pourrait être leur héritage héréditaire commun, car, si l'on parle de traits collectifs, on parle de cela ou rien.

L'âme française a eu pour berceau les premiers volumes de *l'Histoire de France* de Michelet. Avant, personne n'avait eu l'idée qu'il puisse y en avoir une. Un royaume de France, oui; une armée française, oui; des Français (charmants et insupportables), oui; mais d'âme française, point. Avec juste raison. Si nous nous mettons à sa recherche, nous tombons dans un réseau de contradictions où nous restons empêtrés. Il ne s'agit pas simplement de contrastes. Il y a contraste quand les

couleurs appartiennent à la même palette. Autrement, il y a cacophonie et incompatibilité.

L'État n'a pas d'âme. Si la France en a une, il faut la chercher dans ses provinces. Ici, tout le monde admet que chacune a la sienne. On ne définit pas une âme en quelques lignes d'un livre. On la perçoit au cours d'une longue, intime fréquentation. Il s'en exhale cependant quelque chose dans les manifestations populaires traditionnelles, qui en sont une manifestation palpable. C'est la grosse et turbulente joie des kermesses du Nord, leurs géants de carton et leur bière qui coule à flots; les assemblées de Bretagne qui gardent, dans la plainte des cornemuses et la retenue des danses, quelque chose de religieux; les farandoles élégantes et le tutu-panpan de Provence; les flonflons et le cérémonial bien ordonné des fêtes de l'Alsace; les réunions empanachées autour d'une barrique de la Bourgogne... Elles ont partout quelque chose de particulier, un accent qui distingue, une atmosphère qui n'est pas celle du voisin, ah! mais non!

Et, au-dessus des provinces, il y a en permanence les deux Frances qui ne s'aiment ni se comprennent. Les catholiques ont leur âme : les martyrs, Jeanne d'Arc, les encycliques. Les républicains ont la leur : *l'Encyclopédie*, la Convention, les barricades, Zola et l'école laïque. L'âme des socialistes est la fille de la précédente, Gracchus Babeuf, Proudhon, Jaurès; chez les communistes, elle a perdu sa fraîcheur et ses naïvetés en lisant le *Kapital*. Quelle âme commune peuvent avoir ceux qui vibrent au récit des révolutions et des grèves sanglantes, qui croient aux fraternisations internationales sur la ruine des nations, et ceux auxquels ces souvenirs donnent le haut-le-cœur? Ceux qui sont dans le box des jurés et ceux qui attendent leur mort dans celui des accusés? Les deux âmes se sont heurtées, en Espagne, dans la boue et le sang. En France, elles coexistent et ne forment pas une âme nationale.

L'âme d'un peuple est autre chose. Elle ne tient pas aux événements historiques ni à la forme de l'État. Elle apparaît dans les œuvres de l'esprit. Nous verrons plus loin, quand nous parlerons de la culture française, ce qu'il en est. Revenons plutôt au titre de notre chapitre. Peut-on définir le génie français? Tous les écrivains ayant la fibre patriotique s'y sont essayés. Nous avons l'embarras du choix en ce qui concerne les descriptions qui en ont été faites. Disons tout de suite qu'elles ont quelque chose de commun, elles sont apologétiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Tout homme qui parle de lui-même exprime la bonne opinion qu'il en a. Le génie de la France, donc, est aussi riche qu'admirable. Écoutons Paul Gaultier, il est sans détours :

« La faculté dominante de l'âme française est l'intelligence. L'intelligence française est dépouillée de toutes les étroitures, de tous les partis pris et mesquineries qu'on rencontre si fréquemment dans d'autres pays. Elle est libre, affranchie de toutes les contraintes et toutes les conventions [...].

» Notre besoin de clarté est tel que nous ne pouvons souffrir l'hypocrisie, quelque masque qu'elle prenne [...].

» Le bon sens est l'une des principales qualités du Français. C'est à cause de sa sagesse que la France est le pays le plus heureux du monde [...].

» La Raison est la pièce maîtresse de l'intelligence française [...].

» La sensibilité du Français est tempérée par la mesure, dominée par l'intellect. Il est trop raffiné pour tomber au rang de la brute [...].

» Il fait son devoir, se donne, se sacrifie par plaisir [...]. »

Le dithyrambe prête à sourire. Cependant, quand Gaultier nous dit que le Français " ignore la haine " et est " ennemi de l'ordre imposé ", il dépasse la mesure :

toute l'Histoire le montre cultivant ses vieilles haines, en proie à des aversions obsessives, maniaque de l'intolérance. Elle le montre friand des régimes d'autorité et incapable de jouir raisonnablement de la liberté, comme le font les peuples qui en ont une longue tradition.

« La liberté, lisons-nous encore, est une nécessité congénitale pour les peuples français. Ils n'ont jamais porté dans leur cœur un autre régime. » Cela devient rigolo quand on se souvient qu'après le coup d'état du 2 décembre 1852, qui avait indigné les républicains, le rétablissement de la dignité impériale fut voté par 7 824 189 « oui » contre 253 145 « non » ! C'est quand même après 68 ans de régime républicain que l'Assemblée nationale a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain pour fonder un régime autoritaire, par 569 voix contre 80!

« Le Français conforme ses actes à ses idées... » Kipling remet les choses en place : « Le premier à trouver l'idée, le dernier à l'adopter. » Sa prétention au monopole de l'intelligence amuse les étrangers. L'un d'eux a fait cette remarque caustique : « Le peuple français est le peuple le plus intelligent de la Terre; voilà pourquoi il ne réfléchit jamais. »

Enfin, tel qu'il est ou tel qu'il se croit, ce peuple français devait bien avoir une origine, nous dirions des titres de noblesse. Il ne pouvait pas sortir simplement de l'imagination, il lui fallait un passé. Les historiens de l'Ancien Régime s'étaient essayés à lui trouver une souche ancienne, mais n'étaient jamais parvenus à se mettre d'accord. L'un tenait pour les Germains, l'autre pour les Gaulois, quand les ancêtres troyens ne trouverent plus preneur. Il appartenait à Louis de Bonald (1754-1840) d'imaginer une synthèse des divers flux ethniques venus se répandre entre Rhin et Pyrénées :

« J'observe avec attention ce peuple mêlé de Romains; de Gaulois, de Germains, et je crois apercevoir dans son

caractère la fierté nationale du Romain, l'impétuosité du Gaulois, la franchise du Germain, comme je retrouve dans ses manières l'urbanité du premier, la vivacité du second, la simplicité du dernier¹. »

L'amusant de ces définitions est la gratuité des épithètes attribuées à l'un ou à l'autre. L'impétuosité allait aussi bien au Germain qu'au Gaulois, qui se seraient également accommodés de la fierté. Va pour la simplicité du Germain et la vivacité du Gaulois, mais pour ce qui est de l'urbanité du Romain...

En tout cas, il y a longtemps que le mélange est fait; il a donné un produit stabilisé, qui est un tout et non pas un cumul. Quel substrat ethnique *commun* peut-on discerner chez d'aussi parfaits représentants du « génie » français que Racine, Alexandre Dumas, Marcel Proust ou Céline?

La nostalgie de racines est pourtant si forte que, à tout moment de leur histoire intellectuelle, les Français ont cherché à se définir ethniquement. Depuis la défaite de 1870 et les campagnes anti-allemandes, plus personne n'avait plus osé se prévaloir d'origines germaniques, surtout ceux des Français qui avaient des patronymes qu'on ne retrouve que du côté de Stuttgart ou de Worms. Mais, depuis que le nationalisme était devenu la chose des Méridionaux « reniés », l'étiquette latine s'est beaucoup portée.

Un Occitan n'est chez lui en France qu'en la faisant à son image. Maurras aimait la France, mais une France expurgée de toute trace de germanisme et de celtisme. Il n'est plus possible aujourd'hui à un ministre de la V^e République de recevoir un Mexicain bronzé, ou un Guatémaltèque au profil de sachem sans évoquer, en lui tendant la coupe de champagne, la fraternité des peuples latins. La manie est passée au journalisme. Jean Cau,

1. *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, Paris, 1800.

retour d'Angleterre, où il avait un peu « perdu les pédales », explique² :

« Il ne fait pas bon être Latin, catholique et buveur de vin chez les protestants buveurs de thé... [Si les Anglais font fi de nos personnes], c'est, à mon avis, une affaire de race. Nous sommes de damnés Latino-Arabo-Négro-Méditerranéens, papistes, paillards, bavards et vantards. Oui, c'est ça : la vieille opposition entre le Germain et le Latin, entre le Barbare et le Romain. »

Parlez pour vous, Jean Cau! Ceux qui sont nés entre Brest et Calais sont plus chez eux de l'autre côté de la Manche que sous le soleil de votre Languedoc natal. Ils ne se sentent pas du tout Négro-Arabo-Méditerranéens, et pas davantage Romains et Latins. Quant au vin, ma foi, leur cas est celui des Anglais : celui qu'ils boivent, ils l'important.

Il faut laisser de côté cet impressionnisme psychosociologique pour parler de la formule classique du génie français, qui s'en tient aux caractéristiques de la littérature de cour, qui fut celle des XVII^e et XVIII^e siècles. Elle insiste sur les qualités de forme et le respect de règles imposées par le sens de la mesure et le bon goût. Cet idéal français de la mesure est celui d'une société enfermée dans une règle imposée par la terrible conjonction que fut celle du catholicisme et de la monarchie absolue, dont les manifestations ne peuvent sortir du moule donné sans friser la rébellion et exposer le contrevenant à la réprobation horrifiée des honnêtes gens. On en connaît les articles : accords des participes passés, alexandrins, règle des trois unités, dictionnaire de l'Académie, jardins à la française, symétrie des façades, perruques obligatoires. Cette France-là a fui la spontanéité qui l'aurait ramenée aux sources ethniques qui la divisent et la nient. Elle tend vers l'unité que peut

2. *Paris-Match*, 1981.

donner un style, parce qu'il la constitue à lui seul. Mais cette France-là a fait son temps depuis que le père Hugo « a mis le bonnet rouge au dictionnaire ». Celle que nous connaissons est méconnaissable. Où donc est le génie français?

Pétrarque a fait un portrait des Français que lui avaient fait connaître les guerres d'Italie : « Les Français sont des gens qui ont coutume de s'amuser des plus petites et plus frivoles choses. Ce sont des hommes légers et gais, de relations faciles et agréables. Les joies, ils en font volontiers leur affaire. Quant aux soucis, ils les écartent en riant, en chantant, en buvant. »

La description est très superficielle, mais frappante de justesse, si l'on songe qu'il s'agissait de soldats d'aventure et de Franciens. Le Parisien Alfred de Musset a noté que chez ses compatriotes « la passion est plus fougueuse que profonde ». Il aurait pu ajouter que volontiers ironique « pour faire de l'esprit, (le Français) est prêt à tout »; qu'il n'ouvre guère son foyer et qu'il n'accueille les idées neuves que par jeu, mais bien décidé à ne rien leur céder, sans doute par peur instinctive de mettre en péril l'ordre d'une société en équilibre instable.

Aux yeux de Péguy, les Français, qu'il a décrétés préférés de Dieu, sont « honnêtes, propres, probes ». Aucune objection. Mais il ajoute qu'en dehors du « beau jardin français » il ne voit que « sauvageries » dans le monde. Cette profession de foi, ajoutée à celles que nous avons citées, a le mérite de donner à la France des limites géographiques précises, celles du « noyau » que nous avons circonscrit en nous appuyant sur une documentation factuelle. Parce qu'elle range dans la « sauvagerie » les Germains du Nord et de l'Est, les Gallo-Nordiques de Normandie, les Celtes de Bretagne et, à plus forte raison, les « Français à part entière » des ghettos industriels de la métropole et des Dom-Tom.

Mais Péguy, pas plus qu'un autre nationaliste français, n'a vu cela. Sous le mot « France », ils englobent tout ce qui vit sous les plis du drapeau tricolore, sans y regarder de trop près. On voit le tour de passe-passe : on commence par établir le caractère bien défini, national en un mot, de la France du milieu, puis, en jouant sur le double sens du mot « France » (réalité historico-humaine et territoire anciennement unifié) on confond France-État et France-nation, en étendant gratuitement la vision du peuple francien à l'ensemble des peuples de l'Hexagone et des Dom-Tom.

Dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire a esquissé une justification de cette façon de faire : « Le caractère, le génie, dit-il, l'esprit français, résultent de ce que les différentes provinces de ce royaume ont entre elles de semblable. Les peuples de la Guyenne et de la Normandie diffèrent beaucoup; cependant, on reconnaît en eux le génie français qui forme une nation de ces différentes provinces et qui les distingue des Italiens ou des Allemands. »

Cette thèse est si flatteuse, si rassurante, que, malgré ses cheveux blancs, elle retrouve une jeunesse dans une des dernières études parues sur le sujet³. On y lit l'éternel Michelet du pays qui s'est constitué au fil des siècles « par une sorte de travail amoureux d'ébénisterie », exactement comme si la croisade des Albigeois, la guerre de Bretagne, la dévastation de la Lorraine, le génocide de Franche-Comté, les massacres de la Vendée et des Cévennes, les pendaisons de la Flandre, les deux expéditions militaires en Corse – et j'en passe – avaient été de simples incidents de parcours!

Il est commode de prendre ou de s'efforcer de prendre la partie pour le tout, l'apparence pour la réalité, et l'Hexagone pour la France. Mais cela cesse d'être

3. *Éléments*, n° 38.

possible quand le piège où sont tombés tant de Français de bonne foi est mis à découvert et désarmé. La vérité est que le génie français n'est pas de substance mais de forme. Il est universel dans la mesure où d'autres peuples s'en imbivent après avoir accepté la mutilation du déracinement. Mais cette mue ne leur fait pas acquérir une personnalité atavique, source de toute culture profonde, qui reste hors de question et sans emploi. En revanche, elle donne à ceux qui l'ont subie un tour d'esprit sceptique et moqueur, un goût des bons mots, un détachement des réalités, une inaptitude de réflexion sérieuse et profonde, un penchant irrépressible pour la grivoiserie, qui ont donné aux Français dans le monde une réputation de vanité, de suffisance, de frivolité et d'irresponsabilité qu'ils méritent rarement pris isolément. Car revenu à lui-même, séparé des groupes de personnages conformes au moule conventionnel, le Français de bonne souche reprend volontiers conscience de son atavisme et récupère du même coup tout un arrière-plan psychique, qui rend à sa réflexion la profondeur et l'accent de sincérité qui lui manquaient.

Le génie d'un peuple, c'est la permanence de ses traits à travers son histoire et les productions les plus élevées de son industrie. Il se perpétue de génération en génération par les transmissions psychiques héréditaires couplées aux traditions culturelles. En France, l'appel à l'atavisme, cette formidable ressource du subconscient, n'est pas possible dans les limites de l'Hexagone et des Dom-Tom; il ferait jaillir l'incohérence. Mais on ne peut trouver sans lui aucune communauté d'inspiration ni de style. Capet était un grossier Teuton, Saint Louis et Louis XIV des demi-Espagnols, Henri IV une moitié de Gascon. Napoléon, selon ses propres paroles, se sentait Italien plutôt que Corse et non point Français. Malraux s'est demandé un jour : « Le génie de la France est-il

seulement cette fatuité d'intellectuels? » Il était très près de la vérité. Le chercher ailleurs que dans l'intelligence abstraite, le goût de l'ordonnance et la clarté de la forme est perdre son temps. La vieille fatuité des « maudits Français », comme disent les Canadiens, qui les prédispose à faire la leçon au monde ne peut plus les exposer qu'au ridicule.

Benda, qui a le don du paradoxe, tire un réconfort d'un constat négatif :

« [...] Les Français, en même temps qu'ils formaient une unité morale, semblent avoir senti de très bonne heure que cette unité avait un caractère défini, du moins définissable. On ne remarque pas assez que, alors que les Allemands ne cessent de se demander depuis vingt siècles : "Qu'est-ce qu'être Allemand?" (qu'est-ce que le *Deutschtum*?) les Français ne se sont jamais demandé : "Qu'est-ce qu'être Français?" Il semble qu'ils le savent et qu'ils l'ont toujours su. »

Depuis vingt siècles? Oh non! Tout au plus à partir du moment où la Prusse s'est constituée en nation-État et s'est reconnue la mission de rassembler les terres allemandes. Et ils savaient très bien ce qu'était le *Deutschtum*, c'est-à-dire la culture que véhicule la langue allemande. Ils ont cherché à approfondir la conscience allemande d'un point de vue métaphysique, et ils n'ont pas fini, ils ne pourront jamais finir, de le faire.

Quant aux Français, s'ils n'ont jamais cherché à se définir, c'est parce que la question ne les intéressait pas. Là où l'État a précédé la nation, là où il se substitue à elle, toute définition d'un génie national ne peut être que fantaisiste. Le peuple français ne peut être autre chose que le produit des institutions. Il a été fait comme on coule une statue dans un moule, quel que soit l'alliage employé. Personne ne questionne sur la composition de l'alliage, quand seule le galbe et les proportions de l'œuvre intéressent.

VII. L'INDÉFINISSABLE CULTURE FRANÇAISE

Parmi la foule de gens d'esprit dont la France abonde, je ne trouve pas de ces esprits créateurs, de ces vrais génies qui s'annoncent par de grandes beautés, des traits brillants et des écarts même. On se plaît à analyser tout...

Frédéric le Grand.

Les chansons de geste ont été, aux ^x^e et ^{xi}^e siècles, la littérature héroïque de l'aristocratie militaire franque. Les fabliaux, des ^{xii}^e et ^{xiii}^e, contes populaires en vers, sans envergure ni prétention, tirant leur nom du dialecte picard, dans lequel les premiers étaient écrits, constituent toute la littérature d'inspiration française, au moment où le Midi connaît l'essor prestigieux des troubadours, créateurs de la grande poésie lyrique.

À cette époque, Paris est un centre de rayonnement culturel, c'est-à-dire d'exégèse religieuse, non point un foyer d'activité littéraire. L'empire anglo-français est en réalité « celto-occitan ». La « grande » littérature, c'est le roman breton et la poésie courtoise du Sud, à partir respectivement de la Champagne et du Poitou. (Les Français commencent à délaisser le latin pour leur langue, mais ne l'enseignent pas avant le règne de Louis XV.)

Aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, c'est l'Italie qui crée la mode littéraire; après elle, l'Espagne. Les Français se contentent d'interpréter, au cours de la période classique, ce qu'ils empruntent chez leurs voisins. Ils avaient commencé tôt. Pétrarque ne les intéressait pas. Ils n'allaient pas en Italie pour apprendre à peindre, mais pour voler des tableaux. François I^{er} fut fait prisonnier, à Pavie, les mains pleines. Bonaparte fut en Italie à la tête d'une armée et d'une entreprise de déménagement.

L'historien Cazambon reconnaît que Corneille « tire un tel profit des drames espagnols, les met de telle manière à contribution, qu'on peut dire qu'il les traduit plutôt qu'il ne s'en inspire ». Voltaire ajoute : « Aucun écrivain espagnol n'a traduit ni imité aucun auteur français jusqu'au règne de Philippe V. Nous, au contraire, avons pris aux Espagnols plus de 400 compositions dramatiques. »

Et qu'en font les écrivains français? Ils les passent au moule de leurs recettes, ensuite crient au chef-d'œuvre et les exportent en grande pompe comme preuve de leur génie. Dans le même moment, ils décrient comme étant « tudesques », « barbares », pour tout dire « gothiques », les merveilles de leur architecture ogivale qui, elles, exprimaient au plus haut point un véritable génie créateur national. L'esprit de Roland s'est évanoui. Règne celui de La Fontaine, qui fait renaître celui des fabliaux. Les qualités prisées seront celles d'une langue figée, logique, académique, à la fois emphatique et prosaïque. On n'apprécie plus la vérité d'une parole, mais son piquant, l'authenticité du geste, mais son élégance, la vérité, mais l'esprit de repartie. Le Français se défie des élans du cœur, il raille les enthousiasmes sincères, il veut s'en tenir aux règles qu'il s'est imposées. Excellentes qualités assurément pour mener sagement sa vie quotidienne, mais sans utilisation pour produire les grandes œuvres de l'esprit.

Louis Lallement estime que la mission de la France classique a été « de dégager, de parfaire et de mettre en forme assimilable à tous les valeurs universelles impliquées dans des créations étrangères marquées de particularisme, ou demeurées de portée restreinte¹ ». Certes, c'est ainsi que le voient les Français. Mais on admettra que les Italiens sont en droit de penser que la Pléiade, qui s'est inspirée de Dante et de Pétrarque, ne leur a rien ajouté. On ne s'indignera pas d'apprendre que les Espagnols, ayant retrouvé dans le *Gil Blas* de Lesage quinze épisodes de Guzman de Alfarache y de Marcos de Obregon, la comédie de Rojas Zorilla *Casarse por vengarse* au complet et en prose, les *Empeños del mentir* de Hurtado de Mendoza, l'épisode 21 des *Exiemplos* du comte Lucanor, la *Niña de los Embustes* et les *Aventuras del Bachiller Trapaza de Castillo Solorzano*, parlent simplement de plagiat.

En philosophie, en est-il autrement?

Il est heureux que Voltaire ait passé l'exil de son jeune âge en Angleterre avant de faire briller son esprit en France, parce qu'il y a tout appris, sa fameuse ironie tout comme ses vues sur la société. Ses *Lettres philosophiques* sont la vulgarisation de Locke. Son discours en vers sur l'homme est le décalque de l'essai de Pope. Il mit pareillement au pillage Newton et Spinoza. Quant à son œuvre dramatique, elle n'est qu'une maladroite et pâle démarcation de Shakespeare. Dans son *Ériphyle*, il répète le coup du fantôme de *Hamlet*. Mal sans doute, puisqu'il aboutit à un désastre. Alors, il ne prend plus de gants et transpose *Othello* pour écrire *Zaire*, et c'est le succès.

Mais, pour que la supercherie ne saute pas aux yeux, il ne fallait pas que l'auteur anglais soit connu en France. Voltaire se démène pour qu'on l'interdise. « Si l'on

1. *Essai sur la mission de la France*; v. Bibl.

représente ce sauvage éméché dans notre cour, écrit-il, si fameuse pour son bon goût, nous en ferons une taverne ou une brasserie. Un saltimbanque dans une foire s'exprime avec plus de décence et de noblesse que le prince Hamlet.»

L'évasion du sol natal, l'abandon du concret, le reniement de la tradition nationale, c'est le triple péché de la culture française – qui fait table rase, avant que l'expression n'existe – quand a eu lieu le passage de Rabelais à Montaigne, de Villon à Ronsard et Boileau. Ce fut celui d'une culture enracinée, *sentie*, à une culture d'importation et ratiocinée. Le sculpteur en braies taillant dans le granit cède la place au plâtrier italien. Après 1647, date de la parution des *Remarques sur la langue française*, on ne parle plus français, on parle « Vaugelas ». Corneille corrige les vers de ses drames selon le nouveau canon et Racine se fait une obligation de s'y conformer. Désormais, sous la monarchie devenue absolue, la culture obéit à des décrets. Elle est stérilisée. Pire, elle n'a plus d'autre orientation que le goût d'un seul, que la mode, qui est la fantaisie d'une coterie.

La venue au monde des États-nations à l'imitation de la France, cette fois, a détourné la culture occidentale de son destin. L'Europe ignorera désormais les impulsions qui ne viendront pas de la classe des courtisans et de leurs clients. Les États-nations ont exploité un acquis, ils n'ont rien créé. L'Italie de Florence, de Rome, de Milan, de Venise, de Padoue, de Sienne, a été celle de l'éclosion la plus remarquable de civilisation depuis la Grèce antique. L'Italie unifiée de la Maison de Savoie n'a créé qu'un triste appareil d'État et une grise uniformité. Elle a tué l'esprit de création. En France, il suffit de comparer la cour intérieure de Versailles à la façade sur le jardin pour comprendre le sens qu'a pris l'évolution. Il faut oublier Chartres et Reims pour comprendre Le

Nôtre. Si la culture française était là, comment peut-elle être ici? Une culture qui se coupe de ses sources propres pour prendre toute son inspiration à l'étranger mérite-elle le nom de culture nationale?

Avec la Révolution, une culture faite de règles devient une culture faite de préceptes. Le romantisme emporte ce qui restait de règles, mais les préceptes demeurent et la culture française se définit comme une culture missionnaire. Du passé, elle prétend encore une fois faire table rase. Elle fait table rase. Avant 1789 régnaient les ténèbres, la France apporte la lumière.

La plupart des pays qui doivent affronter l'ambition française de modeler le monde à l'image de la république française n'ont pas, comme elle, coupé leur culture de ses racines autochtones, malgré tout le latin qu'il y a dans les écoles, d'Édimbourg à Naples et de Bordeaux à Varsovie. L'idéal français de liberté y est perçu comme celui de serfs qui ont longtemps rêvé de leur affranchissement et l'ont obtenu par des voies révolutionnaires. L'homme enraciné, inscrit dans son contexte social traditionnel, ne rêve pas de liberté mais de réussite. La prétention française est jugée comme une folie ou une perversion et la question est réglée sur les champs de bataille.

Repliée sur l'Hexagone, la culture française, pendant tout le XIX^e siècle, cherchera la formule qui lui permette de rassembler en faisceau un choix de faits culturels glanés dans son Histoire pour en faire la synthèse. La démarche est préparatoire, puis parallèle à l'élaboration d'une doctrine nationaliste. Culture et patriotisme tendent à ne faire qu'un. Il n'est plus possible de parler de ce qu'on a découvert une caractéristique de la France sans en entamer le panégyrique. Le français est la langue la plus claire du monde... même si elle sert à habiller les discours les plus fumeux et les théories délirantes. L'art français est le premier de tous, même s'il est impossible

d'établir le moindre rapport entre Watteau et Courbet, Le Nain et Poussin, Colombe et Rodin, Ingres et Cézanne, la façade de Poitiers et celle de la Madeleine, la Maison carrée de Nîmes et la maison Kammerzell de Strasbourg. Engagée ainsi sur la voie missionnaire, la culture devient un instrument d'action extérieure. « Ce que le monde attend de nous, écrit Jean Schlumberger², c'est une certaine liberté d'esprit, une ouverture, un accueil aux idées, un certain rayonnement de culture. La France est condamnée à être rayonnante... Sitôt qu'elle se ferme, elle s'éteint pour le monde. »

Ces paroles sont l'aveu qu'elle n'existe que comme interprète de ce qu'elle reçoit du dehors. Mais elles font preuve aussi de cette naïveté, mêlée d'impudence et de vanité, qui consiste à croire que l'impérialisme culturel est une obligation vitale pour la France, et un bienfait qu'elle apporte au monde.

Une telle prétention, si souvent affirmée, est devenue en France une manière de pensée naturelle, et il semble blasphématoire de la mettre en doute. Pourtant, les faits parlent un tout autre langage. La France a toujours rempli le rôle d'un écran opaque entre ses voisins et n'a transmis des uns aux autres que son propre visage. Les troubadours ont suscité les *Minnesänger*³, sans passer par l'intermédiaire français. Shakespeare l'a contournée pour aller chercher son inspiration en Italie. Ben Jonson est allé *par mer* en Espagne pour trouver le thème de sa *Mégère*. Et les résultats n'ont pas été si mauvais.

Il est bien exact que la France a servi de porteur aux idées de « libération » après 1789, idées que l'Angleterre et l'Amérique avaient formulées avant elle; mais il ne semble pas qu'en s'efforçant de les répandre à la force

2. Chronique du *Figaro*, 1940.

3. Poètes lyriques allemands du Moyen Âge, dont Walther von der Vogelweide est le plus connu (env. 1170-1250).

des baïonnettes elle l'ait fait avec la mesure et le respect des droits de l'homme qu'elle estime être sa marque. Elle n'avait que mépris pour la manière de penser de ses adversaires, qu'elle considérait comme des « brigands » sur son sol et comme des « barbares » à l'étranger. Elle avait hérité ce mépris de l'époque classique, en même temps que son despotisme.

N'est-ce pas Boileau qui disait de Lope de Vega (1562-1735) [le géant qui écrivit 1 800 comédies et 400 scènes religieuses, auquel Molière emprunta sans vergogne *L'École des femmes*, *L'École des maris*, *Les Femmes savantes*, *Le Médecin malgré lui*] qu'il était « un rimeur sans mérite » et ses œuvres un « spectacle grossier »?

Cultiver la fatuité n'est pas le fin mot de la culture. La France a été fidèle à elle-même sur un terrain, celui des arts plastiques, et pendant une période, le Moyen Âge. Mais en littérature, pendant ce temps-là, qu'a-t-elle fait? Du faux breton et du faux occitan, en dehors des chansons de geste qui sont bien à elle. Après la Renaissance, elle n'a plus rien qui lui soit propre, tous ses arts sont empruntés ou servilement imités, car les arts ne s'épanouissent que sous des régimes de libertés. L'autocratie les étouffe.

L'hégémonie que la langue française a exercée au XVIII^e siècle n'a pas été un triomphe des lettres françaises, mais une séquelle de la supériorité militaire. Elle s'est effondrée à Leipzig et à Waterloo. L'influence qu'elle a exercée en Europe a été partout stérilisante. Elle a, heureusement, soulevé des résistances salvatrices. Les Italiens se sont refusé à dessiner leurs jardins au théodolite et Bernini à imiter Le Vau. Un Raphaël, qui a quelque peu adopté les béquilles françaises, nous a donné trop de tableaux simplement remplis de colonnades. Les peintres anglais ne doivent rien à la France. L'architecte gallois Inigo Jones (constructeur notam-

ment de Whitehall, et de la cathédrale Saint-Paul) s'est inspiré directement des grands Italiens et a doté l'Angleterre d'un art classique propre.

Ces faits, et bien d'autres, démontrent que les Français se font illusion quand ils croient qu'une idée, une forme d'art, ne sont assimilables par le monde qu'une fois qu'elles sont passées au tamis du goût et de la clarté françaises, une fois en somme qu'elles ont été débarrassées de leur spécificité. Leur propre exemple devrait l'éclairer. Les deux productions françaises qui ont eu le plus grand rayonnement en Europe furent au contraire les plus typées : les chansons de geste et l'art ogival. Dans le monde, quel auteur français a la renommée de Shakespeare ou de Cervantès?

Beaucoup de Français n'en continuent pas moins à se comporter hors des frontières de l'Hexagone – et parfois même hors des limites de l'agglomération parisienne – comme s'ils étaient chez les Zoulous. Ils coupent et tranchent, jugent souverainement de tout, comme si la science infuse leur était impartie par un arrêté du destin. Éthnocentristes magnifiques et ridicules, ils croient qu'ils détiennent seuls la civilisation. Curieuse civilisation que personne autant qu'eux ne critique et ne met en cause, cycliquement, en réclamant le « changement » à cor et à cris.

Là où le génie de la France s'est exercé, c'est dans l'arrangement, le tour de main, l'usage social; elle n'a pas inventé le fromage, mais en a multiplié 400 variétés. Elle n'a pas inventé le vin, mais a appris à l'« élever ». Elle a bouleversé les horaires des repas et inventé – cette fois, c'est certain – celui d'entre eux qu'elle a baptisé déjeuner⁴. Si elle n'est pas seule à pécher de gourman-

4. Jusqu'au XVII^e siècle, le déjeuner se prenait au lever, le dîner entre neuf et onze heures, le souper entre cinq et sept. Les Canadiens et les Gallos disent encore « le dîner » pour le repas de midi.

dise, elle est seule à en avoir fait un but de la vie.

Que reste-t-il de cette culture française, élevée comme une fleur hybride et sans parfum dans la serre chaude d'une civilisation de cour, puis de classe? L'*american way of life* né du déracinement humain, la pensée marxiste née du divorce de l'homme d'avec la nature humaine, ont engendré la civilisation du matérialisme, qui balaie toutes les cultures, celles des bourgeois et celles de terroir. La réponse au défi que nous lance le matérialisme n'est pas l'art pour l'art des cénacles décadents, ni l'offre d'un universalisme prétentieux. Le temps est passé de dire comme Lamartine: « Je suis concitoyen de tout homme qui pense », et de croire avec lui que « la grande nationalité intellectuelle sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe. » La culture française, qui réunit par l'esprit, était une culture de raffinements pour gens de qualité. Dans l'Europe démocratique des peuples, elle n'a plus sa place.

Maintenant a sonné l'heure de la culture enracinée, l'heure des ethnies, et la France devra mettre son activité intellectuelle au diapason des cultures de demain, qui reposent sur des bases qu'elle a méconnues ou cherché à détruire, de la Renaissance à nos jours.

Le bloc intelligentsia-État a régenté la culture dans l'Hexagone depuis les rois absolus. La nouvelle conception de l'État vers laquelle nous évoluons met fin à son rôle.

VIII. LE VERBEUX NATIONALISME FRANÇAIS

La Nation est créée par l'État, qui donne au peuple, conscient de sa propre unité morale, une volonté, et par conséquent une existence effective. L'État, en tant que volonté éthique universelle, crée le droit... Pour le fascisme, l'État est l'absolu devant lequel les individus et les groupes ne sont que le relatif.

Benito Mussolini.

Avant l'époque contemporaine, personne ne s'était soucié de la nationalité de Christophe Colomb ou de celle du Prince Eugène. Les corsaires du roi, à Saint-Jean-de-Luz ou à Saint-Malo, ne battaient pas le pavillon aux lys mais le leur propre, noir et rouge, bleu à croix blanche, respectivement. La France était un bien de famille que les membres de la famille se disputaient à couteaux tirés, en faisant au besoin appel à l'étranger. Richelieu disait que « les Français sont peu affectionnés à leur patrie ». Il utilisait un mot nouveau, que du Bellay venait de traduire du latin *patria*, avec le sens – nous l'avons dit – de « pays ».

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle jusqu'en 1789 se répand un vaste courant humanitaire, où le mot « patriotisme », que d'Argenson a employé pour la

première fois en 1750, a le sens de « vertu ». Personne n'a encore entendu parler de « nationalité », mot que Shlegel forgera en 1808, encore moins de « nationalisme », mot plus récent encore. Et on n'entendra guère « nationaliste » avant 1890!

Si nationalisme veut dire une ambition, une passion collective au bénéfice de la nation, sa première mouture date de la Révolution. Il devait nécessairement exprimer la couleur et les tendances. Les sans-culottes voulaient que les hommes du monde entier soient comme eux, c'est-à-dire français, car ils voulaient que tous les hommes soient libres, donc français, la France étant le pays de la liberté. Le raisonnement leur paraissait impeccable, et ceux qui ne l'entendaient pas étaient des barbares ou des bandits « soudoyés par Pitt et Cobourg »¹.

Cette phase primordiale du nationalisme français devait lui imprimer pour toujours un triple caractère, qui est sa marque propre et se rencontre ailleurs. Il sera militaire, étatique et missionnaire.

L'armée a été le creuset de l'unité française. Ce sont les épreuves subies en commun qui font une nation, a dit Renan. C'est aussi la gloire. C'est sur le champ de bataille, où les soldats versaient leur sang et dans les tavernes où ils buvaient à la victoire, que des hommes que tout séparait, la race, la langue, les coutumes, se sont sentis des frères. « L'armée, devait chanter Déroulède, est la grande patronne qui nous a baptisés Français. » Hors du creuset, les éléments disparates se séparaient, mais emportaient dans le cœur quelque chose de commun.

1. William Pitt, ministre anglais qui fut l'âme de la lutte contre la Révolution et Napoléon. Le duc de Saxe-Cobourg - Gotha commandait les armées impériales (allemandes) à partir de 1793. Dans le langage d'époque, « Pitt et Cobourg » personnifiait la notion d'ennemis de la République.

L'armée n'est que l'épée de l'État. Le soldat est aux ordres de l'État. L'idée française s'est identifiée au sentiment d'appartenir à l'État, à l'État tel qu'il se manifestait : un et indivisible et par-dessus tout autoritaire.

Le signe palpable et doté d'évidence de l'unité nationale est la langue. C'était déjà une idée courante sous l'Ancien Régime que pour être « bon Français » il fallait parler français. Le français étant devenu, en 1789, la langue de la liberté, refuser de le parler, ou de l'adopter si on l'ignorait, classait un individu ou un groupe automatiquement parmi les « ennemis de la nation ». Le premier devoir du républicain breton était d'imposer l'usage du français autour de lui. Il est resté, en Bretagne, celui de l'instituteur jusqu'à aujourd'hui.

Missionnaire, le nationalisme français le restera, même quand l'illusion de pouvoir unifier l'humanité dans la Liberté se sera dissipée au choc des réalités. Quel peuple renoncerait de gaieté de cœur à une croyance comme celle-là, qui le remplit de foi en lui-même, quand il en a été saisi? La France aura donc une mission – qu'importe son contenu –, ce sera la justification, toujours prête, de toute entreprise au-dehors sujette à critique. Il y a dans le libellé éventuel de la mission toujours deux éléments fixes, invariables : faire rayonner les hautes qualités intellectuelles et morales du génie français et en propager l'instrument : la langue.

Un tel nationalisme définit le type du Français idéal. Il n'est plus ethnique comme dans les temps « barbares », contractuel comme sous la monarchie, où il suffisait d'être un « loyal sujet » pour être français. Il suffit aujourd'hui – car rien n'a changé sous ce rapport depuis – de faire le service militaire, de payer ses impôts, de parler français et de souscrire au faisceau de préjugés de base sur lesquels se construit l'une ou l'autre version

de la « mission de la France », pour être admis comme un bon Français selon les canons du nationalisme, même si l'on est originaire des antipodes.

Un tel nationalisme nous entraîne loin du nationalisme étymologique, qui devrait être exclusivement la recherche et la défense du bien d'une nation déterminée. Il qui nous ramène à la définition de la nation française, en dernière analyse : l'État. Il y a donc, au départ, une contradiction dans le principe même du nationalisme français, où ce qui manque, c'est une définition satisfaisante de son objet. Maurice Barrès l'avait bien vu :

« Certaines races [...] arrivent à prendre conscience d'elles-mêmes organiquement [...]. Hélas! il n'y a point de race française, mais un peuple français, une nation française, c'est-à-dire une collectivité politique. Oui, malheureusement, au regard des collectivités rivales et nécessairement ennemies dans la lutte pour la vie, la nôtre n'est point arrivée à se définir elle-même. Nous l'avouons implicitement par ce fait que, suivant les besoins du moment, pour nos publicistes, nos écrivains, nos artistes, nous sommes tantôt Latins, tantôt Gaulois, tantôt « soldats de l'Église », puis la Grande Nation, « émancipatrice des peuples »... »

« Le nationalisme, c'est de résoudre chaque question par rapport à la France. Mais comment faire si nous n'avons pas de la France une définition et une idée commune? »

Le dilemme est clairement posé : ou bien la France est une nation et il peut y avoir un nationalisme français, ou bien elle n'est pas une nation et un nationalisme français est impossible. Depuis que Barrès a posé ce *syllogismus cornutus*, l'*addo tertium* des scholastiques a été trouvé : la France n'est pas une nation comme les autres. Elle échappe aux définitions communes. Au lieu de la nier, sa diversité constitutionnelle la proclame. Elle est mer-

veille, elle est miracle. Elle est une présence spirituelle, une personne morale. Dans ce domaine, qui est celui de la foi, la discussion est inutile : on prend ou on laisse. Les pragmatiques, du type des dirigeants d'esprit technocratique, parlent un autre langage. Ils disent que la France est un fait qu'il n'est pas sérieux de contester et que, cet organisme politico-économique existant, il sied de le promouvoir et de le défendre : justification inattendue du nationalisme français.

Le raisonnement est spécieux. L'existence d'un ordre de faits n'implique pas son acceptation. Ce n'est pas lui en tout cas qui donne du cœur au combattant des tranchées ou des colonnes blindées. Henri Massis sait pourquoi il coiffe la bourguignotte :

« Je lutterai avec la même énergie pour conserver un sonnet de Ronsard ou une province de l'Est, un tableau de Poussin ou un paysage d'Ile-de-France. »

En d'autres mots : une culture et une légende.

Ce fut aussi l'attitude du poète breton Calloch, dit Bleimor, pendant la guerre de 1914. C'est « toute la beauté du monde, ses filles et ses fleurs... » qu'il défendait contre la « barbarie », quand il tomba dans la Somme.

L'attitude est par conséquent statique; elle marque une déviation par rapport à l'essence même du nationalisme français, qui est la mission. Personne ne l'a mieux exprimée que Michelet :

« C'est pour la cause des nations qu'elle [la France] a donné sans compter. Et, n'ayant plus rien, elle a dit : " Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je le donne. " Alors, elle a donné son âme. Ce qui fait la vie du monde, c'est le souffle de la France en quelque état qu'elle soit... Cette tradition de fraternité, c'est celle qui a fait de l'Histoire de France l'Histoire de l'humanité... [La France] est entre toutes les nations celle qui a confondu son intérêt et sa destinée avec ceux de l'humanité. »

Ce pathos, bourré de contre-vérités et de fantasmes, remplit une fonction pratique : il pave la route d'une politique extérieure d'intervention et d'agression. On peut comprendre Michelet. Toute son enfance s'est écoulée à l'époque napoléonienne. Il avait eu 15 ans le jour d'Austerlitz. Les hommes à peine plus vieux que lui avaient combattu sous les aigles, en avaient gardé l'orgueil et l'enthousiasme. Ils ont le goût de la force militaire. Le peuple partage leur fétichisme de l'uniforme, leur amour des tambours et des clairons, de la marche au pas et des drapeaux claquant dans le vent. Les intellectuels, qui n'aiment pas marcher au pas, et préfèrent la symphonie aux cinq notes du cuivre, n'en sont pas moins nationalistes puisqu'ils sont persuadés de la supériorité absolue de la langue et de l'esprit français sur tous les autres; un choix en somme qui ne diffère pas par le fond et qui tient plus aux tempéraments qu'aux opinions. C'est toujours une manifestation du complexe de supériorité et de la hantise de la gloire. Cela monte à la tête. « La France est une idée, ai-je lu quelque part, tout comme on pourrait dire que le diamant est l'idée du soleil. »

On voit le danger de cette surestimation de soi. Elle fait refuser aux Français l'égalité avec les autres peuples et les empêche de comprendre le droit à la différence de leurs propres minorités. C'est un état d'esprit d'orgueil qui les rend rétifs à partager l'autorité, la souveraineté, avec d'autres, et qui amène à dire : il n'y a pas deux façons d'être Français, et à penser *in petto* : l'Europe sera française ou ne sera pas.

Bien entendu, personne ne fait en clair de telles déclarations. En cette matière, l'hypocrisie diplomatique est de rigueur. Nos représentants affirment toujours publiquement tolérance et humilité. Mais c'est pour lâcher ensuite un cocorico éclatant qui seul a l'accent de la sincérité. Car les échos de la canonnade de Valmy

n'ont pas cessé d'être le fond sonore des cogitations dont la France est le thème, La Restauration a fait taire un moment la canonnade fantôme, mais celle-ci a repris sur les barricades de 1830. Le nationalisme est alors une option de gauche et une passion populaire parisienne. Avant que le mot ait été popularisé par les doctrinaires de la fin du siècle, les « nationaux » de la monarchie de Juillet étaient nationalistes sans le savoir. Ils l'étaient par fidélité à la Révolution. Les Trois Glorieuses ont été un sursaut de la nation, tel qu'on l'entendait sous Danton et sous Robespierre. N'était la résistance du prudent Louis-Philippe, Thiers aurait lancé la France dans une nouvelle et incertaine aventure, en voulant rééditer les campagnes de Napoléon. En 1848, le roi pacifique reçoit son salaire. La révolte, derrière le drapeau tricolore, crie la nostalgie des gloires militaires passées. Sur les boulevards, Armand Carrel, le plus brillant journaliste de sa génération, monte sur une chaise de fer pour s'insurger contre l'« égoïsme politique de la France ». Elle n'est pas encore entrée en guerre pour libérer les peuples opprimés! Vive la Pologne! Vive l'Italie! Carrel dénonce, aux applaudissements des ouvriers en blouse, la lâcheté du gouvernement « qui permet que la rive gauche du Rhin appartienne à une autre puissance que la France! »

Carrel et les républicains n'étaient pas justes envers la monarchie. Charles X et Polignac pensaient, en 1829, qu'un grand succès à l'extérieur affirmerait le trône, en referait l'unité autour du roi. Ils songent à effacer les traités de 1815, en recouvrant les « frontières naturelles », à la faveur de l'insurrection catholique dans les Pays-Bas. Le sourcil froncé de la Prusse tempéra leurs ardeurs. Mais ils se rattrapèrent en attaquant l'Algérie; trop tard, cependant, pour court-circuiter la sédition. En inventant la Belgique, Talleyrand réussissait cependant à rapprocher la France du Rhin, par une formation

politique interposée, qui devrait son existence à la France et ne pourrait pas se maintenir sans elle. Le calcul était bon, mais l'Angleterre s'employa à le priver de ses fruits. Le réveil des Flamands fit le reste.

Le Second Empire continua à cultiver les vieilles chimères, jusqu'à ce que Sedan et le traité de Versailles n'infligent aux Français une des plus terribles humiliations de leur Histoire. La réaction est d'orgueil exaspéré. D'autant plus qu'il faut tenir tête au mouvement pacifiste qui se développe dans les milieux ouvriers, et faire pièce aux autres nationalismes européens, qui, dans l'Allemagne de Guillaume II, se laissent aller à des rodomontades. Simultanément, la France, lancée dans la grande aventure coloniale, éprouve le besoin de s'affirmer dans le monde comme un facteur d'ordre nouveau. Dans la bouche du ministre des Colonies, Jules Ferry, le soldat français, au Tonkin, à Madagascar, est au service de la civilisation. Le dérivatif à l'amoindrissement de 1871 est trouvé : la France mutilée va devenir « la plus grande France ». C'est aussi l'époque de l'âpre concurrence entre les puissances exportatrices pour s'assurer les marchés mondiaux et les sources de matières premières. À partir du tournant du siècle, tout concorde, en somme, et converge pour donner à l'idée France une impulsion nouvelle. La grande époque du nationalisme commence en 1887 avec l'affaire Schnaebelé (1887), qui fait apparaître la figure du général Boulanger, et avec l'élection du tribun Déroutède à la Chambre, en 1889. L'affaire Dreyfus réalise l'alliance du militarisme avec l'antisémitisme. C'est un paroxysme, qui se stabilisera et se concrétisera avec le mouvement de l'Action Française, entre 1908 et 1914, dans le corset d'une doctrine politique.

Une caractéristique de cette époque est la cristallisation de l'idée nationaliste, non plus seulement autour du concept de mission, mais autour de celui d'« ennemi

héréditaire ». Par les journaux, les livres, l'enseignement scolaire, une campagne sans précédent se déchaîne contre l'Allemagne, faisant du « Pruscot », de l'« Alleboche », l'ennemi du genre humain et de la France. Il n'y a que quelques années qu'Ernest Renan est mort, qui voyait dans l'Allemagne le temple de la science et de la sagesse. Comment un tel revirement? Pourquoi tout d'un coup l'Allemagne, alors qu'hier encore l'ennemi héréditaire était l'Angleterre, et cela depuis la bagatelle de sept cents ans?

À cause de la défaite, bien sûr, mais aussi par nécessité diplomatique. L'Angleterre est devenue l'alliée de la guerre de Crimée (1854-1856); sa neutralité bienveillante était nécessaire à notre expansion coloniale. C'était d'autre part une nécessité pour la France de se dire et se croire menacée en permanence par un voisin dangereux : seul moyen de maintenir sa cohésion, qui se défait instantanément s'il n'existe pas une menace extérieure pour la maintenir. L'Allemagne, avec laquelle il restait un contentieux à régler, fournissait un bon substitut. Toute une exégèse historique, dont nous avons citée précédemment quelques-uns des responsables, eut vite fait de trouver dans l'Histoire mille arguments tirés de faits dénaturés ou falsifiés pour prouver que quoi qu'on en ait cru jusque-là le véritable ennemi héréditaire de la France était l'Allemagne. La France pouvait respirer, elle avait échappé au danger mortel de se trouver sans « grand méchant loup ». Il lui en a toujours fallu un : les Kaiserlicks² en 1792, la perfide Albion sous l'Empire, comme il lui faudra le Boche en 1914 et le Nazi depuis.

Contre ce bloc qu'est le germanisme, il fallait faire bloc aussi. Pour Déroutède, c'est tout simple, il suffit de

2. Sobriquet des Autrichiens au XVIII^e siècle, venant du mot *Kaiserliche*, qui était le premier terme des appellations régimentaires.

sonner le rassemblement au clairon. Pour Drumont, c'est presque aussi simple, il suffit de débarrasser la France des juifs pour que nous soyons à nouveau tous frères. Charles Maurras procède différemment. Il transpose sa Provence au niveau national et oppose son bloc latin sans fêlures au bloc germanique. Maurice Barrès emprunte le même procédé, quoique avec plus de nuances. Il croit sa Lorraine chérie morte et enterrée et tente désespérément de la faire revivre à travers une certaine vision de la France, sans échapper, hélas, au piège de l'ennemi héréditaire, seul point sur lequel il se trouve d'accord avec Maurras. Le mouvement a son trouvère : Charles Péguy. « Il a tout ce que les Français aiment, remarque Jean Mabire, le socialisme pleurnichard, le nationalisme déchaîné et le catholicisme triomphant³. »

Ce qui fait le succès étonnant de cette impossible synthèse de moutures différentes, sinon contradictoires, du nationalisme, c'est l'immense talent de leurs protagonistes. Aujourd'hui encore on peut prendre un plaisir de qualité en lisant *Anthinéa*, *La Colline inspirée* ou *La Tapisserie de Notre-Dame*. Mais, en s'actualisant, le nationalisme français s'éloignait du peuple. Les intellectuels ont des raisons que les travailleurs n'ont pas. C'est la bonne vieille légende nationale, enseignée à l'école primaire, par les « hussards noirs » de la République, qui envoya au front en chantant les mobilisés de 14.

« Sous la forme du nationalisme barrésien ou maurrassien, dit Georges Bernanos, le patriotisme lui-même est devenu difficilement assimilable à ceux que les gens de droite traitent dédaigneusement de primaires.⁴ »

Il lui aurait fallu pour cela une âme, comme en ont les mouvements nationalitaires des petits peuples. Les grands ensembles politiques, hétérogènes, ne connais-

3. Manuscrit inédit.

4. *Nous autres Français*; v. Bibl.

sent que des frénésies. La France qui a coupé ses racines avec son terroir n'a d'autre ressource que de les plonger dans l'idéologie. Mais il y a autant d'idéologies que d'écoles philosophiques et, par conséquent, des définitions de la France et de son destin, aussi difficilement apparentables que les images de Jeanne d'Arc, Voltaire et Karl Marx le sont entre elles. De là vient l'instabilité remarquable de l'idéologie française. L'emblème de la fièvre patriotique qui prend les Français entre deux accès de déprime est le drapeau tricolore, exalté et vomit tour à tour, avec « l'inconstance immortelle » que George Sand accordait à ses compatriotes, « de vraies girouettes » selon Napoléon, qui les avait vus à l'œuvre toute sa vie.

En pleine Chambre des députés, Jean Zay, qui « conchie le drapeau français », devient le ministre de l'Instruction publique (1936), qui en enseigne la vénération. Louis Aragon, qui écrivait en 1932 : « les trois couleurs de la voirie », affirme en 1944 : « À l'arc-en-ciel ancien, je n'ai que trois couleurs. »

« Je n'aime pas le drapeau tricolore, dit, au soir de sa vie, le maréchal Lyautey, revenu de bien de vanités : je n'aime que le drapeau lorrain. »

C'est lui qui avait conquis le Maroc au canon pour y faire flotter ce même drapeau tricolore. À tout péché miséricorde. Ses derniers mots font de lui un précurseur.

En 1871, la droite veut la paix, la gauche la guerre à outrance. Chassé-croisé au XX^e siècle : la gauche est pacifiste et internationaliste, la droite revancharde. En 1940, la droite veut faire retraite, la gauche après hésitation entre dans la résistance; la droite approuve la croisade antibolchevique, la gauche s'allie à Staline. Les deux se proclament patriotes!

Aujourd'hui, la situation de la France est trop dépendante, à tous les points de vue, pour que le songe

d'une formule rénovée du vieux nationalisme soit pensable. L'armée française a perdu beaucoup de sa crédibilité, la langue française voit l'anglais la remplacer dans son rôle mondial, l'ancienne puissance coloniale n'est plus évoquée, au milieu des *mea culpa*, que par la guerre d'Algérie et le sacre de Bokassa. L'Etat est devenu quémandeur de pétrole et la fière « unédivisibilité » fait amende honorable en proclamant le « droit à la différence ».

Et pourtant, on entend des cocoricos plus que jamais! Comme on ne peut plus dresser la France contre un ennemi héréditaire qui fait cruellement défaut et que les images d'Épinal sont passablement délavées, on se resserre autour d'un mythe, le dernier, en faisant semblant d'y croire, celui d'un ennemi monstrueux du genre humain, qui la menace dans son existence et sa liberté! On le pare des noms affreux de nazisme, racisme, fascisme. On ne le discerne nulle part, mais on le sent, on le devine, rampant, puant, grimaçant. Son héroïsme qui a sauvé la France hier, pourra la sauver demain, à condition que nous restions unis...

C'est là qu'on voulait en venir.

IX. DU NATIONALISME À L'IMPÉRIALISME

J'appelle de mes vœux le jour rêvé du retour à l'âge d'or où toutes les forces collectives se seront fondues dans une grande patrie, où il n'y aura plus de frontières, où la langue française aura conquis le monde.

Émile Zola
(Cité par G. Abhervé-Guéguen.)

Sa mission s'impose à elle [la France] d'une façon si claire, si impérieuse, qu'elle y voit moins l'œuvre de son propre génie que l'expression des lois éternelles. La conception française, c'est l'éternel humain.

Étienne Clémentel
(Ministre, conférence en 1906.)

Nous avons vu que, par le biais de la mission de la France, son nationalisme est par essence un article d'exportation. Il existe une longue tradition, en France, dans cet ordre d'idées.

Les trois « Francia » du IX^e siècle avaient chacune, adjacente, leur colonie. L'occidentale avait l'Aquitaine, la médiane avait la Bourgogne, la Provence et l'Italie, l'orientale avait l'Helvétie et l'Allemagne du Sud. Les

rois de France, quand à partir du XII^e siècle leur qualité est discernable, sont férus de conquête à l'extérieur. Quand Philippe le Hardi a acquis le comté de Toulouse en 1271, il ne veut pas s'arrêter là. Il mène, sous bénédiction papale, la croisade d'Aragon, pour conquérir une colonie outre-Pyrénées. Sans succès, mais cette tentative ne sera pas la dernière, de la part des Français, en Catalogne.

La guerre est congénitale à l'État français. « Pour lui, la légitimité procède du sentiment qu'il a d'incorporer l'unité et la continuité nationales quand la patrie est en danger. En France, toujours, c'est en raison de la guerre que les Mérovingiens, les Carolingiens, les Capétiens, les Bonaparte, la III^e République, ont reçu et perdu cette autorité suprême. »

Si les mots ont un sens, cela veut dire que le gouvernement français serait légitime parce qu'il estime l'être et que la guerre le justifie. La France transcende les régimes comme elle transcende les réalités humaines, elle est l'État, et rien d'autre. Nous ne prétendons pas autre chose.

Fils de la conquête, l'État français est d'essence dominateur : au-dedans, où son idée fixe est de niveler les différences; à l'extérieur, de garder la main haute. Les instructions de Louis XV à Choiseul – pour ne donner qu'un exemple – étaient que la France joue toujours en Europe le rôle supérieur, qu'elle abaisse toute puissance qui tenterait de s'élever au-dessus de la sienne ou de rivaliser d'influence et de crédit avec elle. La politique continentale de l'Angleterre, tant décriée, s'inspirait du même souci de domination.

La position du roi a le mérite de la franchise. Le vieil alibi des colonisateurs de terres lointaines, aux siècles précédents, de ne s'y rendre que pour y planter la croix et sauver des âmes, n'a plus cours que dans les organismes de propagation de la foi. L'idée de « mission » renaît

dans la mystique colonialiste, avec le même caractère d'obligation morale. Jules Ferry a proclamé le « devoir » des races supérieures de « civiliser » les races inférieures. En élargissant un peu cette notion, il en arrive à dire (1885) :

« La France ne peut pas être seulement un pays libre : elle doit aussi être un grand pays, exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie. »

Une franchise aussi crue n'est possible qu'en raison des illusions que se font sincèrement les Français sur leur rôle. Le bonheur de l'Allemagne est d'être atomisée, comme celui des petits peuples minoritaires de l'Hexagone est d'être mangés, car ce qui fait le bonheur de la France fait celui de tous les hommes. L'idée fait corps avec la culture française. Quand cette culture se dissout, comme aujourd'hui, dans le cosmopolitisme utilitaire propagé par les *mass media*, elle n'en reste pas moins présente et influente dans l'idiosyncrasie du peuple. Elle est là, agissante, quand l'idéologue humanitaire et « anti-raciste » dépouille l'immigrant arabe ou le Noir des Dom-Tom de leur propre identité et culture, pour les franciser de pied en cap. Dupont-Durand est persuadé les émanciper et les grandir en les élevant à son niveau et en leur imposant les normes de sa nationalité.

Ces illusions n'ont pas de bornes. L'émouvant M. Raiboison écrivait en 1877 :

« Partout où le Français a mis le pied, ne fût-ce qu'un instant, il a rendu français le sol qu'il a foulé; partout il a laissé des sympathies obstinées qui ont résisté à toutes les destructions, celles des révolutions et celles du temps. »

Le dogme de la supériorité française, investissant la France de la fonction de conduire les peuples sur la voie

du progrès, est malheureusement contredit par les faits. La nuit du 4-Août n'a pas été une primeur, le premier sang de la Révolution avait coulé à Grenoble le 7 juin 1788. Quand les sans-culottes entrèrent en Savoie en hurlant « A bas les tyrans ! » pour « libérer » les Savoyards, ils trouvèrent réalisées et en exercice la plupart des réformes sociales que Paris attendait encore. La guerre contre la Prusse eût semblé impie aux républicains tant ils la jugeaient « éclairée ». L'empereur Joseph II avait aboli les corvées en Autriche-Hongrie et institué la propriété privée paysanne, établi le mariage civil, proclamé la tolérance en matière de religion dès 1781. Et nous ne parlons pas de l'Angleterre ou des États-Unis, que les révolutionnaires regardaient avec envie et admiration.

Mais rien ne pouvait arrêter l'élan des foules d'alors ; il était d'essence religieuse et n'avait pas d'oreilles pour les conseils de la raison ni les avertissements de l'expérience. L'« amour sacré de la patrie » instaure un régime qui avant d'être démocratique est théocratique, et les tribunaux révolutionnaires sont des tribunaux d'Inquisition. On ne s'est pas permis, en ce pays des esprits critiques qui ne respectent rien, d'analyser les paroles de *la Marseillaise*. Personne n'en a relevé l'intolérance aveugle, la violence sanguinaire, la simple stupidité. On est devant le sacré : on se lève, on se découvre, comme à la messe, on chante pieusement l'exaltation du crime politico-religieux, le sacrifice rituel : « *qu'un sang impur abreuve nos sillons* » !

Le premier impérialiste avait été Louis XIV. Le plus grand fut le Corse renié. Pontivy devient Napoléonville et La Roche-sur-Yon Napoléon-Vendée, dans le sens que prendra Fort-Laramie contre les Indiens « rebelles ». Carnot avait donné le cap en 93 : « Toute mesure politique est légitime dès qu'elle est commandée par le salut de l'État. » On croirait entendre parler un inten-

dant du Grand Siècle au nom de Sa Majesté ou le général de Gaule contresignant les condamnations à mort des mal-pensants. Si l'on met en avant les sacrosaints principes, c'est à la condition qu'ils ne dérangent pas. Aucune « réunion », dit encore Carnot, ne peut avoir lieu sans que les communes en aient exprimé le vœu librement, « ou que la sûreté générale de la République la rende indispensable ». C'est, un siècle plus tard, le point de vue de Jules Ferry, qui ajoute ce codicille à ses proclamations civilisatrices : « Une marine comme la nôtre ne peut se passer, sur la surface des mers, d'abris solides, de défenses, de centres de ravitaillement. » Le tour est joué.

Le droit de « civiliser » à coups de trique, Péguy, avec une somptueuse innocence, en fait un hymne de gloire. Il s'adresse aux colonisateurs sur un mode d'incantation :

« Romain héritier du droit romain [...], le droit et la loi, l'administration, le droit romain, la loi romaine, la province romaine. Pacificateur, organisateur, codificateur, justificateur [...]. Pacificateur, qui faites la paix à coups de sabre, la seule qui tienne, [...] la seule qui soit digne [...]; vous qui faites la paix par les armes, composée, maintenue par la force des armes. Latin, Romain, Français, héritier de la voie romaine, castramétreurs [...]. Vous qui avez encore votre première âme et qui au besoin maintiendrez la culture par la force [...] »

L'apparition du nationalisme au XIX^e siècle, quand le monde s'en est si bien passé jusque-là, trouve sans doute son explication dans l'explosion industrielle et l'expansion impérialiste qui l'a suivie. Il fallait une mystique pour justifier les sacrifices humains de plus en plus lourds qu'occasionnaient les rivalités de systèmes nationaux. Il fallait polariser craintes et haines sur un ennemi absolu, inéluctable, que le qualificatif d'« héréditaire »

mettait hors de discussion. L'effet second de resserrement en faisceau de toutes les énergies de l'Hexagone était d'en neutraliser, au moins dans les moments de crise grave, les oppositions internes et de permettre des mobilisations générales sans bavures.

Il fallait aussi des modèles de conduite. Leur sélection est rigoureuse. On monte en épingle Du Guesclin et l'on tait Jean IV, Jean Bart mais pas Artevelde. En Corse, on statue Bonaparte et l'on gomme Paoli, le père du nationalisme insulaire anti-français. À Nice, on met Masséna sur un pavois, en oubliant que son concitoyen Garibaldi est le héros de l'unité italienne. Il en est de même dans tous les empires qui se forgent. Le seul grand Gallois, en Angleterre, c'est Tudor (Owen Tewdwr), qui y fonde une dynastie, et non Llewelyn, dernier roi celte, assassiné au gué de Cilmeri (1282). Lloyd George, Macdonald, Briand, sont les grands Celtes du xx^e siècle; ils n'ont jamais levé le petit doigt pour leurs peuples respectifs, gallois, écossais, breton, mais ont bien servi les empires. Franco est le grand Galicien, Staline la gloire de la Géorgie, du moins jusqu'à aujourd'hui : or l'un et l'autre ne firent rien pour leurs ethnies.

Les jeunes Français ne rêvent plus de gloire militaire, mais ils ont à vaincre un lourd atavisme. C'est la *Marseillaise* de Rude qui a jusqu'à eux symbolisé la France, plutôt que la Semeuse des timbres-poste. En quelque occasion que ce soit, c'est au pied de ce bas-relief sanguinaire que se rassemblent les Français, quand ils veulent montrer qui ils sont. D'ailleurs, chaque fois qu'ils recherchent un homme qui soit le symbole de la patrie, ils prennent un général, qu'il s'appelle Bonaparte (en deux éditions), Boulanger, Joffre, Pétain ou De Gaulle. Les petits peuples, qui sont les seuls peuples dignes du nom de « peuple », trouvent leurs personnages symboliques parmi les saints, les poètes, les artistes, les martyrs, les rebelles.

C'est un cours terrible que suit l'Histoire de France. On n'y trouve unité et continuité que dans le despotisme interne et l'agression, la conquête, en politique extérieure.

« Ce qu'il y a de remarquable dans cette politique, dit Jacques Bainville, c'est qu'elle n'a jamais persévéré dans une erreur, ni changé ses principes, ni perdu son but de vue. »

Mais elle s'est développée dans le mépris ricanant de ce qui n'était pas son échelle de valeurs et elle a piétiné allégrement les libertés qui, dans l'Hexagone et partout, font le prix de la vie des collectivités humaines. Le monstre État, qui s'est édifié à Paris, depuis Philippe-Auguste, nous a étreints dans ses tentacules, s'est emparé de nos cerveaux, a régi les battements de nos cœurs et a disposé de nos vies, pour gagner les étapes de sa course à la puissance, baptisée grandeur.

Aujourd'hui que le rôle des États-nations approche de sa fin, au nom de quoi exigerait-il notre immolation? Sur quel foutu autel?

X. LA PIEUVRE PARISIENNE

*Ville auguste, cerveau du monde, orgueil
de l'homme,*

*Ruche immortelle des esprits,
Phare allumé dans l'ombre où sont Athènes
et Rome,*

Astre des nations, Paris!

Leconte de Lisle (1871).

*Paris et la province. La seconde est
l'îlot de la première.*

Prince de Bismarck
(Tischreden, 1870).

À la veille de la Révolution, Paris comptait 700 000 habitants, dont 50 000 domestiques et 20 000 ouvriers. C'était une pépinière de fonctionnaires et une place financière. Le XIX^e siècle en fit une métropole industrielle et le creuset des révolutions à caractère social.

Pour Napoléon III, la prospérité de la France devait être obtenue en faisant de Paris le premier marché d'approvisionnement de l'Europe. Il y fit converger toutes les lignes de chemin de fer et fit savoir triomphalement aux provinciaux que les produits de leur agriculture, cueillis la veille, seraient mangés par les Parisiens le lendemain. C'est ce qu'il répondit aux

objections des habitants du Gers, hostiles à la nouvelle invention.

Paris, qui était resté le siège de tout le pouvoir politique et administratif, prit dès lors dans l'existence des Français une importance inconnue aux autres capitales. À côté de la capitale de la France, Rome est une ville de province. Madrid n'a pris son visage de capitale qu'au XVIII^e siècle et n'a pas détrôné Barcelone. La Germanie n'a jamais eu de capitale unique, maintenant moins que jamais; Berlin n'a commencé à compter qu'après l'arrivée des huguenots au XVII^e siècle. La Haye est la troisième ville des Pays-Bas et Washington la sixième ville des États-Unis. Le poids de Paris est si écrasant, son rôle si dévorant, que l'Histoire moderne de la France se confond avec la sienne et son avenir semble dépendre en presque totalité de ce qui s'y débat et s'y trame.

La prédominance de Paris est une œuvre artificielle et, somme toute, récente. Les choix politiques qu'il fit au temps de Jeanne d'Arc, d'Étienne Marcel, de la Ligue, ne se répercutèrent pas hors de sa zone d'influence directe. La levée de boucliers contre Louis XI se fit sans lui. La Fronde, qui mit en marche des armées, resta une affaire parisienne. Jusqu'aux prémices de la Révolution de 89 qui ne se produisirent pas dans ses murs, mais à Rennes et à Grenoble! Depuis, Paris, devenu en France l'unique centre de décision, a confisqué toutes les initiatives politiques de portée générale. En 1848, « l'émeute parisienne, dit Renan, viola outrageusement la volonté de la nation ». Mais la France dut prendre le plat qu'on lui servait. Quand le gouvernement change à Paris, parce que le faubourg Saint-Antoine en a ainsi décidé, il change dans tout l'Hexagone. Le cas de la Commune de Paris, en 1871, est un peu différent. Il était logique que la proclamation du droit de toutes les communes de France à l'autonomie ait un écho dans les

provinces où une concentration ouvrière suffisante créait un climat favorable. Il se produisit des mouvements communalistes à Lyon, à Saint-Étienne, au Creusot, à Limoges, à Narbonne, à Toulouse, avant que ne s'y présente un envoyé de Paris. Il est fort possible que, sans l'armée allemande qui maintenait une ceinture presque imperméable autour de la capitale, le mouvement se fût généralisé davantage. On eût alors assisté à une situation renouvelée de 1793, car les provinces catholiques et monarchistes eussent résisté en armes!

Par l'importance de sa population et son activité sur tous les plans, Paris avait déjà, cependant, au Moyen Age, une grande force d'attraction. Les Gascons y montaient pour chercher aventure. Les Suisses venaient s'y engager. Montaigne reconnaissait qu'il était Français « par cette grande cité, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde ».

Montesquieu, au début du XVIII^e siècle, nous révèle l'effet qu'exerçait la centralisation monarchique dans un Hexagone en train de se dessiner : « C'est surtout une grande capitale qui fait l'esprit général d'une nation; c'est Paris qui fait les Français. Sans Paris, la Normandie, la Picardie, l'Artois seraient allemands comme l'Allemagne. Sans Paris, la Bourgogne et la Franche-Comté seraient suisses comme la Suisse. Sans Paris, la Guyenne, le Béarn et le Languedoc seraient espagnols comme les Espagnols. »

Montesquieu, qui était Bordelais, savait ce dont il parlait. Il est clair que son vocabulaire n'est pas le nôtre et qu'il entend, sans doute, « germanique » quand il dit « allemand », et « occitan » quand il dit « espagnol ».

Choisi définitivement comme capitale du royaume en 1594, Paris a eu le temps, en quatre siècles, de se tisser une légende. Dans son discours sur l'universalité de la langue française, en 1784, Rivarol attribue à Paris le mérite d'avoir « fixé les idées flottantes de l'Europe » et

voit en lui « le foyer des étincelles répandues chez tous les peuples ». Cette généreuse affirmation, qui oublie ce que le mouvement d'idées libérales doit à l'Angleterre, lui mérita un prix de l'académie de Berlin.

En France, le prestige de Paris n'a cessé de croître, en même temps que sa puissance montait à la tête des Parisiens. Après l'apothéose de la victoire en 1918, Paris devient un thème à chanson que deux vedettes mondiales, Mistinguett et Maurice Chevalier, font entonner à tout l'Hexagone. Une chanson qui fait de Paris le séjour merveilleux en dehors duquel la vie ne vaut pas la peine d'être vécue. De Dunkerque à Tombouctou, la France aux cent millions d'habitants chantonne pieusement, les yeux mi-clos :

*Paris, Reine du mon-on-on-de
Unique au mon-on-on-de...*

La tyrannie parisienne ne va pas sans soulever des résistances. Robert Lafont fait remarquer que le puissant art flamand-bourguignon, qui domine, concurremment avec la peinture siennoise, du XIV^e au XV^e siècle, disparaît en même temps que l'indépendance de la Bourgogne. Il en est de même du foyer culturel méridional, qui s'efface au XVII^e, et de la floraison lorraine au XVIII^e. Aujourd'hui, une école de peinture originale peut se manifester en Provence ou une école de sculpture en Bretagne, la critique parisienne en fera un sous-rayon d'une école parisienne connue, tant il lui paraît inconcevable qu'il puisse exister un courant de sensibilité en dehors de Paris. « Ce qu'il faudrait, disait Bismarck à la suite de la phrase que nous avons mise en exergue, c'est affranchir la France de la tyrannie de Paris. La France est une nation de zéros, une collection de troupeaux. Les Français n'ont pas d'individualité, ils forment une masse, quelque chose comme trente mil-

lions de Cafres... La belle malice que de recruter dans cette masse invertébrée une phalange capable d'opprimer le reste du pays! »

Le jugement est dur, mais le journaliste André Figueras ne s'exprime pas plus tendrement : « Je ne vois vraiment pas pourquoi cette cité mal fichue, anarchique et apoplectique, où l'existence n'est plus qu'une suite de frénésies écrasées, où l'âme ne peut pas s'emplier de bonheur, où la flânerie est inconcevable, où l'esprit ne souffle pas – décide souverainement du destin de la France, et stérilise toute une nation qui ne demanderait qu'à être fécondée –, en lui infligeant l'unique coercition de ses fantaisies, presque toutes ineptes. »

L'antipathie des provinces pour Paris ne date pas d'hier. « Elle n'est pas seulement la juste indignation contre les attentats d'une minorité factieuse, dit Renan, ce n'est pas seulement le Paris révolutionnaire, c'est le Paris gouvernant que la France n'aime pas... C'est Paris qui lève les hommes, qui absorbe l'argent, qui l'emploie à une foule de fins que la province ne comprend pas¹. »

Cette antipathie a des racines dans une antipathie plus ancienne. Ni les Gaulois ni les Francs n'aimaient les villes. Leurs nobles habitaient la campagne, même sous la loi romaine, ainsi qu'en témoignent les restes des vastes villas qu'on découvre fréquemment, partout, grâce aux photos aériennes. Sous Louis XI, surtout au nord de la Loire, la noblesse était restée fidèle à l'usage gauloise et franque. Charles VIII, en adoptant le genre de vie italien, encouragea l'urbanisation et la naissance d'une nouvelle race, celle des courtisans. En 1520, il ne vivait à la cour que 148 nobles. Il en était accouru 4 000 sous le Roi-Soleil. Mal leur en prit. « Louis XIV a domestiqué l'aristocratie française. De tous ces guerriers

1. *La Réforme intellectuelle et morale*; v. Bibl.

qui avaient encore dans les veines la turbulence gauloise et l'ombrageuse fierté franque, il a fait des laquais, des quémandeurs, des pensionnés, incapables désormais de même ressentir le goût de l'indépendance². »

Le Tout-Paris est l'héritier direct de la cour de Versailles. Jean Mabire en fait un portrait impitoyable : « Seul Paris amuse les Parisiens, la vie parisienne, ces ragots que l'on baptise pudiquement "échos" : un personnage connu, une indiscretion (fausse), et le tour est joué. Paris se nourrit de potins. Aucun événement extérieur à Paris n'a d'importance pour les Parisiens, pas plus dans le Cotentin que dans le fond de l'Afghanistan. On se contente de dire "n'importe quoi". C'est une des dernières expressions à la mode; elle a le mérite d'être juste. On ne demande au "n'importe quoi" que d'être pimanté de mise en boîte, de jeux de mots, de désinvolture ou de cocasserie. Arriver à l'heure ou tenir un engagement vous classe d'emblée pour un provincial. Le sérieux condamne. Sans appel.

» Tout n'est plus que jeu dans cette ville où les amours et les affaires obéissent à un code subtil, quasi ésotérique. Les femmes ne disent jamais "oui" et les hommes jamais "non". Mais cela ne veut rien dire, à moins que "oui" ne veuille dire "non" et "non" ne veuille dire "oui". »

Dire n'importe quoi, surtout pas ce que l'on pense vraiment. L'important est de parler et de dire les mots qu'on attend de vous. Appeler tout le monde « cher ami » et, entre femmes, « ma chérie », surtout ceux que l'on déchire à belles dents dans leur dos. L'important est de conserver un auditoire favorable.

Ville impitoyable. « Tout s'y fait par l'intrigue, disait déjà Saint-Simon, et celui-là échoue, qui va droit. » Mabire continue :

2. R. P. Bruckberger, *Figaro-Magazine*, 4 août 1981.

« C'est un monde où la publicité est souveraine. On lance les idées comme des marques de lessive. Tous les dix ou vingt ans une nouvelle drogue en "isme" : marxisme, freudisme, surréalisme, existentialisme, structuralisme, monothéisme... Le langage se transforme vite en jargon – incompréhensible pour le profane. On vend de la parole comme les trafiquants du Far West vendaient autrefois du whiskey aux Indiens. Il faut l'acheter ou crever dans son coin. Si on l'achète, on crève aussi bien, mais on crève "civilisé".

» Le Tout-Paris, qui donne le ton, demeure rigoureusement conformiste. Pas un ne s'écarte du rang. Ils pratiquent la contestation avec un ensemble si touchant qu'ils en font un conformisme. Le snobisme est un uniforme. On a raffolé du père Mao dans les salons, où sa présence spirituelle a remplacé celle du "Che" Guevara. Mao n'étant plus présentable, les salons sont aux abois. On voit toujours des demoiselles à particules sur les barricades pour rire, encadrées de "Katangais". Les marquis sont rouges. La fronde est une tradition bien portée, celle des Lumières.

» Emmanuel d'Astier de la Vigerie, si précieux, tout de dentelles et de sourires, est Parisien jusqu'au bout des ongles. Quand je le vois, je me sens manant, manant à aller me cacher au fond de ma province.

» Des nuits entières on discute, la cigarette d'une main, le biberon de l'autre. Peu importe si le lendemain on a la gueule de bois. À Paris, les obligations, le travail, peuvent attendre. Le téléphone n'est pas fait pour les chiens; il fait un malade alité d'un gaillard qui se porte comme un charme.

» Pour le Tout-Paris des mondanités et de l'intelligentsia, la France n'existe pas, elle est aux ordres, le monde est réduit aux dimensions des escales d'avion. Tout cela n'est qu'un vaste désert vaguement habité, aux occupations sans intérêt, qu'il convient

de civiliser, ce qui ne va jamais sans mépris³. »

Paris ne crée rien, n'engendre rien. Il se contente d'être le moule par lequel il faut passer. Il n'est que cela, un moule vide qu'il faut sans cesse remplir de matière vivante, qu'il broie et dénature et dont il vomit les débris sur tout l'Hexagone. Il faut y vivre ou se résigner à la médiocrité. Paris concentre 34 % de tous les étudiants français : 294 000, alors que sa population représente 16 % de l'Hexagone. De la même façon, il accapare 28 % des médecins (presque tous les grands spécialistes), 49 % des ingénieurs et des cadres supérieurs, 61 % des artistes (dont toutes les vedettes), 62 % des hommes de lettres (il faut être près des éditeurs qui comptent). En ce qui concerne les administrations, c'est la même concentration : 28 % du tertiaire, dont 25 % des administrations de l'État (dont tous les pontes), 51 % des banques (dont les principales). Les industries sont attirées pour les mêmes raisons que le reste : 28 % de l'habillement, 32 % de la chimie, 36 % de la mécanique, 50 % de l'électromécanique, 56 % de l'automobile, 53 % de la polygraphie. Il résulte de cet amoncellement sur Paris que son agglomération détient 34 % du trafic national, 46 % du chiffre d'affaires des entreprises et 47 % des taxes téléphoniques. Certains de ces chiffres sont effarants : 70 % des chercheurs scientifiques et 80 % du personnel des firmes dont le budget annuel est supérieur à 500 millions de centimes!

Il en résulte que le « pouvoir de commandement » de Paris approche 1 350 000 personnes. Il tombe à 50 000 à Lyon et est compris entre 10 000 et 25 000 dans sept villes de l'Hexagone seulement.

Paris dirige près de 20 % des travailleurs français du secteur privé travaillant dans les provinces. Dans une dizaine de villes françaises, plus de 20 000 salariés dépendent d'un siège parisien.

3. Manuscrit inédit.

Bien entendu – tout commence par là – pour 100 agents du pouvoir central, il y en a seulement 38 des pouvoirs locaux. En Angleterre, le rapport est de 100 à 125, et aux U.S.A., pays où vraiment les libertés règnent autrement qu'en parole, il est de 100 à 213!

L'agglomération parisienne est encore privilégiée sous le rapport des aides de l'État. L'État a pris en charge 50 % des dépenses du boulevard périphérique et supporte 70 % du déficit de la R.A.T.P., ce qui représente pour une famille de 5 personnes de Valenciennes ou de Carpentras une contribution très involontaire de 275 francs par an. Les transports de banlieue S.N.C.F. sont subventionnés à 68 %. Si l'on ajoute les subventions à Air France, et les subventions au tiers-monde, on a calculé qu'une famille bretonne y va de 1 140 francs annuels par tête pour les couvrir.

Ce n'est pas tout. Dès 1962, le gouvernement consacrait plus de la moitié des dépenses en capital à la seule région parisienne. Les deux tiers des crédits de rénovation urbaine ont été absorbés par Paris, qui a bénéficié en 1967-1968 de 485 millions de prêts de la Caisse des dépôts contre seulement 265 millions pour tout le reste de l'Hexagone.

Tout cela pour faire de Paris une vitrine trompe-l'œil et assurer sa suprématie *impossible à éluder* sur les provinces.

Il n'est pas superflu de rappeler qu'en 1801 le département de la Seine avait 631 000 habitants et celui du Nord 765 000. Cela était la proportion naturelle. Le centralisme a provoqué l'effrayante distorsion. Les provinces sans Paris ont vu leur population augmenter de 1,25 depuis 1865, et la région parisienne de 3,24. Le phénomène général de l'émigration des campagnes vers les villes, qui se vérifie dans le monde entier, n'explique pas le déséquilibre français. Dans les autres pays, les grandes villes, autres que la capitale, ont augmenté dans

de fortes proportions. En France, les capitales provinciales ont à peine doublé, certaines n'ont pas bougé ou même ont vu leur population décroître.

L'accroissement anormal de Paris, son caractère contre nature, se traduit dans une excessive concentration d'habitants à l'hectare : 500, contre 300 à Manhattan et 130 à Londres.

À la veille de l'insurrection des provinciaux, à Paris, en 1793, pudiquement appelée « girondine » pour la minimiser, Isnard, un député provincial, aspirait à une époque où l'« on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé ».

Nous irons moins loin et préférons nous souvenir de ce vœu d'un autre député provincial, au lendemain de l'exécution de Louis XVI, qui demandait que Paris, comme un quelconque département, soit réduit à la quatre-vingt-douzième partie de sa puissance.

Tous les Parisiens ne sont pas heureux du centralisme, s'ils n'en sont pas les privilégiés. Ils ne seraient pas mécontents que la décentralisation leur permette de trouver un emploi au bon air. Selon les sondages, 54 % d'entre eux désireraient quitter Paris pour la province.

L'Administration, elle, reste la tête perdue dans ses rêves de mégalomanie. L'Association parisienne pour l'aménagement régional (Assepar) prévoit 20 millions d'habitants pour l'an 2000! Nous avons entendu citer un technocrate qui rêve d'un Hexagone dont la population serait concentrée à Paris, qui atteindrait 50 millions d'habitants, ne laissant « en province » qu'un minimum de main-d'œuvre pour faire fonctionner un univers automatisé. Il y a ceux qui admirent ce genre de personnage et d'autres qui pensent que sa place est dans une cellule capitonnée. Entre eux, aucune compréhension n'est à attendre. Ce sera une question de force.

En attendant, Paris continue à se croire irremplaça-

ble. Il l'est puisqu'il donne ce qu'il retire aux autres. Le palais Garnier et le centre Pompidou absorbent à eux seuls en subvention de l'État la moitié du budget culturel de l'Hexagone. Les villes de province doivent se contenter de musées miteux, et pas une d'entre elles, même les plus grandes, n'ont d'Opéra, alors que Munich et Milan en ont deux chacune – et à des prix populaires!

La bataille des Français exploités et appauvris par leur capitale sera dure, parce qu'elle est un fromage pour ceux qui en profitent et tiennent les leviers de commande. Ils se défendent, comme toujours, au nom de l'impudent subterfuge qui consiste à identifier leurs propres intérêts avec ceux de la collectivité :

« Quand on veut abaisser la nation, proclame Michel Debré, on abaisse Paris. Quand l'étranger veut briser la France, il occupe Paris³. » Parbleu, on lui offre la clé d'un pays, il la prend. Répartissez le pouvoir entre les collectivités qui constituent les peuples de l'Hexagone, et plus personne n'attachera une importance particulière à la possession de Paris!

Une fois de plus, revenons en arrière pour demander au passé de nous faire comprendre le présent. En 1659, le comte de Soissons obtient du Grand Roi le privilège de vendre lui seul, « tant ès ville et faubourgs de Paris que dans les autres villes du royaume, toutes les pipes qui servent à prendre le pétun en fumée ». Désormais, les sujets du roi fumeront pour enrichir un favori du pouvoir. Le comte marchand de pipes était un besogneux à côté de son maître, le cardinal-ministre Mazarin, qui mourut deux ans plus tard. Arrivé gueux à Paris, il laissa une fortune – qu'il avait commencé à faire acheminer en dehors du royaume, aux Pays-Bas – qui,

3. Conférence à Nantes, rapportée par *l'Est républicain*, 30 novembre 1968.

pour ne parler que de l'or en espèces et en barres, s'élevait, en notre monnaie, à 900 millions de francs.

Rien n'a changé depuis. Les grands scandales financiers, c'est toujours Paris, depuis le « système » de Law, jusqu'à notre récent scandale des téléphones, si supérieurement étouffé, en passant par l'affaire de Panama (1892), Stavisky (1934) et Mme Hanau (1928). Paris reste l'unique place où se concertent les grands coups de filet sur l'épargne publique et les juteux rackets commerciaux. Il reste le lieu privilégié pour que les adjudications publiques échoient aux firmes bien en cours. Les entreprises locales sont évincées pour « manque de volume » par un habile cahier des charges au profit d'une grosse maison parisienne qui, ensuite, sous-traite avec elles, en leur laissant le travail et en gardant le plus large de la marge bénéficiaire.

Il serait pourtant faux de prêter à Paris des calculs diaboliques contre « la » province. Il pense et agit dans la logique du système. Le perfectionnement des moyens de communication, par exemple, se résume pour lui à rapprocher de Paris dans le temps les grandes villes de l'hexagone, puisque le pouvoir et les moyens d'action y sont concentrés. Il crée le TGV, le train à grande vitesse, à coups de milliards, qui met Lyon à 2 heures 40 minutes de la capitale.

Il ne lui est pas venu à l'idée que les Lyonnais puissent avoir un autre point de vue et souhaiter, en priorité, qu'on améliore la ligne colimaçonnesque Genève-Lyon-Bordeaux ou la ligne mal desservie Lyon-Nantes. Elles sont pourtant nécessaires à son développement et pourraient être réalisées avec un moindre coût. Qu'attendre d'autre d'une pieuvre?

XI. LA DÉCHÉANCE DES ETHNIES

La Bretagne, qui avait eu longtemps le bonheur de garder son indépendance, eut le malheur d'être annexée à la France, au moment où la royauté prenait décidément l'allure d'un gouvernement despotique.

Marcel Planiol
(*Histoire des institutions de la Bretagne*).

Les conséquences des institutions implacablement centralisées pour les peuples auxquels elles s'appliquent sont connues. Sans sortir de nos frontières ni étaler des références historiques, il suffit d'observer la vie de chaque jour, dans l'Hexagone, pour constater que l'administré doit se conformer aux vues de l'État, et non point l'État aux aspirations de l'administré.

L'excessive parcellisation de la société moyennâgeuse ne facilitait ni l'ordre ni les échanges. Il était logique que les rois, dans leurs domaines, s'efforcent de faire tomber les barrières inutiles. Ils eurent la main lourde au début. Les expéditions punitives de Charles VI, enfant, furent sanguinaires. Ses successeurs, à des époques plus policées, eurent encore souvent recours au gant de fer. Cependant, quand Charles VII (xv^e s.) attribue au prévôt de Paris la juridiction sur tous les vagabonds et

malfaiteurs du royaume, il indique la voie à la démocratique Amérique et à son F.B.I. Quand Saint Louis (xii^e s.) impose la circulation de la monnaie royale dans tout le royaume, il est applaudi de tous. Là où, à notre sens, les choses commencent à se gâter, c'est quand François I^{er} impose, par son édit de 1539, que désormais, dans tout le royaume, les actes publics et privés devront être rédigés en français, car il attentait directement au plus précieux de la vie des provinces dont la langue était l'occitan ou le flamand. De cet édit date le commencement de la déchéance linguistique des ethnies que renfermait le royaume.

Ce faisant, François I^{er} n'avait fait que suivre la pente de vieilles tendances. Il suffisait que le bailli du Vermandois ou l'un de ses sergents assistât aux plaids tenus par le comte de Flandre dans son propre comté pour que l'audience se fût obligatoirement en français, sur ordonnance de Philippe le Bel de 1289, alors que la grande majorité des auditeurs ignoraient cette langue. C'est au cours des xvi^e et xvii^e siècles que le français, imposé par l'usage officiel, fit brèche dans l'occitan, dont les places fortes du Massif Central, de Gascogne, des Pyrénées, de Provence, cédèrent à leur tour au xix^e siècle. Nice, pour finir, depuis seulement une cinquantaine d'années.

En Béarn et en Roussillon, les débuts de l'assimilation ne furent en rien faciles. Les Gascons, familiers de Paris depuis longtemps, les Languedociens, pliés à la loi française depuis des siècles, les Provençaux aux comtes angevins, se laissèrent faire. Mais point les Pyrénéens, encore férus de liberté.

Leurs *fors* (*fueros*, en Espagne, soit : libertés locales) protégeaient les Béarnais contre leurs propres comtes. Leurs États, dans une large mesure, gouvernaient. Ils refusent en 1533 d'enregistrer des lettres patentes en français, exigeant que « *de hores en abant, los tremetos*

lettres patentes et semblantz actes ni autes » soient « *en lenguadge deu pays* ». Le fait que le lecteur d'oïl ne comprend pas montre que c'était du bon occitan.

Exemple unique de patriotisme linguistique à l'époque. Cependant, la dynastie, complètement francisée par le jeu des mariages suscités par la politique royale, continue à introduire le français par tous les moyens qui se présentent. Le béarnais patoise et dégénère sous son influence.

Qu'on en juge : dans une requête contre la mauvaise conduite du clergé, les États font défense aux ecclésiastiques :

« [...] *d'entretenir palhardes, ribaudes ni concubines, en lors maysons et domiciliis, [...] de hanter les tebernes ne autres gentz, locs de débauche indignes de lor profession et ordy saderdotal.* »

En 1565, ils abolissent le culte catholique. Désormais, tout se fait dans le « *lenguadge* » du pays : prêches, justice, ordonnances.

Louis XIII, en 1620, promulgue l'édit de réunion. Les Béarnais ont entre-temps donné Henri IV à la France : une ombre qui les écrase, comme plus tard celle de Napoléon écrasera la Corse et celle des généraux du Premier Empire l'Alsace. Le Béarn, néanmoins, rechigne ferme contre l'obligation du français. La chancellerie de Navarre fait valoir qu'au cours des enquêtes et interrogatoires l'emploi du basque est imprescriptible. Le roi veut l'ignorer et répond que le basque est trop difficile pour être écrit!

« C'est l'originalité des Béarnais, dit Auguste Brun, d'avoir senti, les premiers peut-être en Europe, que la question de langue est une question politique, qu'une langue propre est un rempart contre les impérialismes. »

À preuve, les États, en 1789, refusent de déléguer aux États-Généraux du royaume :

« La France et le Béarn sont deux royaumes distincts [...]. Le Béarn est lié à la France à peu près comme l'Irlande à l'Angleterre. »

Le souffle de la Révolution emportera le particularisme béarnais comme tant d'autres.

En Roussillon, les Français, au XVII^e siècle, sont vraiment campés en terre étrangère; l'hostilité générale, ponctuée de rébellions incessantes, les entoure. L'intendant Carlier a l'idée de créer des écoles pour enseigner le français, que la population ignore à 100 %. Les conseils protestent. L'intendant a recours au bâton. Son arrêt de 1602 fait obligation aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles royales, interdit l'enseignement du parler indigène et exclut des établissements scolaires et des professions libérales les personnes n'ayant pas un bon usage du français; ce qui ramenait sur les bancs de l'école de vieux professeurs de belles-lettres et des notaires chenus. Les mesures sont sabotées au point que les écoles royales restent rares, elles sont vides et, les communes refusant de les entretenir, elles disparaissent. Par contre, nobles et bourgeois doivent adopter par force le français, pour ne pas être écartés des fonctions publiques.

Louis XIV, bien entendu, n'y va pas par quatre chemins : il interdit le catalan! Dans l'intérêt des Catalans eux-mêmes, bien sûr, puisque l'habitude qu'ont les parents d'envoyer leurs enfants faire leurs études en Catalogne espagnole « entraîne de lourdes charges pour les familles ». On ajoute que « Sa Majesté a résolu d'employer ce moyen pour unir les François qui habitent ceste province avec les habitans originaires du dit pays. »

La résistance est opiniâtre et l'on n'obtient guère plus que le bilinguisme dans les villes. Il est certain que si la réunion avait eu lieu sous Louis XI le français se serait substitué au latin et non au catalan, ce qui n'eût, comme

dans le Languedoc, donné lieu à aucune réaction.

Sous la Révolution, à Villelongue, les « patriotes » offrent la régence à un sergent-major d'un régiment cantonné dans le pays « pour détruire entièrement l'idiome catalan que nous parlons, pour le remplacer par le langage national ». Le projet n'aboutit pas.

Pour les révolutionnaires, les provinces parlant un idiome étranger étaient l'Alsace et les bailliages thiois de la Lorraine, la Corse, le Roussillon et le Niçois. Ils ont raison en ce qui concerne des dialectes allemands, italien et catalan, mais pas dans le dernier cas : les Niçois parlent provençal.

Pour la centralisation, il n'y avait pas que la barrière du langage à renverser, mais aussi celle des institutions autonomes des provinces conquises, qui faisaient obstacle aux levées d'impôts, au recrutement militaire, en un mot au bon plaisir du roi, et qui entretenaient un esprit d'indépendance qui exaspérait l'« oint du Seigneur ». L'exemple de ce qui se fit en Franche-Comté, après la réunion, est assez typique.

Murailles abattues, bien sûr, mais aussi autonomie grignotée, même celle des villes. Les intendants, dotés de pouvoirs pratiquement illimités, avaient été mis en place pour cela.

« À peine cette province a-t-elle été réunie à la France, disent les Remontrances de 1723, que les tailles et les subsides extraordinaires [...], les péages et droits d'entrée, les corvées [...] et une infinité d'autres charges en ont tiré le peu d'argent que le travail de plusieurs siècles, soutenu par l'économie de nos pères, avait pu conserver. »

Une milice de 11 000 hommes est créée. Les paysans se cachent pour se soustraire au tirage au sort. Par contre, la noblesse, incapable de résister à son besoin de porter les armes, entre au service du roi. La tactique qui consiste à joindre les lys du royaume aux insignes de la

province, qui avait été inaugurée en Bretagne, est suivie dans la Comté.

« Ils prirent, dit un chroniqueur du temps, pour drapeau une croix de Bourgogne semée de fleurs de lys [...]. Nos anciens princes qui sont en l'autre vie, à la vue de cet étendard, auraient peine à croire un tel oubli de notre nation, sinon jugeant [...] que Dieu fit entreprendre cette témérité pour nous humilier d'autant plus, par le reproche qui en sera fait désormais à ceux qui s'enrôlèrent sous telle enseigne... »

Parallèlement, et petit à petit, des changements sont introduits dans l'Administration, les finances, le droit, un par un, créant des situations de fait trop nombreuses et trop échelonnées pour faire vraiment impact et provoquer des réactions gênantes. Passés maîtres dans cette façon de faire, les Français y gagnent, comme dans les autres provinces qui sont passées par là, une solide réputation de fourberie et de déloyauté.

Il en est de même dans toutes les provinces jusqu'en 1789, quoique à un moindre degré dans celles qui, comme la Bretagne, défendent âprement leur autonomie. Mais celles-là aussi doivent, de guerre lasse, consentir des abandons ou s'incliner devant des passe-droits.

Sous Louis XV, c'est la fin pour les Basques. Le roi réduit à rien les pouvoirs de l'Assemblée de la Soule (1730) et supprime la Cour de Licharre (1776). La décadence suit pas à pas les progrès de la centralisation. Gutenberg met au point son procédé en 1455. Le grand dictionnaire breton-latin-français, le *Catholicon*, est imprimé à Tréguier en 1499. En 1595 paraît à Marseille le premier livre en provençal. Il y a alors 20 imprimeries actives en Avignon (contre 36 à Paris!) Le tout à l'avenant. Aujourd'hui, on n'imprime plus à Tréguier que des cartes de visite. Je ne sache pas qu'en Avignon il y ait beaucoup d'éditeurs.

La mise sous le joug des provinces ne se traduit pas seulement par l'étouffement de leur vie intellectuelle et la déchéance de leurs idiomes, mais aussi par la progressive extinction de leurs mouvements artistiques. L'école bourguignonne s'éteint comme un flambeau sur lequel on souffle. La Bretagne, qui s'était couverte de joyaux d'architecture et de sculpture monumentale, s'effondre dans les imitations jésuitiques. En Auvergne, dans le Poitou, dont l'école romane nous stupéfie d'admiration, c'est la nuit. Seule, la région parisienne a connu une suite d'hommes de lettres depuis le XVI^e siècle. Ce sont des échos de Paris qu'on relève, au XVII^e à Marseille, venus à travers la Bourgogne et le Lyonnais. C'est seulement au XVIII^e que les régions frontalières ont commencé à prendre part à la vie littéraire française, mais sans y rien laisser transparaître de leur génie propre : le Nord, moins la Flandre, la Lorraine, mais pas l'Alsace, le Languedoc, le Dauphiné, la Bretagne, mais sans le pays bretonnant. Et il ne s'agit là que de plagiats et d'imitations.

Militante contre la diversité, l'école française devient, depuis qu'elle est obligatoire, l'instrument de la guerre sainte contre la société traditionnelle et les particularités provinciales. L'enseignement public est en France l'entreprise la plus vaste et la plus obstinée jamais conçue pour déraciner les populations et les fondre dans un moule unique, dont le prototype est l'habitant de Paris. Le petit Français est élevé dans la sereine ignorance de son pays natal, que celui-là soit le Gâtinais, les Causses ou la Guadeloupe. On lui apprend les mêmes choses, on l'éduque dans le même but, qui est d'en faire un étranger à sa patrie naturelle. Le fils du pêcheur breton arrive au bac sans savoir distinguer un merlan d'un tacot, et le jeune paysan aquitain reste célibataire parce que les jeunes filles ont été préparées à tous les métiers, sauf à celui de fermière. Dans la Maurienne – pour citer un

exemple entre mille de l'inadaptation de l'enseignement aux conditions locales et régionales –, où 7 % de la population active est rangée dans la catégorie des cadres moyens, le système scolaire prépare 57,7 % des élèves à devenir cadres moyens. Dans les autres catégories, la disproportion est constante. Agriculteurs 12 % et 0,4 %, ouvriers 53 % et 12,2 %. Il n'y a que deux catégories équilibrées : employés 10 % et 16 %, commerce-artisanat, 12 % et 13,4 %. Ce n'est qu'un heureux hasard.

Vers le milieu du XVI^e siècle, le Parlement de Paris avait interdit les petites troupes théâtrales, au profit des comédiens professionnels appointés. Finalement, le monopole royal naît au XVII^e siècle : coup mortel pour la culture populaire. André Malraux a eu la louable idée de ranimer le désert culturel qu'est devenu la province française, en se promettant qu'« avant dix ans ce mot hideux de " province " aura cessé d'exister ». Il fonde et bâtit des maisons de la culture, dont les plans et le programme ont été minutieusement réglés à Paris. Il a cru changer. Il n'a rien changé, car, comme avant, la culture, ou ce qui en tient lieu, vient d'en haut. Ses maisons végètent, on y joue au ping-pong. Ou ferment leurs portes. Ou elles se développent comme des verrues malsaines sans prendre racine. « Cela dépend de vous », s'époumonne le ministre. Pourquoi la « hideuse » province se sentirait-elle concernée? On ne lui a pas demandé son avis, on n'a pas fait appel aux compétences locales. L'erreur basique est de croire que ce qui est bon pour Paris l'est pour Grenoble et Montpellier et que seul Paris peut être nanti du droit et des moyens de réaliser.

Qu'attendre d'autre, dans un pays où 81 % des dépenses publiques relèvent de l'État? L'État fédéral allemand se contente de 56,2 % et celui d'Ottawa de 41,2 %. Les chiffres que fournit Fernand Gravier sont atterrants. Pour 100 francs de ressources financières

propres, l'État en retire 53 en Allemagne, les régions 34 et les communes 13. En France, l'État engouffre 93,50 % et ne laisse aux régions additionnées aux communes que 6,5 %.

Un autre aspect de la déchéance des ethnies est la déconsidération et même la réprobation dont ont été frappées les caractéristiques provinciales. La dernière manifestation en date a été la campagne soutenue pour obtenir l'interdiction des courses de taureaux, même celles qui ne comportent pas de mise à mort. Elle montre une fois de plus qu'il y a deux sociétés humaines différentes de part et d'autre de la Loire, incapables de se comprendre. Dans le sens Sud-Nord, nous avons eu l'anti-germano-celtisme des nationalistes d'origine méridionale, qui vomissaient les traditions les plus profondes et intimes des gens du Nord. Dans le sens Nord-Sud, nous avons cette condamnation d'un des éléments essentiels de la culture populaire.

Le point de vue de l'Occitan est, sur la question, le même que celui de l'Espagnol, du Catalan, du Basque.

« Supprimer les courses de taureaux dans le Midi, écrit M. Vauzelle, maire d'Arles, ce n'est plus seulement bâillonner l'expression de l'âme du Midi, c'est vouloir atteindre cette âme elle-même. »

Nous sommes loin de l'explication du phénomène donnée par les dictateurs franchimands : les corridas, en France, sont une importation de l'Espagne, qui rappelle l'explication qu'ils ont longtemps osé donner de la présence de la langue allemande en Alsace : « une importation récente d'outre-Rhin »...

De telles justifications à l'intolérance qui sont des insultes à la vérité ont longtemps été possibles parce qu'une partie croissante des provinciaux a fini par considérer son assimilation comme un progrès. Dans les provinces vaincues, il s'est toujours trouvé une minorité

flattée de s'identifier avec les vainqueurs. Ces plats provinciaux ne se rebiffent jamais. Ce qu'ils pouvaient avoir de solidarité avec les leurs, de fidélité à leurs lares, a été oblitéré par des faveurs ou l'ascension sociale. Ils sont passés dans le camp des vainqueurs. La promotion individuelle au prix de la déchéance ignoble de la patrie. Cela s'était déjà passé en Gaule. Cela s'est passé en Écosse, en Bretagne, en Biscaye, en Bohême, partout, jusqu'au jour où la prise de conscience a eu lieu et où, ici, le fait de devenir un Français comme les autres n'a plus été senti comme une promotion. Alors, tout a changé.

« Le français, a écrit un Flamand honteux, c'était la savonnette à vilains... Le flamand, une langue de cabaret, et nous savons que du cabaret au mauvais lieu la distance est vite franchie. » Il est à croire que cet auteur n'avait jamais entendu parler des vilains qui s'appelaient de Ruyter, Rubens ou Verschaeve. Nous nous expliquons mieux son point de vue quand nous lisons la suite :

« La France ne connaît pas les races. On peut s'appeler Amrouche ou Senghor¹ et vibrer comme un Français de France, ce pays où il n'est pas nécessaire de s'appeler Durand ou Dupont, de descendre d'un conventionnel ou d'un mobile de 1870, d'être né dans le Lot ou au bord de la Loire, d'avoir perdu un grand-père à Verdun ou un aïeul à Austerlitz. »

Il y a certainement plus de vérité dans cette constatation, peu réfutable, que dans les théories tirées par les cheveux de l'unité physique et humaine de l'Hexagone. Elle a le mérite de mettre les choses au clair et de poser un principe, auquel il n'y a, à nos yeux, aucune objection à se rallier : être Français, aujourd'hui, n'est plus la

1. Poètes de langue française, le premier Kabyle, l'autre Sénégalais.

marque d'une nationalité, c'est avoir fait le choix d'une langue et d'une certaine forme d'humanisme, accompagné, sur un plan plus formel, de l'octroi ou l'acquisition d'une citoyenneté, comportant des avantages et des inconvénients.

Rien d'autre.

XII. DU FRANÇAIS À L'HEXAGON

Hors des frontières de son pays, le Français produit aussitôt l'impression d'être borné, au sens provincial du mot... Il est incapable de comprendre qu'on veuille être différent de lui. Si quelqu'un ne peut pas être comme lui, il est tout prêt à l'aider à en sortir, avec un désintéressement et une générosité tout à fait sincères.

Hermann de Keyserling.

Le fonds de la France est la diversité, qui est vie et richesse. Elle a toujours été soumise à un État dont le but a été l'uniformité, qui est pauvreté et paralysie. Son histoire est celle du combat permanent entre le réel et l'imposé. Il n'y a pas d'autre explication aux « deux Frances » que l'on confronte à tous moments, et aussi aux deux formules de Français qui en résultent.

Il est indéniable que l'étranger reconnaît, raille ou admire un certain type d'homme qu'il définit comme « le Français ». Pourtant, les Français, considérés individuellement, répondent à des types physiques et moraux complètement différents et impossibles à classer dans une catégorie commune. Il n'y a vraiment rien de commun entre le titi parisien et le paysan lorrain,

l'industriel du Nord et le trafiquant marseillais sans qu'il soit justifié d'aller chercher les contrastes qui existent entre couches sociales et professions diverses.

Le type français tient donc plus d'une empreinte commune que d'une nature commune; « un tour d'esprit », comme on a dit, ainsi qu'il en résulte de l'éducation donnée à des enfants dans un établissement imbu de vieilles traditions. Cet établissement, c'est l'État français; ces traditions, c'est le centralisme.

Nous avons déjà noté que l'élaboration du Français-type n'aurait pas été possible sans l'existence, autour de la capitale, d'un fort noyau de population homogène, fournissant un prototype pour la fabrication en série de nouveaux Français avec tout apport de matériel humain. Ce noyau fut, à l'origine, la Neustrie gallo-franque, dont le domaine royal de Saint Louis avait à peu près retrouvé les limites (avant l'annexion du Languedoc.) Sa population ne représente pas, comme les Allemands, les Polonais, les Bretons, les Flamands, les Basques, un peuple originel (*Urvolk*) ayant transmis sans brisure depuis la nuit des temps une langue et une tradition populaire, mais quelque chose de très particulier et sans doute unique en Europe : le résultat de dénationalisations et de reniements culturels en chaîne au cours de ses deux mille ans d'Histoire. Païen, chrétien, celte, romain, franc, médiéval, classique, monarchiste, républicain, romantique, anarchiste, marxiste, catholique, athée, et j'en passe, cent épithètes différentes pour caractériser ses métamorphoses, ses volte-face, ses changements de foi et de drapeau.

Il faut cependant prendre en compte que cette instabilité s'est principalement manifestée à partir de la Renaissance et surtout de la Révolution, et qu'elle a affecté plus encore que le noyau lui-même, qui fut longtemps très paysan, son centre dirigeant, Paris. Le rôle et la responsabilité de Paris dans l'extension du type

« Hexagon » à l'ensemble du noyau est donc écrasante.

Quoi qu'il en soit de sa genèse, le noyau a acquis une personnalité qui ne pouvait pas être la même que celle de son pourtour, quoique sa population (Midi exclu) soit le résultat du même mélange ethnique, résultant de la fusion intime d'une minorité germanique avec une majorité celtique. Là, un autre destin historique a formé de petites nationalités qui, longtemps, ont échappé à l'influence déstabilisante et aux foucades de Paris. Ces nationalités provinciales ont perduré ou se sont plus ou moins effacées, mais toutes ont cultivé un amour des libertés concrètes et un esprit véritablement démocratique, introuvables dans ce qui fut le domaine royal profond. Là réside la cause de la différence fondamentale sur le plan humain entre Angevins et Nantais, Manceaux et Rennais, Granvillais et Malouins, tous également francophones. C'est une grave erreur que de considérer comme un tout uniforme l'ensemble des peuples de l'Hexagone dont la langue est le français ou un dialecte français. La langue ne définit pas et ne détermine pas seule la nationalité. Il s'agit là d'un fait qui se vérifie partout. Irlandais, Écossais, Américains, parlent anglais et ne sont pas des Anglais pour autant. Ce n'est pas parce que, depuis des siècles, Wallons, Vaudois, Lorrains, Jersiais, Québécois, Gallos ou Martiniquais, voire Mauriciens, parlent français qu'ils sont des « Français comme les autres ».

Tandis que les francophones apprenaient à être des hommes libres en Flandre et en Franche-Comté, en Bretagne et en Suisse, en Neustrie, ils apprenaient, sous le manteau de plomb du despotisme parisien, à être des sujets, puis des citoyens bien dressés. La seule liberté qui leur était laissée était celle de se plaindre et de quémander des grâces, jusqu'à ce qu'excédés ils se révoltassent. Rancuniers dans le fond et versatiles en surface, ils se soumettaient aussi vite qu'ils s'insur-

geaient, acclamant le pouvoir après l'avoir conspué et s'en remettant à ses fonctionnaires pour tout ce qui regarde leur vie avec la seule ambition de devenir fonctionnaires eux-mêmes.

L'appellation « francien » ou français d'oïl recouvre donc deux types humains historiquement différents. Au centre, les Neustriens, qui ne font qu'un avec l'autorité centrale, qui en sont l'assiette, l'instrument et les bénéficiaires (peut-être moins qu'on ne le croit). Sur le pourtour, les Picards, les Normands, les Flamands romans, les Lorrains romans, les Bourguignons, les Lyonnais, les Savoisiens, les Bretons gallos, les Wallons, les Suisses romands, qui, à des degrés divers et à des époques différentes, se sont opposés à Paris et ont cherché, avec plus ou moins de bonheur, à échapper à ses tentacules.

Au cours de la formation de l'Hexagone, les nationalités provinciales et, à leur suite, des apports de population les plus divers, allant du blanc au noir, en passant par le jaune et le café-au-lait, ont rejoint le noyau sous la coupe de l'État central, sont entrés dans le moule des institutions uniformisantes et sont devenus autre chose que ce qu'ils étaient. Non pas des Français au plein sens du mot, français comme on peut l'être à Orléans ou à Château-Thierry, mais français dans leurs manifestations collectives. L'image parfaite en est celle de la compagnie d'infanterie qui manœuvre avec un ensemble parfait sur le terrain d'exercice, elle paraît n'avoir qu'un corps et qu'une âme, et pourtant elle est composée d'éléments glanés un peu partout et, dans le fond, étrangers les uns aux autres. C'est le miracle de l'éducation commune.

Ce Français fabriqué, qu'on a appelé le « Français moyen » et qu'avec une cocasse précision Nicolas Bourgeois a baptisé l'« Hexagon », a la même réalité que « le » provincial, « le » bourgeois, « le » travailleur, « le »

républicain, « le » soldat... C'est la figure symbolique vue en dehors de sa spécificité atavique, de sa tradition culturelle, de son milieu naturel, et exprimé dans l'abstrait d'une formule universaliste.

La France centralisée constitue, dans tous ses organes, la parfaite machine à fabriquer des Hexagons. Il est impossible de faire un Auvergnat avec un Guadeloupéen, un Breton avec un Niçois, mais il est facile de faire avec eux quatre excellents Hexagons, interchangeables et standardisés. Se servir du mot « Français », qui évoque quand même une spécificité sans équivoque, pour désigner un personnage auquel il suffit d'une carte d'identité pour en être un, n'est-il pas d'une choquante désinvolture?

La machinerie de l'uniformisation est imposante. Une chaudière, où la pâte humaine à traiter est portée à haute température, c'est l'école. Une forge, où elle est martelée jusqu'à ne faire qu'une seule masse, c'est l'armée. Un concasseur, où tous les caillots restés durs sont broyés, c'est la justice. Un moule, où la pâte enfin fluide prend la forme désirée, c'est le compartimentage des départements. Ensuite, les lois et les règlements prennent en charge l'Hexagon et canalisent sa vie, de bout en bout, entre deux berges monotones.

L'école a changé, mais celle de nos parents et grands-parents a bien fait son office; elle a donné au milieu national un tonus qui n'est pas près de s'effacer. « Les fascistes n'ont rien inventé avec leurs *Ballilas*, les nazis avec leur *Hitlerjugend*. En France, les *bataillons scolaires* défilaient, il y a cent ans, en uniforme, un fusil aussi grand qu'eux sur l'épaule, devant l'autel de la patrie. » L'école post-scolaire accompagnait les Français jusqu'à la tombe. « Hier encore, les foules parisiennes se rendaient en délire à la revue de Longchamp; de graves messieurs en gibus, flanqués d'étudiants solennels et boutonneux, allaient en longues colonnes déposer des

couronnes à la statue de Strasbourg, drapée de crêpe, et à celle de Jeanne d'Arc, dont l'épée faisait un trait d'or dans la brume matinale. La capitale n'avait guère besoin de prétextes pour se couvrir de drapeaux¹. »

Les gosses apprenaient à lire dans *Le Tour de France de deux enfants*, sous la devise « *Devoir et Patrie* ». Le cours moyen d'instruction primaire recommandait, en 1883 : « A force d'entendre parler de la France avec amour et vénération, de voir louer ceux qui l'ont bien servie, blâmer ceux qui l'ont trahie, ils finiront par éprouver eux-mêmes pour cette France [...] je ne sais quelle affection naïve mêlée de respect. »

Dans les provinces où l'on parlait un « baragouin² », l'école n'avait pas pour but de répandre le savoir, mais de détruire une langue pour la remplacer par une autre. Les enfants qui parlaient basque, flamand, alsacien, breton, corse ou provençal étaient punis et montrés du doigt comme un sujet de honte. Leurs parents étaient mis en accusation, par l'instituteur, la bonne sœur, voire le gendarme, s'il était su qu'ils parlaient à leur enfant dans l'idiome interdit. Parler breton, c'était « parler cochon », de même qu'on a osé dire que parler alsacien c'était « parler boche ».

Dans les régions allogènes de l'Hexagone, l'école a pu ainsi développer un terrible complexe d'infériorité, qui en face du complexe de supériorité cultivé en serre chaude rendait leur assimilation rapide et facile, parce qu'elle brisait le nerf de la résistance. Mais au prix de quelles humiliations et de quelles souffrances ! En 1867, le tiers des conscrits « ne s'expriment pas habituellement en langue française » avoue pudiquement la statistique ministérielle ; pour les moudre menu plus facilement, les

divers recrutements sont savamment mélangés dans chaque unité. Les jeunes gens, envoyés au loin, et plongés brutalement dans un milieu où personne ne les comprend et où tout le monde les raille ou les bafoue, ont des défaillances. L'image du conscrit breton qu'on trouve au matin pendu dans les feuillées n'est pas une légende. Autrefois, chaque province avait son régiment. Napoléon a changé ça. Les régiments étaient promenés d'une garnison à l'autre, en chantant le long des routes « Ousqu'est Saint-Nazaire ? » pour que le troupière ne soit tenté un jour de fraterniser avec une population amie. L'Empire fit aussi le fonctionnaire interchangeable, qui commence sa carrière à Barcelonnette, la poursuit à Bayeux, puis à Marseille et la termine par Paris s'il accède au plus haut grade ou s'il est particulièrement pistonné. Le centralisme républicain a fait le citoyen interchangeable, dont la société marchande fait sous nos yeux par surcroît l'acheteur interchangeable.

Aujourd'hui, la presse et les *mass media* pétrissent la masse comme autrefois l'école manipulait les enfants (et, d'ailleurs, le fait encore, quoique avec plus de retenue). Car elle reste le creuset où, dès la maternelle, les enfants sont élevés dans la croyance au mythe de l'Hexagone.

Ainsi naît le Français fabriqué. Il reste à peaufiner le travail. Le patiner ancien, lui donner la touche authentique. Alors, en avant les références à nos ancêtres les Gaulois, à la glèbe ancestrale, aux regards « bien de chez nous », aux « ressources inépuisables de la race »... Quelle glèbe ancestrale ? Quelles moustaches gauloises ? Quel regard bien de chez nous ? Celui de M. Zabinowsky, naturalisé l'an dernier, ou celui de la belle Aglaé Zéphir, qui vient des Antilles nous apprendre la béguine ? Eh oui ! Cela s'appelle maintenant le point de vue pluriculturel. Les maîtres à Hexagonie ne

1. *L'Étonnante Histoire de l'Hexagone*, v. Bibl.

2. Ce mot a été créé pour se gausser du charabia des Bretons parlant français. Il est constitué des deux mots bretons *bara* (pain) et *gwin* (vin).

sont jamais embarrassés pour fournir une explication.

Assez ri. Ce terrible travail, qui dure depuis des siècles, a porté ses fruits. On a dit que l'égalité devant l'impôt (1831), instaurée par le baron Louis, avait forgé la nation. Elle l'était déjà. « La lutte contre l'Angleterre, dit Michelet, a rendu à la France un immense service. Elle a confirmé, précisé, sa nationalité. » L'épopée napoléonienne avait semé l'Europe de cadavres français, mais les survivants avaient ramené au village l'orgueil des vainqueurs, si ancré qu'il avait vite effacé la honte des défaites finales. Toutes les campagnes de l'armée française ont eu le même résultat : le culte des trois couleurs propagé par les anciens soldats, auxquels elles ont enseigné le courage et la fierté, et qui ne l'ont pas oublié. Les souverains d'autrefois dont le peuple aime à évoquer l'image ne sont pas ceux qui, tel Louis-Philippe, ont rendu la France plus prospère et lui ont épargné les guerres, ce sont ceux qui l'ont laissée dans la misère, comme Louis XIV, ou saignée à blanc, diminuée dans son territoire et vomie par l'Europe, comme Napoléon. Parce que tous les deux ont promené les Hexagons sur les champs de bataille où ils ont moissonné la gloire et ont appris à se croire des êtres supérieurs, alors qu'au fond d'eux-mêmes ils voyaient ce qu'ils sont : de pauvres bougres comme les autres.

Une fonction moins visible, mais d'une efficacité décisive, du centralisme, qui concentre tous les postes de décision à Paris, est d'y attirer forcément les natures ambitieuses de tout l'Hexagone. Il faut « monter » à Paris, si l'on veut arriver à quelque chose. Sinon, on doit se contenter de postes secondaires ou de dépendance en province. Paris, ainsi, forme des chefs, des dirigeants dans tous les domaines et ensuite, implacable noria unificatrice, les distribue dans tout l'Hexagone, au hasard des vacances. C'est, dans les provinces allogènes, une pluie régulière de « parachutés » qui, par leurs

fonctions mêmes, prennent la direction des affaires et orientent, même sans le chercher, la vie de la localité, du pays où ils ont échoué, dans le sens de leur propre sensibilité et des directives dont ils ont été imbibés à Paris. Quelle vie provinciale authentique peut-elle se constituer dans des conditions comme celles-là, qui aggravent encore l'état d'impuissance où les maintient l'absence de moyens d'action?

L'élite que n'a pas écrémée la centralisation de l'Administration et des affaires, c'est l'armée et l'Église qui lui offrent les débouchés auxquels il est normal qu'elle aspire. On s'est étonné que la Bretagne bretonnante ait subi passivement le démantèlement systématique de sa culture, entre 1880 et, *grosso modo*, 1960. On s'en étonne moins si l'on veut bien considérer que, depuis l'existence des chemins de fer, le flux vers Paris des Bretons instruits, entrepreneurs, ambitieux, n'a jamais cessé. Les Bretons instruits étaient directeur des postes à Lille ou des pétroles à Saïgon, coupeur de bois au Dahomey ou commandant du paquebot *France*. Il ne restait au pays que les queues de classe, et dans des postes dépourvus d'influence. L'encadrement de la Bretagne bretonnante était fait d'Hexagons, importés ou natifs, mais également gagnés à 100 % à l'idéal du progrès par l'assimilation des indigènes à la France glorieuse, éternelle, une-et-indivisible.

Parler de la trahison des notables est tentant, mais injuste. Il y a trahison quand il y a choix délibéré. À moins d'avoir une vocation de rebelle, un provincial qui a un rôle social à jouer doit entrer dans le système. Ce sont les juristes toulousains apportant les ressources de leur savoir au roi qui ont mis leur pays sous sa botte; c'est Du Guesclin offrant son épée au roi qui un jour devra l'employer contre ses compatriotes; c'est aujourd'hui le député, le ministre, obligé par son appartenance à se solidariser avec l'oppression.

L'Hexagon a son idiosyncrasie propre. C'est le mythe qui le tient debout. « Si vous n'apportez pas au pays un grand dessein, il se couche », a dit le gaulliste Alexandre Sanguinetti. L'Hexagon est l'homme de la table rase. Il est lui-même une table rase. Il est l'homme des projets dans l'azur. Il lui faut du neuf pour mettre en œuvre les leçons qu'il a apprises. L'ancien ministre gaulliste Olivier Guichard, qui en est un prototype, se demande si d'éventuels conflits entre régions trop affranchies de la tutelle gouvernementale ne seraient pas une source de problèmes³. Théoriquement, on peut tout imaginer. Il ne lui vient pas à l'idée de prendre une leçon de choses, de se pencher tout simplement en dehors de la France, et de regarder comment vont les choses en Suisse, aux États-Unis, en Allemagne fédérale, où les régions sont autonomes, plus que n'en rêve aucun projet français, et où rien de fâcheux pour l'unité nationale ne se produit.

L'Hexagon se demande s'il faut diviser la France en petites, en moyennes ou en grandes régions. Et de discuter à perte de vue sur les avantages et les inconvénients de chaque formule! Il ne songe pas un instant à regarder ce qui existe, c'est-à-dire des régions de différentes tailles. S'il est partisan des « grandes régions » avec au moins 5 millions d'habitants, il refusera avec véhémence que la Savoie en soit une, parce qu'elle n'en compte que 692 000, sans remarquer qu'il admet tous les jours que le Luxembourg, qui n'en a que 345 000, fait partie, au titre d'État indépendant, de l'Europe des Neuf!

Il fournit à l'étranger un type de Français qui l'amuse et lui semble assez ridicule. C'est encore un point où se révèle la nocivité de l'Hexagon. L'idée que l'étranger se fait du Français, à travers lui, le dirige infailliblement sur

3. *Le Monde*, 15 juillet 1981.

Paris. Un étranger qui visite la France visite Paris, et il repart. En Italie, il visite Rome, sans doute, mais aussi Florence, Naples, Mantoue, Venise. Il lui arrive de parcourir la Hollande sans s'arrêter à La Haye, qui en est la capitale, ou de visiter la Californie, Miami et New York, en oubliant Washington. Imagine-t-on un touriste visitant la France sans aller à Paris?

L'Hexagon aura été le Français modèle tant que les Français ont cru dans les bienfaits de la centralisation. Aujourd'hui que nous voyons en elle ce qu'elle est devenue – et, au fond, a toujours été –, la machine à détruire ce qui fait la sève et la substance de la France, l'Hexagon est découronné de son prestige d'image de marque. Il est devenu le symbole haïssable d'un système politique auquel les Français doivent le déclin de leur État et la déchéance de leurs ethnies.

XIII. UNE PUISSANTE TRADITION

Depuis Henri IV jusqu'en 1756, les Bourbons n'ont pas commis une seule faute majeure. Nos tyrans, forts de l'industrie nationale, parvinrent à donner à la France le degré d'étendue qui en fait la puissance la plus terrible au-dehors.

*Déclaration du Comité de salut public
(1793).*

Nous avons la République par-dessus et l'empire par-dessous.

Paul Deschanel
Président de la République française (1920).

Pour Colbert, le mot « nation » était vide de sens. Il y avait l'État, qui se confondait au sommet avec le roi, et, sous lui, les sujets. Les titres et appellations ne sont plus les mêmes, mais dans le fond rien n'a bougé, malgré seize changements de régime, dans l'esprit qui préside aux destinées de l'État. Philippe le Bel verrait tous ses vœux comblés en visitant notre ministère de l'Intérieur : il n'aurait plus rien à désirer. La seule tradition qui n'est pas morte en France, jusqu'ici, et qui, au contraire, s'est renforcée, est celle de l'autorité au sommet, telle que l'ont instaurée les conquérants depuis César. Rien n'a

changé, ni la morgue du prince, ni la docilité bougonne du sujet.

Une tradition qui s'est implantée pas à pas en France, toujours contre la volonté ou le goût des habitants. Du temps où ils étaient chez eux dans nos pays de l'Ouest, les Plantagenêts avaient accordé des statuts aux villes de leurs domaines normand, angevin, poitevin, gascon. Les rois de France, par contre, ne tolèrent aucune commune dans les villes de résidence royale. Ce point de vue est resté celui du chef de l'État français. De Gaulle, en déplacement à Quimper, s'étonne de passer la nuit dans un édifice – la préfecture – qui n'est pas la propriété de l'État, c'est-à-dire la sienne, puisque de Gaulle incarne la France et que la France, c'est l'État.

Ce n'est pas d'hier qu'il faut la signature de plusieurs ministres et celle d'un préfet pour déplacer un poteau électrique. En 1710, la paroisse de Pont-Château élève un calvaire avec les dons en nature, argent et main-d'œuvre des fidèles. La cérémonie de sa bénédiction doit avoir lieu le 14 septembre. La veille arrive l'ordre de démolir sur décision de Sa Majesté le roi Louis XIV. On se demande encore aujourd'hui pourquoi. Le roi a pris sa décision en tant qu'héritier des prérogatives du duc de Bretagne. Ce n'est pas ce que les Bretons avaient prévu en acceptant l'union des deux pays.

Les habitudes d'autocratie sont telles qu'elles contaminent même les libertaires quand ceux-ci prennent le pouvoir. En 1871, la Commune de Paris, apprenant que Lyon et Marseille tentent spontanément d'organiser des communes libres, y dépêche des émissaires pour les placer dans sa stricte obédience!

Déjà les rois ne pouvaient pas tout faire, et les « bureaux » étaient tout-puissants. Ils tranchaient de tout en son nom. Leurs représentants dans les ports, intendants maritimes ou commissaires ordinateurs, semblent avoir été mis là pour rendre la vie des corsaires plus

de ne la leur fait l'ennemi. « En 1789, dit Alain Peyrefitte, le citoyen n'est rien, le commis gouverne » et l'on parle déjà d'un « système bureaucratique absurde ».

La continuité est impressionnante. Quand le président de la République dit « la France », il est clair qu'il entend l'appareil de l'État, et, quand il dit « la France veut », il est non moins clair que c'est de sa volonté personnelle qu'il parle. Il continue à être vrai qu'en France on croit avoir fait une révolution en changeant les pancartes et les titres. Qu'y a-t-il de changé dans le ministère de la Guerre depuis qu'il a été successivement celui des Armées et celui de la Défense nationale? Dans celui de l'Instruction publique depuis qu'on en a fait celui de l'Éducation nationale? Et la marine devenue successivement impériale, puis républicaine, n'est-elle pas toujours la « Royale »? On peut poser beaucoup de questions du même genre. Les vieux sont-ils moins vieux depuis qu'on les traite de « troisième âge »? Nous disions en Bretagne les « anciens », c'est un mot que je regrette. Quelquefois le changement est bon, parce qu'il chasse un concept dépassé et devenu indésirable, tel que « employé de maison » à la place de « bonne » ou « domestique », dont la connotation était dépréciante. Ce qui est propre à la France, c'est la valeur magique accordée au mot. Il semble vraiment à un ministre de la Troisième République (Pétri) que lorsqu'il a décidé qu'on ne dira plus « bâbord » et « tribord », mais « droite » et « gauche », il a fait entrer la marine dans une ère nouvelle. Une ère nouvelle qui a pris fin le jour même où la circulaire a été signée.

Les mêmes tendances et réalités continuent, quand les sujets deviennent les contribuables, la Cour le Tout-Paris, les compagnies royales les entreprises nationalisées, le monarque de droit divin la « divinité France ». Le fascisme n'était pas plus autoritaire ni intolérant. Il était

seulement plus démocratique, car l'autorité à la tête, il ne la tenait pas de Dieu, mais du peuple.

Le côté positif de cette longue tradition de gouvernement absolu est son savoir-faire politique. Acquis par la monarchie au cours de longs siècles d'expériences, souvent fâcheuses, il s'affirmera avec succès, au bénéfice des institutions sinon du peuple, à dater des débuts de la guerre franco-anglaise (XII^e siècle). Le projet France prend forme grâce à lui. Quand Philippe-Auguste a reconquis la Normandie (1204), il chasse les Normands de leurs postes et nomme des Français partout, puis, en multipliant les mesures restrictives, il rend le statut d'autonomie illusoire. Ce sera désormais la tactique dans les provinces « réunies ». Les seigneurs les plus remuants du royaume sont envoyés guerroyer dans le Languedoc, où ils pourront piller, pendre et pourfendre tout leur soûl.

On serait tenté de voir une innovation dans la légende historique qui s'est élaborée, au siècle dernier, pour soutenir le mythe de l'Hexagone. Elle n'a été que la mise à jour et l'exaltation romantique de très anciennes manières de voir. La France « missionnaire de la Liberté », c'est le « Gesta Dei per Francos » laïcisé. Les « saintes baïonnettes de France » de Michelet sont les petites-filles de l'épée de saint Michel que les Croisés brandissaient contre les Infidèles. Sous Lavis, « la République est devenue la Providence de la France, elle appelle les citoyens à l'unité nationale pour le salut de la patrie, comme le roi, chez Bossuet, rassemble les sujets pour faire leur salut¹ ».

On a vu par quelles distorsions de l'Histoire s'est construite la mythologie patriotique. Deux rappels suffiront à les remettre en mémoire. L'Alsace a été rattachée politiquement au duché de Souabe en 950,

1. *Certaines idées*, v. Bibl.

ce qui était la consécration de l'unité ethnique et culturelle alémano-souabe. Elle est restée depuis partie intégrante du district *Oberrhein* de l'Empire. Cela n'empêchait pas la France de la considérer comme devant lui revenir, en qualité d'héritière présumée de l'empire de Charlemagne (qui l'avait contenue). Second exemple : la Bretagne est le seul pays de l'Ouest européen que le même Charlemagne n'a pas réussi à incorporer à son empire. Elle s'est constituée en royaume indépendant en 845. Nonobstant, les rois s'obstinent, au moyen d'arguties de droit féodal, à la considérer comme un fief de la couronne lui revenant de droit. Cette tradition de falsifications est fidèlement suivie par les auteurs d'un républicanisme au-dessus de tout soupçon : ils s'évertuent, à la suite des clercs royaux, à nous présenter les principautés indépendantes incorporées à l'Hexagone comme des « fiefs mouvants de la couronne ». Eux aussi suivent une tradition. Ce furent trois diplomates de Louis XVI qui représentèrent le Directoire pour négocier le traité de Bâle (1795), pour y réclamer la rive gauche du Rhin, en employant l'argumentation de... Richelieu.

Même continuité dans la calomnie. Les Flamands, les Comtois, les Niçois qui défendaient leur patrie contre l'envahisseur étaient des « rebelles » et en recevaient le traitement au bout d'une corde. Les chouans étaient des « brigands » et, à ce titre, n'avaient droit à aucun quartier. Ils étaient aussi des « agents de l'étranger », ce que seront à leur tour, dans les années trente, les autonomistes modernes de l'Hexagone.

Sur le plan culturel, il n'en va pas autrement. La culture française était celle de la Cour. Coiffée du bonnet phrygien, elle est restée élitiste, ésotérique et le hochet d'une clique privilégiée de Paris. Elle durera tant que durera l'État français, mais certainement pas au-delà. L'immense cage à mouches de Beaubourg

s'inscrit elle-même dans la tradition des fondations culturelles de l'État. Beaubourg est création de l'État, comme le fut avant lui la manufacture des Gobelins et l'Académie française. Il n'a inauguré que le désarroi mental. Au moins, les « tyrans » mettaient en œuvre un *ordre*.

L'ethnographe Émile Souvestre raconte que le grammairien breton Le Gonidec, ayant été chargé sous la Restauration, par l'Instruction publique, de rechercher les manuscrits anciens en langue celtique, aussi bien en Bretagne qu'au Pays de Galles et à Londres, vit sa mission annulée par le député Pelet, de la Lozère, qui venait d'être nommé au ministère, et considérait qu'« il n'existait ni en Bretagne, ni au pays de Galles, aucun manuscrit en langue primitive, et que le celtique n'était, du reste, qu'un patois remontant tout au plus au XV^e siècle² ».

Le sieur Pevet, il est vrai, pouvait ne pas encore avoir entendu parler des inscriptions en langue celtique, dont la première, qui était *Andecamulos Toutissicnos ieuru*, fut trouvée à Nevers en 1492 et qui, hélas, fut perdue après 1734. Il ne pouvait évidemment pas connaître les nombreuses inscriptions découvertes, postérieurement à l'affaire que nous relatons, dont la première fut la stèle de Saint-Rémy, déterrée en 1936, et qui, toutes, témoignent que la langue celtique était écrite il y a quelque chose comme deux mille ans. Mais il avait entendu parler d'un nommé Vercingétorix, la légende française l'a abondamment utilisé. Il ne s'était sans doute jamais posé la question de savoir quelle était sa langue maternelle!

Encore une opinion devenue tradition, car elle sert trop bien le mythe pour qu'on la perde de mémoire.

2. *En Bretagne*, E. Souvestre, 1891.

Nous terminerons ce chapitre par une petite histoire qui s'y rapporte.

Il est paru, en 1924, un *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, par le professeur Pierre Le Roux. C'était une enquête sur les formes de la langue dans les 600 communes où le breton était en usage. Ne pouvant se rendre dans toutes, l'auteur avait requis des collaborateurs de bonne volonté pour couvrir 84 points d'enquête. (Il est procédé ainsi pour tous les atlas linguistiques.)

Quand, par la suite, des délégations bretonnes se présentèrent au ministère, pour soutenir des requêtes en faveur de l'enseignement de la langue du pays à l'école, elles s'entendirent répéter par les plus hauts fonctionnaires, comme s'il s'agissait d'un mot d'ordre : « On ne peut pas enseigner une langue qui n'existe que sous la forme de 84 dialectes. »

Le mépris des « patois » est la suite du mépris des aristocrates pour les croquants, lui-même recyclé dans la haine des Conventionnels pour les parlers populaires, jugés « contre-révolutionnaires ».

XIV. LE MYTHE À BOUT DE SOUFFLE

*On ne vit plus que par miracle. C'est la
vieille machine délabrée qui va encore de
l'ancien branle qu'on lui a donné et qui
achèvera de se briser au premier choc.*

F. Fénelon (1710).

*Jeune homme, jeune homme, la France
se meurt, ne troublez pas son agonie.*

E. Renan (à Déroulède).

Où est le temps où le conscrit français partait à la guerre la fleur au fusil? Il se croyait le soldat de la Liberté. Pendant la guerre d'Algérie, on a vu les gendarmes encadrer les rappelés sur le quai des gares. Aucun d'eux ne croyait qu'il allait traverser la Méditerranée pour défendre la liberté, ni quoi que ce soit qui vaille une goutte de son sang. Le mythe de l'Hexagone s'est dilué dans les djebels.

Le caractère sacré de l'État, l'idolâtrie de la France, avait maintenu debout l'édifice. Maintenant que l'autorité de l'État n'est plus que celle des matraques des C.R.S., une religion politique touche à sa fin. L'ordre était assuré dans la Gaule romaine par 3 000 légionnaires. Il l'est dans l'Hexagone par 85 000 gendarmes et

policiers en uniforme, dotés d'un armement, de moyens de transport et de communication que les Romains n'avaient pas. Dans le premier cas, il y avait un agent de maintien de l'ordre pour 2 700 habitants; dans le second, il y en a un pour 623, soit largement quatre fois plus. Là n'est pas le signe d'un consensus populaire, ni d'une société unie par de fortes croyances communes.

L'idée centrale de la France porteuse de civilisation s'était identifiée avec l'expansion coloniale. Cette idée s'est écroulée, quand il a été reconnu, après la Seconde Guerre mondiale, que la colonisation avait détruit des civilisations sans doute aussi précieuses que celle qu'elle avait imposée à leur place. Elle se résumait en trois mots : déracinement, dénationalisation, aculturation. Replié sur le territoire métropolitain, le mythe national est revenu au mythe de l'Hexagone, un instant resté dans l'ombre, au profit de celui de l'Empire, version française du *British Empire*, chanté par Kipling. Une mystique de repli sur soi, de défense de sa coquille (à travers l'illusion : un palais merveilleux) à l'abri d'une sorte de ligne Maginot de l'esprit.

Ce recyclage du mythe français aurait correspondu à quelque chose de réel s'il s'était inscrit dans une reprise de conscience de la race, des ethnies constituantes de la nation-État, dans l'éclairage du retour des Européens à leur commun héritage culturel. Un tel mouvement eût été la réponse logique et nécessaire au rejet des Européens par les peuples de couleur.

Au lieu de cela, la France a professé la honte d'être blanc. On aurait dit qu'en appelant sur son territoire des peuples étrangers à son essence elle aspirait à un métissage qui effacerait la couleur maudite sous un brunissage rédempteur. Elle a renoncé en tout cas à sa spécificité et s'est condamnée à n'être plus entre les citoyens qui la composent qu'un lien purement administratif et politique. Elle a cessé d'exprimer ce qui fait

l'âme d'un peuple et lui donne des raisons de faire bloc : une culture qui l'exprime dans la vérité de ses atavismes et dans le temps. En se définissant, comme elle le fait par des bouches autorisées, depuis quelques années, comme un État multiracial et pluriculturel, sans ambitions, exclusivement préoccupé de maintenir un niveau de vie matériel, la France a coupé elle-même les racines d'un renouveau du mythe national. Un Français se pose aujourd'hui la question : que représente la France à mes yeux? Et il est bien incapable de répondre, autrement qu'en évoquant le passé.

Mais le passé ne fournit pas une inspiration claire pour le futur. La France fut essentiellement une idée; l'aspiration à la puissance, et un programme : la constitution d'une domination politique la plus étendue possible, disons – le mot est commode – un empire. À deux époques de son Histoire, elle a atteint ses buts. En 1811, avec ses 130 départements et, en 1912, quand la concession du protectorat français sur le Maroc complète son empire colonial. Chaque fois, le château de cartes s'est effondré.

Il en est ainsi de tous les empires. Celui d'Attila et celui d'Hitler finissent avec leur mort. Des partages mettent fin à ceux d'Alexandre, de Charlemagne, de Tamerlan. Celui de Napoléon, un des plus fragiles, est volatilisé par la défaite. La seule exception à l'éphémérité, l'Empire romain, dure sept siècles, malgré une étendue démesurée pour l'époque, et sans doute à cause de son libéralisme et d'un savoir-faire politique qui a réussi le miracle de se transmettre et de se conserver aussi longtemps. Finalement, il se disloque lui aussi, sous l'assaut de peuples jeunes. Le Saint-Empire romain germanique bat tous les records de durée, sans doute parce qu'il n'a jamais menacé personne.

Mais l'Empire français ne fut pas la vaste entreprise de normalisation commerciale, de travaux publics,

d'arbitrage entre les nations que fut l'Empire romain. Œuvre de circonstance, il n'avait ni constitution organique ni principe de durée. La France de Poincaré, l'empire du tzar, l'Italie de Mussolini, le Reich de Hitler se justifiaient dans une Europe en proie à la concurrence industrielle et aux rivalités d'hégémonie. Aujourd'hui, ces réminiscences ne sont plus que des bâtons dans les roues du char Europe, qui essaie de se mettre en mouvement. L'Espagne de Franco est arrivée un demi-siècle trop tard sur le marché des impérialismes. Elle était du premier jour un anachronisme destiné à être balayé. La France, en remettant en honneur l'esprit nationaliste, le chauvinisme militaire national, se donne le départ dans une fausse direction où l'attend un avenir bouché. En proclamant qu'elle veut être indépendante et souveraine, elle se raccroche à un idéal du XIX^e siècle, et qu'on ne peut prendre au sérieux, pour peu qu'on se donne la peine de constater qu'aujourd'hui, malgré ses grands mots, elle n'est ni indépendante ni souveraine. Comment pourrait-elle l'être quand toute son industrie, sa vie domestique et ses transports dépendent des livraisons en pétrole et matières premières, c'est-à-dire du bon vouloir des étrangers; quand elle ne peut assurer la survie de ses importations-exportations sans des accords monétaires qui dépendent de négociations internationales; quand elle ne peut décider aucune politique extérieure sans l'aval de ses alliés; quand sa survie, en cas de conflit, dépend presque totalement de l'Alliance atlantique? Quand, enfin – *in cauda venenum* – les citoyens français ne sont pas prêts à verser leur sang pour un État *auquel ils ont cessé de croire*?

La seule guerre qui, aujourd'hui, aurait un sens serait celle que les nations industrielles feraient aux pays pétroliers pour s'assurer leur ravitaillement en hydrocarbures. Une baisse de 50 % du prix de l'essence à la pompe, voilà ce qui rendrait une démonstration militaire

– ce ne serait pas autre chose au début – populaire. Mais il n'en est pas question. Pas pour des raisons morales, évidemment. Des raisons morales, on en trouve toujours pour justifier une agression quand il y va d'intérêts vitaux. Cette guerre n'aura pas lieu, parce qu'elle déclencherait automatiquement la troisième guerre mondiale. La dernière fois que la France a voulu avoir une politique extérieure indépendante et qu'elle a mis en route une intervention militaire en Égypte, en 1956, à Suez (en compagnie de l'Angleterre d'ailleurs), elle a dû précipitamment retirer ses pions sur un rappel à l'ordre de l'Oncle Sam. La souveraineté française est un souvenir du passé. La France peut se bercer d'illusions, entretenir au bluff une atmosphère de grandeur apparente, elle ne peut rien contre le fait qu'elle ne régente plus le monde comme elle l'a fait à un moment de son Histoire dont elle a conservé la nostalgie. Quand on pense que Leibniz, philosophe et mathématicien allemand, envisageait l'éventualité, à la fin du XVII^e siècle, de voir le français devenir la langue nationale de l'Allemagne, l'allemand restant réservé aux « rustres »! Il ne suffit pas de distribuer des légions d'honneur à tour de bras pour faire se lever un peuple de héros et renverser le cours de l'Histoire. Il y avait 49 673 décorés en 1913, 133 839 en 1926 et 289 143 en 1973. Il y en aurait près de 350 000 aujourd'hui! Autrefois, on gagnait la croix avec son sang; aujourd'hui, on prend la file. Se parer, au moyen d'un ruban rouge, de la gloire que d'autres ont gagnée, c'est une manière de se réfugier dans le passé. Jacques Chirac, venu à Rennes, quand il était chef du gouvernement, ne faisait pas autre chose en invitant les Bretons à se souvenir des victoires que leurs pères avaient remportées pour la France sur terre et sur mer. Il aurait été *meilleur Français* en leur annonçant qu'avec eux la France, qui avait fait de la Bretagne un cul-de-sac, allait en faire le balcon de l'Europe sur

l'Océan. Mais il lui aurait fallu pour cela une connaissance des problèmes et une imagination qu'il n'avait pas.

L'exaltation de la grandeur française est un leurre et un abus de confiance, car la grandeur dont il s'agit, la grandeur qui a été autre chose que des promesses, celle qui s'est traduite dans les faits, a été celle d'une société de privilégiés régnant avec une magnificence ruineuse sur un peuple pressuré. Ce n'est pas la langue de Jacques Bonhomme, pleine de la saveur des labours, qu'on parlait à Saint-Petersbourg, mais celle des marquis, qui fleurait la poudre de riz.

On peut se demander pourquoi, qu'ils soient de gauche ou de droite, les hommes au pouvoir ne cessent de faire appel à de tels souvenirs et s'efforcent de réchauffer un super-nationalisme cocardier, quand les autres pays d'Europe évitent par-dessus tout d'évoquer les haines qui les ont divisés. La raison en est que la France n'a jamais été autre chose qu'un programme de conquêtes, et qu'elle s'est faite à travers son armée. Nous l'avons déjà noté. L'amour de la patrie, c'est autre chose, c'est l'amour de la terre des pères, qui n'est pas la même à Lille et à Kemper (Quimper), à Strassburg (Strasbourg) et à Tolosa (Toulouse), à Cayenne et à Tahiti. Le patriotisme dit français n'est pas autre chose qu'un sentiment de puissance et d'orgueil et, s'il est amour, il est l'amour de l'emblème de cette puissance : le drapeau, et de cet hymne national qui « verse un sang impur ». Il l'est aussi, bien sûr, de la langue et de la culture françaises, mais qui furent elles aussi un instrument de conquête qui, partout, a accompagné ou suivi les armées. L'orgueil, la vanité puérile même, comme on les rencontre si souvent aux États-Unis, ne font pas rire, mais hausser les épaules ou grincer des dents, parce qu'ils sont une émanation d'une puissance réelle, d'une puissance qui donne la chair de poule. Mais quand c'est la France

qui fait « cocorico », elle prête à rire. Elle s'est ridiculisée, malgré tant de bravoure gâchée, à Diên-Biên-Phu (1954); en Algérie, où elle a laissé des monceaux de cadavres inutiles et des haines inscrites au plus profond des cœurs. Mais elle s'est rattrapée sur le sol de l'Hexagone, où aucune force armée ne lui tenait tête. En exploitant jusqu'aux limites de l'indécence le chantage au nazisme, elle s'efforce depuis trente ans d'arracher leur langue maternelle de la bouche des petits Alsaciens et Lorrains, comme elle l'a fait en Flandre, en Bretagne. Là où, comme en Corse, on montre les dents, elle rentre ses griffes. Son nom, encore prestigieux, sert à ces basses besognes.

Quand, pour écarter une mesure de justice ou de simple bon sens comme la régionalisation, on vous objecte la sécurité ou l'unité de la France avec une grande bouche, méfiez-vous! Le mot couvre la marchandise, qui est l'État-pieuvre, l'État-profiteur, l'État-accapareur, l'État-étouffeur, l'État complice d'une mafia de privilégiés et de bénéficiaires de rentes de situation.

Les discours « patriotiques » de la classe politique ont désespérément le ton « belle époque ». Les orateurs sont pris dans l'engrenage d'une phraséologie rituelle qui les empêche de voir que la sensibilité de l'auditoire a changé. De quoi, grands dieux, nous parle-t-on quand on nous chante la France éternelle? Veut-on qu'elle reste ce qu'elle était? Quand? Laquelle? Celle de Jeanne d'Arc? Des sans-culottes? De la Garde impériale? Du poilu de Verdun? Des Francs-tireurs partisans? Mais ce n'est pas la seule. Il y a celle de Saint Louis, des Vendéens, des zouaves pontificaux, des Chantiers de jeunesse, de la Légion anti-bolchevique, de l'O.A.S.!

Qu'on cite l'une, qu'on cite l'autre, qu'on fasse l'inénarrable mélange des deux, avec une sauce dont Pascal est le liant et Voltaire le piment, on obtient une

formule bâtarde, grouillante de non-sens et de contradictions, qui n'est une réponse à rien, encore moins aux problèmes qui nous confrontent.

Au politologue Mommsen, qui voyait dans l'Alsace une terre allemande, par sa race, sa langue et son histoire, l'historien Fustel de Coulanges, dans l'impossibilité de prouver le contraire, répondit sans se troubler :

« La race, c'est de l'Histoire, c'est du passé. La langue, c'est encore de l'Histoire, c'est le reste et le signe d'un passé lointain. Ce qui est actuel et vivant, ce sont les volontés, les idées, les intérêts, les affections ¹... »

Ce qui revient à dire que ni l'ethnie, ni la langue – donc la culture –, ni l'Histoire, ne font la France, que c'est uniquement le plébiscite quotidien. La théorie est nouvelle et fait bon marché de toute l'argumentation, pourtant très diverse, dont on a usé pendant des siècles pour justifier les agrandissements territoriaux. Elle vaut pour l'Alsace-Lorraine en 1871. Mais elle ne vaudrait rien pour la Corse en 1981!

Certains Français sentent qu'il est pour eux une nécessité de vie ou de mort de se définir une patrie autrement qu'avec des formules grandiloquentes qui ont perdu leur sens. Plus hardis ou plus poètes que les routiniers, ils exhument les histoires interdites, ils renversent les vieilles idoles qui tombent en poussière, ils crient leur joie d'avoir retrouvé une âme et d'avoir empoigné le réel d'une terre à pleines mains. Alors, les censeurs, le front soucieux, les morigènent :

Comment avoir la folie de prétendre ressusciter des nations de la taille d'une province, quand la France même est trop petite pour faire face aux deux grands? Quand une seule province de Chine contiendrait plusieurs d'entre elles?

1. *Le Nationalisme français*, R. Girardet.

L'impudence giscardienne, ici, atteint un sommet. Avons-nous jamais entendu sa voix contester au Luxembourg le titre de nation, d'état indépendant et le droit de siéger à côté de l'Allemagne ou de la France? N'importe quel département de l'Hexagone contiendrait deux Luxembourg!

Ou alors c'est Debré, Michel, dont l'âme est celle des soldats de l'an II (1793), qui crie casse-cou :

« [...] En ce pays qui est le nôtre, où il y a des forces centrifuges multiples, risquer de créer une nouvelle force centrifuge, c'est quelque chose que personne n'a le droit d'entreprendre. Théoriquement, il est séduisant de créer au-dessus des départements une entité régionale, mais, en démocratie, créer une entité régionale, c'est en même temps créer une assemblée élue. Or, que chacun de nous, au fond de sa conscience, se demande ce que seraient vingt assemblées régionales élues et le drame qui pourrait en résulter pour l'unité nationale? »

Ce que nous nous demandons, nous, c'est comment un homme, rompu aux pièges des déclarations politiques, peut être assez naïf pour avouer aussi clairement qu'il suffirait qu'on retire leur bâillon aux Français pour que la France aille en morceaux! Les craintes de M. Debré sont vaines. Ne sait-il pas que jamais la Bretagne n'a été aussi loyalement française que quand ses libertés étaient respectées, c'est-à-dire avant 1789? C'est le centralisme autoritaire qui crée les séparatismes, et non le contraire. Il n'y a pas de mouvements autonomistes là où existe l'autonomie. M. de la Palisse l'apprend à M. Debré.

Le général de Gaulle nous a donné une lueur d'espoir. Il était sans doute sincère, puisqu'il a « largué » l'Algérie envers et contre le sentiment de la grande majorité de sa majorité. On a évoqué, en cette circonstance, sa déclaration de Brazzaville, le montrant prédisposé à la décolonisation. C'était en oublier le préambule de la déclaration finale :

« Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire; la construction éventuelle, même lointaine, de *self-government* dans les colonies est à écarter. »

Ce qui est décourageant, mais aussi rassurant, c'est la versatilité du point de vue national français. L'idée France étant sans racines, elle vogue au gré des vents. Un jour, l'Algérie est la France, pour devenir, un autre jour, une « nation amie ». Toutes les reculades sont à craindre, mais aussi tous les pas en avant.

Nous ne conservons qu'une seule certitude : seule une profonde révolution réussira à nous débarrasser du carcan qui nous étouffe. Cela ne peut se faire qu'en rompant avec un état d'esprit et en entrant dans un autre.

Les héros ne seront plus le chevalier Bayard ni le chevalier d'Assas, mais le nouveau général Cambronne qui dira à l'Hexagone le mot d'adieu qu'il mérite.

XV. PORTRAIT RÉALISTE DE L'HEXAGONE

Il n'y a pas de centralisme démocratique. Tant que le centralisme régira la France, la démocratie s'y réduira à des élections truquées.

Morvan Lebesque
(*Comment peut-on être Breton*, 1970).

Le mythe de l'Hexagone procède du sentiment que la France est le pays qui compte le plus dans le monde, ainsi que l'exprime une pensée reçue sous la Coupole comme un adage : « Sans la France, la nuit tomberait sur le monde ». En 1800, quand la population de la France représentait 14 % de celle de l'Europe, que le reste du monde comptait peu et qu'effectivement l'armée et la langue françaises dominaient l'Europe, il était permis de le penser. Aujourd'hui que les problèmes internationaux embrassent toute la population du globe et que la France n'en représente que 1,3 %, qu'en outre c'est l'anglais et la civilisation américaine qui sont universels, l'adage a aussi vieilli que *Britannia rules the waves*.

Si la France est quelque chose par rapport au monde, on pourrait dire qu'elle en est le pays le plus conservateur. Car elle s'est enfermée depuis deux siècles dans une idéologie nationale dont le caractère sacré exclut la

remise en question. Face au changement, la France reste aussi pétrifiée que son système d'administration départementale institué en 1790 et renforcé en 1800 par la création des préfets, ancêtres directs des *gauleiters*. Depuis, tous les régimes successifs l'ont respecté.

Il n'est pas indifférent, pour comprendre l'idéologie française, de savoir quelle vision de la France est à l'origine des départements, conçus par les citoyens Siéyès, de Fréjus, et Thouret, de Pont-l'Évêque, deux provinciaux typés s'il en est, détail qui n'est pas sans saveur.

Les limites départementales prévues au projet présenté au comité de la Constitution se coupaient à angles droits, sans un regard ni pour les montagnes et les fleuves, ni pour les hommes, leurs coutumes et leurs langues, formant des carrés de 18 lieues sur 18. La conception était démentielle, certes, mais voulue. Il s'agissait, dans l'esprit de Thouret, de balayer tout souvenir des collectivités passées, pour, ayant fait « table rase », faire entrer les Français dans le royaume de l'Égalité, nus et dépourvus du moindre signe ou souvenir distinctif. Pour créer les arrondissements, chaque département était à son tour divisé en 9 *carrés* de 6 lieues sur 6. Pour obtenir les cantons, on divisait à nouveau les carrés en carrés plus petits de 2 lieues sur 2. Siéyès, grand homme, puisque régicide et rédacteur de la Constitution de l'an VIII, avait souscrit aux vues de Thouret, en vertu de son principe, qui était : « la confiance doit venir d'en bas et le pouvoir d'en haut ».

La commission – qui se trouvait devant un quadrillage qui coupait des communes en deux et certaines villes en quatre, qui faisait d'une montagne le chef-lieu ou réduisait un département maritime à un simple feston côtier, qui, en outre, contenait dans son sein des Bretons qui ne voulaient pas entendre parler du mélange des

cantons de chez eux avec ceux des voisins – amenda le projet. Elle lui fit adopter, ou respecter dans l'essentiel, les limites naturelles ou traditionnelles.

Mais l'État conservera la manière de voir qui est à l'origine des départements. Ses plans relèveront toujours d'une vue théorique et schématique d'une situation concrète. Il opposera une thèse rigide, issue d'une doctrine politique ou des élucubrations d'un fonctionnaire tout-puissant, à la diversité du réel, aux besoins et aux désirs des hommes, sentis comme des obstacles et non comme des éléments de décision.

Le centralisme a été simultanément vilipendé et chéri en France. Toujours les deux pôles contraires de l'opinion. Pour les uns, dans un pays diversifié comme le nôtre, l'État central n'est pas fait pour diriger, mais seulement pour arbitrer, administrer. Aux yeux des autres, sa fonction était de réaliser l'unité de l'Hexagone, donc de forger une société, au besoin par la contrainte.

Il est certain qu'un pouvoir central souverain substitue la routine à l'initiative (qui ne peut être que locale), la défense des positions acquises et de ses propres prérogatives aux intérêts et droits de la population. Voudrait-il le contraire, d'ailleurs, qu'il ne le pourrait pas, parce que les intérêts dans l'Hexagone sont divers, souvent opposés, et que l'État ne peut pas épouser en même temps des points de vue inconciliables. Il lui est en outre impossible de connaître les dossiers qu'il faut étudier sur place pour les comprendre.

Le gouvernement centralisé est connu pour faire attendre deux ou trois ans une décision toute simple qu'une autorité régionale résoudrait en huit jours, paralysant pendant tout ce temps les initiatives qui peuvent avoir un caractère d'urgence.

L'envahissement de l'Administration par les techniques a encore aggravé les inconvénients du système en

l'éloignant davantage de la population. Sur le plan de l'industrialisation à outrance, du développement des autoroutes, du tout-électrique, des villes-tours, des centrales nucléaires, des concentrations financières et commerciales, du gigantisme en un mot, un nouveau pouvoir, totalement indépendant de l'électorat, s'est constitué. Il est formé des technocrates de toutes origines – même syndicales – qui établissent entre eux des accords, des complicités, parce qu'ils ont le même but : le développement du progrès matériel dans le mépris le plus complet du point de vue des intéressés et de leurs sentiments.

La catégorie sociale ou la population régionale mises en cause par les décisions de ce système centralisé technocratisé disposent théoriquement de deux moyens de se faire entendre : l'enquête d'utilité publique (faite à l'occasion d'un projet d'implantation ou de grands travaux) et le bulletin de vote, lors d'une élection législative ou présidentielle. Dans la pratique, ce sont deux voies sans issue. L'enquête d'utilité publique a été réduite à une simple formalité, dont le résultat, s'il est négatif, n'est jamais pris en compte par l'Administration. Quant au vote, il ne porte pas par définition sur les problèmes particuliers, encore moins sur un problème isolé, mais sur la politique générale et les qualités individuelles du candidat.

Il faut en effet tenir compte du fait que dans un État comme celui de la France, où les ministères sont encombrés de dossiers en sommeil, le rôle essentiel du député est de stimuler les administrations débordées, pour faire aboutir les projets intéressant ses électeurs. Ceux-ci, en outre, ont intérêt à voter en faveur d'un candidat susceptible par son appartenance politique ou ses relations de faire accorder les subventions sans lesquelles aucune municipalité, aucun département, ne dispose des moyens financiers de rien réaliser,

que ce soit une école, un pont, ou un lotissement.
« Finalement, dit Finley, la démocratie se limite pour chacun de nous à décider à quelle heure et avec quelle machine on va tondre la pelouse. »

Le portrait réaliste de l'Hexagone nous éloigne passablement du thème « France, pays du progrès – France, pays de la Liberté ».

Quant à l'Égalité, elle n'est pas mieux traitée. Il est connu que nous sommes parmi les pays aux très grandes inégalités sociales et de grande disparité dans l'échelle des salaires, et où il n'est pas rare qu'un P.D.G. gagne trente fois plus, avec ses notes de frais, qu'un manoeuvre – alors que, comme lui, il n'a qu'un estomac et n'a pas nécessairement davantage d'enfants.

Si l'on regarde à l'intérieur des structures, on a l'impression, sociologiquement parlant, que la France est gouvernée par une mafia. Elle n'a rien de comparable avec la *Cosa nostra* sicilienne. Elle n'est pas hiérarchiquement organisée. Elle n'est même pas organisée au sens strict du mot, et aucun serment ne la lie. Elle existe *de facto*. Son lien, c'est la communauté d'intérêts. Elle possède un pouvoir discrétionnaire sur l'Hexagone, en monopolise à son profit belles situations et juteux bénéfices, qu'elle est farouchement solidaire pour conserver. Demander à un homme de valeur de se séparer d'elle et d'en combattre les privilèges pour donner aux peuples de France les libertés fondamentales qu'ils ont perdues, c'est lui demander l'héroïsme.

Pour qu'on ne nous taxe pas d'exagération, nous avons demandé au grand prêtre du centralisme jacobin, à Michel Debré, ancien premier ministre, de parler à notre place :

« Les dirigeants sont un petit nombre d'hommes, quelques centaines environ, dispersés, et parfois même opposés les uns aux autres, mais qu'unit d'une manière tantôt consciente, tantôt inconsciente, le souci identique

du maintien de leurs prérogatives personnelles, familiales, professionnelles ou sociales. L'énumération en est assez vite achevée : états-majors des partis (à la seule exception du parti communiste), états-majors des grands journaux, des affaires financières et industrielles, des organisations corporatives professionnelles agricoles et autres, des syndicats ouvriers et autres (à la seule exception des communistes), du monde des lettres, des Académies et de l'Université, des grands corps de l'État et de la haute Administration civile, technique et militaire, de certaines associations privées (les anciens combattants, par exemple) et, enfin, de l'Église... »

Ici, nous prenons la parole pour ajouter aux pouvoirs parallèles énumérés par Michel Debré : les anciens déportés et résistants, les ligues philo-sémites et anti-racistes, la franc-maçonnerie, l'ambassade soviétique et l'ambassade américaine, qui toutes deux ont leur mot à dire, leur conseil à glisser, leur menace feutrée à faire entendre, chaque fois que la politique extérieure est en jeu!

« Tous ces états-majors, continue Debré, participent très directement au pouvoir, soit en jouant à la politique, soit en exerçant une attraction ou une influence sur l'opinion et les gens en place, soit en n'agissant pas alors qu'ils pourraient agir à l'occasion.

» (...) De la législation fiscale à la procédure judiciaire, du statut de la fonction publique à la législation sociale, de la réglementation des banques aux lois sur l'enseignement, tout n'est que situations particulières ou protégées. La crainte du plus petit changement encourage toutes les corporations à souhaiter l'immobilisme politique total et le régime qui en donne la meilleure assurance¹. »

Quand on pense qu'en représentation nos grands

1. Cité par J. Monnerot, dans *Inquisitions*.

personnages donnent la France pour le modèle de la démocratie, c'est – on nous pardonnera l'expression, mais il n'en est pas d'autre – à s'en taper le derrière par terre.

Le premier qui jeta sur l'Hexagone un regard réaliste fut sans doute Ernest Renan, d'abord en définissant la nationalité française comme un consensus, ce qui a l'avantage de rendre compte de la diversité ethnique de l'Hexagone, ensuite en mettant le doigt sur la nature dépourvue d'âme, d'éthique et de spiritualité des gouvernements français :

« La France était une grande société d'actionnaires formée par un spéculateur de premier ordre, la maison capétienne. Les actionnaires ont cru pouvoir se passer du chef, et puis continuer seuls les affaires. Cela ira bien tant que les affaires seront bonnes; mais, les affaires devenant mauvaises, il y aura des demandes de liquidation². »

Et pourtant Renan n'avait pas connu notre système de matérialisme d'État, si bien exprimé par les statistiques qui concassent les groupements organiques, chaudes cellules qui nous rendent la vie supportable en amortissant les coups, pour ne plus connaître que des « consommateurs », des « contribuables », des « électeurs » ou des « usagers » et ensuite les reverser dans la bassine commune, où tourne sans arrêt la louche de la centralisation. Dans cet affreux mélange on ne distingue plus que des « Français », cette appellation terrible qui dépersonnalise du berceau à la tombe des Hexagons sans autre spécificité qu'une carte d'identité et une description pour fiche d'alimentation d'ordinateur.

Les Français aiment à se dire épris avant tout de logique. On pourrait croire que, puisqu'ils conservent

2. *De la Réforme I. et M.*, d'E. Renan.

leur formule politique contre vents et marées, c'est parce qu'ils l'approuvent, comme du temps où Michelet, opposant « les misères de l'existence locale » à « la haute et abstraite unité de la patrie », se félicitait que la société ait « dompté la nature, l'Histoire, effacé la géographie [...], l'esprit triomphé de la matière, le général du particulier et l'idée du réel [...] ». Il n'en est rien. Les plus intelligents d'entre eux – et les gouvernants en sont – n'ont plus d'illusions. On se souvient du mot de De Gaulle : « Une coopérative de conservation. » Son successeur, Georges Pompidou, de son côté, a noté :

« À l'égard de l'État et de ses représentants, la réaction naturelle du Français est la méfiance, l'hostilité doublée d'une sorte de complexe d'infériorité. L'État lui apparaît comme une machine implacable et absurde qui lui est extérieure et dont il ne peut attendre rien de bien [...]. Au point que les crises politiques se transforment presque toujours en crises de régime, parce qu'en fin de compte c'est le fondement même de l'autorité de l'État qui est constamment remis en cause³. »

La vue est juste. Le Français est un conquis, un vaincu; il le sent sans le savoir et réagit vis-à-vis du maître comme il sied. Mais, là où Pompidou se trompe, c'est quand il conclut à « l'inaptitude naturelle profonde du Français à être gouverné ». C'est une erreur d'analyse qui est commune, tant il est impossible aux Hexagons d'imaginer un autre système que le leur. C'est le lourd tribut qu'ils paient à leur complexe de supériorité. Ce que les Français n'aimeront jamais, c'est d'être gouvernés d'autorité. À la longue, ils ne le supportent pas, d'où leur fameuse instabilité politique. Par contre, les peuples plus récemment conquis, comme les Bretons, les Lor-

3. *Le nœud gordien*, G. Pompidou, 1974.

rains, les Alsaciens, les Flamands, supportent l'autocratie parisienne mieux que les Français; ils votent « mieux » pour une raison que n'ont pas les Parisiens, ils ont la longue tradition du respect du pouvoir, parce que chez eux, du temps où ils avaient leurs libertés, le pouvoir parlait leur langue, respectait leurs us; il leur était proche et maintenait avec eux des liens affectifs, quels qu'aient été les chocs, là comme partout, entre gouvernants et gouvernés.

Pour nous résumer, la France n'est pas une république, comme le fut Athènes, comme l'est un canton suisse ou un État des États-Unis. C'est une dictature collective exercée par l'appareil de l'État, déguisé en démocratie. Une démocratie qui se limite à un ensemble de concessions *au citoyen isolé* – mais jamais au groupe auquel il appartient –, qui, en dehors de sa vie privée et de son droit de vote, reste soumis entièrement aux ukases de l'Administration, au carcan des lois et règlements, dont l'esprit est despotique. Dans l'Histoire, la France apparaît comme une tyrannie d'allure bon enfant, se donnant facilement le change à elle-même, sujette à des amendements, mais aussi à des furies sanglantes.

Son système politique, qui place tous les pouvoirs dans la main de l'État, est une magnifique machine de guerre, et qui a été conçue par des régimes ayant besoin d'obéissance pour la faire. Ce n'est pas celui qui convient à un État qui veut développer les œuvres de paix et la culture, parce qu'alors il devrait garantir les libertés et les pouvoirs intermédiaires.

La distance qui sépare la réalité de l'image de la France que donne le mythe de l'Hexagone est incommensurable. Le manque de concordance entre les mots et la chose est telle que le mythe, quoiqu'il continue sur sa lancée à inspirer le discours académique, a cessé d'émouvoir. La corde sensible qu'il faisait vibrer quand sonnait le clairon de la Revanche n'est plus là.

Le mythe ne se traduit plus que par un ronron d'habitude.

Il s'estompe, et d'autres mythes, qui ont la vigueur et le feu de la jeunesse, qui sont l'écho de nos passions et du monde où nous vivons, se lèvent aux horizons de nos peuples.

XVI. VACUITÉ DES JUSTIFICATIONS

*Pour ces faux grands pays
qui chantent et qui boivent,
Et perdus dans leurs appétits,
Ne sentent même plus
les leçons qu'ils reçoivent
Des vrais grands peuples, les petits.*
Edmond Rostand.

Tout régime en place se défend des critiques en avançant des argumentations plus ou moins pertinentes pour justifier ses prérogatives. La France n'échappe pas à la règle, mais elle fausse le débat avant qu'il ne s'entame en proclamant tabou le dogme de l'unité et de l'indivisibilité de l'Hexagone.

Les Français ne respectent plus aucune des « grandes » idées qui ont fait la force de frappe de leur État. Mais ils ont encore une sorte de révérence craintive pour le tabou de l'Hexagone sacralisé, parce qu'on ne les a pas mis en possession d'une autre représentation de leur pays et qu'il est naturel qu'ils l'aiment.

La clique parisienne des politiciens et affairistes, renforcée de leurs agents de la province, trouve chez eux une sorte de complicité pour mettre sous le boisseau les critiques que nous faisons et refuser de placer le débat sur le terrain qui est le sien. Une seule question suffirait

pourtant à le vider : quels sont les arguments valables en 1981 en faveur du maintien de la formation territoriale ayant nom France? – Réponses « pour » et réponses « contre ». Ensuite, on fait le bilan.

Le débat, esquivé ou rejeté, a pourtant été ouvert, il y a cinquante ans, par le combat de *Breiz Atao*. Ce sont les Bretons qui ont attaché cette casserole à la queue du coq gaulois. Sans eux, aujourd'hui, parlerait-on de décentralisation?

La position adoptée par l'intelligentsia avait été jusque-là fort habile. Elle restait ce qu'elle était déjà au XVIII^e siècle chez les prophètes du progrès. L'unification du monde devait se faire par la disparition progressive des différences entre les peuples. Partout... sauf dans la France de Paris, dont le monde entier adopterait la langue, la culture et les coutumes.

Dans l'Hexagone, les autonomies provinciales « ont disparu », nous explique l'historien Roland Mousnier¹, qui admet pourtant qu'à la périphérie du royaume elles « subsistent longtemps ». Il en parle, et tous les autres aussi, comme de vieilles grand-mères accablées par l'âge, dont certaines s'obstinent à vivre plus longtemps que les autres, mais qui toutes, en fin de compte, meurent de mort naturelle. Les conquêtes militaires? Les résistances acharnées, désespérées, les rébellions, les répressions sanglantes, les chapelles ardentes, les pendaisons, les dragonnades, les noyades, la guillotine sur les places publiques, le carcan de fer des départements, l'imposition des lois communes, le service militaire et l'école obligatoire, les écriteaux « *Il est défendu de cracher par terre et de parler breton* »? Rien de cela n'a existé, sans doute.

Dans le même esprit, l'unité politique française est le résultat « de l'apparition d'un groupe d'idées communes,

1. *La France et les Français*. V. Bibl.

patrimoine spirituel commun, bientôt riche d'institutions nationales prodigieuses. Ainsi verra-t-on naître la patrie française². » C'est ainsi que M. M. Gorce présente une communauté d'idées générales qui a toujours été celle de l'Europe, tandis que la France en montrait si peu qu'elle semblait vouée à la guerre civile endémique. C'est ainsi qu'il présente le despotisme qui a créé en surface l'unité française. Tel autre en parle comme du remède miracle qui nous a arrachés « à l'anarchie des provinces ». Un tel langage est celui de l'aveuglement ou de l'impudence. L'unité française n'a pas été la conclusion d'une unité morale et culturelle, mais de manœuvres de toutes sortes, allant de l'astuce juridique à la force brutale. Le pouvoir parisien, depuis Philippe-Auguste, a eu souvent recours aux artifices juridiques pour assurer sa continuité comme pour justifier des annexions. Nous en avons donné maints exemples, qui nous dispensent d'en citer d'autres. Inutile aussi de revenir sur la magnifique entourloupette de la « mission de la France » qui a succédé à la « volonté divine » pour faire des « colonnes infernales », à la suite des dragons du roi, l'instrument d'une sorte de justice supérieure. Les armées des autres franchissent les frontières pour conquérir et dominer. Les armées françaises l'ont fait, depuis la Révolution, pour affranchir les nations du joug des tyrans, pour répandre l'idée du peuple souverain et pour faire savoir que la civilisation française était supérieure à toutes et valable pour l'ensemble du genre humain. Ce dernier point fut particulièrement exploité pour justifier le colonialisme.

Michelet déclare : « La France a conquis la liberté, pour en faire don au monde », Saint-Simon annonce l'avènement d'une civilisation nouvelle dont la France

2. *La France au-dessus des races*. V. Bibl.

sera le grand prêtre; Victor Hugo décrète Paris capitale de la pensée et assure que la civilisation française est « le prototype de toute civilisation véritable ».

Nous connaissons aussi la mission divine de l'Église et la mission émancipatrice du prolétariat. Nous avons vu à quoi mènent ces différentes missions : la destruction, l'oppression, les conflits implantés à jamais là où la tranquillité régnait. Maintenant, on ne fait plus guère référence à aucune mission, quand on veut transformer les « centrifuges » en « centripètes ». On évoque le consensus : « La France n'est pas un peuple, mais cent, qui ont décidé de vivre ensemble³. » Le mot « décidé » est une imposture. Ils n'ont jamais eu le choix. Même pas, malgré les apparences, en 1866, car la cession de la Savoie avait été au préalable consentie par le Piémont dans un traité signé et paraphé, et il était vain d'espérer revenir en arrière.

On a aussi beaucoup soutenu que les sacrifices consentis par les peuples allogènes de l'Hexagone étaient la preuve de leur patriotisme et qu'il n'y avait pas à revenir là-dessus sans manquer à leur mémoire. Le raisonnement vaut pour les engagés volontaires, qui étaient moins de 1 % des recrues. Les autres, on ne leur a pas demandé leur avis. S'ils tentaient de quitter la tranchée, ils se retrouvaient devant le peloton d'exécution. Rappelons-nous les mois noirs des cours martiales de 1917. Alors, paix à leurs cendres! C'est si vrai qu'on ne cherche pas à démontrer à M. Senghor, quand il vient déjeuner à l'Élysée, que les sacrifices consentis sur l'autel de la patrie par les tirailleurs sénégalais à Verdun et à Monte-Cassino ont prouvé qu'ils étaient d'aussi bons Français que les autres. Ces boniments de charlatans n'ont plus cours, même dans l'Hexagone.

3. *L'Invention de la France*. V. Bibl.

Il ne reste plus qu'à faire état du fait accompli : « Vingt races se sont fondues [...], climat privilégié, situation unique, conditions générales [...] qui ont prédisposé les habitants à l'amour du travail, au sens de la mesure, à l'esprit de méthode et de clarté [...]. Langue et mentalité communes... » L'Artésien Maurice Thorez, chef du P.C.F.⁴, répète le couplet qu'il a entendu, enfant, à la distribution de prix, sans se rendre compte que si le chapelet de clichés qu'il dévide avait un sens le climat du Nord serait celui de la Riviera et l'acharnement au travail des Chtimis une caractéristique des Antillais.

Une aussi sottise ritournelle est en train de passer de mode. Le contentement de soi érigé en système, la littérature apologétique de ses propres réalisations ne sont plus tolérés quand les nuages noirs s'amoncellent à l'horizon. Un beau chahut serait assuré au professeur qui oserait, devant un auditoire d'étudiants en une quelconque province, reprendre les paroles de Michelet : « C'est justement parce que la centralisation est puissante, la vie commune, forte et énergique, que la vie locale est faible. Je dirais même que c'est la beauté de notre pays... »

L'autorité du fait accompli est encore évoquée dans l'affirmation répétée à satiété par nos chefs d'État que le fédéralisme est « contraire à la tradition nationale ». C'est un panégyrique détourné de l'immobilisme. La révolution régionaliste est contraire à la tradition jacobine, comme la révolution démocratique l'a été à la tradition monarchique. Une révolution conforme au passé n'a jamais eu lieu.

« La France s'est faite en s'arrachant aux fatalités géographiques et ethniques. » D'accord, mais il n'y a à s'en réjouir que ceux qui voient des fatalités où il y a des

4. Élu secrétaire général du parti en 1930.

lois naturelles; les autres le déplorent; le déracinement n'enrichit pas, il mutile; il ne libère pas, il isole.

Quelle dernière ressource dialectique reste alors aux défenseurs de l'État-nation? L'argument de la légitime défense, autrement dit la raison d'État. Aucune parcelle de souveraineté ne saurait être enlevée à la France une-et-indivisible sous peine de la condamner à périr! C'est bien vrai, mais où est le mal de voir périr une formule politique nocive et périmée? Fort bien, qu'elle meure et qu'autre chose naisse à sa place, telle est la réponse qui convient à ce cri d'alarme.

À bout d'arguments, le profiteur de l'État-pieuvre dit n'importe quoi. « La région serait un rouage supplémentaire trop onéreux et superfétatoire entre le département et la capitale. » Certainement, alors qu'on supprime le département. – « Mettre ensemble Brest, Rennes et Nantes aboutirait à augmenter les difficultés » (Pompidou *dixit*). À voir, mais ce n'est pas votre problème, s'il y en a un, c'est celui des Bretons, et ils savent comment le résoudre. – « Les autonomies provinciales engendraient des conflits entre les provinces. » Conflits? Impossible. Seul l'État central dispose de moyens de lutte. Disons une saine concurrence. S'il surgit des problèmes, la Constitution prévoit des procédures de négociation et d'arbitrage. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe à notre porte, en Allemagne fédérale. Inutile d'imaginer des difficultés qui ne se produiront pas. « Les autonomies engendreront la méfiance et la haine entre provinces voisines. » Encore un faux problème. Il est au contraire bien connu que les autonomistes, quelle que soit leur province, considèrent avec sympathie les autonomistes des autres régions. L'antipathie réciproque traditionnelle des Bretons et des Normands a miraculeusement cessé du jour où il y a eu des autonomistes en Normandie : une cordiale fraternité, la solidarité et l'entraide lui ont succédé. – « Un statut spécial serait

ségrégationniste et abandonnerait la Corse à son propre sort. » Quel bon apôtre que Charles Fiterman! En se haussant sur la pointe des pieds, quand il était de passage en Corse (décembre 1977), il aurait pu apercevoir la Sardaigne, autonome, et l'île de Malte, indépendante. Et s'il leur avait crié avec un puissant mégaphone qu'elles étaient victimes de ségrégation et abandonnées à leur sort, elles auraient bien ri. – « L'expression "Europe des régions" non seulement me hérisse, mais constitue un étrange retour à un passé largement révolu, celui du Moyen Âge et de la féodalité. » Comment un ancien élève d'une école supérieure – car c'est encore M. Pompidou que nous citons – peut-il considérer comme moyennâgeuse une Constitution fédérale? Le fédéralisme n'existait pas à l'époque féodale. L'ignorait-il? Il n'existait alors que des engagements personnels de suzerain à vassal et réciproquement, ce qui est à l'opposé du lien fédéral, qui est un contrat d'association passé démocratiquement entre plusieurs collectivités territoriales. Nous l'avions bien dit. Quand ils sont aux abois, ces messieurs très décorés disent n'importe quoi.

Le dernier argument venu à notre connaissance, nous le devons à Olivier Guichard, qui était chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire. Il dit que, selon un sondage de l'opinion, seulement 65 % des Français jugent utile la division de la France en région et 25 % des provinciaux voient dans la région une communauté humaine ayant la même Histoire. Il en tire des conclusions pessimistes pour l'avenir de possibles régions. Notre interprétation de ces chiffres est toute différente. Si l'ancienne majorité avait eu 65 % des voix aux dernières élections, elle aurait crié au triomphe. Quant aux 25 %, ils sont encore de trop, puisque le consulté avait à se prononcer sur des régions qui, dans bien des cas, mutilent les personnalités historiques au lieu de leur

offrir un cadre. Aucun Normand ne peut croire à des consciences régionales distinctes en Haute et en Basse-Normandie; par contre, aucun bon Savoyard n'admettra qu'il a des compatriotes dans les Lyonnais dont on l'oblige à partager le sort dans l'inénarrable région Rhône-Alpes. Quel Toulousain prétendra qu'il existe un caractère commun entre les montagnards de Foix, Comminges et Bigorre et les gens de la plaine de Garonne? Quant au Nantais qui se découvrira une âme et une culture de Pays-de-la-Loir-ain, il n'est pas encore né.

Maintenant, il est parfaitement exact que la plupart des Français, surtout les Franciens, ont peu conscience du problème régionaliste, où trop d'entre eux ne voient qu'un prétexte à exhibitions d'un folklore artificiel et mort-né. Mais la faute en est à qui? Je me souviens de cette apostrophe : « Cet homme ne pense pas? – Parbleu, vous lui avez coupé la tête! »

Les Hexagons sont particulièrement inaptes à analyser la cause de leur pagaille nationale. Au lieu de mettre en cause les institutions que pourtant ils savent admirablement critiquer, ils concluent, après avoir évidé le chapelet des scandales occasionnés par la centralisation, que cela tient à un « état d'esprit » qu'il « faudrait changer ». Et ils en restent là. Pour Alain Peyrefitte, « les difficultés relèvent des mentalités ». Et le même s'étonne :

« Voici des Français qu'on dit – plus que tous les autres – ingouvernables; qui détiennent le record des révoltes, des effondrements de régime, des luttes civiles, des malheurs collectifs. Et voici les mêmes passivement soumis à leur administration et amoureux (toujours déçus) de l'autorité; rebelles à leur état, en même temps qu'inaptes à vivre sans ce tuteur tracassier. »

Au lieu de conclure au cas pathologique, moyen commode d'esquiver le vrai problème qui est la réforme

de l'État, je vois là au contraire le résultat logique des institutions. Comment faire autrement que d'être passivement soumis à l'Administration? Si je fais la mauvaise tête pour payer mes contributions, je reçois un rappel majoré de 10 %. Si je n'étais pas docile, je serais un sot. Et comment ne pas se révolter quand on finit par être excédé d'être traité par le pouvoir comme un zombie? Si les Français ne se révoltaient pas de temps en temps, c'est qu'ils seraient irrémédiablement domestiqués.

Ce serait une erreur de croire que la vacuité des analyses du grand problème français, celui de la réforme de l'état, est due à une infirmité intellectuelle. Un homme comme Georges Pompidou n'est absurde que lorsque le tabou de l'Hexagone est mis en jeu, sinon il raisonne sainement. Témoin son opinion sur le terrorisme palestinien dans une conférence de presse, en 1972 : « Si on n'élimine pas les causes, nous pourrions condamner, nous pourrions prendre des précautions, nous n'éliminerons pas le terrorisme et nous n'aurons pas résolu un problème qui, lui aussi, est profondément humain... »

Mais, sous son septennat et depuis, les « terroristes » bretons, qui n'avaient tué personne, se voyaient durement condamnés, sans que le commissaire du gouvernement ait fait la moindre allusion aux « causes » de leur activité délictueuse. Le gouvernement de son successeur accorde en grandes pompes une charte culturelle à la Bretagne, mais sans donner à la région les moyens de l'appliquer et en veillant à ce que le ministère intéressé mette tous les freins voulus à son entrée dans les faits. Une rouerie vieille comme le gouvernement central.

La calomnie reste, bien sûr, le moyen classique de se débarrasser des empêcheurs de danser en rond. De même que les révoltés de Sétif, en 1945, étaient des Hitlériens, les hommes du F.L.B. furent qualifiés gra-

tuitement de « fils de nazis », les Corses plastiqueurs « d'agents de Khadafi formés au Liban ». On se souvient que les autonomistes alsaciens, fils et héritiers des protestataires au Reichstag, et même les Bretons de *Breiz Atao*, étaient qualifiés couramment, autrefois, « d'agents à la solde de Hitler ⁵. »

L'obligation de se montrer « français », en Europe, est de plus en plus rigoureuse. Elle est aussi de moins en moins facile à satisfaire. Ouvrant un journal l'autre jour, à la page du football, je vois un cliché représentant deux joueurs se disputant un ballon. La légende disait : *L'Angevin soustrait la balle au Breton*.

C'étaient deux magnifiques Noirs, appartenant l'un à un club de Rennes, l'autre à un club d'Angers.

Les nationalités, dans les États-Nations ne veulent plus rien dire. Je vois : Angelo Parisi, né Italien. Champion d'Europe de judo, en 1976, comme Britannique. Idem, en 1977, comme Français (du fait de son mariage), ce qui permet de proclamer : la France possède le titre. Il en est de même de toutes les équipes « de France », dont la moitié – quelquefois davantage – des membres est immigrée.

Quelle signification culturelle, humaine, peut encore avoir la France ?

« On entre dans la nation française, disait Sieburg ⁶, non par le sang mais par l'esprit. »

La conclusion obligée est qu'on en sort quand on n'en partage plus l'esprit.

5. Rappelons que *Breiz Atao* fut créé en 1919, date à laquelle Adolf Hitler était un parfait inconnu.

6. Écrivain allemand, il est l'auteur notamment de *Dieu est-il français?*

XVII. COMBATS D'ARRIÈRE-GARDE

Voyez-vous la Suisse romande rattachée à la France? Elle ne supporterait pas ce régime pendant six semaines... Que penserions-nous de la tutelle qu'exerceraient, d'une capitale éloignée, des bureaucrates insaisissables, dont l'arbitraire se complique de népotisme, d'une légion de députés et de sénateurs!

Colonel Feyler
(*Gazette de Lausanne*, 13 mars 1923).

Malgré son préjugé centraliste, l'État français a été obligé, de tout temps, de recourir à des subdivisions territoriales, de la même manière qu'une grande maison de commerce est obligée de créer des succursales pour couvrir les différentes zones d'exploitation. Mais cette répartition territoriale des responsabilités des agents du pouvoir ne s'est jamais faite selon un plan d'ensemble, tant l'opposition dans les milieux politiques à tout ce qui aurait pu ressembler à des régions homogènes était vive. Chaque administration a décidé, sans s'accorder avec ses voisins, ses propres groupements de départements. C'est ainsi qu'en 1940 on comptait dans l'Hexagone 25 régions judiciaires, 22 ressorts de conseils de préfecture, 20 régions économiques, sanitaires et militaires (mais de découpages différents), 18 régions d'armement, 16 ré-

gions postales et autant de minéralogiques, 15 régions académiques, 14 régions agricoles, 11 régions d'inspection du travail! Autrement dit, un enchevêtrement de circonscriptions n'ayant rien à envier à l'État de choses féodal, objet des railleries sarcastiques des centralisateurs.

Cependant, la nécessité de remédier à ce désordre est là. Les réformateurs abondent. Ils font appel au « pays réel », une notion qui est au fond encore une abstraction. Ils réclament un « renouveau », le « réveil des forces vitales », l'appel à « la France profonde », la « prise en main des choses de la vie », « l'entrée en jeu de la responsabilité et de l'initiative » ou « de l'imagination et de la volonté ». Je relève encore : « La participation de tous » et « le renouvellement de la société par une nouvelle création ». Chacun a sa formule, mais toutes sont imprécises à souhait. En se heurtant au tabou de l'indivisibilité et de l'uniformité, le réformateur est pris de panique, et il esquivé la conclusion, qui serait de transférer le pouvoir de décision et les moyens d'entreprendre du centre à la périphérie. Cette lâcheté civique – car il faut appeler les choses par leur nom – laisse le champ libre au pouvoir centralisateur, dont le seul souci véritable est de se perpétuer.

Aux projets et tentatives de faire prendre corps à des initiatives provinciales dans le sens de la régionalisation, il applique invariablement une devise tripartite, qui est : *ignorer* aussi longtemps que possible, ironiser, minimiser; *conjuré*, en dépouillant les projets de décentralisation de tout ce qui n'est pas une considération économique; *accaparer*, pour les retirer à leurs auteurs, les dénaturer et les détourner de leur but.

Jusqu'ici, cette tactique a très bien fonctionné, sans attirer d'autre contestation que les bombes bretonnes et corses et sans lesquelles on aurait pu croire que tous les Français étaient d'accord.

Le premier remède proposé au désordre administratif l'a été par P. Foncin, en 1898. Il était d'une timidité digne de lui valoir une prise en considération, puisqu'il consistait simplement à grouper deux ou trois départements en un seul. Il devait être repris en 1902, en 1926 et par l'inévitable Michel Debré – dont il comblait les vœux – en 1946. L'inconvénient de ce schéma était double : d'abord, il n'apportait aucune solution au problème, ensuite les nouveaux départements ne correspondaient jamais à une région naturelle, encore moins aux vœux des habitants. Un projet attribuait la Sarthe à la Basse-Normandie, l'autre la réunissait à la Touraine, le troisième à l'Anjou. C'était l'arbitraire pur, la loterie. Cette solution stupide fut enterrée.

L'idée des régions n'eut pas à être défendue, elle s'imposait d'elle-même. Pour que le pouvoir puisse les accepter, il suffisait de les exorciser, en les définissant et en les délimitant selon des critères exclusivement économiques, ignorant ou faisant fi de considérations humaines. En 1955, le gouvernement décidait la division de la France en 21 régions économiques, démembrant les provinces les plus conscientes d'elles-mêmes comme la Bretagne ou la Normandie et en absorbait d'autres comme la Savoie dans le Lyonnais et la Corse dans la Provence. Mais là n'était pas vraiment la tare de cette conception : elle était dans le principe même de ramener la règle de la vie en commun à celles de l'organisation industrielle et commerciale. C'était la remise en honneur d'une vue de l'homme désespérément périmée, l'*Homo œconomicus* des matérialistes du XIX^e siècle. C'était, en un mot, la consécration administrative de la primauté de l'économique dont nous aspirons à être délivrés.

La délimitation des régions économiques présentait par ailleurs des difficultés insurmontables, pour la raison qu'il n'en existe aucun critère décisif. Le fait que la Basse-Seine soit la sortie de Paris à la mer n'en fait pas

plus une partie de la région parisienne que la Hollande n'est une partie de l'Allemagne, sous prétexte qu'elle est le poumon maritime de la Ruhr. La prépondérance commerciale de Lyon sur la Savoie ne fait pas du massif alpin une seule région naturelle et historique avec la vallée du Rhône et de la Saône. L'attraction que Nantes exerce sur le nord de la Vendée et l'Ouest de l'Anjou ne crée pas pour cela une région des « pays de la Loire », qui, en bonne logique, devrait aussi comprendre la Touraine et le Berri. L'exemple le plus bouffon fut donné par la chambre de commerce de Nantes, dont les projets, sous l'impulsion de son porte-parole, l'avocat Abel Durand, pris de mégalomanie, englobaient près du quart de la France.

Un autre défaut des régions économiques est qu'elles devraient se modifier avec l'évolution industrielle et commerciale. La nécessité de grouper la sidérurgie avec les mines de charbon s'est évanouie depuis la fermeture progressive de celles-ci. Longwy se meurt, tandis que Dunkerque, alimenté de charbon excellent et bon marché par mer, prospère, autant que faire se peut dans le contexte de la crise de la sidérurgie européenne. Les régions géographiques sont plus stables : massif armoricain, bassin de la Seine, bassin de la Garonne, bassin du Rhin, plaine du Nord, bordure méditerranéenne...

Le pouvoir rêve de jouer cette dernière carte, qui aurait effacé pour toujours le spectre d'une renaissance provinciale. Il y rêve de plus en plus, depuis que les technocrates ont la haute main dans l'Hexagone. La division des services d'eau en « bassins » en porte témoignage. On y voit la Bretagne, qui a un système hydrographique absolument autonome, rattachée, au défi de tout sens commun, au bassin de la Loire, où elle rejoint Nevers et Clermont-Ferrand, et qui soumet les décisions concernant les riverains de l'Odette ou de la Rance à des bureaux sis à Orléans!

Les grandes régions sont une vue de l'esprit, un schéma qui ne correspond à rien de réel, qu'on a posé sur la carte. Qu'y a-t-il de commun entre cette ville essentiellement terrienne, Le Mans, qui est à 1 h 50 de Paris, et le port de Brest, vivant de la mer, qui en est à 6 h 30? La grande région de l'Est, qui rattache l'Alsace à Nancy, oublie seulement son particularisme culturel et l'existence des Vosges. La grande Aquitaine ne vaut pas mieux : elle met sous le même chapeau le Pays basque et les Charentes, les fabricants de fromage de chèvre et les éleveurs d'huîtres. À qui peut donc profiter ce schéma, sinon à ceux pour lesquels un consommateur ne se différencie pas d'un autre consommateur, quand il s'agit de vendre une marque de bière ou de hi-fi? Les promoteurs de l'Europe des marchands ont sauté sur l'idée, pour l'étendre à tous les pays du Marché commun. La R.F.A. ayant déjà de grandes régions, il ne restait que la ressource d'en faire de plus grandes encore. Au lieu de quatre (Rhénanie du Nord-Westphalie, Hesse, Rhénanie-Palatinat, Sarre), on n'en aurait qu'une seule : *Grossrheinland*. Et avec 28 millions d'habitants! L'État le plus peuplé des États-Unis, la Californie, peut aller se cacher avec ses minables 22 millions d'habitants!

Finalement, l'aspiration générale à la renaissance des provinces et de leurs traditions a dû être prise en compte par le gouvernement. Une consultation des intéressés, en 1969, a révélé des préférences que les découpeurs d'Hexagone n'ont pas pu négliger complètement. Il y a eu naturellement des priorités, comme de laisser sous la coupe de Paris son bout de Normandie; d'amoinrir la Bretagne en lui retirant le Nantais, sa seule région industrielle, et par ce moyen désamorcer sa tendance à l'autonomie (une manœuvre qui rappelle la séparation des six comtés de l'Ulster, arrachés à l'Irlande en 1921). Mais, dans l'ensemble, beaucoup de régions sont satis-

faisantes parce qu'elles correspondent à un ensemble humain, à une activité organique et à des souvenirs historiques. C'est le cas du Nord - Pas-de-Calais, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Provence, de la Corse, du Limousin. D'autres, en revanche, auraient besoin d'être rectifiées, et des pays reconnus comme tels, malgré leur exigüité, tels l'Euskadi et le Roussillon.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agira jamais là que de décentralisation administrative. L'État reste en possession de tous les pouvoirs de décision et des ressources financières, donc des clés de la culture et de la civilisation dans la proportion de 80 %. Il n'est pas touché au mythe de l'Hexagone, qui continue à exercer ses ravages. Les privilèges de Paris restent inchangés. Ils attirent comme avant les investissements et les demandeurs d'emploi. Toutes les précautions ont été prises pour que les capitales de région ne disposent d'aucun pouvoir réel et ne puissent se constituer en centre autonome d'animation et d'orientation. Ce rôle reste la propriété exclusive des administrations centrales. Ce qui est changé, c'est le fonctionnement des administrations. Il sera facilité et accéléré. On peut dire, sans paradoxe, que le centralisme sort renforcé de la réforme régionale vue de Paris.

Les structures privées s'adaptent naturellement aux structures administratives. « La soi-disant décentralisation d'une firme parisienne, écrit Jean Mabire ¹, consiste très rarement à en déplacer le siège. On se contente de créer en province une annexe de vente ou de production. Le siège social, les bureaux d'études et les services commerciaux restent à Paris. Le directeur de l'usine ou du magasin décentralisé est, certes, parachuté en province, mais il reste télécommandé de Paris. Il n'est pas

1. Manuscrit inédit.

plus régionalisé que ne l'est le préfet, et il est presque toujours un étranger au pays où il est destiné. La main-d'œuvre est recrutée sur place. Il s'agit dans bien des cas d'une main-d'œuvre féminine obligée de se contenter de bas salaires. Par manque de formation professionnelle, les jeunes ne peuvent pas gravir les échelons de la hiérarchie de l'entreprise et doivent se contenter des postes les moins bien rétribués, tandis que la totalité des cadres vient de Paris, où a eu lieu leur formation. Pour sortir de ce cul-de-sac les jeunes doivent s'expatrier. La province est, comme par le passé, écrémée de ses meilleurs éléments. Après leurs études, les provinciaux « montés » sont répartis dans tout l'Hexagone, exceptionnellement dans leur pays d'origine. On ne peut échapper à ce cercle infernal. Il faut collaborer à son propre déracinement et à l'asservissement de sa collectivité provinciale, ou renoncer à l'ascension sociale. Il faut que la province accepte que son développement économique soit conçu par des gens qui lui sont étrangers et se produise à leur profit, ou bien rester sous-développée. Si développement il y a, il reste relatif. En 1963, on a calculé que les salaires moyens de Paris étaient, par rapport à la Bretagne, supérieurs de 46 % pour les cadres supérieurs, de 32 % pour les cadres moyens, de 42 % pour les employés, de 44 % pour les ouvriers et de 36 % pour le personnel de service. »

La régionalisation, issue de la loi de 1972, est une apparence. Le mot est là, mais pas la chose. La région n'a pas été réalisée comme une structure de l'État, mais comme une *institution*, qui ne s'y inscrit pas. L'État a accaparé l'idée régionaliste et a créé une région fantôme, comme il s'était emparé de l'idée du Comité de défense des intérêts bretons (CELIB), né en 1950, qui avait réussi à lui pousser l'épée dans les reins, et à mettre debout la Bretagne, pour créer un CODER, en 1964, entièrement à sa dévotion, qui lui coupait l'herbe sous le

ped, en lui retirant le rôle d'interlocuteur valable.

C'est la méthode. Chaque fois qu'une province prend une initiative pour son développement, l'État s'en empare et la confie à ses bureaux. Elle y disparaît ou, si elle en émerge à nouveau, elle a été rendue méconnaissable; soit qu'elle ait perdu sa portée, soit qu'elle ait été reprise dans un projet technocratique, généralement mal adapté aux conditions de réalisation régionales.

Il y a au fond de ce genre de réformes-bidon une hypocrisie qu'il convient de démasquer. Le souci du gouvernement n'est pas de créer des régions dotées des moyens de remplir leur rôle, mais de les enfermer dans un réseau de restrictions qui les réduisent à un rôle de collaborateur bénévole du système qu'elles auraient dû remplacer. Mieux encore, l'État cherche, en certains cas, celui de la Bretagne, par exemple, à utiliser un découpage régional, qu'il a prétendu justifier par des arguments économiques, pour tenter d'y développer à coups de millions une « conscience régionale » qui fasse pièce à la conscience (dans notre cas : bretonne) du département détourné. C'est alors qu'on saisit sur le vif à quel point le mythe de l'Hexagone qui continue à inspirer l'État est incompatible avec la substance et l'âme de ses provinces. Il espère aujourd'hui faire naître une conscience régionale des « Pays de la Loire », du « Centre », de « Rhône-Alpes », etc., de la manière dont il a fait se constituer petit à petit en deux cents ans une sorte de conscience départementale, quand, au plus bas de la déchéance des ethnies de l'Hexagone, on cessait d'être Provençal pour être Varois, Breton pour être Morbihannais, Normand pour être Rouennais ou Cherbourgeois; une conscience départementale qui était si superficielle, faite de tant d'ignorance organisée, qu'il a suffi de quelques années pour que la réapparition dans la vie officielle des anciens noms la balaie dans la plupart des cas. Là où elle ne l'a pas été, c'est le signe que le

jacobinisme a réussi en profondeur. Car on entend encore dire à des Hexagons qu'ils sont Ardéchois, Charentais, Jurassiens, « du Cantal » ou « du Loir-et-Cher ». Par contre, les Basques, maintenant, disent qu'ils sont Basques, les Lorrains, Lorrains, et les Bretons, Bretons et non pas des natifs de tel ou tel département. Quant aux Corses, ils n'innovent rien en disant qu'ils le sont, puisqu'au moins, eux, ils n'ont jamais eu honte de l'être.

On peut comparer les concessions que fait depuis quelques années le pouvoir central, à contrecœur, à des combats d'arrière-garde. Ce sont des combats sans gloire et qui ne conduisent pas à la victoire finale. L'enseignement des langues régionales, sans budget, sans formation de professeurs, sans sanction académique, ne menant à aucun emploi, placé en dehors des horaires et à titre facultatif, n'est pas autre chose qu'une mesure-alibi. Les 23 minutes par jour à la radio et la minute, plus quatre-vingt-six secondes par jour pour la langue bretonne à la télé, sont à peine une aumône, quand on voit qu'aux États-Unis et au Canada de petites minorités linguistiques de 100 000 personnes, et moins encore, ont des postes de radio et télévision propres, à plein temps, et des écoles où tout l'enseignement est donné dans leur idiome! Les exemples s'en comptent par centaines. Une politique d'alibis, des concessions au compte-gouttes, sont le signe d'un pouvoir qui veut durer coûte que coûte, mais a cessé d'être sûr de lui. Quand l'hypocrisie a succédé à l'arrogance, le doute n'est plus permis.

En attendant le dénouement de la comédie des combats d'arrière-garde, et la vraie solution à laquelle l'Hexagone ne pourra pas indéfiniment échapper, qu'il nous soit permis de nous divertir des propos par lesquels les thuriféraires du mythe essaient de se rassurer. Nantes étant le point chaud par excellence, revenons-y.

« La Bretagne *réduite*, écrit un universitaire aux ordres, a déjà pris l'habitude de régler ses affaires en son propre sein. »

Pas mal. Une question : comment pourrait-elle faire autrement?

« Pour le géographe, la Loire-Atlantique annonce la France du Midi, voire s'y rattache franchement », dit encore le même personnage.

De mieux en mieux. Le patois gallo des Nantais serait donc de l'occitan? Voilà un accroissement numérique qui va réjouir nos amis toulousains!

« La vocation de Nantes semble de plus en plus ligérienne, de moins en moins bretonne. »

C'est la plus belle. C'est à croire qu'au Croisic on se baigne dans l'eau douce et que les cargos de Saint-Nazaire remontent jusqu'à Tours.

Quand on vous oppose des adversaires de ce niveau, la bataille est près d'être gagnée.

CONCLUSION

Reconnaître la diversité comme un élément positif dans les sociétés humaines nécessiterait un changement radical des mentalités.

Pierre Maugué
Contre l'État-nation, 1979.)

En France, on laisse en repos ceux qui mettent le feu et on persécute ceux qui sonnent le tocsin.

S.R. Chamfort
(Maximes et pensées, 1795).

Ce livre a été écrit pour contester une « certaine idée » de la France que ne justifient pas les faits. Cette idée a été certainement utile autrefois pour enraciner les Français dans leur bon droit et dans une prétendue mission supérieure au bénéfice de l'humanité, quand des rêves de mégalomanie hantaient leurs cervelles. Mais ce temps-là est passé. Cette « certaine idée » de la France n'est plus seulement sans emploi mais, dans la mesure où elle domine encore les esprits, elle ne peut que les rendre aveugles aux réalités de notre pays. Elle risque de les orienter dans des voies sans issue. Les Français lui doivent déjà deux guerres honteuses et inutiles, en

Indochine et en Afrique du Nord, que moins d'illuminisme politique aurait pu leur épargner.

Va-t-elle maintenant renouveler les mêmes erreurs sur son propre territoire?

Quand nous voyons, par tant de signes, que les vieilles illusions sont encore vivaces, des craintes se mêlent aux espoirs qu'a fait naître en nous un tout récent changement politique, dont l'avenir dira s'il aura été davantage qu'une démonstration de bonnes intentions. Car il ne suffit pas à un homme politique clairvoyant de distinguer la bonne route, il faut encore qu'il ait la volonté et la ténacité suffisantes pour entraîner les hésitants et briser les résistances des privilégiés.

La tâche est herculéenne. L'impérialisme était devenu chez les Français un réflexe si naturel qu'il a pu s'épanouir en ethnocentrisme au moment où il croyait disparaître, sans qu'eux-mêmes s'en rendent compte. Le péché est si ancien qu'il apparaît avec le temps comme une tare héréditaire. N'est-ce pas le roi Louis XIV – toujours lui! – qui écrivait dans ses Mémoires :

« Pour affirmer mes conquêtes vers ces pays-là et vers les Flandres, par une plus étroite union avec mes anciens États [...], je tâcherai d'y établir les mœurs françaises. Je changerai les conseils souverains en présidiaux; j'en ferai ressortir les appels à mes parlements. Je veux des Français et, autant qu'il me soit possible, des gens de talent dans ces premières charges. »

Un Français moyen qui lit ces lignes n'y voit rien à redire. Si le signataire en était le roi de Prusse, le pays visé l'Alsace-Lorraine et le mot « français » remplacé par « allemand », ce même Français moyen y verrait une preuve, s'il en était besoin, de l'insatiable et cynique appétit de conquête du pangermanisme.

L'Europe alors était « française », et tout paraissait permis. Voltaire notait :

« Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands,

d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on dise, il n'y a que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de formation nationale particulière. »

En effet, tous avaient reçu une culture gréco-latine, couronnée par la culture classique française. Mais il n'est pas juste de dire qu'il n'y avait plus de Français. On ne pouvait plus les distinguer, parce que tout le monde était devenu français. C'est très différent. Depuis, tout le XIX^e siècle a été rempli par le réveil des cultures que Voltaire appellerait « particulières ». La langue française s'est retirée de l'Europe, comme le flot descend à marée basse. Le pouvoir, l'influence, la présence de la classe aristocratique qui personnifiait cette unité européenne se sont effrités. Les personnalités nationales si longtemps réduites à la vie végétative des campagnes ont surgi à leur place et la démocratie montante leur a peu à peu donné le pouvoir, l'influence et la présence que détenaient les anciennes couches dominantes. Et le mouvement a encore un bout de route à parcourir.

Sans doute est-il pénible à des Français, qui ont puisé dans la curieuse Histoire, expurgée et romancée, qu'on leur enseigne un sentiment de grandeur, d'y renoncer. Les Anglais affrontent un choix aussi douloureux, plus douloureux peut-être, car leur empire mondial était encore une réalité pour la génération précédente; il survit toujours, en apparence, dans le Commonwealth, tandis que la France n'a pas réussi à donner la vie à la Communauté prévue dans la Constitution de 1963.

Nous avons vu, au cours de cette étude, que le nationalisme français était né de la rencontre de la mégalomanie de la monarchie et du messianisme révolutionnaire. Ce produit hybride, fait surtout finalement d'orgueil froissé, de surestimation de soi, d'exaltation compensatrice, est terriblement daté. Il a été la doctrine de la Revanche. Il n'a pas été inutile, puisqu'il a per-

mis la Marne et Verdun. Mais il a rempli son office.

Les Français se trouvent devant des tâches nouvelles, dont aucune ne réclame la surchauffe d'un nationalisme d'État. Les États-nations tendent dans le monde qui est nôtre à se dissocier pour donner naissance à des unités plus à l'échelle humaine, dont le rôle sera d'être des matrices de culture à racines populaires. À leur tour, elles s'associeront pour former une puissante unité politique à l'échelle de ceux qu'on appelle les « deux grands ». S'il est encore bon de songer à se doter d'un nationalisme, c'est d'un nationalisme européen qu'il doit être question.

Nous ne donnons pas dans les songeries gratuites. « Il n'y a plus de France! » L'assertion n'a rien de blasphématoire : des patriotes à l'ancienne mode la répètent à tout propos. Il n'y a plus d'Italie, si tant est qu'il y en a eu une en dehors du dessein fasciste. Il y a encore moins d'Allemagne, puisque le souvenir même en a été rayé. Les tricolores obstinés défendent un décor de théâtre. À défaut de patriotisme, ils font appel aux sentiments de rancune, à la haine de fantômes du passé. Dans l'absence d'une épopée de fraîche date, ils évoquent des souvenirs triturés jusqu'à devenir méconnaissables. Les États-nations sont vidés de leur raison d'être. Ils sont devenus de simples machines administratives qui gèrent des intérêts. Ils n'ont plus rien à proposer, et ne proposent rien. Ce qui reste de culture française a le parfum des vieux livres. Le flot insidieux de la civilisation du profit et de la quantité le recouvre un peu plus chaque jour. Et le seul style vivant, hélas, chez les jeunes, est celui de l'*american way of life*.

Que des hommes qui ont eu si longtemps en main le pouvoir d'influer sur l'instruction, le mouvement des idées, l'orientation générale de la vie de la « nation », aient choisi de définir la France comme une nation pluriculturelle, comme un foyer d'accueil à tout venant,

comme le centre privilégié d'une culture universaliste, est aberrant. Qu'ils aient voulu imposer le bâillon à ceux des habitants de l'Hexagone qui, eux, proposent une culture vivante de remplacement, est suicidaire.

Le problème n'est pas de sauver la « culture occidentale », car celle-ci a baissé pavillon devant le matérialisme de la civilisation *made in U.S.A.*, sans avoir le contre-poison de la naïveté américaine, qui n'est plus permise à nos vieux peuples. Le problème n'est plus de « sauver la France », mais de revivifier la France pour pouvoir la sauver. La solution n'est pas la bombe de dissuasion, mais la structuration d'un mode de vie qui vaille la peine d'être défendu.

La question est aujourd'hui celle-ci : est-il profitable et nécessaire de continuer à fabriquer des Hexagons?

La justification de l'Hexagone, comme des autres États-nations, était :

1. De garantir la paix à ses ressortissants par ses forces armées.

2. D'offrir un cadre à une vie économique autosuffisante pour l'essentiel (surtout avec l'appoint des colonies).

3. De faire bénéficier les minorités, au besoin par la contrainte, de la langue et de la culture de la capitale, au nom de sa prétendue supériorité intrinsèque.

Ces justifications, valables ou non en leur temps, ont cessé d'en être, depuis qu'il est reconnu que :

1. Seul un bloc de l'importance des super-puissances peut assurer la paix aux Français. Il est devant nous : l'Europe de l'Ouest, avec 360 millions d'habitants.

2. Le cadre de la vie économique est devenu le Marché commun, insatisfaisant mais réformable, à l'intérieur duquel les intérêts régionaux, que les États-nations représentent mal, restent à organiser et à défendre. Le gouvernement de l'Hexagone n'est pas l'organisme dirigeant approprié à aucun de ces deux

niveaux, qui réclament respectivement un gouvernement européen et des gouvernements régionaux, aux compétences propres.

3. La culture française, déconnectée du réel et déboussolée, n'oppose aucune résistance efficace à l'invasion de la sous-culture néo-américaine. Les peuples encore conscients de leurs racines ne voient de salut que dans leur tradition ethnique. Ils veulent avoir les moyens de la développer librement, pour l'enrichissement de tous.

Des mots comme « la défense de la patrie » ne sont plus que des « sons qui frappent l'air », aurait dit Saint-Simon, puisqu'ils n'ont plus de sens pour un grand nombre de Français et que d'autres ne se connaissent pas de patrie en dehors de leur ethnie, qui leur offre tout ce que l'Hexagone est impuissant à leur donner. Au lieu de regarder les contestataires « provinciaux » comme des ennemis de la France, les Français devraient les considérer comme les sauveurs des hommes qui se rencontrent en cet isthme européen sous les plis de leur drapeau. C'est un renversement de point de vue que nous leur demandons.

Le drame algérien, plaie qui restera longtemps vive dans la chair française, n'a pas commencé dans la kasbah d'Alger, mais dans le bocage breton, les hautes vallées du Béarn, les plaines d'Alsace et de Flandre. C'est là que le mythe de l'Hexagone a d'abord exercé ses ravages avant de les porter en Kabylie et dans la Mitidja. Si les Français avaient été éduqués à respecter les différences et à tolérer d'autres langues ou cultures que les leurs, ils auraient peut-être trouvé à temps une solution en Algérie, ou ils l'auraient quittée sans y verser le sang inutilement. Ils ne pouvaient pas, hélas, se montrer compréhensifs et tolérants en terre conquise, quand ils ne l'étaient pas chez eux.

Les Français qui jouent aux sages savent très bien

qu'il faut revenir à l'homme défini en fonction de l'homme, c'est-à-dire à des traditions et à des milieux riches de valeurs spirituelles, pour ne pas tomber dans le robot et le maniaque scientifique. Mais ils passent sous silence qu'il faut au préalable, pour en arriver là, détruire le système politique qui sacrifie toutes les valeurs humaines aux considérations économiques. Ce système a un nom : l'Hexagone. Leur imposture consiste à défendre au nom de la France un mécanisme qui en corrompt la substance. Le mot « France », riche d'éclat et de prestige, qui aux yeux de beaucoup a la résonance du sacré, doit couvrir des entreprises indéfendables et sauver des meubles vermoulus par une escroquerie verbale.

Se rendent-ils compte, ces gens du Tout-Paris et ceux du Tout-à-l'Instar qui les suivent en province (ici, l'épithète de « hideuse » que lui attribuait Malraux est celle qui convient), qu'il existe dans l'Hexagone une autre espèce d'hommes que la leur? Des hommes qui n'ont ni leurs travaux, ni leurs préoccupations, ni surtout leur mentalité. Quand ils se rencontrent le soir autour d'une table, à Steenvoord, à Kriegsheim, à Porto-Vecchio, à Kergrist, à Rabastens, à Itxassou, à Cossuéjous et – pourquoi pas? – à Fouilly-les-Oies, ils parlent de ce qui les touche et de ce qui les intéresse, qui n'est pas nécessairement ce qui vous touche, ni ce qui vous intéresse.

Alors, pourquoi faut-il que dans leurs journaux, dans les revues qu'ils achètent à la Maison de la Presse (la même dans tout l'Hexagone, avec les mêmes étalages), sur l'écran de leur télé, à l'écoute de leurs transistors, ils aient l'obligation d'écouter vos petites histoires et pas les leurs? Pourquoi faut-il qu'on leur demande de prêter plus d'attention aux problèmes des éboueurs parisiens ou des contrôleurs du métro qu'à l'usine de leur village qui ferme ses portes ou qu'à leur autoroute qu'on ne termine pas?

La France, c'est vous, bien sûr. (Elle est bonne fille, tout le monde le sait.) Vous ne voulez aucun mal aux provinciaux. À la rigueur, vous accepteriez qu'on leur donne un peu la parole, c'est-à-dire des *mass media* qui soient à eux. Mais vous pesez le pour et le contre, car c'est à vous, bien sûr, de juger et de décider. Vous réfléchissez que s'il n'y a pas de vie régionale ces *mass media* n'auront rien à exprimer. C'est un enchaînement. Une vie régionale ne peut s'organiser qu'autour d'un centre de décisions et de responsabilités, c'est-à-dire une assemblée, un exécutif et des administrations régionales. C'est en somme l'autonomie, ou tel autre nom qu'on voudra lui donner.

Alors, votre œil bon enfant se noircit. Le tabou de l'« une-et-indivisibilité » de l'Hexagone a frémi. La patrie est en danger! Sus aux anti-Français! Sus aux séparatistes!

C'est la provocation de tous les jours. Ces gens-là s'affolent et battent la générale. Ils ignorent que dix grands États prospères, et dont l'unité n'est pas contestée, sont édifiés sur la base des autonomies cantonales ou provinciales. Ils ne se souviennent pas que du temps où la France était diversité elle était plus unie que maintenant qu'elle se veut uniformité. Car, seule, la privation de liberté engendre la revendication de la liberté. Il n'y avait pas incompatibilité autrefois, et il ne peut pas y en avoir aujourd'hui, entre la patrie charnelle, porteuse des valeurs culturelles, organisatrice de la vie collective à l'échelle humaine, et l'ensemble politique, l'État aux vastes dimensions qui l'englobe et assure sa protection dans le monde. Ce sont deux étages de responsabilités différentes.

Le séparatisme est le piège où les conservateurs centralistes essaient de faire tomber les autonomismes. Parce qu'il est indéfendable. Tous les peuples aujourd'hui ont besoin les uns des autres. Ce qui est en

question n'est pour aucun d'entre eux leur indépendance – elle n'est plus qu'une formule vide de sens – c'est la nature des liens qui doivent les unir. Le danger pour la France n'est pas un retour au morcellement médiéval, auquel personne ne songe, c'est son impuissance à se renouveler, son évasion dans la nostalgie stérile des gloires du passé.

Les hommes seraient des anges si, à voir leurs privilèges menacés, ils ne devenaient pas méchants. Je n'en veux pour preuve que l'article 3.1. de la loi du 10 janvier 1936, qui fait tomber sous le coup de ses sanctions tout mouvement « qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ». En vain, certains députés, lors de la discussion du projet, avaient proposé d'adjoindre les mots « par la force ». L'adjonction ayant été rejetée, il reste donc que c'est l'intention, la pensée, qui est poursuivie et exposée à l'amende comme à la prison... Il en est de même de toute action, même par des moyens légaux, de toute expression d'opinion qui vise à la discrimination d'une personne en raison de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie (loi de la presse, art. 23 et 24). C'est-à-dire, en langage clair, que le fait de dire dans un lieu public ou d'écrire dans une feuille qu'une trop forte proportion d'immigrants inassimilables dans une province de France met en péril son homogénéité culturelle et sa renaissance linguistique, vous expose à un emprisonnement d'un mois à un an et à une amende de 2 000 à 300 000 francs. C'est ce que les officiants du mythe appellent « la complète liberté de penser et d'exprimer son opinion » qui règne en France.

Le législateur a bonne conscience. Les mesures que la loi a prises n'ont pas pour but de restreindre la liberté de penser, mais d'empêcher des atteintes sacrilèges au dogme d'une religion d'État. Elle fait suite à la disposition légale qui existait sous l'Ancien Régime, qui

permettait de faire passer de vie à trépas celui qui ne se découvrirait pas au passage d'une procession ou qui faisait le geste de porter la main sur le roi. Une admirable continuité, somme toute.

L'article 88 du Code pénal aggrave encore ces dispositions, puisqu'il stipule que « quiconque aura entrepris, *par quelque moyen que ce soit* [...], de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce, sera puni d'un emprisonnement de un à dix ans et d'une amende de 3 000 à 70 000 francs ». S'il y a « complot », même non suivi d'exécution et sans la présence d'armes, la peine sera de dix à vingt ans de détention criminelle (art. 87). En d'autres mots, il est évident qu'un gouvernement qui voudrait en finir avec un mouvement autonomiste, voir régionaliste, même parfaitement légal, possède là une loi qui lui permet de retirer de la circulation n'importe qui pour un simple article de journal et de ruiner l'organe d'opposition qui l'aurait publié; sans parler du sort qui attendrait trois ou quatre bonshommes qui auraient pris la mauvaise habitude de se réunir de temps en temps au domicile de l'un d'eux. Complot! Il n'est pas de plus bel exemple de l'adage « la force prime le droit ».

Ces articles de loi ne sont pas là pour « le cas où ». Ils ont été à la base de plusieurs centaines de condamnations, depuis quarante années, d'abord en correctionnel, puis en Cour de justice, enfin en Cour de sûreté de l'État.

En face d'un fanatisme qui récuse tout amendement, en face d'une ligue sans faille d'intérêts qui se sentent menacés, et qui conjointement dressent une telle muraille contre le changement, on a l'impression d'assister aux réactions d'une classe politique qui sent ses jours comptés. Elle n'hésite pas, pour retarder l'échéance, à se mettre en contradiction ouverte avec les croyances qu'elle affecte mais qui ont cessé d'inspirer ses actes.

Les Français qui acceptent, insouciant, ce mode de gouvernement ont une excuse. Ils sortent d'un moule qui leur a inculqué la foi dans un mythe trompeur et en a fait ce qu'ils sont. Ils se croient des citoyens libres quand ils ne sont que des Hexagons préfabriqués.

Il y a pourtant des hommes libres en France, qui entrevoient le moyen de sortir de l'impasse où se trouvent bloquées dans l'impuissance les institutions nationales. Ils croient avoir dégagé les tendances communes de la contestation qui monte de tous côtés, qui est vie et qui demain sera création. Leur donnera-t-on un jour la parole?

Nous croyons avoir montré que le vrai problème de notre époque est le passage des États-nations aux régions-états, de l'uniformité à la diversité, du règne des choses au règne de l'homme, de la primauté de l'économique à la primauté du culturel. Dans cet ordre d'idées, les composantes des régions-états devront résulter d'un choix qui évitera l'impasse de la région économique et l'erreur du critère linguistique exclusif, deux formes des solutions *in abstracto* et dogmatiques. Les cas sont très divers; chacun réclame une solution appropriée. À côté des zones dépersonnalisées, qui sont des creusets de déracinement et des déserts de l'âme, il est des foyers rayonnants où brûle une flamme que les grands conglomérats ont perdue : l'Irlande, la Bretagne, la Flandre, la Corse, l'Euskadi, la Catalogne, la Galice et bien des pays libres qui, grâce à leur heureuse composition et leur fidélité à eux-mêmes, ont su garder leur culture et l'équilibre. Ils ont certainement leurs problèmes, mais ils sont en mesure de les résoudre, ce qui n'est pas le cas du grand corps momifié de l'Hexagone.

Toute région naturelle où peut revivre un souvenir historique est une « patrie charnelle » en puissance. Dotée d'organismes de vie propre, elle peut se muer à son tour en foyer rayonnant. À côté des langues

internationales, qui ne sont plus guère que des instruments d'échanges pratiques ou des jouets à l'usage d'intelligentsias plus ou moins déboussolées, les parlers traditionnels ont un rôle moteur à jouer, d'une importance proportionnelle à leur vitalité et à leurs facultés de renouvellement.

En Europe occidentale, si découpée, si morcelée, les unités géographiques ont toujours fait naître à différentes époques de l'Histoire des formations politiques qui trahissent la permanence, à travers les siècles, de puissants facteurs de groupement : le système des grandes vallées intercommunicantes de la France du Nord, le massif et la péninsule d'Armorique, la continuité des plaines artésienne, flamande et hollandaise, le bassin aquitain, les unités pyrénéennes, la frange méditerranéenne, le Massif Central, les plateaux qui se suivent entre Meuse et Rhin, les deux rives sœurs de la haute vallée du Rhin, le massif alpin... La France comprendra-t-elle un jour de quelles réalités elle est faite?

Elle a manqué une grande occasion de renouveler son bail avec l'Histoire : celle de faire de la Bretagne, dans les années 70, une région pilote, quand tout le monde y était prêt pour une grande expérience. Elle risque, dix ans plus tard, d'en manquer une autre avec la Corse, si, selon sa très vieille habitude, elle reprend d'une main ce qu'elle a eu l'air de donner de l'autre. Les occasions manquées ne se retrouvent pas. On l'a vu en Algérie.

Quant à ce qu'on a appelé « la France éternelle », elle est déjà entrée dans l'Histoire, à la suite de Ninive, Babylone, Thèbes, Athènes, Rome, Angkor-Vat, Byzance et Machupicchu, qui resteront éternelles dans la mémoire des hommes. Toutes les créations humaines ont une fin.

Les régions-États, qui n'existent pas encore, auront la leur également.

Ce serait cependant mal connaître les Français que de s'imaginer qu'ils renonceront de gaieté de cœur à jouer un grand rôle, à passer simplement dans la trappe. Alors, pourquoi ne tenteraient-ils pas d'orienter le monde dans une direction salvatrice, après avoir pris la responsabilité, en compagnie des Anglo-Saxons, de le lancer dans la folle aventure dont nous voyons maintenant le bout?

C'est une nouvelle gloire qui les attend, qui vaut bien l'ancienne.

APPENDICES HISTORIQUES

Quelques appendices historiques ont été jugés nécessaires pour donner un aperçu des études qui ont précédé la rédaction des pages qu'on vient de lire. Ils ont pour base principalement des notes rédigées par le professeur Roger Hervé, agrégé de l'Université.

I. L'IDÉE BOURGUIGNONNE

La ligne de force Nord-Sud qui descend de la Rhénanie vers la Méditerranée, d'abord suivie en sens inverse par la montée romaine vers la Belgique, prit une signification nouvelle quand en son centre s'établit le premier État burgonde, au ^v siècle. Ce point de fixation en détermina d'autres, qui obéirent toujours à deux attractions contraires, l'une tendant à les joindre les uns aux autres pour former un grand État axé nord-sud, dont la Lotharingie est l'exemple parfait, l'autre tendant à dissocier les formations politiques attirées par la Méditerranée des autres, versant plus naturellement sur les mers du Nord. C'est pour cette raison que l'« idée bourguignonne » apparaît, au cours de l'Histoire, sous des formes si différentes, dont il est nécessaire, pour éviter les confusions, de retracer brièvement la genèse.

Les Burgondes étaient un peuple scandinave, qui constituait l'arrière-ban des Goths. Ils s'étaient d'abord arrêtés sur la rive gauche du Rhin, autour de Worms. Leur écrasement par les Huns – qui donna naissance à la légende des *Nibelungen* – les poussa à reprendre leur marche vers le sud. Le royaume qu'ils fondèrent en Gaule fut centré sur Genève, Lyon et Chalon-sur-Saône, au temps du roi Gondebaud (480-516), comme l'a révélé l'étude des noms de lieux et l'apparition dans les mêmes parages d'une évolution

autonome du latin populaire, qui n'est ni le français ni l'occitan, et qu'on nomme improprement le « franco-provençal ». Il subsista généralement dans toute son étendue, à travers les partages mérovingiens, englobant les pays de la vallée de la Saône et ceux de la haute et moyenne vallée du Rhône. Ce sont les partages de la décadence carolingienne, qui ont disloqué cette unité déjà en voie de consolidation, en distinguant un « duché de Bourgogne », autour de Dijon – où l'implantation burgonde était faible –, formant un fief du nouveau royaume de France occidentale, d'un « royaume de Bourgogne » dite *transjurane*, remontant à l'usurpation d'un comte Boson, puis à celle des seigneurs du Valais, dont l'un d'eux, Rodolphe II, réussit à asseoir sa domination depuis la limite des pays alémaniques d'Helvétie (924) jusqu'à la Méditerranée, par l'annexion de la Provence (932), un débris de la vaste *Provincia* romaine, qui en avait gardé le nom.

Là est l'origine du célèbre « royaume d'Arles », qui constitua à cette haute époque une unité politique indépendante des royaumes de France et d'Italie. Il finit par être absorbé par le Saint-Empire, vers 1030. Mais, en 1157 encore, l'empereur Frédéric-Barberousse tenait, à Besançon, capitale de son « comté palatin », en présence du vice-roi, le « recteur de Bourgogne », une diète solennelle, où l'on venait de toutes parts lui rendre hommage. C'est là l'origine du *Burgund* impérial, cher au cœur des romantiques allemands.

La frontière avec la France dépassait même le Rhône à l'ouest, de façon à englober le Forez et le Vivarais. Cependant, elle resta fixée en général au cours du fleuve, pendant cinq siècles, de 850 à 1350, avant que les empiètements de la monarchie capétienne n'enlèvent progressivement à la juridiction impériale le Vivarais (1305), Lyon (1307), puis le « dauphiné de Viennois » (1343-1364) et finalement la Provence (1486).

L'année 1361 est la date de naissance de l'autre Bourgogne, celle du Nord, qui aura un destin unique, bref mais fulgurant. La lignée des ducs de Bourgogne d'ascendance capétienne s'étant éteinte, le roi de France, Jean le Bon, constitua une seconde fois un apanage de Bourgogne, au profit d'un de ses fils, Philippe le Hardi, qui régna sur son domaine de 1363 à 1404. Fort actif, il accrut ses possessions par l'acquisition du Charolais (1390) et surtout en recueillant, du chef de sa femme, en 1384, l'importante succession flamande, qui lui valut d'un coup l'appropriation des comtés d'Artois, de Flandre, de Nevers, ainsi que de la « Comté » de Bourgogne, notre actuelle Franche-Comté.

C'est à ce moment crucial que deux desseins politiques se croisent et vont s'entrechoquer. Le roi, en aidant son fils Philippe à s'étendre

en direction du nord et de l'est, pense à travers lui accroître d'autant le royaume. Mais Philippe, de même que ses successeurs et à un degré toujours plus fort, subit l'attraction de l'idée lotharingienne. Il semble que la nature invite à la création d'un État qui, d'une part, contrôle et garantit la route Nord-Sud, et, d'autre part, ménage une transition et un tampon de sécurité entre les deux grands systèmes politiques de l'Est et de l'Ouest. Diluée au sud, l'idée lotharingienne est reprise au nord par les ducs de Dijon, et devient l'idée bourguignonne; c'est elle qui entrera dans l'Histoire.

Le fils de Philippe, Jean sans Peur (1404-1419), gardait encore des liens intimes avec la famille royale. Il reçoit la régence du royaume durant la folie de son neveu Charles VI. Il en utilise les pouvoirs pour se tailler une réelle popularité parmi la foule parisienne. Ami de la puissante corporation des bouchers et démagogue consommé, il eut son parti, dit des Bourguignons, allié des envahisseurs anglais en lutte ouverte avec les troupes du connétable d'Armagnac, tenant du parti d'Orléans. La branche cadette des Valois, prenant la tête de la guerre civile, se révélait ainsi un « ennemi intime » infiniment plus dangereux pour la couronne de France que tant de vieilles dynasties féodales. Après l'assassinat du duc au pont de Montreau (1419), son successeur, Philippe le Bon (1419-1467), fut surtout un grand rassembleur de terres, usant de moyens souvent peu scrupuleux pour accaparer successivement, par dépossession des héritiers légitimes, la riche succession de Brabant (1430, duchés de Brabant et de Limbourg), puis celle de Hainaut (1423, comtés de Hainaut, de Hollande, Zélande et Frise), celle du duché de Luxembourg (1443) – qui s'étendait alors de Metz à Aix-la-Chapelle – etc. Son entente avec l'Angleterre (1423) lui valut l'acquisition des comtés de Boulogne, Mâcon et Auxerre. Même sa réconciliation avec la France par le traité d'Arras (1435) ne l'empêcha pas d'obtenir la cession des villes de la Somme.

Le cœur des domaines bourguignons se trouvait désormais reporté vers le nord, dans ces régions basses et opulentes (*lage landen*), d'expression artistique et littéraire néerlandaise. Cependant, le « bon duc » avait commencé, en 1438, à réaliser le strict assujettissement des cités drapières, Bruges et Gand, à son autorité. C'était l'introduction, toute française d'esprit, du style capétien de gouvernement dans des terres aux libertés locales jusque-là inviolées.

Cette œuvre fut poursuivie par son fils, Charles le Téméraire, dont le court règne (1467-1477) est marqué par une activité fébrile, menée dans toutes les directions, dont le rythme forcené amena sans

doute sa perte. La répression des résistances communales aboutit au sac de Dinant (1466) et finalement à l'« exécution » de la ville de Liège, en présence (forcée) du roi Louis XI, qui avait fomenté son insurrection. En punition, la ville fut réduite à porter le nom de « Brabant »! D'autre part, des tentatives réitérées pour relier les deux tronçons séparés, bourguignon proprement dit et néerlandais, de ses États ont des résultats divers : annexion manquée de la Champagne (1430), réussite de la Gueldre (1472) – région au nord d'Arnhem –, prise de possession de l'Alsace et du Brisgau (1469-1474), puis celle de la Lorraine (1475), qui le mit en conflit avec les cantons suisses, d'où ses défaites de Grandson et de Morat, et sa mort devant Nancy (janvier 1477). Ainsi s'écroula le rêve de la formation d'un « royaume de la Gaule Belgique », pour laquelle le « grand duc d'Occident » avait sollicité l'approbation de l'empereur Frédéric III.

Le roi de France, dont les manigances n'étaient pas étrangères à l'intervention des Suisses, s'empara aussitôt de l'Artois, du duché de Bourgogne et, un peu plus tard, de la « Comté » (1481), prenant de court des populations désemparées, puis révoltées. L'entrée en scène d'une nouvelle puissance, l'Autriche, brisa les progrès de Louis XI. Le fils de Frédéric III, Maximilien, ne tarda pas en effet à épouser la fille unique et héritière du Téméraire, Marie de Bourgogne, qui lui apporta en dot la majeure partie des « pays d'en bas » (août 1477). Trois siècles auparavant Aliénor d'Aquitaine avait apporté en dot à une puissance ennemie, l'Angleterre, ses riches domaines au sud-ouest de la France; une autre femme, une seconde fois, en faisait autant au nord.

Maximilien remporta l'avantage sur les Français à la bataille de Guinegate (1479). Après avoir manqué d'épouser en secondes noces la duchesse de Bretagne, grâce à la clairvoyance d'Anne de Beaujeu, régente de France, qui sut éviter que le royaume ne fût pris dans une tenaille mortelle (Empire, Castille, Angleterre, Bretagne!) il finit par traiter avec celui qui lui avait subtilisé l'épouse bretonne avant que le mariage soit consommé. Charles VIII, préoccupé avant tout d'assurer son expédition d'Italie, était prêt à faire des sacrifices. Il revint sur les extorsions de Louis XI et, par le traité de Senlis (mai 1493), restitua l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais aux héritiers bourguignons. Devenu empereur (août 1493), Maximilien I^{er}, au cours de ses essais de réorganisation administrative, intégra ses nouvelles possessions dans la division de l'Empire en dix cercles, sous le nom de « cercle de Bourgogne » (*burgundischer Kreis*) (diète de Cologne, 1512). C'était l'apparition d'une troisième mouture de la Bourgogne, la Bourgogne « autri-

chienne », ou plus exactement « allemande » puisqu'il s'agit de l'Empire du même nom.

On peut affirmer, sans aucune exagération, que la Maison d'Autriche, qui était apparue sur la scène impériale en 1273, par l'élection de Rodolphe de Habsbourg à la couronne, fit son entrée dans le concert européen, en 1493, avec Maximilien, par la voie de l'héritage bourguignon beaucoup plus que par toutes ses acquisitions, ou combinaisons matrimoniales postérieures, espagnoles aussi bien qu'italiennes! Charles Quint avait nettement conscience de cet avènement historique – absolument méconnu en France – lorsqu'il émettait, dans son testament rédigé en 1522, l'intention d'être inhumé un jour à Dijon, dans la chartreuse de Champmol, « auprès des ducs de Bourgogne, nos prédécesseurs ». Mais le cours des événements politiques ne lui fournit pas l'occasion de réaliser ce rêve – même s'il crut le tenir en vue au traité de Madrid (1526), extorqué à François I^{er}, son prisonnier depuis Pavie; la rétrocession stipulée de la « Duché » aux Impériaux ne fut pas effectuée. Aussi la « paix des Dames », négociée entre la reine-régente de France, Louise de Savoie, et l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, petite-fille du Téméraire, acceptait-elle de la part de cette dernière l'abandon des prétentions sur le duché, en échange de la renonciation par la France au droit de suzeraineté sur les comtés d'Artois et de Flandre, qu'elle tenait du haut Moyen Age (traité de Cambrai, 1529), exception faite du Charolais, qui restait aux Habsbourgs.

Le règlement de la « succession de Bourgogne » aboutissait donc, en fait, à la reconnaissance d'une nouvelle nationalité, celle des Pays-Bas (*Nederland*). Charles Quint avait continué d'ailleurs d'accroître patiemment son héritage, entre 1527 et 1548, en direction du nord et du nord-est, par l'acquisition d'Utrecht et des comtés d'Overijssel, de Groningue, de Drenthe et de Gueldre. L'ensemble finit par comprendre « dix-sept provinces », avec des rudiments d'institutions centrales établies dans le Brabant – cette vaste province partagée aujourd'hui entre la Belgique et les Pays-Bas – à Malines et surtout à Bruxelles (Conseils souverains, États-Généraux). L'empereur Charles (*Keyser Karel*) procéda lui-même, à la diète d'Augsbourg (1548), à l'organisation définitive du cercle de Bourgogne en une *entité politique* distincte, laquelle fut reconnue par une « pragmatique sanction » (1549) – nous sommes aux antipodes de l'esprit centralisateur français. Son intention était de faire reconnaître son fils Philippe (le futur Philippe II d'Espagne) comme le souverain du pays, ce qui eut lieu au moment de l'abdication de l'empereur (1556). Ce sont les troubles religieux, à partir de 1565, dus à l'intolérance catholique à

l'égard des protestants, plus nombreux dans le nord des provinces que dans le sud, qui ont entravé la cristallisation d'une grande nation néerlandaise, de la Canche au Zuiderzee. La rupture fut consommée en 1579 entre les provinces méridionales catholiques, adhérant à l'Union d'Arras, et les provinces septentrionales protestantes formant l'Union d'Utrecht. C'est là l'origine de la division de l'ancien cercle de Bourgogne en « Pays-Bas catholiques » restant sous le protectorat espagnol, puis autrichien, et la république indépendante des « Provinces-Unies », autour d'Amsterdam et de La Haye : bref, des territoires formant de nos jours le Benelux. Une nouvelle tentative, faite par le Congrès de Vienne, en 1814, de refaire l'unité néerlandaise, devait finir, en 1830, par une nouvelle sécession, pour les mêmes raisons de refus de la diversité, cette fois de la part des Hollandais.

Quant à la « franche comté de Bourgogne », elle fut conquise – on sait avec quelle impitoyable brutalité – par Louis XIV en 1674 et réunie au royaume de France à la paix de Nimègue (1678). Le Charolais, demeuré comme enclave « espagnole » en territoire français, fut annexé par un tour de passe-passe en 1684. Mais c'est une autre histoire.

II. LE « ROYAUME » D'AQUITAINE

Le bassin de la Garonne fut, pendant au moins quinze siècles, le siège de formations politiques territoriales d'une extension très variable, mais toujours d'une puissante originalité vis-à-vis du système (romain, franc, puis français) qui tentait de l'absorber.

Les Romains appelaient « Aquitaine » les régions sises entre la Garonne et les Pyrénées, à l'exclusion des abords de Toulouse. Les Celtes s'y trouvaient, ainsi qu'en témoignent le nom des Bituriges Vivisces et des Boïens, de même que l'ancien nom de Saint-Bertrand-de-Comminges, qui était *Lugdunon*. Mais le fond de la population appartenait à une très vieille souche ethnique qui peuplait la chaîne pyrénéenne (antérieurement aux Basques) dont on ne sait rien, sinon que la vache – ou le taureau? – était pour eux un symbole religieux et peut-être « national ». Ce pays fut soumis à la *Gallia* romaine par Crassus en 56 av. J.-C. mais ne se sentit pas assez concerné pour répondre à l'appel aux armes de Vercingétorix, quatre ans plus tard.

L'administration romaine est responsable de l'extension de la circonscription aquitaine presque jusqu'à la Loire et englobant le Massif Central. C'est ce vaste pays – plus le Toulousain – qui fut

envahi en 415 par les Wisigoths venant d'Espagne, et fit partie de leur royaume, jusqu'à la bataille de Vouillé (507), qui permit aux Francs d'anéantir la formation de la nationalité nouvelle en gestation, parallèle à celle qui se réalisa au sud des Pyrénées.

L'Aquitaine tomba tout entière au pouvoir des Francs, qui, passant la montagne, occupèrent un moment la « Cantabrie ». Ces Germains, pas davantage que leurs congénères Goths, ne s'établirent profondément au sud de la Loire. Aussi, quand au VII^e siècle se produisit au sud de la Garonne un déversement de population basque, ils ne lui firent pas opposition. C'est une particularité de la chaîne des Pyrénées de n'offrir à ses deux extrémités aucune barrière naturelle. On y circule dans les deux sens, et les peuples qui les habitent en occupent invariablement les deux versants.

Les Basques résidaient originellement en Aragon, au nord de l'Èbre, et dans toute sa haute vallée. Pressés par les Wisigoths, ils se déplacèrent vers l'ouest et le nord. C'est ce mouvement qui fixa le peuplement basque dans ses limites modernes. Il donna naissance, entre la montagne et la Garonne, au duché de Gascogne (forme romane de *Vasconia*, dérivée de « vasque », basque), au sens restreint du mot, qui s'identifie avec la *Novempopulanie* (le pays des neuf peuples) des Romains, qui désignait l'Aquitaine primitive, au sud du fleuve. Ce duché, que les Basques considèrent comme une de leurs expressions politiques nationales, se « débasquisa » assez rapidement, et le *Biarno* devint le Béarn. Mais il resta un « foyer rayonnant » pour l'Aquitaine. Il réapparut sous les Carolingiens avec des ducs, tantôt nationaux, tantôt d'origine franque. Ces derniers résident à Bordeaux et constituent avec le Bordelais agrandi de l'Agenais une sorte de marche du Sud-Ouest. Une dynastie gasconne le gouverne, depuis 870 env., qui s'éteindra en 1032, avec Sanche-Guillaume, au profit des ducs de Guyenne. Elle a sous ses ordres les vassaux de l'Astarax, d'Armagnac, de Bigorre, de Comminges et Couserans, de Béarn, Labourd, Soule, etc.

Les Francs la combattent durement, mais sans succès. En 626, victoire des Vascons sur Clotaire II; de 628 à 632, sur Caribert, « roi » de Toulouse; en 635, sur Dagobert, dont la « déculottée » semble être à l'origine de la comptine bien connue.

En 670, les Vascons élisent pour duc Otsoa (Loup) et étendent le duché jusqu'à la Loire, en reprenant le nom d'« Aquitaine ». Pépin le Bref tente sans succès de mettre fin au règne vascon par l'assassinat de l'arrière-petit-fils d'Otsoa, en 768. Le partage de 806 institue un roi d'Aquitaine et des marches d'Espagne. Ce royaume, plus ou moins vassal, se maintient avec six titulaires successifs

jusqu'en 882, lorsque le dernier, Louis le Bègue, hérite de la couronne de France.

Cependant, l'affaire n'est pas terminée. Rainulf II (878-892) refuse, en 887, de reconnaître le roi Eudes – qui avait fort à faire avec les Normands de la Seine – et se fait reconnaître roi des Aquitains. Titre et pouvoir ne durent pas longtemps. L'Aquitaine tombe progressivement au pouvoir des comtes de Poitiers, que chatouille à leur tour l'ambition de se rendre indépendants de Paris. Guillaume III, au surnom pittoresque de « Tête-d'étaupe » et de « Fier-à-Bras », prend le titre ducal en 951, se disant *Dux totius monarchiae Aquitanorum*¹. Il doit le défendre les armes à la main. Son successeur le plus connu, Guillaume VII « le Troubadour », témoigne du rayonnement qu'avait alors la culture occitane, puisqu'à la cour de Poitiers, en pays d'oïl, on versifiait et on chantait en occitan. La proximité du Limousin y était aussi pour quelque chose.

A partir du XI^e siècle, le nom de « Guyenne » déplace petit à petit celui d'Aquitaine. Sous la dynastie poitevine, il est le plus étendu des fiefs de France, environ dix des départements actuels. Il comprenait tout l'ancien royaume carolingien, retranché de ses extrémités (Berri, Rouergue, Gascogne); il s'adjoignit même la Touraine (806), le Toulousain (817) et le pays de Rais, en 937, pendant quinze ans. Il va s'agrandir à nouveau, sous le comte Eudes de Poitiers (vers 1032-1052), des terres de Gascogne, jusqu'à former environ le tiers de l'étendue du royaume. Ce grand pouvoir politique en formation s'estompe, quand son héritière Aliénor épouse Louis de France, à quinze ans. L'humeur de Louis VII, insensible à la raison d'État et aux représentations de son ministre Suger, répudia la dot en même temps que l'épouse, qui, quelques mois plus tard, convola en justes noces avec le roi d'Angleterre. La Normandie, à cette époque, ne cesse de nous étonner. Après avoir englouti l'Angleterre, elle s'approprie l'Aquitaine sans fêter un coup d'épée. Un empire s'est créé en cent ans.

C'est moins l'étendue de cet État, qui va des Cheviots aux Pyrénées, qui inquiète, ni sa force intrinsèque, puisqu'un État de structure féodale est dans l'impossibilité de mobiliser ses ressources en hommes et en matériel pour nourrir son action extérieure, comme peut le faire un État moderne. C'est surtout la personnalité du continuateur angevin du conquérant normand, Henri II Plantagenêt, comte d'Anjou, duc de Normandie, roi d'Angleterre, conquérant de l'Irlande et, maintenant, duc d'Aquitaine. Son ambition, son

1. Duc de toute la monarchie des Aquitains.

intelligence, son savoir-faire politique, font de ses possessions, tant qu'il vivra, le centre de cristallisation de l'Occident européen.

Ses plans furent contrariés par l'apparition d'un autre grand homme de guerre et de politique, Philippe II Auguste, le véritable fondateur de l'État français dans sa forme féodale. Celui-ci, à partir de 1180, dans une guerre incessante contre Henri II vieillissant, puis contre son fils Richard Cœur-de-Lion, parvint à dégager la faible Ile-de-France de l'encerclement des Plantagenêts, puis à conquérir la Normandie, après avoir réussi à en forcer la porte, le formidable Château-Gaillard, à la suite d'un siège de huit mois qui fit date, et à s'emparer successivement du Maine, de l'Anjou et du Poitou. Dans cette histoire, le sexe, la valeur personnelle, la Camarde, jouent un rôle décisif et déjouent les prévisions de la raison. Richard, qui était en train de prendre le dessus sur Philippe, est tué d'une flèche (1199), devant un obscur château; il n'avait pas d'héritier direct. La couronne passa à son frère, Jean sans Terre, un inquiétant déséquilibré.

Par contre, le puissant génie de Philippe-Auguste allait refermer une pince sur les possessions anglaises du continent, en prenant solidement pied à Toulouse, à la suite de la croisade des Albigeois (1209-1229). La lutte entre les deux pouvoirs continua avec des alternatives de recul (traité de Brétigny, 1363) et d'avances (conquêtes de Du Guesclin). Les Anglais ne maintenaient plus leur domination qu'en Gascogne proprement dite, de Bordeaux à Bayonne. La capitale du « claret ² » ne devait tomber entre les mains des Français qu'à la fin de la guerre de Cent Ans (bataille de Castillon, 1451), avec annexion définitive et assujettissement par Louis XI. De même que Charles V, un siècle plus tôt, avait construit la Bastille pour tenir en respect les Parisiens « trop anglais », Louis XI éleva le Château-Trompette et le fort de Hâ, pour persuader les Bordelais de bien se tenir.

Ainsi se termina l'Histoire d'Aquitaine, jusqu'au jour où la République, découvrant les avantages de la décentralisation, forma une « région » portant son nom, qui n'a pas encore eu le temps de beaucoup manifester son existence.

III. LE RELIQUAT LOTHARINGIEN

À la fin de l'époque carolingienne apparaît, entre le Rhin, l'Escaut et les Vosges, la Lorraine, pays des « Loherains » (*Hio-*

tharienses, Lotharii, plus tard *Lotharingi*), pour donner un nom aux sujets franciques de Lothaire II. Aux XII^e et XIII^e siècles, sous les Hohenstauffen, deux duchés se sont formés : Basse-Lorraine (*Niederlothringen*) et Haute-Lorraine (*Oberlothringen*), respectivement au nord et au sud de la Sarre, parties intégrantes du Saint-Empire. La division du pays en deux duchés ramena insensiblement la restriction de son usage, dès la fin du X^e siècle, au duché de Haute-Lorraine; car la Basse-Lorraine, qui comprenait Liège et le Hainaut jusqu'à Cambrai, s'était dissoute en plusieurs unités féodales, qui conservèrent quelque temps l'appellation globale de « Lothier » (*Lotharium*).

Aux yeux des Franciens, aux X^e et XI^e siècles, la Lorraine, ballottée par les partages entre l'Est et l'Ouest, de 869 à 923, est considérée comme un État distinct du reste de l'Allemagne, tandis que dans l'Empire règne le sentiment contraire. Chose naturelle, puisque la Lorraine était un duché de création impériale : donnée par Henri III au comte de Metz, en 1047. Son neveu lui succéda l'année suivante, et fut le premier duc héréditaire. Les ducs de Lorraine, vassaux de l'empereur, étaient eux-mêmes suzerains des comtes de Bar et des trois puissants évêques de Metz, Toul et Verdun. Les disputes entre grands féodaux fournirent aux rois de France l'occasion rêvée d'intervenir. Philippe le Bel (1268-1314) prit Toul sous sa protection et imposa sa suzeraineté pour les territoires du comté de Bar sis à l'ouest de la Meuse, dits « Barrois mouvant » (1301). Le dernier représentant de la dynastie nationale fut Charles II, qui mourut (1431) en ne laissant qu'une fille. René d'Anjou, qui était devenu duc de Bar, peu avant, devint duc de Lorraine en épousant l'héritière. Le charme lotharingien opère aussi sur lui. Deux ambitions ayant le même but vont se heurter, pour la plus grande satisfaction des deux grands voisins qu'elles inquiètent mêmement. Les ambitieux Bourguignons battent les Lorrains à Bulgueville (1431), en faisant prisonnier René I^{er}, qui doit céder des places fortes sur la Meuse. Le roi de France, fidèle à ses habitudes, intervient, mais il est bloqué à Épinal en 1466 et à Metz (1468) par... les Lorrains.

En 1475, Charles le Téméraire envahit la Lorraine. Les troupes de René II, allié à l'Alsace et à la Suisse, commandées par le comte de Sohn, maréchal de Lorraine, écrasent les Bourguignons devant Nancy, en 1477. La nuit de la défaite tombe sur une mer de cadavres, parmi lesquels gît celui du Téméraire. La France prend le gâteau, l'Empire en recueille quelques miettes. René II reste avec la Lorraine, dont il avait hérité. La bataille a donné ses armes à la ville de Nancy : celles de la Lorraine agrémentée d'un chardon, souvenir

2. Nom resté en anglais au vin de Bordeaux.

de l'évangélisation par les Scots (confondus comme toujours avec leurs descendants, les Écossais) avec la devise : « *Qui s'y frotte s'y pique* ». C'est René II qui fit construire le palais ducal et celui du gouvernement, dont les travaux furent parachevés au siècle suivant.

Dans les luttes entre François I^{er} et l'Empire, les ducs de Lorraine surent maintenir leur neutralité, et profitèrent des difficultés de leur suzerain pour que soit reconnue à Nuremberg (1542) leur complète indépendance vis-à-vis de lui. De son côté, le roi de France met à profit le conflit entre l'électeur Maurice de Saxe et Charles Quint pour occuper par surprise les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun (1552). Charles Quint, accouru pour reprendre Metz, est repoussé. Il n'est pas indifférent de noter que les forces françaises étaient commandées par François de Guise, duc de la branche cadette de Lorraine. Très possessionné en France, ce « prince étranger », duc et pair de France, était à cheval sur les deux nationalités. De même que les ducs lorrains qui ont été maréchaux d'Empire, il est le symbole de l'hésitante destinée de ce petit pays dont les puissants voisins se disputent la possession à coup de faveurs ou à coups d'épée. (On a vu un cas assez proche, avec Arthur de Richemont, connétable de France et, ensuite, duc de Bretagne.)

Jusqu'ici, pour la France, il ne s'agissait pas expressément de conquérir la Lorraine : la mystique de la frontière sur le Rhin est née plus tard. Sa préoccupation était plutôt de se créer une marge de sécurité vis-à-vis de l'Empire. Avec Richelieu et Louis XIV commence le *Drang nach Osten* français : la marche à l'est, qui ne prendra fin qu'en 1945 et dont le plébiscite sarrois de 1955 balaira les dernières illusions.

Vient la guerre de Trente Ans. Le duc Charles IV refuse l'alliance de la France contre l'Empire. Des escarmouches se produisirent, à partir de 1631. Le duc, en butte au reproche du roi d'avoir secouru l'Empire, notamment contre les Suédois, alliés de la France, à Haguenau, lui donna des garanties. Elles ne suffirent pas. Les Français envahirent le duché en 1633. Le duc se réfugia chez les Impériaux, auxquels il offre ses armes. Devenu maréchal d'Empire, il se bat en vain pour libérer son duché, livré au bon plaisir de l'occupant. Saint-Nicolas-de-Port est pillé, sa cathédrale presque détruite. C'est à cette époque que s'établissent les « villages-rues », aux maisons soudées les unes aux autres, faciles à défendre. La Lorraine perd 50 % de sa population. Certains villages, détruits de fond en comble, sont reconstruits sur un autre emplacement. Quatre-vingts d'entre eux ne le seront jamais. Pour abattre les symboles de la résistance, plusieurs châteaux sont rasés. On n'avait

jamais rien vu de tel depuis les grandes invasions. Saint Vincent de Paul intervient auprès de Louis XIII en faveur des Lorrains. Un chroniqueur de l'époque déclare :

« La Lorraine était le seul pays du monde qui eut donné à l'univers un spectacle plus horrible que celui du dernier siège de Jérusalem. »

Cependant, le traité de Saint-Germain-en-Laye rend ses États à Charles IV (1641); mais il doit accepter une garnison française de surveillance à Nancy. Des incidents ont lieu et un état de guerre larvé s'établit. La forteresse de la Mothe, dans le Bossigny, qui ferme la frontière avec la Franche-Comté « espagnole », assiégée par les Français depuis 1634, capitule après neuf années de résistance. Seul Longwy, dans le Nord, tient encore quelques mois de plus. En 1647, les derniers foyers de résistance s'éteignent. L'année suivante, le traité de Westphalie rend son duché à Charles IV, mais il doit subir encore treize ans d'occupation française. Le même traité reconnaît à la France la possession de l'Alsace, les places de Longwy et de Sierck dans le Nord, la Sarre (où elle commence la construction de la place forte de Sarrelouis) et sanctionne le fait accompli de l'occupation des trois évêchés. La Lorraine est prise dans un étau.

Louis XIV se croit assez en position de force pour imposer son protectorat au duché. Charles refuse. De nouveau, les troupes françaises occupent le pays, qui n'est plus en mesure d'offrir de résistance. Son héritier est proclamé. Charles V, en exil, est duc d'un pays où il ne mettra jamais les pieds. Le meilleur général de son temps, il devient maréchal d'Empire. Il libère Vienne, assiégée par les Turcs (1683), puis Bude (1686), amorçant le recul ottoman, qui se poursuivra jusqu'en 1922. En 1697, le traité de Ryswick rend le duché à son fils, Léopold, après vingt-sept ans d'occupation.

Louis XIV avait profité de sa présence en Lorraine pour pousser ses pions plus avant. Ce fut une tentative malheureuse, dont il se vengea en saccageant le pays, comme il l'avait fait précédemment en Allemagne; fait d'armes pudiquement appelé le « sac du Palatinat ». Les ruines, comme celles du château de Heidelberg, où monte le lierre, prouvent qu'il s'est agi d'autre chose.

La guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) fournit à la France un prétexte pour faire entrer à nouveau ses troupes en territoire ducal, mais elle doit s'en retirer. En 1728, Léopold II fait reconnaître la neutralité perpétuelle du duché par l'Angleterre, l'Empire et la France, qui avaient été signataires d'un traité analogue en 1542, inspiré par celui qui avait été conclu au sujet de la Suisse en 1516. Il est significatif de constater qu'entre l'Empire et

le royaume la Suisse n'a jamais été le seul État à souhaiter rester en dehors de leurs conflits. La Franche-Comté, la Lorraine, et plus tard la Belgique, montreront les mêmes dispositions. Encore une manifestation de « lotharingisme ».

La guerre de Succession de Pologne, de 1733 à 1738, eut des conséquences fatales pour la Lorraine. La France, alliée de l'Espagne, soutenait la candidature de Stanislas Leszczyński, beau-père de Louis XV, contre le gré des Russes, alliés à l'Autriche. Son élection provoqua une intervention austro-russe en faveur d'Auguste III de Saxe. Stanislas dut prendre la fuite. Par mesure de rétorsion, la France occupa la Lorraine, au titre de terre d'Empire, oubliant opportunément que, depuis 1542, elle en était formellement détachée et qu'en 1728 Louis XV avait garanti pour la seconde fois la neutralité perpétuelle du duché.

Le duc de Lorraine, François III Stéphane, dut prendre la large à son tour et se réfugia auprès de Marie-Thérèse d'Autriche, la fille de l'empereur, avec laquelle il avait été élevé; il l'épousait en 1736. Les négociations pour trouver une solution à cet imbroglio durèrent trois ans et aboutirent à l'accord de Vienne. Marie-Thérèse, étant appelée à succéder à son père selon les stipulations de la Pragmatique Sanction, le duc de Lorraine allait de ce fait devenir empereur d'Allemagne consort et consommer l'union personnelle des deux pays. La France n'était pas plus disposée à l'admettre qu'elle ne l'avait été à laisser se consommer, en 1491, le mariage par procuration d'Anne de Bretagne avec Maximilien, futur empereur. Elle imposa une solution qui avait le mérite de ménager les susceptibilités autrichiennes et de lui laisser les mains libres en Lorraine. Charles dut abandonner, à Meudon, son duché au profit du roi polonais détrôné, l'année même de son mariage, et reçut en compensation le grand-duché de Toscane. Il était d'un caractère trop faible pour s'opposer à une transaction qui faisait litière des libertés de son pays.

Le sort de la Lorraine était scellé. Stanislas fut un duc décoratif. Le gouvernement effectif fut exercé par un Français, Chaumont de la Galaizière, qui prépara la cession testamentaire du duché au royaume à la mort du duc-potiche. En 1766, tout se passe comme prévu, et la Lorraine, dûment incorporée à la France, deviendra le symbole du patriotisme gaulois et le rempart « traditionnel » contre l'ennemi héréditaire (*cf.* la marche lorraine).

Seul sur ses terres, où rôdait encore l'odeur des villages brûlés, le paysan lorrain n'était pas d'accord. Par fidélité au duc, devenu l'empereur, par réaction contre la politique de francisation à outrance pratiquée par l'intendant du roi, l'introduction de la

conscription (1741), l'imposition dans les « bailliages allemands » du français comme langue officielle (1747), un mouvement d'émigration vers l'Autriche s'amorce. L'échec de la reconquête du duché par Charles-Alexandre de Lorraine, frère du duc déchu (1743-1744) et, entre 1749 et 1757, l'établissement de contributions nouvelles s'ajoutant aux anciennes qui sont maintenues, accélèrent l'exode.

Après les victoires remportées par les Autrichiens sur les Turcs, le premier gouverneur du Banat³, le Lorrain Claude Florimond de Mercy, appelle ses compatriotes à peupler les terres nouvelles, en hommes libres. Très vite, ils arrivent en grand nombre. Entre 1744 et 1757, sur les 5 000 paysans et artisans qui s'y installent, 2 500 sont Lorrains. Au total, et pour le seul Banat, sur les 100 000 arrivés jusqu'en 1787, 34 000 viennent de la Lorraine.

En 1920, une troupe française qui évacuait l'Ukraine, après la défaite des Blancs, entra dans un village dont les habitants parlaient français, sans savoir pourquoi. C'étaient d'anciens Lorrains!

IV. LA CEINTURE RÉTICENTE

Les décisions arbitraires du pouvoir central ont, tout au long de l'Histoire, provoqué des réactions souvent violentes et des répressions toujours sanglantes. Au XV^e siècle, on assiste à la révolte des Tuchins en Languedoc, à la Jacquerie en Champagne, parce que les provinces directement exposées au bon plaisir du roi sont les plus pressurées. Mais ce sont aussi les premières domptées. Par la suite, les résistances et rébellions contre l'État centralisateur ne se produisent plus qu'à la périphérie de l'Hexagone, dans les provinces les plus typées ou les plus récemment conquises. C'est la « ceinture réticente ». Les révoltes parisiennes sont d'une autre nature, elles ont le caractère de révolutions, n'ont jamais lieu aux mêmes moments et ne trouvent qu'un faible écho dans les provinces, à moins qu'elles n'y suscitent des mouvements en sens opposés.

En 1542, La Rochelle, l'Aunis et la Saintonge, en 1548, la Guyenne et l'Angoumois se soulèvent contre l'extension de la gabelle, l'impôt sur le sel.

En 1594, les *Croquants* du Limousin et du Périgord, les *Gautiers* de Normandie, entrent en révolte contre les nobles, les agents du fisc et les « étrangers » venus les dépouiller du fruit de leur travail.

3. Territoire situé au nord et à l'est du Danube, actuellement partagé entre la Yougoslavie et la Roumanie.

Après un tour de vis de Richelieu, les révoltes sont endémiques de 1625 à la Fronde (1649). Elles sont dirigées contre l'appareil oppressif de l'État centralisateur et la lourde charge de l'hébergement des militaires.

Le 16 juillet 1639, un lieutenant au présidial de Coutances est soupçonné – à tort! – d'apporter l'édit établissant la gabelle dans cette partie de la Normandie qui en était jusque-là exemptée par son régime du « quart-bouillon ». La rébellion éclate dans l'Avranchin. Les révoltés sont appelés les *Nu-pieds* et eux-mêmes se nomment l'« armée de la souffrance ». Ils diffusent des manifestes pour étendre leur mouvement. Un poète les célèbre :

*[Mon cher pays]
Fais voir à la postérité
Qu'il est encore des ducs Guillaume,
Fais voir que ton bras est plus fort
Qu'il n'était arrivant du nord!*

À leur tête surgissent des chefs improvisés. Ce n'est pas un mouvement corporatiste, mais un véritable soulèvement populaire, d'autant plus grave pour le gouvernement de Louis XIII que d'autres troubles vont éclater en Normandie. Rouen, à son tour, manifeste. Les émeutiers de cette ville se sont donnés pour chef un horloger. Ils parcourent la ville en poussant la vieille clameur normande de *Haro!* Ils attaquent les maisons de percepteurs et aussi celles de riches bourgeois. Ces désordres durent trois semaines.

Richelieu envoie le maréchal de Gassion mater les émeutiers, en lui recommandant de « faire oublier à ces manants qu'ils ont eu un duc ». Avec douze cents soldats aguerris, il attaque l'« armée de la souffrance » sous les murs d'Avranches; elle résiste farouchement, mais doit rompre en laissant trois cents morts sur le terrain. Les troupes royales entrent dans la ville comme dans une cité ennemie. Les églises sont pillées, les habitants massacrés, les femmes violées. Prisonniers rebelles et suspects sont pendus aux ormes des promenades. Après Avranches, Gassion fait raser les murailles de Coutances et de Vire. La terreur impose le silence à Caen comme à Rouen. Le châtime est sévère. Deux prêtres sont exécutés. Les présumés chefs sont torturés, écartelés.

En Aquitaine, l'émeute a aussi pour cause la mise en question des coutumes locales. Le roi décide que la taille (impôt sur les roturiers) ne sera plus objet de forfaits, selon le régime des « provinces rédimées », mais fixée et perçue désormais directement, comme dans les pays d'élections. (Le mot ne doit pas tromper. Depuis

longtemps, les impôts étaient affermés au plus offrant, dont les bureaux ou « élections » étaient sans pitié.) La protestation est unanime et violente. En Quercy, en 1624, les biens des « élections » sont saccagés. La révolte s'étend. Dans un bourg de Saintonge, douze fonctionnaires sont égorgés. Agen, soulevé, est en péril. Soixante mille hommes s'ameutent pour aller à son secours (1635). Richelieu envoie trois régiments et neuf escadrons. Il eût fallu une armée. En Périgord, les *Croquants* élisent un général, La Mothe de la Forêt; il instaure dans cette cohue une discipline de fer. Il a en permanence 10 000 hommes sous les armes, qu'il rompt aux exercices militaires. Il prend Bergerac. Le clergé approuve tacitement. Tout le monde proteste de son attachement au roi, « qui ignore ce qu'on fait en son nom ».

La Valette, rappelé du front des Flandres, attaque, à Eymet, les Croquants, qui laissent des milliers de morts sur le terrain. Dans toute l'Aquitaine l'ordre est ramené par la terreur. Un obstiné fanatique, Greletti, tient le maquis avec 200 hommes, ses pertes étant sans cesse comblées par des volontaires, tant la population était exaspérée du comportement des troupes.

À la fin, Greletti consent à parlementer. Il mourut officier du roi.

À partir de l'avènement de Louis XIV, les choses vont encore plus mal, si faire se peut. Les impôts écrasants qu'exige le Grand Roi et qui épuisent le peuple ne servent pas seulement à couvrir les frais extraordinaires d'incessantes entreprises guerrières, mais aussi à entretenir une cour fastueuse, qui dilapide les deniers publics, au profit de courtisans parasites et de favorites exigeantes, ou en pensions et dons pour appuyer les intrigues de la politique extérieure. Le plus marquant des nouveaux riches, qui étalent leur luxe en face de la misère populaire, est Nicolas Fouquet, le superintendant des Finances, qui mène le train d'un roi et se fait construire un château (Vaux-le-Vicomte) dont le souverain prend ombrage. Il décide de faire un exemple, il est spectaculaire, mais ne suffit pas à détourner le mécontentement. Le peuple sait où va son argent. Il réagit avec violence. De 1656 à 1675, ce sont les insurrections des *Lustucrus* (pauvres diables) dans le Boulonnais, d'*Audijos* en Gascogne, des *Miquelets* (petits Michels) en Catalogne, des paysans du Bas-Vivarais. Des troubles graves éclatent à Bordeaux, en pleine ville, en 1675. Une sédition leur répond à Nantes et à Rennes. En Bretagne s'ajoute à la colère générale celle de voir foulées aux pieds les clauses d'autonomie du traité d'union. La révolte dite du « Papier timbré », en Haute-Bretagne, déclenche, en Basse-Bretagne, le vaste soulèvement armé des *Bonnets rouges*

(1675), dont l'importance est du même ordre que celle des Croquants du Périgord, quarante ans plus tôt. L'ordre est rétabli par des troupes ramenées d'Allemagne, qui se conduisent comme en pays conquis, pillent, pendent et brûlent, « comme elles le faisaient de l'autre côté du Rhin » (Mme de Sévigné).

Dix ans plus tard, la révocation de l'édit de Nantes provoque une résistance acharnée à des mesures injustes et souvent monstrueuses. Au cours de l'année 1684, 600 temples protestants ont été détruits. L'année suivante paraît l'édit terrible, qui ordonne d'enlever les enfants de cinq ans à leurs parents. Les « parpaillots » qui n'acceptent pas l'abjuration sont envoyés aux galères comme des criminels. Ils émigrent par centaines de mille.

Accrochés à leurs montagnes, les Cévenols, excédés des rigueurs dont ils sont victimes, ont pris les armes. L'intendant Bâville a beau « raser les Cévennes », brûler des centaines de villages, tuer et torturer tout ce qui lui tombe sous la main, les redoutables *Camisards* n'ont pas renoncé à se battre. Fous de douleur et de rage, ils répondent aux atrocités par d'autres atrocités. Malheur aux dragons qui tombent entre leurs mains ! Le roi, pour en finir, envoie contre eux son plus grand général, le maréchal de Villars. Horrifié par ce qu'il voit, le glorieux soldat préfère employer la douceur et la persuasion. Il a le dernier mot. Cette guerre impie a duré huit ans (1702-1710).

La Révolution hérite des méthodes de gouvernement de la monarchie. Toute la France était favorable aux réformes de 1788. Mais, à part les intellectuels avancés, personne ne songeait à bouleverser l'ordre social traditionnel. L'idéologie qui faisait délirer les sociétés de pensée et quelques esprits forts de village n'avait aucun crédit dans la « ceinture réticente ». L'enthousiasme des engagements volontaires pour courir aux frontières et « abattre le despotisme » fut un phénomène des grandes villes et surtout parisien. La levée en masse est mal accueillie dans les provinces. La Constitution civile du clergé provoque de vives réactions dans de nombreuses zones. Pour finir, la prétention du *gang* parisien de soumettre tout le royaume à ses utopies par la terreur soulève une protestation quasi générale, qui finira par en avoir raison.

Les régions où se produisent les résistances les plus généralisées demeurent celles qui se sont déjà signalées dans leur opposition à l'arbitraire royal, depuis Louis XIII. La région parisienne en est étrangement vierge, à part, sur son pourtour, un noyau fédéraliste dans la Côte-d'Or, un autre dans la Somme et un dernier en Haute-Normandie. Mais il s'agit là de l'ancien duché de Bourgogne et pays d'États, d'une marche des Pays-Bas et du cœur d'un ancien

État indépendant. Les trois capitales du fédéralisme furent Bordeaux, Caen et Brest; les zones atteintes : toute l'Occitanie et une bonne partie de la région franco-provençale autour de Lyon – cité rétive – la Bretagne et la Normandie, partiellement.

La chouannerie embrasa au début toute la Bretagne, pour s'enraciner ensuite dans sa partie orientale et le reste du massif armoricain. En Vendée, elle prit le caractère d'une guerre nationale. Au cours des pourparlers de paix, Charette et les siens demandaient que la Vendée soit érigée en royaume à part, tandis que les Bleus exigeaient le respect de l'« une-et-indivisibilité ».

Les anciens Pays-Bas (le Nord et le Pas-de-Calais) sont en bloc et unanimement réfractaires à la constitution civile du clergé, dans une proportion atteignant 80 % des effectifs ecclésiastiques. L'Ouest les talonne de près. L'Alsace vient ensuite. Ailleurs, généralement, on se soumet. Le Midi, qui fut cathare et pour une part protestant, est loin d'en faire une montagne. L'Alsace, la Lorraine et un autre pays de l'Est, la Franche-Comté, se signalent par une attitude qui est à l'opposé du cosmopolitisme de Paris : l'antisémitisme.

Autre originalité de la « ceinture réticente » : elle est seule, sous la Terreur, à posséder des commissariats de salut public, chargés d'imposer le nouveau régime par la terreur. La Bretagne est comblée, elle en a quatre : Saint-Malo, Brest, Vannes et Nantes. Bordeaux et Amiens en ont chacun un. Le dernier est pour Lyon, dont la répression a fait une ville en ruine, qui a même perdu son nom. (Les sans-culottes en ont fait *Cité-Interdite*). Elle ne le reprendra qu'après la mort de Robespierre (1794).

Il n'est pas difficile de mettre des appellations historiques sur les régions que l'arbitraire de Paris a mises en effervescence. On reconnaît, à l'ouest, la confédération gauloise des Vénètes, dans le sud-ouest, l'Aquitaine des royaumes qui s'y sont succédé; dans le Sud-Est – à part une coulée conformiste qui descend une partie de la vallée du Rhône et correspond aux progrès de la langue dominante –, l'ancien royaume d'Arles. À l'est, ce sont, bien entendu, les frontières millénaires du Saint-Empire.

Il y a là des permanences historiques qui laissent songeur.

(Extrait partiellement de
« L'Étonnante Vérité sur l'Hexagone »,
du même auteur [à paraître].)

V. LE DESTIN DU MARQUISAT DE PROVENCE

En 1125, la Provence fut divisée en deux. Au nord de la Durance, le marquisat, dévolu au comte de Toulouse; au sud, le Comtat, qui restait à ses comtes catalans. L'unité administrative visible est aujourd'hui le département du Vaucluse. Il ne représente pas une entité historique. Il a été composé par la réunion de deux États et d'une principauté indépendante, ayant succédé au marquisat : l'État d'Avignon (ville et environs immédiats), le Comtat Venaissin (qui, comme le précédent, appartenait au pape au moment de la Révolution); la principauté d'Orange (qui était déjà terre française).

La principauté d'Orange, qui fut une ville romaine, passa en 1530 à la famille hessoise de Nassau, qui était possessionnée en Hollande (Breda). Maurice de Nassau fit d'Orange une des premières places fortes d'Europe. Cette descente germanique vers les bouches du Rhône rappelait des souvenirs qui ne pouvaient pas plaire à Paris. Louis XIV s'en empara en 1660, fit raser ses fortifications, puis le château. En 1702, la branche directe des Nassau s'étant éteinte, le roi, méprisant les revendications des collatéraux, dont le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume I^{er}, réunit la principauté à la France. Le traité d'Utrecht (1713) lui en confirma la propriété; mais la Maison de Nassau, qui régnait en Hollande, conserva le titre. La pérégrination de ce titre ne devait pas s'arrêter là. Passé en Angleterre, il émigra en Irlande comme symbole de la monarchie britannique, où les « orangistes » sont les adversaires de l'indépendance.

Le Comtat Venaissin tire son nom de celui de son ancienne capitale, Vénasque. Échu par voie d'héritage à la couronne en 1271, il devait devenir un pion dans le jeu que menait Philippe le Bel à Rome, pour mettre la papauté sous sa domination, premier échelon de l'opération ayant pour finalité de mettre tous les États chrétiens dans l'obédience française. Rome était loin, les Italiens retors. Mieux valait avoir un pape français résidant en France. Après, tout serait facile. Napoléon devait faire le même calcul. Il n'inventa rien et répéta, jusque dans certains détails, le scénario de Philippe le Bel!

Le roi offrit le Comtat au pape Grégoire X. L'Église ne refuse jamais un cadeau : le pape l'accepta et fit semblant de l'acheter (1274). Le Français auquel le roi réussit à faire attribuer la tiare, Clément V, contesté avec violence à Rome, trouva plus sain d'émigrer dans son pays natal et finit par se fixer « chez lui » en 1306. Puis il passa dans la cité voisine, en Avignon, en 1309, qui appartenait à son vassal (pour le royaume de Naples), le comte de

Provence; un petit moyen de se soustraire à la rude influence française. Car il advient toujours qu'un homme mis dans une charge pour jouer un rôle tend à s'émanciper en vertu même des pouvoirs et des devoirs inhérents à cette charge. (L'exemple de Thomas Becket, ami d'Henri II, se retournant contre le roi du moment qu'il fut en charge de l'Église, est illustre.) Pour assurer son indépendance, Clément V acheta à la reine Anne de Naples, comtesse de Provence, le territoire d'Avignon, qui devint État papal. Le fameux Palais des papes fut élevé par la suite, entre 1334 et 1363.

Après le retour du Saint-Siège à Rome (1377), deux anti-papes se maintinrent en Avignon. La ville fut ensuite administrée par des légats jusqu'à la Révolution, mais non sans que sa paisible existence ne soit parfois troublée par le trop exigeant voisin. Il arriva aux deux États, Comtat et ville, d'être saisis par le roi, à plusieurs reprises (1663-1667, 1689-1690, 1768-1774), pour contraindre le Vatican à abolir l'Ordre des jésuites.

Avignon avait un passé agité et une sorte d'Histoire propre. Au VIII^e siècle, elle offrit, avec l'aide des Arabes, une résistance acharnée à Charles-Martel. Elle fut, avec Tarascon, une des premières villes du Midi à s'organiser à la mode italienne des consulats, avec un podestat à sa tête. Elle fut fidèle au comte de Toulouse pendant la croisade des Albigeois, et le paya cher. Pendant les guerres de Religion, elle fut sans pitié pour les catholiques, qui à leur tour furent sans pitié pour elle. Revenue au catholicisme, elle enterra les mauvais souvenirs, mais conserva très vif le goût de l'indépendance. Aussi, le régime ecclésiastique, fort libéral et respectueux des libertés locales, y fut bien accepté, d'autant qu'il fit entrer la ville dans une ère de prospérité, due à l'importance et à l'activité que lui devait son accession au rang de cité internationale.

En 1791, la révolution étant déjà commencée en France, il se forma inévitablement, en Avignon, un parti favorable à la réunion. Les idées ne sont pas arrêtées par les frontières et l'idéologie française, qu'on jugera à volonté délirante ou généreuse, enfiévrerait un certain nombre de cervelles. Cependant, la population des États du pape désirait dans son ensemble le maintien de l'administration pontificale, qui lui avait épargné les charges dont avaient souffert les voisins français et, qui, centrées au loin, à Rome, laissait pratiquement autonomes ses sujets du Comtat Venaissin.

Une assemblée des représentants des bourgs et villages réunie à Carpentras vota pour le maintien de l'allégeance au pape. Mais le parti français d'Avignon fit la guerre à ceux du Comtat, réunis dans « l'Union de Sainte-Cécile ». La bataille de Tourreau (18 avril 1791)

décida de la victoire des révolutionnaires, qui, auparavant, avaient essayé, sans succès, de faire le siège de Carpentras. Ce fait d'armes raté avait donné lieu à un poème homérique... en provençal.

Cependant, une fois défaits par les « collabos » avignonnais, les Comtadins durent se soumettre. La principauté d'Orange, voisine, n'existait plus depuis longtemps, mais n'était pas pour autant disposée à se laisser contraindre à subir le nouveau régime. L'échafaud y resta opérationnel jusqu'à ce qu'elle ait changé d'avis.

BIBLIOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE HUMAINE

- HERVÉ LE BRAS ET EMMANUEL TODD, *L'invention de la France, atlas anthropologique et politique* (Librairie Gén. Française, 1891).
- J. BRUNHES ET DEFFONTAINES, *Géographie humaine de la France*, 2 vol. (1925).
- A. DAUZAT, *Le Village et le Paysan de France* (Gallimard, 1941).
- A. DEMANGEON, *Géographie de l'habitat rural* (1927 et 1933).
- G. DE RÉPARAZ, *Geografía política* (Barcelone, 1929).
- G. ROUPNEL, *Histoire de la campagne française* (1932).
- P. VIDAL DE LA BLACHE, *Atlas Général* (Nouv. Éd. 1938).

ETHNOLOGIE

- PHILIPPE ARIÈS, *Les Traditions sociales dans les pays de France* (Éd. de la Nouv. Revue Fr. 1943).
- A. VAN GENNEP, *Manuel du folklore français contemporain* (Picard, 1937).
- RENÉ GONTIER, *Vers un racisme français* (Denoël, 1939).
- H. F. GÜNTHER, *Rassenkunde Europas* (Lehmanns, Munich, 1929).
- F. KRÜGER, *Géographie des traditions populaires en France* (Facultad de Filosofía y letras, Mendoza, Argentine 1950).
- RENÉ MARTIAL, *Les Méfis* (Flammarion, 1942).
- G. MONTANDON, *L'Ethnie française* (Payot, 1935).
- F. PETRI, *German. Volkserbe in Wallonien u. Nordfrankreich*, 2 vol. (Bonn, 1937).

- KLEO PLEYER, *Die Landschaft im neuen Frankreich. Stammes u. Volksgruppenbewegung des 19. u. 20. Jahrhunderts* (Stuttgart, 1935).
 RIPLEY, *The races of Europe* (Londres, 1900).
 H. V. VALLOIS, *Anthropologie de la population française* (Didier, 1943).

LINGUISTIQUE

- A. BRUN, *Introduction du français en Béarn et Roussillon*.
 A. DAUZAT, *Les Patois* (Delagrave, 1927).
 – *Les noms de lieux* (Delagrave, 1926).
 – *La toponymie française* (Delagrave, 1939).
 J. GILLIÉRON ET E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France* (1902-1920).
 J. GWEGEN, *La Langue bretonne face à ses oppresseurs* (Nature et Bretagne, Quimper, 1975).
 CH. VOSSLER, *Langue et culture de la France; Histoire du français littéraire des origines à nos jours* (Payot, 1953).

ESSAIS HISTORIQUES

- E. DEPREZ ET J. CALMETTE, *Les premières grandes puissances* (1939).
 MICHEL FRANÇOIS (sous la direction de), *La France et les Français*, Encyclopédie de la Pléiade (Gallimard, 1972).
 RAOUL GIRARDET, *L'idée coloniale en France, de 1871 à 1962* (Table-Ronde, 1972).
 ROBERT LAFONT, *Sur la France* (Gallimard, 1968).
 J. DE MAISTRE, *Considérations sur la France* (Vrin, 1936).
 PIERRE DE PRESSAC, *Les forces historiques de la France; la tradition dans l'orientation politique des provinces* (Hachette, 1928).
 G. TOWER, *Lo que los biografos de Napoleon no han dicho* (Buenos Aires, Ed. Paulinas, 1953).
 ALBÉRIC VARENNE, *Quand la France occupait l'Europe* (Le Portulan, Paris, 1948).
 G. ZELLER, *France et Allemagne depuis le X^e siècle* (Colin, 1932).

GENÈSE DE L'HEXAGONE

- J. FLACH, *Les origines de l'ancienne France*. Tome IV : les nationalités régionales et leurs rapports avec la couronne de France (1917).

- F. FUNCK-BRENTANO, *Les Origines* (Hachette, 1925).
 M.-M. GORCE, *La France au-dessus des races* (Payot, 1934).
 F. LOT, *Les invasions barbares et le peuplement de l'Europe* (2 vol., 1937).
 – *La France des origines à la guerre de Cent Ans* (Gallimard, 1941).
 – *Naissance de la France* (Fayard, 1948).
 G. DE MORTILLET, *Formation de la nation française* (Félix Alcan, 1900).
 GONZAGUE DE REYNOLD, *Le monde barbare; la formation de l'Europe. I. Les Celtes* (Paris, Egloff, 1949).
 W. V. WARTBURG, *Les origines des peuples romans* (P.U.F., 1941).

HISTOIRE DES PROVINCES

- H. BICKLER, *Ein besonderes Land, Elsass-Lothringen* (Askania Vlg. Lindhorst, 1978).
 YANN BREKILIEN, *Histoire de la Bretagne* (Hachette, 1977).
 H. VAN BYLEVELD, *Jusqu'où s'étendent en France les Pays-Bas?* (De Sikkel, Anvers, 1941).
 JOSEPH CALMETTE, *Les grands ducs de Bourgogne* (Albin Michel, 1976).
 HUBERT ÉLIE, *Le Charolais dans l'histoire européenne* (Lardanchet, 1962).
 LUCIEN FÈVRE, *Philippe II et la Franche-Comté* (Flammarion, 1970).
 INSTITUT D'ÉTUDES OCCITANES, *Histoire d'Occitanie* (Hachette, 1979).
 EUGÈNE JARRY, *Provinces et Pays de France*, 2 vol. (Ch. Poisson, 1942-1943).
 OLIVIER LAUNAY, *La Civilisation des Celtes*, Famot, Genève (diff. Garnier, 1975).
 J. MABIRE ET J.-R. RAGACHE, *Histoire de la Normandie* (Hachette, 1976).
 MAURICE PEZET – *L'Épopée des Camisards* (Seghers, 1978).
 QUE SAIS-JE? – Cette collection a consacré un fascicule à l'histoire de chaque province; bien que très conformistes et « officiels », ces ouvrages sont souvent excellents.
 JOSEPH SANABRE – *Resistència de Rosellò a incorporar-se a França* (Barcelone, 1970).
 PIERRE ZIND – *Brève histoire de l'Alsace* (Albatros, 1977).

NATIONALISME

- JACQUES BAINVILLE, *Histoire de France* (Fayard, 1924).
– *Histoire de deux peuples continuée jusqu'à Hitler* (Flammarion, 1938).
JULIEN BENDA, *Esquisse d'une histoire des Français dans leur volonté d'être une nation* (Gallimard, 1932).
GEORGES BERNANOS, *Nous autres Français* (Gallimard, 1939).
PAUL GAULTIER, *L'Âme française*, (Flammarion, 1936).
RAOUL GIRARDET, *Le Nationalisme Français, 1871-1914* (A. Colin, 1970).
JEAN LESTOCQUOY, *Histoire du patriotisme en France* (Albin Michel, 1968).
J. PLONCARD D'ASSAC, *Doctrines du Nationalisme* (Éd. du Fuseau, 1965).

LA RÉVOLUTION RÉGIONALISTE

- F. FONTAN, *Ethnisme, vers un nationalisme humaniste* (Librairie Occitane, 30200 Bagnols, 1975).
YANN FOUÉRÉ, *L'Europe aux Cent drapeaux* (Presses d'Europe, 1968).
– *Ces droits que les autres ont...* (Nature et Bretagne, Quimper, 1979).
ROBERT LAFONT, *Décoloniser la France* (Gallimard, 1971).
– *La révolution régionaliste* (Gallimard, 1973).
PIERRE LAGARDE, *Clefs pour la régionalisation* (Seghers, 1977).
PIERRE MAUGUÉ, *Contre l'État-nation* (Denoël, 1979).
CLUB JEAN MOULIN, *Les citoyens au pouvoir* (Seuil, 1968).
– *Quelle réforme? Quelles régions?* (Seuil, 1969).
J.-P. RICHARDOT, *La France en miettes* (Belfond, 1976).
PAUL SÉRANT, *La France des minorités* (R. Laffont, 1965).

ESSAIS

- JEAN AUDOUIN, *La France culbutée* (A. Moreau, 1977).
PHILIPPE DE BALEINE, *Les Danseuses de la France* (Plon, 1979).
ALAIN DE BENOIST, *Les idées à l'endroit* (Hallier, 1979).
CLAUDE BILLARD ET PIERRE GUIBERT, *Histoire Mythologique des Français* (Paris, Galilée, 1976).

- FRANÇOIS DE CLOSETS, *La France et ses mensonges* (Denoël, 1977).
COLLECTIF, *Contre les États: les Régions d'Europe* (Presse d'Europe, Paris-Nice, 1973).
LOUIS ERGAN ET LOEIZ LAURENT, *Vivre au pays* (Les Sables-d'Olonne, Le Cercle d'Or, 1977).
GUILLAUME FAYE, *Le Système et les peuples* (Copernic, 1981).
HENRI GOBARD, *La Guerre culturelle* (Copernic, 1979).
F. GRIMM, *Le testament politique de Richelieu* (Flammarion, 1941).
HENRI JANNÈS, *Le Watergate français* (R.U.C., Diff. Le Hameau, 15, r. Servandoni, Paris-VI^e, 1978).
ROBERT JAULIN, *La décivilisation* (Paris, Complex, Diff. P.U.F., 1974).
ALAIN KIMMEL ET JACQUES POUJOL, *Certaines idées de la France* (Dossier du Centre intern. d'études pédag. de Sèvres. Elp, n° 70, n° 3-1980).
R. LAFONT (sous la direct. de), *Le Sud et le Nord, dialectique de la France* (Toulouse, Privat, 1971).
LOUIS LALLEMENT, *Essai sur la mission de la France* (Seuil, 1944).
MORVAN LEBESQUE, *Comment peut-on être breton?* (Seuil, 1970).
LUCIEN MAURY, *Définitions de la France* (Stock, 1941).
JULES MONNEROT, *Inquisitions* (José Corti, 1974).
RÉGINE PERNOUD, *L'Unité française* (P.U.F., 1949).
ROY PREISWERK ET DOMINIQUE PERROT, *Ethnocentrisme et histoire* (Paris, Anthropos, 1975).
ERNEST RENAN, *La Réforme intellectuelle et morale* (Calmann-Lévy, 1942).
DENIS DE ROUGEMONT, *L'Avenir est notre affaire* (Stock, 1977).
JEAN ROUVIER, *Les grandes idées politiques* (Plon, 1978).
RAYMOND RUDORFF, *Le Mythe de la France* (Albin Michel, 1971).
BERNARD VOYENNE, *Histoire de l'idée européenne* (Payot, 1964).
SIMONE WEIL, *L'Enracinement* (N.R.F., Gallimard, 1973).

TABLE DES MATIÈRES

Œuvres du même auteur	6
AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR	9
INTRODUCTION	11
Les grandes nations se sont forgé une légende qui obscurcit leurs origines – La France se fait d'elle une idée cristallisée dans la forme d'un hexagone – La France traditionnelle n'est plus représentée – Les Français curieux de leurs origines – Le tabou de l'« une-et-indivisibilité » – L'Histoire de France censurée – Les organes constitutifs de la personne France – Nécessité de repenser la France.	

PREMIÈRE PARTIE

I. PRÉSENTATION DU MYTHE	23
La France aurait existé de tout temps – On parle de la France quand elle n'était pas encore née – Les libertés que l'on prend avec l'histoire.	
II. LE MYTHE ET LA GÉOGRAPHIE	31
La France n'est pas une unité géographique – Les fleuves et les montagnes parlent – La France n'est pas un creuset, mais un point de rencontre et de dispersion – Elle comporte des façades qui n'ont ni la même orientation ni les mêmes connections extérieures – Son destin a été déchiré entre des attractions opposées – Ses frontières dites naturelles sont un mythe – L'idée de frontière est tout moderne.	

III. LE MYTHE ET LES HOMMES	43
Sous tous les aspects d'une civilisation, le mot « français » désigne une mosaïque des contraires – La Gaule était autre chose – Les types physiques – La diversité linguistique originelle – Le dialecte parisien imposé à tout le royaume – Les modes de vie du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest – Variété des coutumes – La France réelle n'est pas la France conventionnelle.	
IV. LA LÉGENDE DU RHIN	57
C'est le Rhin frontière entre la civilisation et la barbarie – Le Rhin a longtemps été un creuset de cultures – Il est resté de bout en bout une invitation à l'unité – La marche au Rhin a été un échec historique – Le Rhin a été l'épine dorsale du celtisme et ensuite de l'empire franc – La région rhénane est homogène culturellement – Les différences se notent du sud au nord et non de l'ouest à l'est – Paris, plate-forme de la marche au Rhin.	
V. UNE FRONTIÈRE MÉCONNUE	65
La plaine de la Loire sépare deux mondes, un tourné vers le nord et l'autre vers le sud – Le Midi, colonie du Nord – La persistance du monde d'oc à travers l'Aquitaine et les institutions méridionales – L'originalité du Sud persiste, malgré les impératifs de la centralisation.	
VI. LA GENÈSE DE L'HEXAGONE	75
Le haut Moyen Age a forgé le squelette de l'Europe – Il est la clé des langues et cultures populaires – la suprématie en surface de l'uniformité traditionnelle des classes dirigeantes – Le souci des Capétiens : se rendre maîtres de terres nouvelles, où et quand l'occasion se présente – Les tentatives répétées de prendre pied en Italie – De Philippe le Bel à Napoléon I ^{er} , le souverain de Paris vise la couronne du Saint-Empire – Une ambition qui déchaîne des guerres fratricides.	
VII. TOUS LES MOYENS SONT BONS	85
L'agrandissement par voie d'épousailles – Par compensations financières – Par la politique du fait accompli de l'occupation – Par marchandage politique – Par échange de territoires – Par arguties juridiques – Par chantage à la guerre – L'imposture des « réunions » – Opérations aux-	

quelles le peuple reste étranger – Les agents secrets – Et principalement par conquêtes militaires et la raison du plus fort – Exemples de la Provence et de la Lorraine.

VIII. PAGES SOMBRES 99

Les terres conquises de la périphérie de l'Hexagone – La Savoie a résisté trois siècles – Les traités qui sont des « chiffons de papier » – Comment fut forcée la Bretagne après six siècles de résistance – La « merveilleuse » Histoire de France est une suite d'ambitions déraisonnables déçues et de catastrophes mal surmontées – La légende de Jeanne d'Arc – L'alibi commode : une mission civilisatrice – Un souci de l'État : faire disparaître les preuves des impostures.

IX. LA CHAIR DU MYTHE 110

Les débuts de la France au temps franc – La Neustrie forme le noyau d'une communauté nationale en formation – L'unité de culture réalisée avant l'unité politique – Saint Louis ne s'intéresse pas encore au Sud de la Loire – Le rôle de Paris : Henri IV, le premier souverain qui a le sens du territoire – Le domaine royal est gouverné à la romaine – L'idiosyncrasie du peuple francien – Déracinement et reniements – Le traditionalisme des peuples du pourtour – Le portrait du Français type.

X. LES GRANDES ALTERNATIVES 123

Le mythe enseigne que la France était voulue par le destin – L'Histoire enseigne qu'il n'y a pas eu d'ébauche de la France avant le XII^e siècle – Avant cette date et après elle, d'autres formations étatiques ont été bien près de se réaliser durablement en lieu et place de la France – L'empire franco-allemand voulu par Charlemagne – L'empire franco-anglais en deux versions – L'avortement du royaume intermédiaire entre la France et l'Allemagne – Lorraine et Bourgogne – L'idée bourguignonne ne se résout pas à mourir.

XI. LES TENTATIVES PARALLÈLES 139

D'autres grands projets politiques ont été rêvés dans l'espace aujourd'hui français – Le « royaume du Soleil », de Barcelone à Nice – La plus grande Bretagne englobant tout le massif armoricain – L'appétit de puissance est à l'origine des États modernes – Une France autour de son centre

géographique a été esquissée par la Maison de Bourbon – Certaines maisons ont échoué par suite de l'éparpillement de leurs possessions.

XII. LES CAPITALES SYMBOLIQUES 153

La France a eu beaucoup de capitales – Paris n'a pas toujours été le symbole de l'unité nationale – Le choix de Paris a orienté toute la politique française dans la voie des revendications territoriales dans le Nord et dans l'Est – Centrée autour de Bourges, la France aurait connu un sort tout différent – Le périmètre des 400 kilomètres – La France n'a pas toujours été un hexagone – La grande pitié des capitales régionales.

SECONDE PARTIE

I. EN PRENANT DE LA HAUTEUR 167

L'État français est une création moderne – Au Moyen Age, chaque seigneur était maître chez lui – Les États monarchiques avaient rarement une base ethnique ou linguistique – L'autorité du roi de France n'était sans réserve que dans le domaine royal – Il avait d'ailleurs à compter avec des autonomies et libertés de toutes sortes – L'ancienne France n'avait aucune unité d'institutions – Le roi était le seul symbole national – Après la Révolution, le culte du roi s'est reporté sur la nation – L'unité n'a pu se faire qu'autour de l'idée que la France avait une mission supérieure à remplir – Genèse du mythe.

II. LE SENTIMENT NATIONAL FRANÇAIS 184

Le Moyen Age ignorait le sentiment national – La religion de Versailles remplace celle de Reims – L'élite européenne était cosmopolite. Le sentiment national français moderne est né de la mystique révolutionnaire

III. L'ENVERS DU MYTHE 193

Une légende historique – Les images d'Épinal – Une histoire apologétique – Les résistances à la centralisation et à l'unification – La ceinture réticente – La célébration de crimes de guerre – Rétroactivité des mythes mobilisateurs – La fable de l'ennemi héréditaire.

IV. LE MYTHE EN FOLIE	205
La nation a hérité la sacralité du roi – La religion de la France – Xénophobie et racisme – Impérialisme et hypocrisie – Le droit des races supérieures – Les guerres honteuses – Les pages sombres de l'Histoire de France – Les génocides franc-comtois et vendéens.	
V. L'INTROUVABLE UNITÉ FRANÇAISE	218
La diversité ne fait pas l'unité – L'Histoire de France est celle de divisions et de massacres entre Français – L'État français a le caractère d'un pouvoir imposé – La guerre, seul moyen de faire l'unité – L'État et les institutions ne suffisent pas à faire une nation.	
VI. LE GÉNIE FRANÇAIS	226
L'âme française est une invention de Jules Michelet – L'âme des Blancs n'est pas celle des Bleus, encore moins des Rouges – L'âme bretonne n'est pas l'âme provençale ou auvergnate – Les définitions dithyrambiques du génie français – Le portrait du Français est celui du Francien – Le génie français est dans la forme et le style.	
VII. L'INDÉFINISSABLE CULTURE FRANÇAISE	236
L'Italie et l'Espagne créatrices des modèles littéraires – La littérature classique française est d'imitation et d'interprétation – Le triple péché de la littérature française – Les États-nations étouffent les cultures populaires – Les inspirations diverses de l'art en France – L'heure est aux cultures enracinées.	
VIII. LE VERBEUX NATIONALISME FRANÇAIS	245
La Révolution en est la première expression et l'armée le creuset – Il est missionnaire – Le syllogisme de Maurice Barrès – Pathos et surestimation de soi – Le peuple est cocardier – La défaite de 70 et le dérivatif colonial – La cristallisation de l'idée nationaliste autour de la notion d'« ennemi héréditaire » – La synthèse de deux concepts antagonistes dans le maurrassisme – Où l'on veut en venir.	
IX. DU NATIONALISME À L'IMPÉRIALISME	257
La tradition du colonialisme date des Francs – La guerre est congénitale à l'État français – L'impérialisme ethnocentriste est en germe dans l'idée que la France a une mission – Le	

droit de civiliser à coups de trique – La poésie s'en mêle – Les héros qui servent de modèles.	
X. LA PIEUVRE PARISIENNE	264
L'instabilité parisienne – Le mythe parisien – La tyrannie parisienne – L'antipathie des provinces – Le Tout-Paris – La stérilité de Paris – La ville-chancro – Accapareuse et profiteuse – Un symbole : le T.G.V.	
XI. LA DÉCHÉANCE DES ETHNIES	276
L'édit de 1539 – Le recul historique de l'occitan – La francisation en Catalogne et en Béarn – La synchronisation de la Franche-Comté – L'école, instrument de la guerre sainte – La province réduite à l'impuissance – La France ignore les particularismes.	
XII. DU FRANÇAIS À L'HEXAGON	287
La genèse du Français – Deux types humains historiquement différents en terre d'oïl – Les institutions fabriquent un Français de convention : l'Hexagon – La machine à uniformiser – Le rôle des <i>mass media</i> – L'écramage des élites et le parachutage – L'Hexagon est l'homme de la « table rase ».	
XIII. UNE PUISSANTE TRADITION	298
Philippe le Bel n'aurait plus rien à désirer – La monarchie de droit divin est devenue la divinité France – Le type de l'imposture patriotique : les cas breton et alsacien – La France est restée un ordre imposé d'en haut – Les Gaulois écrivaient leur langue – La fable intéressée des quatre-vingt-quatre dialectes bretons.	
XIV. LE MYTHE À BOUT DE SOUFFLE	305
L'Algérie enterre des illusions – Le mythe ne se réfère plus qu'au passé – Des bâtons dans les roues du char Europe – Une souveraineté qui n'est plus qu'un mot – Rêver de grandeur est de l'autodopage – Le vide du discours patriotique – Les craintes de Michel Debré – Le héros nécessaire.	
XV. PORTRAIT RÉALISTE DE L'HEXAGONE	315
Le pays le plus conservateur – L'échiquier d'utopie – La centralisation technocratique – Une démocratie ramenée au niveau individuel – Ni Fraternité, ni Liberté, ni Égalité – La	

<p>mafia au pouvoir – Une société anonyme exploitée par des irresponsables – Le roman d'habitude.</p>	
<p>XVI. LA VACUITÉ DES JUSTIFICATIONS</p> <p>Le voile de fumée sur la vérité historique – Fantaisies sur la genèse de la France – N'importe quoi sert d'argument pour le maintien du fait accompli – Des analyses qui n'en sont pas – Le mot de Sieburg.</p>	325
<p>XVII. COMBATS D'ARRIÈRE-GARDE</p> <p>L'anarchie des découpages régionaux des administrations centrales – L'erreur des régions économiques – Mépris des réalités et vues de l'esprit – Un régionalisme qui ne retire aucun pouvoir à L'État et qui respecte le dogme de l'uniformité.</p>	335
<p>CONCLUSION</p> <p>La fin d'une « certaine idée » de la France – Le problème n'est plus de sauver la France d'ennemis imaginaires, mais de la revivifier – Faut-il continuer à fabriquer des Hexagons? – Le piège du séparatisme – Pour se défendre, le régime est méchant – La loi de 1936 et l'article 88 du Code pénal – Il faut repenser la France</p>	345
<p>APPENDICES HISTORIQUES</p> <p>I. L'idée bourguignonne – II. Le Royaume d'Aquitaine – III. Le reliquat lotharingien – IV. La « ceinture réticente » – V. Le destin du marquisat de Provence.</p>	358
<p>BIBLIOGRAPHIE</p>	379

*Cet ouvrage a été réalisé sur
SYSTÈME CAMERON
par Firmin-Didot S.A.
pour le compte des éditions Jean Picollec
le 4 octobre 1981.*

Imprimé en France
Dépôt légal : 4^e trimestre 1981
N° d'édition : 038 — N° d'impression : 8813

Dossiers

Tout au cours de l'Histoire, il apparaît toujours deux Frances, face à face, qui se haïssent au point souvent de s'entretuer. Rien de tel dans les autres pays européens : ils ont tous connu des conflits internes, mais pas ce perpétuel antagonisme.

Le spectacle de la France, par ailleurs, proclame la même absence d'unité, qu'il s'agisse des appartenances historiques de la moitié de ses provinces, des orientations géographiques de ses diverses parties, des cultures populaires qu'on y rencontre, des types humains...

Par contre, le système et les institutions politiques que Paris a imposés aux peuples que réunit l'Hexagone depuis les débuts de la monarchie, loin d'exprimer sa diversité fondamentale, sont les plus unifiés du monde et, même quand il est question de décentralisation, l'Etat fait un tabou de son « une-et-indivisibilité » !

C'est cette conclusion choquante dont Olier Mordrel — l'homme qui a derrière lui soixante ans de lutte pour les libertés bretonnes — découvre les origines et les causes. En arrachant à l'ombre et au silence les réalités vivantes que comprime l'Hexagone, en faisant justice des légendes apologétiques qui prétendent justifier le tabou, il jette sur la France une lumière qui en découvre la vraie nature et autorise l'espoir d'une renaissance que paralysent aujourd'hui les idées stéréotypées et sclérosées.

Il faut reléguer aux archives le **MYTHE DE L'HEXAGONE** et rendre la parole à la diversité, synonyme de vie et de liberté.

Ce livre traite du problème et de l'histoire de toutes les contrées de l'Hexagone : de la Flandre à la Guyenne, de la Corse à la Normandie, de la Franche-Comté au Pays Basque, de la Bourgogne au Languedoc, de l'Alsace à la Bretagne, de la Savoie au Pays Toulousain.

Au moment où le nouveau pouvoir dit vouloir accepter une véritable régionalisation, ce livre s'adresse à tous les citoyens. Ouvrage de fond et de réflexion, il tombe en pleine actualité.

Couverture quadrichromie dessinée par Thérèse Accarion-L'Hoste.